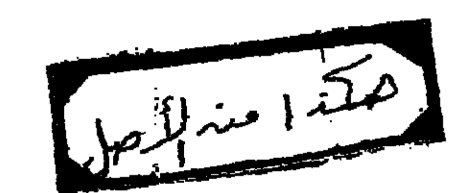
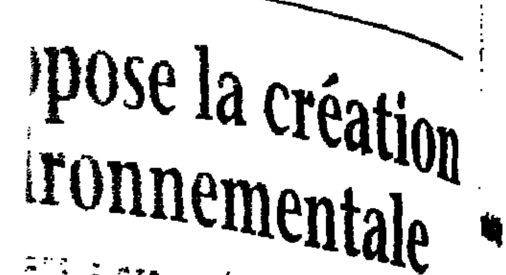






Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16744 – 7,50 F - 1,13 EURO | JEUDI 26 NOVEMBRE 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



La rupture du pacte avec Bolloré fragilise Bouygues

VINCENT BOLLORÉ a annoncé, mercredi 25 novembre, qu'il rompait le pacte le liant pour cinq ans à la famille Bouygues et limitait sa participation au capital du groupe de BTP et de communication à 14 %. Le conflit qui oppose les deux principaux actionnaires de Bouygues entre dans une nouvelle phase. Chaque camp, opposé notamment sur la stratégie de développement dans le téléphone mobile, retrouve sa liberté. Vincent Bolloré peut aujourd'hui augmenter sa participation, trouver d'autres alliés, ou vendre s'il le souhaite. Le groupe Bouygues se trouve ainsi sous la menace d'une OPA (Offre publique d'achat) et son avenir redevient incertain. La Bourse ne s'y est pas trompée, l'action Bouygues enregistrait mercredi matin au début des cotations une forte hausse de plus de 7 %.

Lire page 19

Cette misère que nous ne voulons pas voir

● La France compte 500 000 sans-abri ou sans domicile fixe pour 15 000 places d'hébergement d'urgence ● « Le Monde » a suivi l'errance nocturne de Karim, à Paris ● Mme Aubry : « Chaque Français doit ouvrir les yeux » ● Selon M. Jospin, la précarité commence dans l'entreprise

LA PRÉCOCITÉ du froid, qui a fait plusieurs victimes ces derniers jours, a relancé le débat sur la prise en charge des sans-abri. En France, on estime à environ 500 000 le nombre de personnes sans domicile fixe ou vivant dans des logements de fortune. Les 15 000 places d'hébergement d'urgence permettent de faire face à peu près correctement à l'afflux de demandes hivernales. Mais les solutions durables sont rares. Les associations demandent la construction de petites structures avec accompagnement social.

S'exprimant, mercredi 25 novembre, devant le conseil des ministres, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a déclaré que *« la solidarité ne peut être seulement nationale »* et que *« chaque Français doit ouvrir les yeux »*. Interrogé sur France-Info, mardi, Lionel Jospin a expliqué que l'exclusion met en cause une *« société, telle qu'elle a été conduite pendant dix à quinze ans, (...)où les idées dominantes étaient celles du libéralisme, du chacun pour soi »*. *« Il faut poser le problème de la précarité dans l'entreprise »*, a-t-il dit, ajoutant : *« Comment s'étonner que la précarité dans l'entreprise débouche sur la précarité dans la rue ? »* Le gouvernement a mis à l'étude un système de « bonus-malus » pour limiter le développement de l'emploi précaire. *« Quand la croissance se consolide, recourir à l'intérim ou au travail précaire, ce n'est pas normal »*, a dit M. Jospin.



La « consolidation » de la croissance est mise en cause par l'enquête de l'Insee sur l'investissement, publiée mercredi : les chefs d'entreprise, s'ils confirment leurs engagements pour 1998 (en augmentation de 8 % par rapport à 1997 dans l'industrie), ne laissent prévoir aucune augmentation, en revanche, en 1999. Menée en octobre, au moment de la crise sur les marchés financiers, cette prévision, si elle se confirmait, ruinerait l'estimation de croissance du gouvernement pour 1999, soit 2,7 %.

Lire page 11 et nos autres informations pages 8 et 9

L'affaire Pinochet

■ Un casse-tête juridique pour la Grande-Bretagne

■ Les témoignages de deux victimes espagnoles sur les années noires du Chili

■ La France lance un deuxième mandat d'arrêt contre l'ancien dictateur

■ L'Eglise chilienne prêche la réconciliation

Lire pages 2 et 3



■ Ce drôle d'espion britannique

David Shayler, ancien membre des services secrets britanniques réfugié en France, ne sera pas extradé. Notre enquête au cœur d'un scandale d'Etat provoqué par un « rebelle né ».p. 15 et la chronique de Pierre Georges p. 33

■ L'Europe et la « vache folle »

L'annonce de la prochaine levée de l'embargo sur la viande de bœuf britannique suscite de vives réactions des professionnels et des consommateurs. p. 33 et notre éditorial p. 18

■ Vers Amsterdam

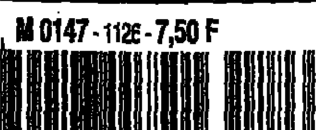
Les anti-européens sont marginalisés à l'occasion du débat sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Dans un point de vue, Daniel Cohn-Bendit et six députés Verts défendent l'idée d'une *« révolution démocratique européenne »*. p. 10 et 17

■ Les juges de la République

Pour le procès du sang contaminé, magistrats professionnels, sénateurs et députés ont choisi de porter la robe noire des magistrats correctionnels. Cette décision relance le débat sur la place symbolique de la Cour de justice de la République. p. 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1126 - 7,50 F



Les révisionnistes chinois lancent la querelle des sentiments brisés

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine est en train de s'offrir une furieuse controverse qui, contrairement à ses éruptions de fièvre passées, ne fait heureusement couler que de l'encre. La polémique fait rage dans les milieux éclairés de la presse, de l'Université et des praticiens des questions familiales en attendant peut-être de percer le tamis de l'Assemblée nationale populaire (ANP). Objet de la querelle : le divorce. Le débat : faut-il, oui ou non, donner un tour de vis à une pratique qui a littéralement explosé à la faveur de la réforme économique, passant d'un taux de 3,5 % en 1978 à 12 % en 1997 (avec des pointes supérieures à 25 % dans les grandes villes) ?

C'est une offensive de cercles conservateurs militant pour le durcissement de la législation existante qui a mis le feu aux éditoriaux. Selon ces « révisionnistes », on divorcerait actuellement en Chine avec une excessive légèreté. *« Sur un coup de tête ! »*, s'insurge la professeur de droit Wu Changzhen. Et de citer une anecdote : à Harbin (Nord-Est), un jeune couple s'est disputé à la sortie de la mairie où il venait de se marier. Il a aussitôt tourné les talons et, une heure après, il obtenait le divorce.

Afin de prévenir une telle *« dérive »*, Mme Wu et ses partisans souhaiteraient inscrire deux garde-fous dans la loi sur la famille de 1980, jugée par eux trop *« vague »*. En premier lieu, il conviendrait de retenir comme critère justifiant le divorce le constat quasi-clinique d'un *« arrêt de la relation conjugale »*. Seule une enquête établissant la réalité de la séparation physique (trois ans), de l'adultère, de mauvais traitements ou d'une *« infirmité mentale grave »* pourrait valider les candidatures au divorce. Jusqu'à présent, l'unique critère des *« sentiments brisés »* suffisait. Au grand dam de Mme Wu qui juge cette notion *« fort peu scientifique »* et *« très idéologique »*. D'autre part, ces conservateurs veulent mettre l'adultère hors-la-loi. Selon eux, les « unités de travail » devraient s'ériger – comme sous l'ère Mao – en véritable police des mœurs habilitée à prononcer des sanctions administratives contre les « pécheurs ».

Ce projet de révision n'en est qu'à ses balbutiements. Mais les fuites qui se sont répandues dans la presse ont suffi à déchaîner les passions. *« Régression »*, *« provocation »*, s'indigne Li Yinhe, sociologue à l'Académie des sciences sociales. Au sein de cette institution qui est le bastion du camp des progressistes, certains chercheurs refusent tout net le débat au point d'être taxés d'*« extrémistes »* par les conservateurs. *« Lorsque j'ai appelé l'Académie des sciences sociales pour solliciter son avis, je me suis fait traiter de chient puant »*, raconte Tian Ying, journaliste « révisionniste » au quotidien de la Fédération des femmes : *« Comme sous la révolution culturelle ! »*, s'alarme-t-elle.

L'émoi transpire aussi sur le réseau Internet où des sondages donnent un avantage certain aux partisans du statu-quo. S'il est toujours interdit de débattre en Chine de la nature du régime politique, on peut donc s'y affronter sur bien des sujets de société. Reconsidérer le divorce n'est pas subversif, à condition bien sûr de ne pas vouloir divorcer du Parti.

Frédéric Bobin

Des morts d'El Niño au mystère La Niña

LE PREMIER bilan d'El Niño est sévère : 21 700 morts, 33,9 milliards de dollars de dégâts. L'édition 1997-1998 de ce phénomène climatique périodique a provoqué des incendies gigantesques en Indonésie et au Brésil, des inondations catastrophiques en Amérique latine et sur le continent africain. Par sa violence, elle a dépassé le « record » enregistré en 1982-1983. En dépit du progrès des techniques d'observation, les scientifiques n'ont pas su prévoir la rapidité de son arrivée et sa virulence. Ils tirent les leçons de cet échec au moment où s'installe La Niña, phénomène contraire à El Niño et encore plus mal connu que ce dernier.

Lire page 24

POINT DE VUE

Au-dessous du volcan

par Nicolas Baverez

LA précaire embellie des marchés financiers ne doit pas faire illusion : la crise, qui est née en juillet 1997 en Asie puis s'est propagée à l'ensemble des pays émergents puis aux pays développés, constitue le premier choc moyen de la mondialisation. Ce choc n'est ni achevé ni maîtrisé. Il résulte de quatre déséquilibres majeurs : l'épuisement du militarisme économique japonais, dont l'organisation féodale, hiérarchique et clientéliste, se révèle incompatible avec le fonctionnement d'une économie ouverte ; les limites atteintes par le mode de développement des pays émergents, fondé sur la priorité à l'exportation au détriment du marché intérieur et le financement par des capitaux privés extérieurs de préférence à la mobilisation de l'épargne locale ; le chaos russe issu de la libéralisation, sans transition ni constitution préalable d'un Etat de droit, d'un système productif et d'une société organisée durant près de soixante-quinze ans – soit trois générations – selon une logique de guerre totale ; la résorption de la bulle spéculative qui s'était constituée sur les marchés d'actions des pays développés, entraînant une surévaluation des cours de l'ordre de 25 %.

Aucun de ces points de tension n'a trouvé de solution. Le Japon multiplie les plans de relance et d'assainissement financier dont l'impact réel est inversement proportionnel aux spectaculaires effets d'annonce. Les dragons asiatiques relancent leur activité en dopant leurs exportations par des dévaluations compétitives, au risque d'aggraver la surproduction et les surcapacités mondiales, d'une part, les difficultés de la Chine et la pression sur le yuan, d'autre part. La Russie retourne à l'état de nature et à l'économie de troc. Enfin, l'actuel rebond des principales places boursières s'effectue en contradiction complète avec le ralentissement de la croissance – qui sera divisée par deux en 1998 par rapport à 1997 et en 1999 par rapport à 1998 – et avec la baisse des profits des entreprises qui en découle – sensible depuis le printemps.

Lire la suite page 16

Nicolas Baverez *est historien et économiste.*

Pièges et belles pages du cinéma



ALEXANDRE SOKOUROV

DANS une semaine cinématographique particulièrement dense, où les nouveaux films de Pierre Jolivet et Karim Dridi montrent une nouvelle fois les dangers d'un cinéma formaté par la télévision, on retiendra surtout *Pages cachées*, treizième long métrage du maître russe Alexandre Sokourov, inspiré de *Crimes et châtiments*, de Dostoïevski.

Lire pages 28 à 30

CHILI Assigné à résidence à Londres depuis le 16 octobre à la suite d'un mandat d'arrêt international et d'une demande d'extradition déposés par les autorités judiciaires espagnoles, le général Augusto Pinochet devait être en principe fixé *sur son sort mercredi* 25 novembre. Les cinq juges de la Chambre des lords devaient se prononcer sur l'« immunité souveraine » reconnue à l'ancien dictateur *par la Haute Cour de justice britannique*. ● PLUSIEURS PAYS EUROPÉENS, dont la France, ont également réclamé l'extradition de l'ancien dictateur. Les plaintes se *fondent sur les témoignages* de victimes ou de leurs proches. *Le Monde* publie les récits de deux d'entre eux, recueillis en Espagne. ● L'ÉGLISE CHILIENNE, sous l'égide de l'archevêque de Santiago, Mgr Errazuriz, voudrait entreprendre un vaste processus de réconciliation nationale.

Affaire Pinochet : les victimes racontent les années de dictature

La Chambre des lords britannique devait se prononcer, mercredi 25 novembre, sur l'immunité de l'ancien chef de la junte chilienne. Pour les adversaires du général, l'épisode de Londres aura en tout état de cause permis de mettre en lumière les exactions du régime

MADRID
de notre correspondante

Immunité. Ce mot même d'immunité, tant de fois répété et soupesé ces dernières semaines à propos d'Augusto Pinochet, lui paraît incongru et arrache un demi-sourire douloureux à cette femme grave et digne qui s'est juré, dans son témoignage, de *« ne pas céder au sentimentalisme pour ne relater que les simples faits »*. Et ils sont accablants.

Il y est question d'immunité aussi, mais d'immunité bafouée, celle de son mari, Carmelo Soria, fonctionnaire international au service des Nations unies, froidement torturé et assassiné lors de la dictature. Et, pendant plusieurs heures, Laura, la Chilienne établie par force à Madrid depuis vingt-deux ans, la veuve combative qui n'hésita pas, en pleine dictature, à porter plainte contre la DINA, la police secrète de Pinochet, racontera devant un café, avec la précision mathématique de ceux qui ont renoncé à faire le compte de leurs souffrances, un destin tronqué parmi tant d'autres : celui de ce jeune idéaliste espagnol aux idées républicaines qu'elle avait épousé et qui, pour échapper au régime franquiste, en 1947, s'était réfugié, sans le savoir, dans ce qui deviendrait l'endroit le pire : le Chili.

Salvador Allende : le père de Laura, écrivain de renom, le connaissait très bien, Carmelo un peu moins, mais comme beaucoup d'autres réfugiés espagnols à qui la gauche chilienne avait tendu la main, c'est tout naturellement qu'ils l'ont soutenu dans ses campagnes électorales. Littérature, milieux intellectuels (Carmelo avait été aussi éditeur), famille (ils ont trois enfants) : l'univers des Soria est sans histoire, elle est médecin, lui travaille pour les Nations unies.

Et puis le 11 septembre 1973, avec le coup d'Etat, tout bascule. L'ONU propose à Carmelo Soria d'aller à la FAO (l'organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture) à Rome, pensant qu'il aura peut-être des ennuis à Santiago. Lui préfère rester : après tout, n'est-il pas protégé par cette fameuse « immunité » ? Dans les jours qui suivent, lui et sa femme, qui vient d'être – première mesure vexatoire – radiée des hôpitaux publics, aident quand ils le peuvent amis et connaissances menacés à trouver un refuge et à s'échapper, mais ils n'entreprennent aucune action politique ou militante.

Et puis un soir, le 14 juillet 1976, Carmelo, *« qui n'arrivait jamais avec plus de cinq minutes de retard sans prévenir »*, ne rentre pas. Le lendemain, on retrouve sa voiture, loin de la ville, dans le canal del Carmen dont l'eau arrive seulement à mi-portière. Le corps n'y est pas. Ce qui n'empêche pas la presse de titrer : « Tragique accident de voiture d'un fonctionnaire international ».

Le 16 juillet, en présence de *la* police et de la DINA, le canal est asséché. Détail atroce, on demande aux enfants qui ne comprennent pas, munis de petites pelles, de chercher eux aussi. Le corps est finalement retrouvé, sous un pont du même canal. Comment est-il parvenu là alors que les portières sont fermées ? Mystère. La radio de la voiture elle aussi a disparu. Dans la poche du mort, figure une lettre qui dit : *« Carmelo, je te confirme que ta femme te trompe. Ton ami de toujours. »* Le montage est grossier, mais la radio, aux ordres, explique que M. Soria *« s'est suicidé par déception sentimentale »*.

Laura, brisée mais déterminée, se rend à la morgue. Elle est médecin, elle examine le corps de son mari. Pas d'eau dans les poumons, les côtes et la gorge sont totalement écrasées, comme par des pneus de voiture : une pratique de la DINA pour achever les suppliciés et camoufler les traces de torture.

Aussi, quand spontanément un chauffeur de taxi l'appelle pour dire qu'il a vu son mari en train de rentrer chez lui, le soir de sa disparition, elle n'a plus de doute : Carmelo a été enlevé à quelques mètres de chez eux, et assassiné. Le lendemain, elle est chez le ministre *de la justice, ancien ami de* sa famille, et accuse la DINA. Elle dépose une plainte officielle en septembre. Sa situation devient alors intenable : chaque nuit, des inconnus pénètrent dans son jardin et agitent les persiennes, les menaces au téléphone se multiplient, les enfants n'osent plus aller à l'école. Tous partent définitivement pour l'Espagne le 24 septembre.

En dépit des traités internationaux signés par le Chili, l'immunité de Carmelo a été bafouée

A quarante ans, commence alors un long calvaire politico-judiciaire, qui n'a toujours pas trouvé sa fin. En 1977, les Nations unies, qui ont conclu à *« l'assassinat »*, l'aident à faire avancer sa plainte. Il faudra attendre deux ans pour que la justice chilienne, contrainte, admette à son tour que Carmelo Soria a bien été assassiné, mais *« par des inconnus »*, et tout reste en suspens. Dix ans plus tard, Augusto Pinochet perd son plébiscite. Patricio Alwyn prend les rênes du pays, il ouvre en 1991 une commission Vérité et Réconci*liation pour s'occuper des morts et* des disparus. Quatre mille cas sont présentés, soixante retenus, dont celui de Carmelo Soria. Nouveau procès, nouvel arrêt de procédure.

Et puis, coup sur coup, surgissent des éléments nouveaux. Luz Arce, ex-agent de la DINA, décide de parler, après une crise mystique. Elle accuse la « brigade Munchen », spécialisée dans le traitement des personnalités étrangères, d'avoir enlevé et tué Carmelo Soria.

En 1993, c'est au tour d'un américain, Michael Townley, lui aussi au service du régime, qui, extradé aux Etats-Unis pour l'assassinat d'Orlando Letelier, ministre des affaires étrangères d'Allende, accuse à son tour la « brigade Munchen » dans le cas Soria. Les noms donnés sont les mêmes que ceux fournis par Luz Arce. Des noms que Laura n'oubliera jamais : presque tous sont dans l'entourage direct de Pinochet.

Devant pareille accusation, les *juges se* déchargeront sur la justice militaire. Mais, face au scandale, le Tribunal suprême établira que la « brigade Munchen » est bien responsable mais que ses membres *« ne peuvent être identifiés »*. Et ainsi, à chaque fois, les documents disparaissent, il y a vice de forme, les témoins sont ignorés, on conteste même l'immunité de Carmelo en dépit des traités internationaux signés par le Chili. Laura se verra même proposer 1 million de dollars pour créer une *« fondation au nom de son mari »*...

« Quelle farce sordide ! dit-elle. *Mais finalement j'ai presque de la chance, mon mari a obtenu justice dans la rue devant l'opinion publique, tous les noms, tous les faits sont connus. J'ai vu son cadavre, je l'ai mis dans son cercueil. Mais pensez à tous ceux qui luttent contre l'oubli et ne savent rien de leurs disparus. Ceux là crient encore justice ! »*

Marie-Claude Decamps

« Il incarne la mort et la destruction humaine »

MADRID
de notre correspondante

Les coups, la torture, l'arbitraire. Et surtout cette mort psychologique et morale – qu'il appelle *« la rupture absolue de la condition humaine »* – engendrée par le coup d'Etat militaire au Chili. Marcos Roitman a connu tout cela. Le 11 septembre 1973 – il avait dix-sept ans –, il était emmené avec ses compagnons de l'université au stade Victor-Jara, puis au stade Chile avec 5 000 à 10 000 personnes, pour finir ensuite, après une soigneuse « sélection » au tristement célèbre stade Nacional de Santiago. Jusqu'au mois d'octobre.

Il y a tout vu, tout supporté, l'état d'hébétude des uns et l'hystérie des autres en voyant les enfants obligés d'assister au supplice de leurs parents. Militant de gauche dès l'âge de treize ans, *« parce qu'au Chili, avec la pauvreté et les problèmes sociaux, il est très difficile de ne pas prendre parti et de ne pas participer très tôt »*, il a essayé de comprendre, durant ces journées atroces, ce qui peut pousser des êtres humains comme lui à *« tuer juste pour changer de gouvernement et à nous traiter de criminels parce que l'on défendait le gouvernement constitutionnel »*. De tout cela, de toute cette brutalité enfouie au plus profond de son intimité blessée, Marcos préfère ne pas parler.

La blessure de la société chilienne, en revanche, le préoccupe en permanence. *« Qu'est-ce que c'est, être victime de Pinochet ? Au-delà de ceux à qui l'on a appliqué des électrodes et qui ont souffert dans leur chair, c'est toute la société chilienne qui a été victime de Pinochet,* dit-il, *contrainte à avoir peur et à se sentir surveillée, hors du monde normal. »*

Militant dès 13 ans, Marcos Roitman a connu l'horreur à 17

Pour lui, la peur a disparu en 1974 lorsqu'il a quitté le Chili pour venir en Espagne, le pays d'origine de son père. Mais au lieu de poursuivre ses études pour devenir ingénieur ou astronome comme il le souhaitait, Marcos est devenu sociologue, dans la plus grande université madrilène. *« A cause de la dictature,* explique-t-il, *pour essayer encore de comprendre le fondement même de l'homme et de son comportement. »* Et d'« homme », Pinochet, à ses yeux, n'en a que le nom : *« C'est un dictateur très personnel, à part Stroessner au Paraguay, il n'y en a pas eu d'autre. Au fond c'est quelqu'un sans visage, quelqu'un qui incarne seulement, en son temps, la mort et les principes de la destruction humaine, tels qu'ont pu les incarner Hitler, Mussolini ou même Le Pen chez vous. »* Faut-il absolument le juger ? *« Oui,* dit-il sans hésiter, *il ne s'agit pas de demander pardon. Juger Pinochet c'est un problème d'éthique et de dignité humaine et internationale. De plus, au Chili, il n'y aura pas de transition réelle sans réconciliation, et se réconcilier c'est faire que ceux qui ont commis des crimes en acceptent ouvertement la responsabilité. Sans cela il n'y aura au Chili qu'une haine tempérée de circonstance et un manque de confiance permanent. »*

Marcos Roitman ajoute : *« Pinochet nous a volé la mémoire, et aussi la pensée. La transition, c'est aussi une chance de recommencer à penser. Avec Pinochet on ne pensait plus, on avait peur, ce qui est le contraire de la démocratie. Je sais que dans le monde occidental existe une double morale, mais pourquoi faudrait-il toujours renoncer à mettre un peu d'éthique en politique ? Refuser l'immunité de Pinochet, c'est la seule chance de fermer avec dignité l'époque du coup d'Etat. »*

M.-C. D.

« La démocratie n'est pas en danger »

Isabel Allende a contesté, mercredi 25 novembre, l'affirmation selon laquelle des poursuites engagées par plusieurs pays contre le général Pinochet mettraient la démocratie en danger au Chili. Elle a répété qu'elle attendait que *« justice soit faite »*. Selon la fille de l'ancien président Salvador Allende chassé du pouvoir en 1973 par un coup d'Etat dirigé par Augusto Pinochet, les partisans de l'ancien dictateur chilien représentent actuellement 25 à 30 % de la population chilienne. *« Ils font beaucoup de bruit, mais ils ne sont qu'une minorité »*, a-t-elle déclaré. *« Notre démocratie n'est pas en danger. Ce qui met en danger la démocratie, c'est le manque de justice »*, a-t-elle assuré.

Isabel Allende a rappelé que des milliers de Chiliens ignoraient toujours ce que leurs proches, disparus sous le régime de Pinochet (1973-1990), étaient devenus. – *(AFP)*

Un casse-tête juridique pour les Britanniques

LONDRES
de notre correspondant

« Immunité souveraine » ou non ? Quelle que soit la direction juridique – traditionaliste ou novatrice – qui devait être adoptée mercredi 25 novembre, dans l'après-midi, par les « lords de justice » anglais, l'ancien dictateur chilien n'en a probablement pas entièrement fini avec la justice britannique. Si le verdict des pairs du royaume est définitif et sans appel au regard de la loi, celui-ci concerne exclusivement la validité de *« l'immunité souveraine »* telle qu'elle fut accordée le 28 octobre par la Haute Cour de Londres.

En clair, explique Mᵉ Helen Duffy, avocat-conseil de l'organisation de défense des droits de l'homme, Human Rights Watch, *« même si les lords reconnaissaient à Pinochet l'immunité souveraine accordée aux chefs d'Etat et anciens chefs d'Etat, il ne devrait pas être quitte pour autant »*. De fait, plusieurs procédures engagées à Londres, dont une par la France, concernent des faits criminels antérieurs à l'autonomination du général comme chef de l'Etat chilien – donc, non couverts par une éventuelle immunité – et d'autres, comme les disparitions de personnes non retrouvées, peuvent être considérés comme *« crime continu »*, concept juridique obligeant théoriquement la Grande-Bretagne, de par les conventions internationales qu'elle a signées, à le poursuivre. *« Ces procédures suivent leur cours devant les tribunaux,* rappelle Mᵉ Duffy, *et il serait inadmissible qu'elles n'aillent pas à leur terme. »*

« INSULTE AUX VICTIMES »

D'ailleurs, et c'est la première hypothèse, il n'était pas du tout exclu que les lords se rangent à l'avis de la Haute Cour sur l'immunité souveraine de Pinochet tout en recommandant à la justice, eu égard à *« la gravité des crimes en cause »*, relevée à plusieurs reprises par les magistrats suprêmes, de prendre en compte les éléments nouveaux apportés de France, de Suisse et d'ailleurs depuis le 28 octobre. Dans ce cas, le maintien du dictateur sous contrôle judiciaire pourrait être étendu de quelques jours. *« Un ou deux »*, selon Mᵉ Duffy.

Seconde hypothèse : les lords contredisent la Haute Cour et rejettent *« l'immunité souveraine »*. L'extradition vers l'Espagne n'en serait pour autant ni immédiate ni automatique. Pinochet devra alors comparaître le 2 décembre devant le magistrat du tribunal de Bow Street – celui qui autorisa l'arrestation de l'ancien dictateur – qui décidera si les crimes reprochés à l'ancien dictateur sont ou non de nature *« extradable »*.

A partir de là, les avocats de Pinochet, *comme d'ailleurs ceux des* parties civiles ou celui du ministère public qui représente la Couronne et défend la cause du juge espagnol Baltasar Garzon, peuvent contester la décision de Bow Street et retourner en appel auprès de la Haute Cour. Celle-ci sera alors libre de rendre son verdict immédiatement ou de choisir un délibéré de plusieurs semaines...

A tout moment, au fil de cette grande première et ultime manche juridique, le ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw, peut intervenir. Quand bien même les lords auraient entériné l'immunité de Pinochet, le ministre peut décider de le retenir à Londres pour permettre aux autres procédures en cours d'aboutir. *« Il faut,* espère Mᵉ Duffy, *que le pouvoir admette que celles-ci soulèvent des problèmes qui n'ont rien à voir avec celui traité par les lords. »*

Autre possibilité, le ministre peut décider, même si les lords ont refusé l'immunité, de renvoyer l'ancien dictateur au Chili pour des *« raisons humanitaires »*. Interrogé sur ce point par les conservateurs, Jack Straw a déjà dit en octobre que, le moment venu, il tiendrait compte, *« entre autres, des considérations humanitaires »*.

« Au regard de la gravité des crimes en cause et compte tenu des obligations internationales de la Grande-Bretagne », signataire de toutes les conventions réprimant les crimes contre les droits de l'homme, *« ce serait scandaleux, une insulte à la mémoire des victimes »*, estime Helen Duffy. A en juger par ce qui s'est passé jusqu'ici – notamment le silence complet imposé par Tony Blair à ses ministres sur cette affaire – et en dépit de l'embarras diplomatique indubitable que *« l'affaire du patient chilien »* cause au gouvernement, la chose apparaît assez peu probable.

Mais Jack Straw peut théoriquement s'opposer à l'extradition de l'ancien dictateur, dès lors qu'il jugerait le transfert *« injuste »* ou *« oppressif »*. Le cas s'est déjà produit, en mars, lorsque le ministre a refusé, pour raisons médicales, l'extradition vers l'Allemagne d'une jeune militante irlandaise de l'IRA, Roisin McAliskey, accusée d'avoir participé en 1996 à une attaque au mortier contre une base britannique en Allemagne.

En tout état de cause, Jack Straw ne peut pas faire ce qu'il veut. La loi précise qu'il ne peut exercer sa discrétion que *« raisonnablement »*, c'est-à-dire, selon Mᵉ Duffy, que *« sa décision doit être bien motivée »*. Mission quasi impossible.

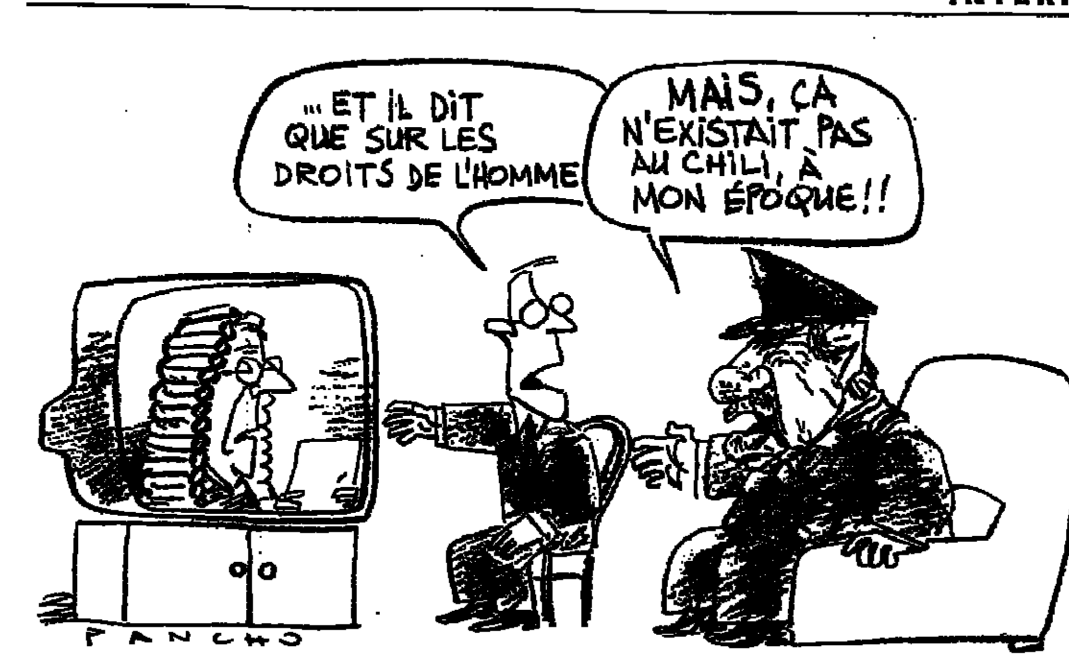
Patrice Claude

Plusieurs procédures judiciaires

Le juge d'instruction parisien Roger Le Loire a lancé, le 12 novembre, un deuxième mandat d'arrêt international contre Augusto Pinochet, concernant les cas de deux Français dont la disparition est imputée à la junte chilienne, a-t-on appris, mardi 24 novembre, de source judiciaire. Georges Klein, l'ancien médecin personnel du président Chilien Salvador Allende, est l'une de ces deux victimes. Cette nouvelle démarche française s'ajoute à celles de l'Espagne (où le juge Baltasar Garzon est à l'origine de l'arrestation d'Augusto Pinochet), de la Belgique, de l'Italie, de la Suède et de la Suisse, pays qui ont tous commencé des procédures judiciaires à diffusion internationale.

Le juge Le Loire, saisi d'une information judiciaire contre X... pour *« séquestrations accompagnées ou suivies de tortures »* avait délivré, le 2 novembre, un premier mandat d'arrêt à l'encontre de l'ancien chef de la junte chilienne. Celui-ci avait servi de base légale à la demande d'extradition formulée par la France le 12 novembre.





Un pays taraudé par ses anciennes fractures politiques

LA MISE aux arrêts, à Londres, du général Pinochet a fait resurgir les clivages traditionnels de la société chilienne. Le pays est subitement sorti de sa léthargie : feignant de vivre dans la normalité, il croyait pouvoir faire l'économie d'une explication avec son passé. Mais, faute d'avoir poursuivi les responsables des crimes commis sous la dictature, Augusto Pinochet apparaît une fois de plus comme un facteur de division et le principal obstacle à la consolidation d'une démocratie que le président démocrate-chrétien Eduardo Frei a lui-même parfois qualifiée d'imparfaite.

Signe d'un malaise récurrent, de violents incidents avaient marqué, le 11 septembre, le 25e anniversaire du coup d'Etat de 1973 malgré de multiples appels à la réconciliation sous l'égide de l'église. Alors que tout rassemblement avait été interdit devant le palais présidentiel de la Moneda, 2 personnes ont été tuées et 400 autres arrêtées au cours d'affrontements à Santiago entre manifestants de gauche et la police anti-émeutes. En vertu d'un accord entre le général Pinochet et le sénateur Andrès Zaldivar, candidat de la démocratie-chrétienne à l'élection présidentielle de 1999, la célébration du putsch sera désormais remplacée le premier lundi de septembre par une *« journée de l'unité nationale »*.

A peine connue, l'interpellation de l'ancien dictateur aura aussitôt rallumé les passions, ravivant souvenirs douloureux pour la gauche et vieux réflexes anti-communistes pour la droite. Depuis lors, manifestations rivales se succèdent au Chili, les adversaires du général Pinochet réclamant son jugement et ses partisans protestant contre sa détention. Visiblement mal à l'aise et toujours soucieux de ne pas heurter de front les militaires, le gouvernement de coalition réunissant démocrates-chrétiens et socialistes a invoqué *« l'immunité »* du sénateur à vie autoproclamé pour tenter d'obtenir son élargissement quitte à accentuer ses propres divisions. Des divergences sont également apparues au sein même du Parti socialiste, tiraillé entre ses responsabilités gouvernementales et sa loyauté envers la mémoire de Salvador Allende.

UN PANORAMA ANALOGUE

Aux élections législatives de décembre 1997, démocrates-chrétiens et socialistes avaient recueilli ensemble 50,5 % des voix contre 36 % à la droite plus ou moins proche de Pinochet et 7,5 % aux communistes. Dans un pays longtemps considéré comme l'un des plus politisés d'Amérique latine, l'un des traits saillants du scrutin avait été la montée en force d'un nouveau bloc, celui des « sceptiques et des mécontents », soit 40 % des électeurs qui ont préféré s'abstenir ou exprimer leurs réticences en déposant un bulletin blanc dans l'urne (16 %).

Au-delà des séquelles de dix-sept ans de dictature, le panorama politique chilien présente toujours des analogies avec les tendances qui s'étaient dégagées lors de l'élection de Salvador Allende à la présidence de la République. Vainqueur du scrutin du 4 septembre 1970, le candidat de la coalition de gauche de l'Unité populaire l'avait emporté avec 36,3 % des voix contre 34,9 % à son rival de droite, Jorge Alessandri et 27,8 % au démocrate-chrétien, Radomiro Tomic. La campagne électorale avait été l'une des plus acharnée et des plus violentes de l'histoire du Chili.

A l'époque, peut-être plus encore que d'autres pays d'Amérique latine, le Chili se ressentait des effets de la guerre froide et de l'exacerbation des luttes idéologiques depuis la révolution cubaine. Fondé en 1965, le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) était passé, dès 1968, à la clandestinité et s'était distancié de la stratégie électoraliste de l'Unité populaire. A l'extrême droite, des groupes armés voient le jour et se préparent à l'inévitabilité de l'affrontement.

Au lendemain de la victoire électorale d'Allende, le pays est divisé en deux camps : ceux qui acceptent son accession à la présidence et ceux qui veulent l'empêcher à tout prix. Jusqu'à la ratification du choix des électeurs par le Congrès le 24 octobre, intrigues et pressions se multiplient pour barrer la route à l'Unité populaire. Craignant pour leurs intérêts, les Etats-Unis s'activent en coulisse mais ce n'est que quinze mois plus tard que des révélations de la presse américaine apporteront la preuve des manigances de la multinationale ITT pour tenter d'empêcher Allende d'entrer en fonction. L'incident le plus grave aura été l'assassinat, à l'instigation d'un groupe conspirateur de droite et d'officiers à la retraite, du commandant en chef de l'armée, le général René Schneider. L'indignation suscitée par ces attentats, à deux jours de la réunion du Congrès, est cependant telle que la démocratie-chrétienne se résigne à confirmer l'élection d'Allende.

Les apparences étaient sauves. Investi le 4 novembre, Salvador Allende pouvait tenter d'appliquer son programme de transformation économique et sociale dans la légalité. Mais les pouvoirs législatif, militaire, judiciaire, économique et financier ainsi que les médias restent en grande partie aux mains de ses adversaires. Aussi se heurte-t-il à de vives résistances pour mettre en œuvre ses grands projets de nationalisation du cuivre, de réforme agraire et d'étatisation des banques. Se sentant lésés dans leurs intérêts, les Etats-Unis poussent à la déstabilistion économique du nouveau gouvernement. La polarisation s'accentue à mesure que se dégrade la situation. Au Congrès, la Démocratie chrétienne fait cause commune avec la droite pour torpiller la politique d'Allende.

Des actes de sabotage et de terrorisme s'ajoutant à la désorganisation de l'approvisionnement par des grèves récurrentes des camionneurs contribuent à installer le désordre dans le pays jusqu'à la paralysie progressive de l'économie. Dans le même temps, Allende est harcelé dans son propre camp par ceux qui contestent ses options légalistes. Avec le consentement, sinon les encouragements plus ou moins tacites, de la Démocratie chrétienne et de l'Eglise, le rapport de forces bascule quand, le 11 septembre, faisant fi des traditions démocratiques dont s'enorgueillissait le Chili, l'armée exécute froidement son coup d'Etat.

DES AIRS DÉJÀ CONNUS

Les déboires de l'ancien dictateur à Londres n'ont pas manqué de ressusciter des airs déjà connus. Comme il y a vingt-cinq ans, la droite et le patronat se sont mobilisés en brandissant le spectre de l'*« ingouvernabilité »* qui pèserait soudain sur le pays et en mettant en garde contre *« la fragilité de la démocratie »*. Les forces armées ont fait chorus et d'anciens tortionnaires de la police politique sont sortis de l'ombre pour proférer des menaces de mort contre leurs adversaires. Pêcheurs en eau trouble, certains secteurs de la Démocratie chrétienne croient pouvoir exploiter ce climat délétère en faveur de leur candidat à la présidence, Andrès Zaldivar. Ministre des finances à l'époque de la victoire d'Allende, il s'était alors distingué en lançant un appel à peine voilé aux militaires pour *« éviter le chaos »*.

Aujourd'hui, il est président du Sénat. Coïncidence ou pas, à la mi-septembre, avant de partir pour Londres, le général Pinochet avait déclaré qu'Andrès Zaldivar *« ferait un bon président »*…

Jean-Claude Bührer

L'Eglise veut jouer un rôle prépondérant pour la réconciliation nationale

SANTIAGO
de notre envoyée spéciale

« Les droits de l'homme sont sacrés. » Cette affirmation vaillamment défendue en 1973 par le cardinal Raul Silva Henriquez, dès le lendemain du coup d'Etat contre Salvador Allende, va-t-il être repris aujourd'hui par la très puissante Eglise catholique chilienne, pour résoudre l'*« affaire Pinochet »* ?

Un quart de siècle a passé. Le cardinal, qui osa défier le général Augusto Pinochet pendant les dix-sept années de la dictature militaire, est désormais un vieil homme malade, parti à la retraite. Dans les dédales des couloirs de l'épiscopat, à Santiago, tout le monde désigne aujourd'hui Mgr Francisco Javier Errazuriz comme le prélat le mieux placé pour se convertir en apôtre d'une réconciliation sociale, souhaitée ardemment par le gouvernement.

La soixantaine débonnaire, des yeux malicieux derrière ses lunettes rondes, l'archevêque de Santiago du Chili a toutes les cartes en main. Il a été en poste au Vatican et en Allemagne. Il appartient à l'une des familles les plus illustres et les plus riches du pays. Son frère est un brillant homme d'affaires qui milite au sein du parti de droite, Rénovation nationale, ce qui ne l'empêche pas d'être le meilleur ami du président démocrate-chrétien Eduardo Frei.

Charismatique, Mgr Errazuriz arrive en tête, bien avant tous les politiciens, dans les sondages mesurant l'habileté avec laquelle a été appréhendée la *« crise Pinochet »*. Avant l'arrestation à Londres de l'ancien dictateur, le 16 octobre, l'archevêque de Santiago s'était déjà proposé comme conciliateur, tout en condamnant fermement l'absence de justice. Mais depuis, les militants des droits de l'homme reprochent à Mgr Errazuriz d'avoir mis de l'eau dans son vin.

« NÉCESSITÉ DE PARDONNER »

Au cours de la conférence épiscopale qu'il a présidée le 20 novembre, il a en effet insisté sur la *« nécessité de pardonner »*. En matière de justice, le document épiscopal recommande aux tribunaux de prendre en compte *« les cas les plus significatifs »*, une discrimination rejetée par les familles des disparus.

Parmi les milliers de victimes de la dictature, figurent six prêtres dont le père André Jarlan, prêtre-ouvrier du quartier de La Victoria, tué le 4 septembre 1984 au cours d'une manifestation. Bien que l'Eglise chilienne soit traditionnellement conservatrice – le Chili est un pays où le divorce n'est pas autorisé –, un secteur majoritaire a cependant joué un rôle important pendant la dictature militaire, en dénonçant les graves violations contre les droits de l'homme.

Sous la houlette de Mgr Raul Silva Henriquez, l'Eglise a comblé le vide laissé à l'époque par les partis politiques, qui étaient interdits. Le cardinal créa notamment le Comité pour la paix au Chili, un mouvement œcuménique qui fonctionna comme une structure d'accueil et de protection pour les familles de détenus-disparus. Après la dissolution du comité par Pinochet, Mgr Silva Henriquez forma alors le Vicariat de la solidarité qui, pendant quatorze ans, s'occupa de recueillir des informations et des témoignages sur les violations des droits de l'homme.

Pour illustrer la position ambivalente de l'Eglise, les Chiliens rappellent la visite à Santiago de Jean Paul II en avril 1987. Pour saluer la foule, le pape sortit aux côtés du général Pinochet sur le balcon du palais présidentiel de La Moneda, où l'on voyait les impacts de balles et de boulets de canons tirés lors du coup d'Etat de septembre 1973. On dit que le pape aurait été trompé par Pinochet : le pontife cherchant la porte de sortie de la pièce où se déroulait l'entretien, Pinochet l'aurait malicieusement conduit vers la fenêtre ouvrant sur le balcon…

Christine Legrand



Sergueï Kovalev, défenseur des droits de l'homme

« La Russie est à un tournant dangereux de son histoire politique »

Ancien dissident, Sergueï Kovalev, soixante-huit ans, est une figure emblématique de la défense des droits de l'homme en Russie. Il explique pourquoi le meurtre de Galina Starovoïtova, dont les obsèques ont eu lieu mardi 24 novembre à Saint-Pétersbourg en présence de cinq mille personnes, marque un tournant de la vie politique.

« En quoi l'assassinat de Galina Starovoïtova, députée réformatrice, bouleverse-t-il le paysage politique russe ?

– Je pense, comme tous les gens sensés, qu'il s'agit d'un meurtre politique commandité. J'ai d'ailleurs peur qu'il ne soit jamais résolu, comme tous les crimes précédents, et je n'ai pas assez de doigts pour les compter. La mort de Galina Starovoïtova est un signal terrible de l'évolution politique en cours. Je crois que la Russie se trouve, aujourd'hui, à un tournant dangereux de son histoire. Je ne vois pas de véritables possibilités pour les démocrates de progresser, et je constate le climat déplorable qui règne dans la société. Nous avions commencé à avancer sur le chemin de la création d'une société civile dans ce pays, mais nous ne sommes pas allés très loin.

» Des forces politiques très influentes, le Parti communiste et les nationaux-patriotes, utilisent aujourd'hui cette tragédie. Ils demandent l'instauration d'un état d'urgence et multiplient les attaques contre la presse. Remarquez qu'il y a désormais un front uni entre les communistes et tous les amoureux de « l'ordre ».

– *Quels sont les autres signaux* du « tournant politique » que vous décrivez ?

– La composition du gouvernement n'est-elle pas un signe évident ? Qui est Evgueni Primakov *[le premier ministre, ancien haut responsable du KGB]*, qui est Iouri Maslioukov *[premier vice-premier ministre, communiste, ancien chef du Gosplan]*, quel est leur passé ? Et il faudrait parler d'autres ministres... N'est-ce pas suffisant ? Je pense que ces gens, qui ont fait leur carrière dans le système soviétique, ont peu changé, peu appris. Boris Eltsine, par exemple, a démontré qu'il demeurait un maître en matière de méthodes communistes.

» Autre signe : les pressions sur les médias augmentent et, malheureusement, ils se laissent facilement faire. Par exemple, je suis désormais interdit d'antenne sur la chaîne de télévision ORT *[première chaîne du pays]*. La presse est formellement libre, mais elle est victime des pressions du pouvoir et des oligarques qui la contrôlent. Cette dépendance est devenue un facteur politique très important. Les communistes, quant à eux, exigent la mise en place d'un comité de contrôle et de vigilance.

« La responsabilité de l'Occident est immense »

– Estimez-vous que l'influence du Parti communiste (KPRF) grandit ?

– Non, je ne le pense pas. Mais les communistes mènent une propagande terriblement efficace auprès de tous les mécontents, avec des mensonges répugnants sur les politiques menées par les réformateurs. Ils rassemblent ainsi un vote protestataire. Par exemple, lorsqu'ils expliquent qu'ils ne sont pas antisémites, ils mentent. L'antisémitisme a eu les traits d'une politique d'Etat pendant des dizaines d'années. Il n'y a que les idiots qui ne veulent pas le voir. Le délire antisémite du député communiste Albert Makachov, personnage bête et méchant, ne m'inquiéterait pas s'il n'avait sur la langue ce que M. Ziouganov *[leader du KPRF]* a dans la tête. Mais ce que je trouve le plus effrayant est l'attitude de la Douma, qui a refusé de désavouer l'un de ses membres.

– Libéraux et réformateurs peuvent-ils parvenir à une union ?

– C'est un problème tragique. Les forces démocratiques demeurent très divisées malgré des tentatives d'unification. En 1994-1995, j'ai prêché seul dans le désert pour cette union. Je crains, qu'une fois de plus, les démocrates ne démontrent leurs ambitions politiques personnelles plus que leur sens des responsabilités.

» Nous avons en fait la « démocratie » de nos « démocrates ». Anatoli Tchoubaïs *[ancien chef de file des « jeunes réformateurs » qui siégeaient au gouvernement]* a organisé en 1996 la réélection de Boris Eltsine, sur commande de nos oligarques et avec leur argent. C'était une erreur presque criminelle de sa part. Aujourd'hui, nous avons à la place du président une étrange poupée et, comme gouvernement, un cabinet rouge...

» Ce pari sur Eltsine des réformateurs russes, avec le soutien de l'Occident, a été perdu. La responsabilité de l'Occident est d'ailleurs immense. Bill Clinton et Helmut Kohl avaient, par exemple, les moyens politiques de faire cesser la guerre en Tchétchénie. Ils ne l'ont pas fait, persistant à penser qu'Eltsine était le seul garant de la démocratie. Mon grand ami Andreï Sakharov disait : *« Mon pays a besoin de soutiens mais aussi de pressions. »* L'Occident, par hypocrisie et couardise, a toujours eu peur de faire pression. »

Propos recueillis par François Bonnet

La Roumanie s'enlise dans la crise économique et monétaire

Le leu a perdu plus de 25 % de sa valeur depuis le début de l'année. L'opposition et les syndicats dénoncent la politique d'austérité du premier ministre, Radu Vasile, et réclament des élections anticipées

BUCAREST
de notre correspondant

Armé d'une vieille pelle, Marin, à la retraite depuis cinq ans, s'efforce de nettoyer la neige devant son immeuble, une HLM des années 70 qui ne conserve plus grand-chose de sa première jeunesse. Cette année, les intempéries ont pris de court les autorités locales. La plupart des rues de Bucarest sont bloquées et des unités de l'armée s'emploient à apporter les premiers secours aux milliers de personnes dispersées sur les routes recouvertes de neige glacée. *« Tout est bloqué ici*, dit Marin, sur un ton résigné. *Mais la neige, ça va, je peux m'en débarrasser. Ce sont les politiciens qu'on a du mal à chasser. »*

Un mouvement d'humeur similaire a gagné les partis d'opposition en Roumanie, qui ont quitté le 20 novembre le Parlement, après l'échec d'une motion de censure qu'ils avaient déposée contre le président, Emil Constantinescu. L'appareil législatif est ainsi déserté par ce que l'on surnomme à Bucarest le *« triangle rouge »* : l'ensemble formé par le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR), emmené par l'ancien président Ion Iliescu, le Parti de la Grande Roumanie (PRM), extrémiste et xénophobe, et le Parti de l'unité nationale des Roumains (PNUR), réputé pour son nationalisme.

Ces trois formations, qui contrôlent 184 sièges sur 471 au Parlement, avaient déposé le 18 novembre une motion de censure contre M. Constantinescu, élu en novembre 1996, qu'ils accusent d'être incapable de sortir le pays de la crise. L'initiative a notamment permis à l'ex-président Ion Iliescu de réaffirmer son rôle de chef de file de l'opposition.

Ces protestations interviennent au moment où le leu, la monnaie nationale, continue de chuter (25,2 % de dépréciation depuis le début de l'année), tandis que les mouvements sociaux ont pris de l'ampleur. Depuis trois semaines, la majorité des syndicats sont descendus dans la rue pour protester contre les mesures d'austérité annoncées par le premier ministre, Radu Vasile. *« Nous avons atteint le désespoir*, s'insurge Dumitru Costin, président du Bloc national syndical, qui compte 800 000 adhérents : *le premier ministre nous demande un moratoire sur six mois. Pour qu'il continue à promouvoir des incompétents selon des critères politiques ? La classe politique a perdu toute crédibilité. En Roumanie, on change souvent de vitesse mais on roule tout le temps en marche arrière. Les privatisations ? Elles ne reviennent qu'à transférer des biens publics dans les poches de quelques-uns. »*

Cette opinion, qui fait l'unanimité parmi les leaders syndicaux, a abouti ces derniers jours à une revendication formulée par l'opposition, à savoir la tenue d'élections anticipées. La coalition au pouvoir depuis deux ans, mélange hétéroclite de chrétiens-démocrates, libéraux, sociaux-démocrates et de représentants de la minorité hongroise, n'a en réalité jamais eu de programme commun. Les chrétiens-démocrates se voient accusés de manquer, dans leurs rangs, de spécialistes compétents en économie. Les libéraux se cantonnent à un discours social, et la minorité hongroise se concentre sur sa principale revendication, l'ouverture d'une université d'Etat en langue magyare à Cluj, en Transylvanie.

Le président Emil Constantinescu a la possibilité, en vertu de la Constitution, d'entamer une procédure de dissolution de l'Assemblée, mais la démarche est lente et complexe. Une autre solution est avancée par les syndicats : la formation d'un gouvernement d'« union nationale » dont l'objectif serait d'organiser des élections anticipées. Celles-ci risqueraient toutefois d'apporter une autre surprise, selon les analystes : un taux d'abstention record, sans changement majeur de la configuration politique, et de nouveaux retards dans les réformes économiques.

Mirel Bran

Croissance ralentie en Europe de l'Est

La croissance dans les pays d'Europe de l'Est ralentira en 1998 pour la troisième année d'affilée, selon les prévisions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Dans un rapport, publié lundi 23 novembre, la Banque affirme que la croissance en Europe centrale, orientale et dans les pays baltes s'établira, en 1998, à 3 %, contre 3,6 % en 1997 et 5,5 % en 1995. Le fossé se creuse, relève la BERD, entre cette zone et la Communauté des Etats indépendants (CEI, ex-URSS moins les pays baltes). La Russie connaîtra un recul de son produit intérieur brut de 5 % cette année, puis de 7 % en 1999, estiment les analystes. L'Ukraine et la Roumanie également *« font face à de difficiles paris pour la stabilisation »*. La Banque souligne les *« vulnérabilités »* de certains pays, faute de réformes institutionnelles accompagnant la libéralisation économique.

La PAC réformée aiderait moins les gros agriculteurs

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Jean Glavany, le ministre de l'agriculture, envisage de jouer sur la modulation, voire sur le plafonnement des aides fournies aux paysans, pour éviter que la politique d'économies à laquelle la France s'est ralliée, au plan européen, n'aboutisse à des résultats inéquitables. *« Mon souci, c'est qu'à travers la réforme de la PAC qui est en discussion, on puisse épargner les exploitations petites et moyennes. »*

Refusant le cofinancement des dépenses agricoles, c'est-à-dire la prise en charge par les trésors nationaux d'une partie des aides actuellement financées par l'Europe – *« parce que cela porte en germe la fin de la PAC »* –, la France propose, comme solution alternative pour diminuer la contribution de l'Allemagne et des autres pays qui estiment, comme elle, trop verser au budget communautaire, de stabiliser les dépenses au niveau de 1999, ou même à un niveau inférieur. Il en résulterait une réduction très substantielle des moyens disponibles pour soutenir l'Europe verte (13 milliards d'euros, soit 85,8 milliards de francs en 2006 d'après les projections de la Commission).

Pour atteindre cet objectif, la France estime, de manière sans doute présomptueuse, que l'Union peut faire l'économie d'une réforme de l'économie laitière. Au-delà, a expliqué en substance M. Glavany à ses collègues, il serait souhaitable que l'effort d'économie soit supporté principalement par les gros exploitants. Il reste à voir si la Commission, puis le Conseil, seront prêts à avaliser ce que le ministre français qualifie lui-même de *« choix politique »*.

M. Glavany s'est dit plutôt encouragé par les contacts bilatéraux qu'il a eus avec ses collègues.

Philippe Lemaître

Les juristes américains antitabac s'en prennent aux vendeurs d'armes

WASHINGTON
de notre correspondant

Les marchands d'armes américains font face à une offensive juridique inédite inspirée de celle conduite contre les fabricants de cigarettes. Le maire de La Nouvelle-Orléans, Marc Morial, a assigné en justice quinze fabricants d'armes, trois associations commerciales et plusieurs monts-de-piété et marchands de fusils. Il leur reproche de commercialiser sciemment des produits *« exagérément dangereux »* car dépourvus des mécanismes de sécurité indispensables. Il leur réclame des millions de dollars pour couvrir les frais de lutte contre la violence armée, le coût du recrutement de policiers supplémentaires, le financement des centres d'urgence dans les hôpitaux et des programmes destinés aux jeunes. *« Quelqu'un devait se dresser contre (...) le terrible pouvoir d'intimidation du lobby des armes »*, a-t-il déclaré. Il a obtenu le concours d'avocats spécialisés dans la lutte contre les magnats du tabac, qui se paieront sur les dommages-intérêts.

A Chicago, le maire, Richard Daley, réclame 433 millions de dollars (près de 2,5 milliards de francs) à trente-huit fabricants d'armes (dont Colt, Smith & Wesson, Beretta...), distributeurs et détaillants pour violation de l'ordre public : il les accuse d'avoir sciemment manufacturé et vendu des armes qui tombent entre les mains des criminels de la ville.

« TEST NATIONAL »

Chicago est en effet un cas à part, car la vente des armes y est interdite mais les commerçants des comtés voisins sont accusés d'en inonder la ville. Le maire a donc envoyé des policiers déguisés en malfrats acheter des armes en indiquant clairement qu'ils entendaient s'en servir. Un vendeur complaisant a conseillé un type de balle qui reste dans le corps de la cible et ne risque pas de blesser un enfant qui passerait par là. Chicago entend faire de sa plainte un *« test national »*, qui devrait être rapidement suivi par des dizaines de municipalités.

La riposte ne s'est pas fait attendre. Le porte-parole de la National Rifle Association (NRA), l'association des détenteurs d'armes à feu, nous a déclaré que *« ces tentatives pour rendre légalement responsables des tierces parties innocentes sont un défi au bon sens et à la jurisprudence américaine »*.

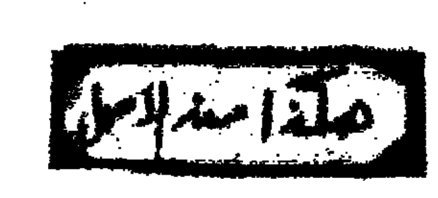
Les armes sont le meilleur moyen de lutter contre la criminalité, ajoutent d'autres partisans du lobby des armes. Il n'existe pas encore de moyens efficaces pour empêcher les criminels ou les enfants d'utiliser des armes qui ne leur appartiennent pas. *« Les maires devraient faire attention aux risques politiques »*, a menacé Richard Feldman, qui dirige le Conseil américain pour les sports de tir. *« Quand elles sont utilisées comme prévu, les armes ne font courir aucun risque à personne, mais chaque fois que vous fumez vous endommagez votre santé. Un policier ne dit pas : haut les mains ou j'en allume une ! »*, a expliqué très sérieusement le porte-parole de la société Sturm, Ruger and Co.

Patrice de Beer

Divisé face à Bagdad, le Conseil de sécurité apporte son soutien à l'Unscom

Réunis à huis clos, mardi 24 novembre, le Conseil de sécurité des Nations unies a entendu un exposé de Richard Butler, le chef de la commission chargée de désarmer l'Irak (Unscom), relatif aux raisons pour lesquelles il réclame à Bagdad des documents, notamment sur son arsenal chimique et biologique, réclamation que le gouvernement irakien juge injustifiée. Dans une brève déclaration à la presse, le Conseil a apporté son soutien à l'Unscom, dont le président devrait rendre compte de la coopération irakienne dans deux semaines. Selon des diplomates, des *« appréciations divergentes »* de la situation par les pays membres du Conseil ont empêché l'adoption d'une position claire. Les Etats-Unis sont néanmoins convaincus que l'Irak commettra inévitablement *« une erreur grave, qui unifiera à nouveau le Conseil de sécurité »*, remarque un diplomate américain.

Le Conseil de sécurité a par ailleurs prorogé de six mois le programme humanitaire pour l'Irak dit « pétrole contre nourriture », autorisant Bagdad à vendre pour 5,2 milliards de dollars de brut par semestre en échange de produits de première nécessité.



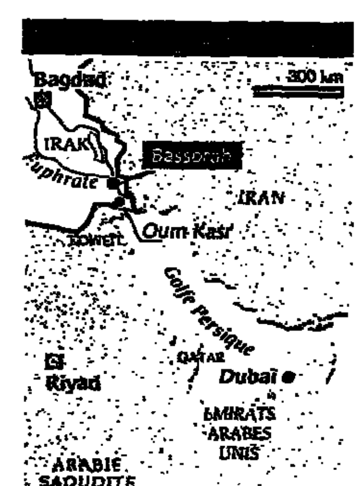
Bassorah survit péniblement à l'étouffoir de l'embargo

Au problème des infrastructures dévastées de la capitale du Sud chiite irakien s'ajoute la dramatique pollution des eaux

BASSORAH (sud de l'Irak)
de notre envoyé spécial

Les trois faucons sont descendus les premiers du ferry *Jebel-Ali*. Portés par un émir venu en Irak pour profiter de la saison de la chasse, ils ont majestueusement dodeliné de la tête au rythme de ses pas, jusqu'au véhicule tout-terrain qui les a emportés vers leurs proies. Derrière eux, cela n'a pas été la cohue. Pour son troisième voyage, le bateau ne contenait en effet que dix-sept passagers pour une capacité de cinq cents places. Une fois par semaine, depuis le 9 novembre, le *Jebel-Ali* relie Dubaï, aux Emirats arabes unis, au port irakien d'Oum Kasr, à une heure de voiture de Bassorah. Il en coûte 185 à 350 dollars pour parvenir, au bout de trente-six heures de mer, à cette pointe d'Irak qui jouxte le Koweït et que surveille en permanence une petite escouade des Nations unies.

REPORTAGE
Les effets de la résolution « pétrole contre nourriture » tardent à se faire sentir



Le port, jonché de carcasses de navires de guerre rouillés, a repris un peu de vie en 1997 grâce à la résolution « pétrole contre nourriture ». Oum Kasr constitue l'un des quatre points de transit des marchandises de ce programme que contrôle la compagnie Lloyd's. La nouvelle ligne maritime devrait tromper également la monotonie des grandes rues immobiles des docks. Mais les premiers résultats ne sont guère encourageants. Pour ses deux premiers voyages, le ferry n'a transporté que onze puis trente-trois passagers. La capitale du sud irakien, Bassorah, que dessert ce port, n'incite guère, il est vrai, à l'euphorie.

CARENCE EN MÉDICAMENTS

Rongée par les bombardements lors de la longue guerre contre l'Iran, la ville tente de survivre vaille que vaille à l'étouffoir de l'embargo, avec des infrastructures en miettes. Comme Mossoul, au nord du pays, Bassorah souffre des délestages fréquents décidés par les autorités pour l'alimentation de Bagdad, qui rendent l'approvisionnement en électricité critique. Cet été, particulièrement torride, la ville n'a guère pu bénéficier que de deux à trois heures de courant par jour, parfois au milieu de la nuit. La situation dans le domaine de l'eau est plus critique encore, puisqu'il n'existe plus de traitement des rejets qui se déversent directement dans le Chatt El Arab, le fleuve qui longe Bassorah, où est pompée toute l'eau consommée dans cette ville de un million et demi d'habitants.

Les maladies apportées par cette eau alimentent les drames quotidiens de l'hôpital pédiatrique Ibn Razouane. « *Il y a toutes ces morts que l'on pourrait éviter si facilement si l'on pouvait seulement travailler avec les moyens qui étaient les nôtres avant l'embargo* », déplore le docteur Feras Abdel Abbas. « *Il y a aussi cette malnutrition que j'avais étudiée dans les manuels parce qu'elle n'existait pas ici, alors qu'à présent elle constitue mon quotidien* », ajoute ce jeune médecin de trente et un ans. Le directeur de l'hôpital pour enfants regrette, pour sa part, la parcimonie de l'approvisionnement en médicaments, également prévu par la résolution « pétrole contre nourriture ». « *Nous ne recevons pas toujours ce qui est adapté à nos méthodes de travail. Et surtout, nous ne recevons pas tout : il nous manque des vitamines, des antibiotiques, et plus encore des antidouleurs.* »

GROUPES ARMÉS

L'hôpital Ibn Razouane compte pourtant parmi les mieux préservés : la climatisation y est encore vaillante, les portes et les vitres sont le plus souvent à leur place et il ne manque pas trop de néons. Rien à voir avec l'hôpital central de 600 lits que restaure actuellement une équipe de l'organisation française Première Urgence. « *Nous avons gardé la carcasse, parce que notre budget était insuffisant pour raser et reconstruire, mais il a fallu refaire toute l'eau et l'électricité, réparer les lits et les fenêtres et réinstaller une véritable climatisation* », racontent Jean-Yves Troy et Jean Javogues, qui supervisent ce projet de 6 millions de francs.

L'eau de Bassorah, plus que l'administration du gouvernorat, pourtant peu efficace, constitue pour eux également le plus grand des soucis, car la nappe phréatique affleure à une cinquantaine de centimètres sous le niveau du sol. C'est justement au bord des marais, qui s'étendent au nord de la ville, que l'organisation va mener une nouvelle action : la restauration d'un petit hôpital dans le gros bourg voisin de Midayna.

Les autorités locales n'ont émis aucune réserve, même si les marais comptent toujours parmi les zones qui échappent épisodiquement à leur contrôle. A vrai dire, l'activisme des groupes armés d'opposition chiite n'a guère de limites dans la région et la route du nord est déconseillée la nuit tombée aux visiteurs, à cause des « brigands », selon la terminologie officielle donnée aux miliciens chiites. Le long de cette route, les postes de garde sont pourtant très nombreux. Mais il ne peut être question d'opposition intérieure. Le discours des autorités ne reconnaît à la limite qu'un véritable ennemi : le voisin iranien, désigné du doigt par les statues lugubres d'officiers irakiens érigées le long de la corniche du Chatt El Arab.

Gilles Paris

Divisé face à Bagdad, le Conseil de sécurité apporte son soutien à l'Unscom

Réunis à huis clos, mardi 24 novembre, le Conseil de sécurité des Nations unies a entendu un exposé de Richard Butler, le chef de la commission chargée de désarmer l'Irak (Unscom), relatif aux raisons pour lesquelles il réclame à Bagdad des documents, notamment sur son arsenal chimique et biologique, réclamation que le gouvernement irakien juge injustifiée. Dans une brève déclaration à la presse, le Conseil a apporté son soutien à l'Unscom, dont le président devrait rendre compte de la coopération irakienne dans deux semaines. Selon des diplomates, des « *appréciations divergentes* » de la situation par les pays membres du Conseil ont empêché l'adoption d'une position claire. Les Etats-Unis sont néanmoins convaincus que l'Irak commettra inévitablement « *une erreur grave, qui unifiera à nouveau le Conseil de sécurité* », remarque un diplomate américain.

Le Conseil de sécurité a par ailleurs prorogé de six mois le programme humanitaire pour l'Irak dit « pétrole contre nourriture », autorisant Bagdad à vendre pour 5,2 milliards de dollars de brut par semestre en échange de produits de première nécessité.

La France et la Grande-Bretagne livreront des missiles de croisière aux Emirats arabes unis

Une « première » au Moyen-Orient qui devrait susciter des critiques américaines

Matra et BAe Dynamics ont reçu de leurs gouvernements respectifs l'autorisation d'équiper Abou Dhabi de missiles air-sol et air-air ultra-modernes. Le contrat est d'une valeur estimée de 12 milliards de francs. Les Etats-Unis devraient reprocher à Paris et Londres de s'être affranchis du traité RTCM, qu'ils ont signé et qui prévoit un autocontrôle des ventes de missiles par les pays exportateurs.

ACCÉDANT à la requête des Emirats arabes unis (EAU), la France et le Royaume-Uni ont autorisé le « missilier » franco-britannique qui regroupe Matra et BAe Dynamics à vendre des missiles de croisière air-sol Black Shaheen et des missiles air-air Mica ultra-modernes pour armer les 63 avions de combat Mirage 2000-9 commandés par Abou Dhabi. Ce contrat, sur lequel le fournisseur et le client préfèrent garder le silence, est estimé à 12 milliards de francs, qui s'ajoutent aux 18 milliards de francs engendrés par l'achat de 30 Mirage 2000-9 et la modernisation, sur la base de ce même modèle, des 33 Mirage 2000 déjà en service aux Emirats. Il comprend aussi la livraison de systèmes de contre-mesures électroniques. De fait, un tel contrat est une double première au Moyen-Orient pour les deux pays fournisseurs. Et, dès lors qu'il aboutit à introduire un armement d'une technologie très sophistiquée dans une région aussi peu stable, il devrait provoquer des demandes d'explications des Etats-Unis.

D'abord, les EAU, et singulièrement Abou Dhabi, qui est l'émirat chargé de la défense de la fédération, possédaient déjà des missiles air-air Mica, dans la version électromagnétique, à bord des premiers Mirage 2000 de défense aérienne, opérationnels depuis 1996. Mais les Emirats viennent de commander, en complément, la version infrarouge du Mica. Il s'agit là de la première vente à l'exportation d'un missile qui peut équiper aussi bien le Mirage 2000 que le Rafale, un avion qui est ausi proposé à Abou Dhabi face au F-16 Block 60 américain. Ensuite, les EAU ont sélectionné, après une compétition internationale qui a duré plusieurs années et à laquelle les industriels américains ont participé, le missile air-sol de croisière Black Shaheen franco-britannique. C'est la première fois que ce missile est exporté par Matra-BAe Dynamics, et c'est même la première apparition, au Moyen-Orient, d'un système d'armement aussi moderne et performant.

Le Black Shaheen est dérivé d'une famille de missiles de croisière mise au point, pour les besoins de leur armée de l'air et de leur aéronavale respectives, par la France, sous le nom de Scalp EG, et par le Royaume-Uni, sous celui de Storm Shadow. A vitesse proche de celle du son et doté d'une charge explosive unique (éventuellement nucléaire) capable de s'en prendre à des cibles « durcies », ce missile de croisière est guidé de façon totalement autonome, à distance de sécurité des défenses adverses. Sa portée varie entre 250 et 400 kilomètres, selon l'altitude de largage.

AUTOCONTRÔLE

Face au Black Shaheen, les EAU avaient le choix entre un programme non encore développé du groupe britannique GEC, lequel arme déjà les Mirage 2000 émiratis avec des missiles air-sol Hakim à très courte portée, et des missiles américains, comme les engins AGM-130, emportés par des F-16, ou des armes aérodynamiques dérivées du Harpoon, sur des avions F-18.

Les gouvernements français et britannique ont donné leur accord à cette transaction avec les EAU. Avec plus d'une vingtaine d'autres pays dans le monde, les deux pays ont signé le traité dit RCTM (régime de contrôle de la technologie des missiles), qui prévoit un autocontrôle des ventes de missiles par les pays exportateurs. Ce traité, dont les spécifications sont très techniques – car il est fondé sur des considérations de « masse » du système d'armes rapportée à sa portée –, est diversement interprété par les signataires. Il réglemente le contrôle des « vecteurs » susceptibles de transporter une charge nucléaire, chimique ou biologique pesant au moins 500 kilos à 300 kilomètres de distance minimale. A Washington, sous la pression des industriels écartés du marché, on pourrait estimer que les deux pays européens se sont affranchis du traité RCTM. Mais, avant même la conclusion de contrat avec les EAU, la France et le Royaume-Uni ont fait savoir que le Black Shaheen n'était, de leur point de vue, pas concerné par le RCTM.

Jacques Isnard

La trêve politique au Cambodge offre une chance de redressement national

Un accord a été trouvé sous le parrainage du roi Sihanouk

Le prince Norodom Ranariddh a été élu, mercredi 25 novembre, président de l'Assemblée cambodgienne, tandis que son rival Hun Sen doit officialiser la nomination de son gouvernement la semaine prochaine. Quatre mois après les élections, un accord a pu être trouvé sous le parrainage du roi Sihanouk. Le pays devrait bénéficier d'une trêve politique, sept ans après la fin de la guerre.

PHNOM PENH
de notre envoyé spécial

Norodom Sihanouk, soixante-seize ans et opéré d'un cancer de la prostate voilà cinq ans, peut enfin se soigner en paix en Chine. La trêve politique que le roi a imposée à la veille de son départ pour Pékin, le 14 novembre, devrait assurer au moins quelques mois de tranquillité au Cambodge. En a témoigné, mercredi 25 novembre, l'élection, avec 105 suffrages sur les 115 exprimés, de l'un de ses fils, le prince Norodom Ranariddh, à la présidence de l'Assemblée élue le 26 juillet. Après trois mois de disputes, émaillées d'insultes et de bouffées de violence, la classe politique cambodgienne en est donc revenue à des comportements plus amènes.

Certes, après deux mois d'absence, le retour de Sam Rainsy, désormais leader d'une opposition parlementaire réduite à quinze députés sur 122, s'est déroulé la veille sous haute surveillance policière. *« Je suis un peu sceptique mais j'espère que cela va marcher »*, a déclaré celui qui qualifie de *« frauduleux »* le scrutin du 26 juillet et qui demeure l'adversaire le plus déterminé de Hun Sen. Ce dernier est ainsi destiné à diriger un gouvernement formé par son propre Parti du peuple cambodgien (PPC, 64 députés) et le Funcinpec de Ranariddh (43 élus), aux termes d'un accord passé le 13 novembre sous le parrainage du roi.

CRÉER UN SÉNAT

Les Cambodgiens ont donc une chance d'être gouvernés. En priorité, il faut dégager des fonds pour couvrir les retards dans les paies des fonctionnaires et des militaires, voter un budget, négocier la restauration d'une aide internationale en partie suspendue depuis juillet 1997 et réintégrer la société internationale avec l'admission au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la récupération du siège, vacant, du Cambodge à l'ONU.

Le compromis du 13 novembre a permis de sortir d'une impasse liée à une exigence constitutionnelle : aucun parti ne dispose de la majorité des deux tiers nécessaire à l'élection d'un gouvernement ou à l'amendement de la Constitution. Le PPC a donc concédé au Funcinpec la présidence de l'Assemblée nationale et un partage équitable des portefeuilles ministériels. En échange, la Constitution doit être amendée pour créer un Sénat dont le président, qui sera Chea Sim (PPC), assurera l'intérim en l'absence de Sihanouk du royaume. Le PSR (Parti Sam Rainsy), qui a mené une campagne virulente contre Hun Sen l'été dernier, n'a pas été invité par le monarque à participer à l'élaboration de l'accord.

Hun Sen doit présenter officiellement son gouvernement le 30 novembre. Un répit s'annonce. Hun Sen domine ce gouvernement et le PPC tient l'armée et la police. On est loin de la situation qui prévalait lors des élections en 1993, quand les Khmers rouges demeuraient en dissidence armée et que les forces armées royales ne formaient qu'un amalgame d'unités d'obédiences politiques diverses.

Sam Rainsy s'est engagé à ne pas recourir à la *« provocation »* et, de toute façon, Hun Sen devrait disposer d'un peu de temps pour élaborer une politique de redressement. Après vingt ans de guerre, l'accord de paix de 1991 et les élections de 1993 avaient permis un premier départ. L'affaire avait tourné court en 1996, le gouvernement « à deux têtes » (Ranariddh et Hun Sen) se retrouvant paralysé. En 1997, le second avait limogé le premier en son absence. Si personne ne s'aventure à parier sur la durée de la trêve, une occasion se présente aujourd'hui de sortir le Cambodge de son bourbier.

Jean-Claude Pomonti

WIRZ

Son immunité diplomatique protège M. Kabila en Belgique

BRUXELLES. Le président de la République démocratique du Congo (RDC), Laurent-Désiré Kabila, qui est arrivé mardi 24 novembre à Bruxelles, est protégé par son immunité diplomatique contre d'éventuelles poursuites de la justice belge. M. Kabila, a déclaré le ministre belge des affaires étrangères Erik Derycke, *« bénéficie normalement »* d'une telle immunité.

Cette précision fait référence à deux plaintes déposées à Bruxelles par des opposants congolais contre le président de la RDC, notamment pour *« crimes de droit international »* et *« crimes contre l'humanité »*.

Les partis politiques seront autorisés en République démocratique du Congo (RDC) *« dans les deux mois »*, a déclaré mercredi le président de la RDC, Laurent-Désiré Kabila, peu après son arrivée à Bruxelles. – *(AFP.)*

Tribunaux d'exception et arrestations massives au Pakistan

KARACHI. Des centaines d'activistes du Mouvement national uni (MQM) qui rassemble des Mohadjirs, musulmans qui ont quitté l'Inde lors de la partition de 1947, ont été arrêtés à Karachi depuis le début du mois et devraient être jugés par des tribunaux militaires, ont annoncé, mardi 24 novembre, des sources officielles. *« La répression s'amplifie et, ces dernières 24 heures, plus de 130 de nos partisans ont été arrêtés »*, a affirmé un responsable du MQM. *« Le gouvernement affirme avoir arrêté plus de 500 personnes, mais nous pensons que le chiffre est beaucoup plus élevé »*, a dit A.M. Jalil, un dirigeant de ce parti. Le premier ministre Nawaz Sharif a annoncé vendredi la mise en place de tribunaux militaires pour juger *« les terroristes et les meurtiers »* à Karachi, où la violence a fait plus de 3 500 morts en trois ans. Un responsable de l'administration a affirmé que ces tribunaux *« auraient le pouvoir de prononcer des condamnations à mort »*. – *(AFP.)*

La Russie a trouvé un accord avec ses créanciers

MOSCOU. La Russie a finalement trouvé un accord avec ses créanciers pour restructurer sa dette en bons du Trésor, dont les remboursements avaient été gelés le 17 août au premier jour de la crise financière, a rapporté mercredi 25 novembre l'agence Itar-Tass. Le ministre des finances Mikhail Zadornov a annoncé que 10 % des 250 milliards de roubles de dette seraient remboursés en liquide en roubles, et 20 % restructurés en nouveaux bons. Une question toutefois non réglée concerne les modalités de rapatriement du liquide en roubles par les créanciers étrangers. – *(AFP.)*

Le président Milosevic limoge le chef d'état-major de l'armée

BELGRADE. Le président yougoslave Slobodan Milosevic a démis, mardi 24 novembre, le général Momcilo Perisic de ses fonctions de chef d'état-major de l'armée yougoslave, qu'il exerçait depuis fin 1993, selon un communiqué de l'agence Tanjug. Un mois après avoir limogé le chef des services secrets, Jovica Stanisic, M. Milosevic se sépare ainsi d'un autre homme de confiance avec lequel il a mené la guerre en ex-Yougoslavie. Le limogeage du général Perisic pourrait être lié aux accords conclus en octobre entre M. Milosevic et la communauté internationale. L'armée a été contrainte de réduire ses effectifs au Kosovo et de désactiver ses systèmes de défense anti aérienne, ce qui semble avoir suscité de vifs remous au sein de la hiérarchie militaire. Le général Perisic, nommé conseiller chargé des questions de défense auprès du premier ministre yougoslave Momir Bulatovic, a été remplacé à la tête de l'armée par le général Dragoljub Ojdanic, qui commandait la 1re armée (région de Belgrade et nord de la Serbie). – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ARGENTINE : l'ancien amiral Emilio Eduardo Massera**, soixante-treize ans, a été placé en détention par un juge fédéral, mardi 24 novembre à Buenos Aires, pour vol d'enfants de femmes en détention. L'ancien numéro deux de la junte militaire en Argentine, en 1976, rejoint ainsi en prison son ancien chef l'ex-général Jorge Rafael Videla, emprisonné depuis le 9 juin pour *« appropriation illégale d'enfants nés en captivité »*. Le délit d'enlèvement d'enfants n'est pas couvert pas les lois d'amnistie de 1989 et 1990 dont ont bénéficié tous les militaires jugés et condamnés en 1985 pour les nombreuses atrocités commises pendant la dictature. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : l'Attorney General (ministre de la justice)**, Janet Reno, a annoncé, mardi 24 novembre, qu'elle ne demanderait pas la nomination d'un procureur indépendant pour enquêter sur le rôle du vice-président Al Gore, en relation avec le financement de la campagne électorale démocrate en 1995-96. *« J'ai trouvé qu'il n'existait pas de raison pour prolonger l'enquête »*, a indiqué Mme Reno dans un communiqué, après une enquête préliminaire de 90 jours. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS/IRAN : la secrétaire d'Etat américaine** Madeleine Albright souhaite que l'Iran soit retiré de la liste des pays qui ne coopèrent pas dans l'effort international de lutte contre la drogue. Le président Bill Clinton devrait annoncer *« prochainement »* une décision à ce sujet, a indiqué, mardi 24 novembre, un porte-parole du département d'Etat. – *(AFP.)*

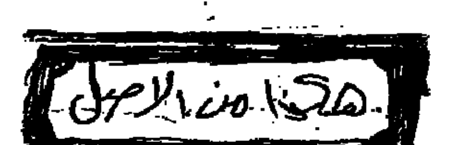
■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : le chef militaire de la rébellion congolaise**, Jean-Pierre Ondekane, a démenti que 600 rebelles aient trouvé la mort sur le lac Tanganika, lors d'un bombardement de l'aviation zimbabwéenne. Il a reconnu le bombardement de la ville de Kalémie, mais a précisé qu'*« il n'y a eu qu'un militaire blessé »* et qu'*« aucun objectif militaire n'a été touché »*. – *(AFP.)*

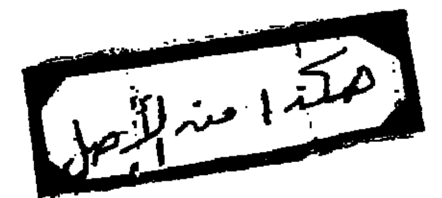
■ **CHINE : Pékin va se porter candidat** pour l'organisation des Jeux olympiques de 2008, a annoncé, mercredi 25 novembre, le porte-parole du Comité olympique chinois (COC), Wei Hongquan. Le maire de Pékin, Jia Qingling a remis officiellement mercredi la candidature chinoise à Wu Saozu, président du COC, lequel se réunira en janvier pour en discuter. – *(AFP.)*

Ankara n'espère plus l'extradition vers la Turquie d'Abdullah Öcalan

ANKARA. La Turquie a lâché du lest, mardi 24 novembre, en évoquant pour la première fois la possibilité que Rome extrade vers un pays tiers le chef rebelle kurde, Abdullah Öcalan. *« L'asile politique en Italie ou une extradition vers la Turquie sont tous deux improbables »*, a déclaré le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, devant les députés de son parti de la Mère Patrie. *« Il est possible qu'il soit extradé vers l'Allemagne ou envoyé dans un pays tiers »*, a-t-il ajouté. L'extradition vers l'Allemagne semble toutefois très improbable.

A Paris, le président Jacques Chirac a assuré mardi le président du Conseil italien Massimo D'Alema de la *« solidarité »* de la France dans cette crise. *« La France, comme l'ensemble de l'Union européenne, est totalement solidaire de la position italienne que nous comprenons et que nous soutenons »*, a déclaré le chef d'Etat à l'issue d'un entretien de plus d'une heure à l'Elysée avec M. D'Alema. – *(AFP.)*





immunité diplomatique
ège M. Kabila en Belgique

unaux d'exception
restations massives au Pakistan

Russie a trouvé un accord
c ses créanciers

président Milosevic limoge
chef d'état-major de l'armée

Ankara n'espère plus l'extradition
vers la Turquie d'Abdullah Ocalan

CONJONCTURE Alors que *Lionel Jospin*, au cours d'un entretien sur France-Info, mardi 24 novembre, s'est montré confiant sur l'évolution de la conjoncture économique, l'Insee a publié, mercredi, une étude qui *contredit l'optimisme du gouvernement*. ● L'INVESTISSEMENT dans l'industrie, selon cette enquête auprès des chefs d'entreprise, enregistrerait une croissance nulle en 1999, après *une progression de 8 % en 1998*. Cette estimation est beaucoup plus faible que celle défendue par Bercy, qui escompte une progression de 9 % de l'investissement industriel l'an prochain. Cette prévision risque de relancer la polémique sur la crédibilité de l'estimation officielle de croissance du ministère des finances (2,7 % en 1999). ● L'EMPLOI PRÉCAIRE est dans le collimateur du gouvernement, qui réfléchit à un système *de « bonus-malus » pour freiner l'usage des CDD et des missions d'intérim*.

L'optimisme de M. Jospin est démenti par les prévisions de l'Insee

Alors que le ministère des finances escomptait une croissance de 9 % de l'investissement industriel en 1999, l'Insee révèle qu'en réalité la croissance pourrait être nulle. Le premier ministre assure, pourtant, que « le plus grave » de la crise « est maintenant jugulé »

AVANT qu'il ne se lance, mardi 24 novembre, en fin de journée, sur France-Info, dans une longue défense et illustration de sa politique économique et sociale, avec des accents fortement optimistes, Lionel Jospin a-t-il été prévenu que l'Insee publierait, le lendemain matin, une enquête qui ruinerait une partie de sa démonstration ? C'est peu probable et, pour le premier ministre, c'est évidemment une coïncidence qui tombe mal. M. Jospin s'est, en effet, appliqué à démontrer que le pessimisme ambiant de ces derniers mois n'est plus justifié. Soulignant que *« le plus grave de la crise financière est maintenant jugulé »*, il s'est réjoui que la plupart des grands indicateurs soient maintenant bien orientés, parlant pêle-mêle du chômage qui *« recule fortement »*, de la *« reprise de la consommation »* ou encore de *« la reprise de l'investissement »*. Dans ce dernier cas, il a juste ponctué son propos d'une petite phrase de prudence : *« J'espère que cela durera. »*

Il a donc repris la thèse que défend le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie depuis un peu plus de deux semaines. En clair, si le pessimisme, durant l'été, était justifié, sous le coup des turbulences mondiales, celles-ci se sont apaisées. De surcroît, les moteurs internes de la croissance française que sont la consommation des ménages et l'investissement des entreprises tournent à plein régime. Conclusion : contre l'avis de nombreux experts, qui évoquent une prévision moyenne de 2,4 % de croissance de l'économie en 1999, Bercy défend une estimation de 2,7 %.

Or, l'enquête de l'Insee publiée mercredi matin laisse, à l'inverse, supposer que l'un des deux moteurs de la croissance, celui de l'investissement, pourrait brutalement *« caler »*. Pour 1998, l'estimation est, certes, optimiste : la hausse de l'investissement en valeur dans l'industrie pourrait atteindre 8 %, soit un très bon niveau, même s'il est en retrait sur l'estimation de l'enquête précédente, réalisée en avril (+ 9 %). Ce chiffre suggère que le gouvernement a de bonnes chances d'atteindre les 3,1 % de croissance qu'il escomptait pour l'année en cours, ce que devraient également confirmer les comptes nationaux pour le troisième trimestre, qui seront publiés jeudi matin par l'institut.

Le mouvement de yoyo des dépenses d'équipement

TAUX DE VARIATION ANNUEL DE L'INVESTISSEMENT EN VALEUR DANS L'INDUSTRIE

en pourcentage

1985	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98*	99*
13	5	6	12	11	15	-4	-10	-15	-4	9	1	0	8	0

L'évolution à partir de 1990 porte sur les montants d'investissement, y compris crédit-bail. Auparavant, il s'agissait des dépenses d'investissement non financées par crédit-bail.

PÉCHÉ D'OPTIMISME

En revanche, pour 1999, c'est la douche froide. Alors que le gouvernement a retenu pour hypothèse une hausse de 5,7 % de l'investissement des entreprises, dont + 9 % dans l'industrie, l'enquête de l'institut évoque une croissance nulle pour l'industrie. *« En 1999*, affirme l'enquête, *les projets d'investissement des chefs d'entreprise correspondent à une stabilité de l'investissement industriel et à une très faible progression dans le secteur manufacturier (1 %). Cette quasi-stabilité recouvrirait toutefois une progression assez sensible dans le secteur de l'automobile. »*

Faut-il en conclure que, l'investissement risquant d'être beaucoup plus faible que prévu, la croissance elle-même devrait être revue à la baisse et que le gouvernement a péché par excès d'optimisme ? C'est évidemment la thèse que défendront les économistes de banque, beaucoup de dirigeants de la droite ou encore le patronat, qui n'ont cessé de dire depuis le début de l'automne que Bercy minimisait les effets de la crise financière internationale.

Le ministère des finances, lui, persiste à penser que c'est un mauvais procès qu'on lui fait et peut, pour défendre sa position, avancer plusieurs arguments. L'enquête d'octobre de l'Insee est, par construction, assez fragile, dans le volet qui traite des évolutions de l'année suivante *(lire ci-contre)*. A ce stade, les réponses des chefs d'entreprise reflètent plus leur sentiment sur la conjoncture présente que leurs projets réels d'investissement.

Or, dans la conjoncture mondiale, octobre a été un mois-charnière. Après les très fortes secousses de l'été, liées à la crise asiatique, au chaos russe, à la menace d'effondrement du Brésil, et plus généralement aux turbulences financières mondiales, la situation n'a commencé à se stabiliser qu'à cette époque. La Bourse de Paris a, par exemple, atteint son point bas le 8 octobre et n'a engagé qu'après cette date sa très forte remontée.

Les industriels, eux, ont répondu au questionnaire de l'Insee tout au long du mois. Selon l'institut, les premières réponses lui sont parvenues dès le début octobre, au plus fort de la crise, mais l'enquête n'a été achevée que dans les premiers jours de novembre. Précisément, 90 % des réponses ont été effectuées en octobre et les 10 % restants (essentiellement les plus grosses entreprises) dans les jours suivants. Quoi qu'il en soit, Bercy peut faire valoir que, si la conjoncture donnait déjà des signes de redressement, la tendance était encore trop récente pour que les industriels n'en prennent véritablement la mesure. En clair, l'enquête de l'Insee serait devenue obsolète avant même qu'elle ne soit publiée et la prochaine prévision, qui sera réalisée en janvier, devrait le confirmer.

On l'aura donc compris : le gouvernement n'a nulle intention de prendre en compte les enseignements de cette étude et de reviser sa prévision de croissance. Il compte d'autant moins le faire qu'il sait l'impact très négatif que pourrait avoir une telle annonce sur le comportement des ménages ou celui des chefs d'entreprise. *« Affirmer une perspective, si elle est raisonnable, mais en même temps si elle est un peu volontariste, c'est aussi se donner plus de chances de l'atteindre »*, a affirmé M. Jospin. La formule peut aussi bien être lue à l'envers : annoncer un ralentissement, c'est aussi prendre le risque de le précipiter...

Laurent Mauduit

L'inflation la plus faible depuis quarante ans

Selon l'indice définitif publié, mercredi 25 novembre, par l'Insee, les prix à la consommation ont baissé de 0,1 % en octobre. L'indice provisoire (*Le Monde* du 11 novembre) évoquait une fluctuation comprise entre 0 % et – 0,1 %. Sur un an, l'inflation s'élève donc à seulement 0,4 %. Le record à la baisse de janvier 1998 (+ 0,5 % en glissement annuel) est donc battu. Il faut remonter au mois de mai 1957 (– 0,3 %) pour trouver un chiffre encore plus bas. Le recul des prix pétroliers (– 5,9 % sur un an), cumulé à une inflation interne faible (+ 1,1 % pour l'inflation dite « sous-jacente »), explique ce résultat historique.

Une fiabilité relative

L'enquête de l'Insee sur les investissements de l'industrie suscitera une polémique, certains experts estimant qu'elle est fiable, d'autres non. Voici dans quelles conditions cette enquête est réalisée :

● **Qui est interrogé ?** Trois enquêtes sont réalisées chaque année : en janvier, avril et octobre. Ne sont interrogés que les chefs d'entreprise dans l'industrie, qui réalisent en moyenne 30 % de l'investissement total. Ce sondage ne donne donc qu'une vue partielle des dépenses d'équipement ; mais le secteur de l'industrie a un rôle-clé dans l'économie, et ses évolutions sont souvent très révélatrices. L'enquête d'octobre 1998 porte sur 2 513 chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière et 220 dans l'agroalimentaire.

● **L'enquête est-elle fiable ?** Les dépenses d'équipement engagent une entreprise pour longtemps, et un patron y regarde à deux fois avant de les budgétiser. Cela étant, les résultats de l'enquête de l'Insee réalisée en octobre pour l'année suivante sont, évidemment, plus fragiles que les suivantes portant sur le même exercice. Voici l'évolution de l'investissement industriel constatée au cours des dernières années, comparée à la prévision avancée au mois d'octobre précédent par l'Insee : 9 % en 1995 (pour une prévision de 9 %), 1 % en 1996 (pour une prévision de 13 %), 0 % en 1997 (pour une prévision de 2 %), 8 % en 1998 (pour une prévision de 3 %). Les écarts entre les estimations et les réalisations sont donc assez sensibles mais, logiquement, plus on avance dans l'année, plus les réponses des industriels aux questionnaires de l'Insee sont fiables.

Le Medef maintient que l'hypothèse du gouvernement est « imprudente »

*« **LES INCERTITUDES** liées à la demande étrangère risquent de pénaliser l'investissement (...). La poursuite du mouvement – bien amorcé – de reprise de l'investissement pourrait être remise en cause. Dans les grandes entreprises industrielles, les projets de dépenses d'équipement ont été revues à la baisse ; la hausse de 15 % prévue en janvier a été ramenée à 11 % »*, estimait l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) dans le numéro de novembre de sa revue *Actualités*. La principale fédération patronale de l'industrie, qui compte parmi ses adhérents les fabricants de biens d'équipement, est, de fait, particulièrement attentive à l'évolution de l'investissement productif. Sa prudence traditionnelle – souvent exagérée – pourrait cette fois être validée puisque l'Insee, dans l'enquête de conjoncture rendue publique mercredi 25 novembre, parle d'une croissance nulle pour l'investissement industriel en 1999.

Quelles sont, pour les patrons de l'UIMM, les causes de ce coup de froid ? Le fléchissement de la demande extérieure pour l'essentiel, à laquelle s'ajoutent des anticipations de prix de vente toujours orientés à la baisse et la dépréciation du dollar, qui *« ne peuvent que restreindre la profitabilité des entreprises à un moment où leur compétitivité sera mise à rude épreuve par les pays asiatiques ayant fortement dévalué leur monnaie »*.

En octobre, cette fédération industrielle jugeait ainsi *« un peu aléatoire »* la prévision de l'institut de conjoncture économique Rexecode, proche du patronat. *« Rexecode croit toujours à une reprise de l'investissement, en tablant sur une progression de l'investissement productif de 5,6 % pour 1999 »*, notaient-ils, tout en réserves, en pointant à rebours le *« signal négatif »* que constitue la *« contraction des carnets de commande étrangères »*.

Mercredi 25 novembre, le Medef (ex-CNPF) soulignait que *« les entreprises sont aujourd'hui plus pessimistes que les ménages car elles sont en première ligne au niveau international »*. *« Elles sont les premières à ressentir les effets de la crise moniale »*, souligne l'organisation patronale, en indiquant que les industriels, traditionnellement plus exposés à la conjoncture internationale que les services, ont désormais intégré la détérioration de l'environnement extérieur dans leurs perspectives d'investissement.

Dans ce contexte, soulignait le Medef, plus politique, *« toutes les annonces récentes, qu'il s'agisse des 35 heures, du durcissement des procédures de licenciement, du doublement de l'amendement Delalande* [pénalité pour les entreprises qui licencient des salariés âgés de plus de cinquante ans], *la taxation des contrats à durée déterminée incitent encore moins à investir »*. Mercredi 25 novembre au matin, recevant ses homologues allemands du BDI, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, a une nouvelle fois affirmé que l'*« hypothèse de 2,7 % de croissance »* retenue par le gouvernement dans son projet de loi de finances pour 1999 était *« imprudente »*. Il a estimé que la croissance réelle en 1999 serait *« inférieure à 2,5 % »*. Selon M. Seillière, les entreprises ressentent la décélération de l'activité. *« On observe déjà, dans le secteur des biens intermédiaires, un affaiblissement de la demande »*, a t-il indiqué.

Caroline Monnot

« La reprise économique se traduit par un recul du chômage »

Invité de France-Info, mardi 24 novembre, M. Jospin a notamment déclaré : « On ne peut pas admettre que des gens meurent de froid. Il faut agir dans l'urgence, lutter contre les exclusions et avoir une approche économique et sociale qui ne produise pas de la précarité. *(...)* Cette société, telle qu'elle a été conduite pendant dix à quinze ans, est une société où les idées dominantes étaient celles du libéralisme, du chacun-pour-soi. On se rend compte aujourd'hui des conséquences. *(...)* On sait que la dérive commence par la précarité en matière de logement, mais il faut élargir la vision. Il faut poser le problème de la précarité dans l'entreprise. La reprise économique se fait trop souvent par un recours aux emplois précaires. Comment s'étonner que la précarité dans l'entreprise débouche sur la précarité dans la rue. C'est toute une vision de la société n'opposant pas l'économique et le social sur laquelle il faut travailler. »

VERBATIM

Interrogé sur une éventuelle législation visant à limiter les licenciements, le premier ministre a d'abord relevé que « la reprise économique se traduit par un recul du chômage de plus de 160 000 chômeurs en un an », *mais, a-t-il continué*, « les entreprises embauchent sur des contrats à durée déterminée, voire des contrats précaires ». « Quand la croissance se consolide, recourir à l'intérim ou au travail précaire, ce n'est pas normal. C'est pourquoi Martine Aubry a annoncé que nous serions amenés à prendre des mesures, après un dialogue avec les partenaires sociaux et la majorité. Le système du "bonus-malus" fait partie de l'éventail des mesures possibles. » *Quant au contrôle administratif des licenciements, réclamé par le PS*, « il est une façon d'autoriser les licenciements. Dans plus de 90 % des cas, l'autorisation était accordée. Faut-il agir sous cette forme ? Il est possible que nous soyons amené à légiférer, mais ce n'est pas encore décidé. *(...)* Je ne veux pas incarner un gouvernement qui agit dans l'urgence, mais plutôt qui instaure une certaine stabilité dans la vie et dans le travail. »

Enfin, le premier ministre juge que « le climat économique est quand même meilleur qu'il ne l'était avant juin 1997 ». « Nous espérons faire 2,7 % de croissance *[en 1999], a-t-il dit.* Affirmer une perspective, si elle est raisonnable, mais en même temps si elle est un peu volontariste, c'est aussi se donner plus de chances de l'atteindre. *(...)* Le plus grave de la crise internationale est maintenant jugulé. Pour lutter contre le chômage, la croissance ne suffira pas. Donc, nous utiliserons l'arme des 35 heures. Sept cents accords ont déjà été signés. Ils concernent 77 000 salariés. Une vraie dynamique de négociation sociale est engagée. »

Un « bonus-malus » est à l'étude pour limiter l'emploi précaire

PRUDENT sur la réforme du droit de licenciement, plus menaçant sur l'usage abusif des emplois précaires, confiant dans la dynamique sociale engagée après le vote de la loi sur les 35 heures : en moins d'un quart d'heure, mardi 24 novembre, sur France-Info, le premier ministre a recadré la politique de l'emploi, en a dessiné les priorités et a répondu à l'*« impatience »* de sa majorité « plurielle », et notamment celle du PS, qui souhaite un coup de barre à gauche dans le domaine social.

Après les déclarations de la ministre de l'emploi et de la solidarité en faveur d'une *« contribution »* des entreprises faisant un usage abusif des contrats à durée déterminée et des missions d'intérim (*Le Monde* du 20 novembre), Lionel Jospin a annoncé que le gouvernement réfléchissait à une formule de *« bonus-malus »* destinée à limiter le recours à ces formes d'emploi précaire. Cette *« idée »* fait partie d'*« un éventail de mesures possibles »*, a-t-il précisé, estimant, comme Martine Aubry, que, *« quand la croissance se consolide, et c'est le cas, alors recourir systématiquement à l'intérim, au travail précaire, ce n'est pas normal »*.

Sur les licenciements collectifs, comme sur le travail précaire, le chef du gouvernement souhaite engager le dialogue *« avec les partenaires sociaux, et aussi avec les partis de la majorité »*. Il a implicitement confirmé qu'il n'y aurait pas de grande loi sur le droit de licenciement, et encore moins de rétablissement de l'autorisation administrative, tout en admettant que des ajustements législatifs sont possibles afin de renforcer le contrôle de l'administration du travail sur les plans sociaux présentés par les entreprises.

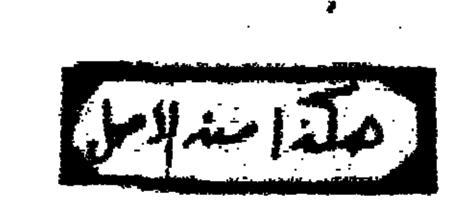
La propension de certaines entreprises à licencier ou à recourir aux emplois précaires lui a permis de leur faire porter une partie de la responsabilité de l'exclusion. *« Si l'on retrouve tous ces hommes et ces femmes dans la rue*, a-t-il indiqué, *c'est que l'ensemble du salariat a été plus précaire. »* M. Jospin, qui refuse d'enfermer sa politique *« dans l'assistance, dans l'urgence, dans le social »*, a plaidé pour la *« stabilité »* du salariat, ce qui n'exclut pas, selon lui, de la *« souplesse »* pour les entreprises. Le premier ministre s'est félicité de la dynamique des négociations sur les 35 heures, sans s'en prendre au patronat.

« COMBAT D'ARRIÈRE-GARDE »

Quelques heures avant l'intervention du premier ministre, Mme Aubry avait adopté un ton plus polémique. Dans le cadre d'un colloque organisé par *La Tribune* et Edition Formation Entreprise (EFE), elle a opposé une fin de non-recevoir au président de la commission sociale du Medef, Georges Jollès, qui lui demandait un report de la date d'entrée en vigueur des 35 heures. Après avoir fustigé le *« combat d'arrière-garde du patronat contre les 35 heures »*, elle a précisé qu'elle était prête à trouver, par la négociation, *« des modalités particulières pour certains secteurs »*.

Selon un dernier bilan sur les 35 heures, publié mardi, 701 accords d'entreprise ont déjà été signés (76 000 salariés concernés). Ce sont *« les plus importants »*, a souligné la ministre, *confirmant* que la seconde loi sur la réduction du temps de travail, prévue fin 1999, ne s'appuiera pas sur *« les accords de branche préparés en chambre »*. Mme Aubry a annoncé qu'elle réfléchit à un double système pour les heures supplémentaires : le contingent annuel (130 heures) pourrait être *« plus faible »* pour les entreprises modulant leurs horaires sur l'année et *« plus élevé »* pour les autres.

Jean-Michel Bezat

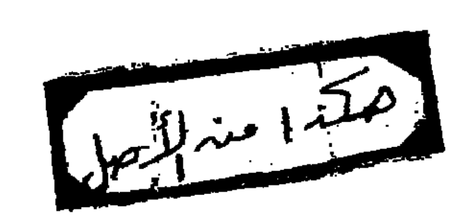


Lionel Jospin re…
et la continui…

Selon le premier ministre, « l'impat…

La droite réitère son acc…

Les syndicats de médec…
d'une stratégi…



1999). ● L'EMPLOI PRÉCAIRE est dans le collimateur du gouvernement, qui réfléchit à un système de « bonus-malus » pour freiner l'usage des CDD et des missions d'intérim.

ons de l'Insee

l'Insee révèle qu'en réalité est maintenant jugulé »

plus faible depuis quarante ans

un recul du chômage »

limiter l'emploi précaire

Lionel Jospin revendique la durée et la continuité de son action

Selon le premier ministre, « l'impatience est du côté des commentateurs »

Face aux critiques qui s'expriment et à l'« *impatience* » des « *observateurs* », Lionel Jospin a affirmé, mardi 24 novembre, sur France-Info, que le gouvernement ne ralentit « *en rien le rythme* de [ses] *réformes* ». Il revendique la durée et la continuité d'action d'« *un gouvernement de long cours* ».

AUX ALLIÉS qui regimbent et à ceux qui, parfois, jugent que l'action gouvernementale souffre de lenteur, Lionel Jospin oppose une notion simple : le temps. « *Pas d'impatience !*, a-t-il lancé, mardi 24 novembre, sur France-Info. *Nous agissons de façon positive et nous ne ralentissons en rien le rythme de nos réformes.* » Apparemment peu affecté par des sondages moins enthousiastes et préférant s'appuyer sur les résultats des trois élections législatives partielles du 22 novembre précédent – « *On constate une progression des candidats socialistes par rapport à juin 1997* » –, le premier ministre a déclaré : « *Il faudra que les observateurs acceptent l'idée qu'un gouvernement, au bout de dix-sept mois, puisse encore bénéficier d'un appui significatif dans l'opinion, puisse avoir vocation à travailler dans la durée pour gérer les problèmes du pays.* » « *L'impatience*, a-t-il ajouté, *est le plus souvent du côté des commentateurs.* »

Ce temps revendiqué, M. Jospin assure l'utiliser à la mise en œuvre de son projet, qui, outre la lutte contre le chômage et la recherche d'une plus grande justice sociale, vise à la « *réforme de la société française, sa modernisation* ». « *On retrouve cela dans la réforme de la justice ou celle de la parité*, a-t-il assuré, *la volonté de lutte contre le cumul des mandats, ainsi que dans le pacte civil de solidarité.* » Installé à Matignon depuis juin 1997, potentiellement dans la place jusqu'en 2002, M. Jospin plaide pour la continuité de l'action : « *Il faut accepter qu'il y ait un début, où l'on pose les fondations et indique les grandes orientations. Après, on gouverne, parce que nous avons été élus pour cela.* » D'où la formule, en guise de conclusion, sur ce thème : « *Nous sommes un gouvernement de long cours.* »

INFLEXIBLE

Inhabituels dans la bouche d'un premier ministre sous la Ve République, ces mots ont été soigneusement pesés. Ils visent à réintroduire une idée de stabilité, disparue du champ politique depuis que Michel Rocard avait été « viré » par François Mitterrand en 1991. M. Jospin juge que sa situation politique personnelle l'autorise à se projeter dans l'avenir. Il se refuse donc à modifier quoi que ce soit dans sa gestion du dossier des sans-papiers. « *Nous avons régularisé quatre-vingt mille hommes et femmes*, a-t-il expliqué. *C'est un geste extrêmement fort. Nous avons fait exactement ce que nous avions dit que nous ferions.* » Quant aux soixante mille déboutés de leur demande, et pour lesquels une partie de la majorité réclame une régularisation, M. Jospin demeure inflexible : « *Nous allons faire en sorte que ces personnes, qui ont vocation à quitter le territoire national, le quittent progressivement. Si on veut faire l'intégration, il faut maîtriser les flux migratoires. Si l'on ne les maîtrise pas, on ne pourra pas faire l'intégration.* »

Un même souci de continuité s'est exprimé à propos de la candidature de Daniel Cohn-Bendit aux élections européennes. « *Non, il ne m'agace pas*, a assuré le premier ministre. *Il a l'air plutôt sympathique, il a ce qu'on appelle du bagout.* » Mais que les écologistes ne s'imaginent pas qu'un éventuel bon score puisse bouleverser la composition politique du gouvernement ! « *Ce qui est en cause*, a assuré M. Jospin, *c'est le nombre de parlementaires que chaque formation enverra au Parlement européen. La modification des équilibres politiques du gouvernement sera réglée aux prochaines élections législatives.* »

Interrogé sur Roland Dumas, M. Jospin a répondu : « *En tant que premier ministre, je ne peux pas m'exprimer sur ce sujet. C'est au président et aux membres du Conseil constitutionnel, qui, eux, savent ce qui pourrait ou non affecter le fonctionnement du Conseil, de s'exprimer.* » Quant au jugement à porter sur l'action de François Mitterrand, M. Jospin assure l'avoir fait « *du vivant* » de l'ancien président. « *Je l'ai même fait quand il était au pouvoir, avec quelques conséquences.* » La déclaration de M. Rocard, jugeant que François Mitterrand « *n'était pas un honnête homme* », lui a inspiré ce commentaire : « *Je ne me suis retrouvé ni dans l'expression de cet ami ni dans les répliques que plusieurs lui ont apportées.* » Derrière l'équilibre apparent, M. Jospin laisse paraître une inclination : malgré la virulence de son jugement, M. Rocard demeure, pour le premier ministre, un « *ami* ».

Jean-Michel Aphatie

La droite réitère son accusation d'« immobilisme »

L'ALLIANCE POUR LA FRANCE a choisi le soir de l'intervention de Lionel Jospin sur France-Info pour rappeler « *son attachement au principe d'une réforme globale de la justice* ». Dans la ligne des indications données à l'Elysée (*Le Monde* du 21 et daté 22-23 novembre), elle fait « *toutes réserves* » sur sa position en cas de présentation au Congrès du projet de loi constitutionnel relatif au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) « *avant que ne soit acquis* » le principe d'un vote sur la présomption d'innocence et les relations entre la chancellerie et le parquet.

Pour Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, le premier ministre « *s'est contenté d'égrener des mesures que nous connaissons déjà et dont l'efficacité n'est pas encore démontrée* ». Son homologue de Démocratie libérale, José Rossi, a déclaré que M. Jospin « *entre dans une phase de relatif immobilisme* ». Sur LCI, François Fillon, porte-parole du RPR, a reproché à M. Jospin de ne pas vouloir que les sans-papiers non régularisés « *reviennent dans leur pays d'origine* » et de créer ainsi « *un appel d'air formidable* ».

Pour Alain Krivine, porte-parole de la LCR, « *entre les victimes et les artisans de l'exclusion, il faut choisir son camp* ». Le MRAP « *s'élève* » contre « *le refus persistant* » de M. Jospin de procéder à la régularisation des sans-papiers. Sur ce sujet, Dominique Voynet a déclaré sur LCI : « *M. Jospin est premier ministre, il arbitre, il choisit, il prend ses responsabilités.* » Considérant que « *le débat n'est pas clos* », la ministre de l'environnement a précisé qu'elle garde ses convictions.

Sur RTL, mercredi, Daniel Cohn-Bendit a affirmé que « *ce n'est pas tailler en pièces la solidarité gouvernementale que d'essayer de faire réajuster une politique* », en distinguant la loi sur l'immigration, non critiquée, et la circulaire sur les sans-papiers. De son côté, Mme Voynet a averti M. Cohn-Bendit qu'« *il est toujours dangereux de partir trop tôt* » en campagne et souligné que « *le travail des Verts ne se réduit pas au brio et au bagout de leur tête de liste aux européennes* ».

Les syndicats de médecins libéraux à la recherche d'une stratégie de mobilisation

ALERTER l'opinion ? Saisir les élus, de droite de préférence, mais aussi communistes ? Battre le pavé ? Fermer les cabinets en fin d'année ? Depuis plusieurs semaines, les syndicats de médecins libéraux, en majorité hostiles aux nouveaux mécanismes de maîtrise des dépenses médicales et à la formule d'abonnement de l'assuré chez un généraliste (« médecin référent »), cherchent la meilleure stratégie à opposer à la politique du gouvernement Jospin.

Avant d'adopter des mesures plus radicales, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), le Syndicat des médecins libéraux (SML) et la Fédération des médecins de France (FMF) organisent, mercredi 25 novembre, des « *actions d'information et de sensibilisation* » des assurés et des élus, afin de les prévenir des « *dangers qui pèsent sur notre système de santé* ». Les sujets de mécontentement de ces trois syndicats sont nombreux.

Ils s'opposent à la « clause de sauvegarde économique » inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 1999, qui prévoit deux contrôles de l'activité des médecins en cours d'année (avril et août) et une contribution financière en fin d'année en cas de dépassement de l'objectif de dépenses fixé par le gouvernement. Les trois syndicats dénoncent également le « médecin référent », formule d'abonnement volontaire d'un assuré chez le généraliste de son choix, qui est au cœur de la nouvelle convention approuvée par le syndicat MG-France (*Le Monde* du 24 novembre).

ORPHELINS POLITIQUES

Les présidents de ces organisations devaient être reçus par des conseillers de Jacques Chirac et au Sénat. Dans chaque département, les médecins devaient interpeller le préfet et les élus locaux et, parfois, manifester devant la caisse d'assurance-maladie. Ils étaient aussi invités à sensibiliser leurs patients aux « *risques du rationnement des soins* », et à leur faire signer une pétition nationale. Dans un entretien publié par *Le Quotidien du médecin*, mardi, le secrétaire général adjoint du Conseil national de l'ordre des médecins a prévenu que « *les médecins ne peuvent pas se servir de leur métier pour faire de la "retape" syndicale ou politique* ».

La CSMF souhaite donner une suite à cette journée. Son président, Claude Maffioli, a annoncé, le 18 novembre, qu'il appellera l'ensemble des médecins libéraux à « *cesser leur activité à la fin de l'année* », sauf pour les urgences. « *Ce sera peut-être le 20, le 23 ou le 30 décembre*, a-t-il précisé. *A ce moment-là, on dira aux patients de revenir le 2 janvier.* » Le SML, quant à lui, s'est déclaré hostile à cette proposition.

Depuis l'annonce du plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, le 15 novembre 1995, les praticiens libéraux ne savent plus à quel saint politique se vouer. L'ancien premier ministre continue de déclarer que sa réforme était nécessaire. Et M. Chirac, qui a reçu à deux reprises une délégation du Centre national des professions de santé depuis le changement de majorité, ne l'a pas contredit.

Ne disposant plus de relais politiques ni d'une logistique, notamment au RPR – seule Démocratie libérale dénonce l'« *étatisation* » du système de soins –, les professionnels de santé ont perdu leur capacité de mobiliser 150 000 manifestants dans les rues de Paris, comme ils l'avaient fait en 1991 et 1992. Au sein des caisses de « Sécu », ils ne peuvent même plus compter sur la bienveillance de FO, qui a perdu une partie de son influence, ni sur celle du patronat, qui prône désormais une politique active de maîtrise des dépenses. Cette situation nouvelle n'a pas échappé à Martine Aubry, qui ne désespère pas de ramener les spécialistes à la table des négociations.

J.-M. B.

La droite confirme ses divisions sur la révision constitutionnelle préalable à Amsterdam

Les anti-européens de droite comme de gauche semblent marginalisés à l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale devait achever, mercredi 25 novembre, l'examen du projet de révision de la Constitution préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Mardi, le débat a fait ressortir l'embarras ou l'isolement des opposants à la construction européenne ainsi que les divisions entre le RPR et l'UDF. L'exception d'irrecevabilité et la question préalable ont été rejetées par les députés.

MATIGNON dormait sur ses deux oreilles. A l'ouverture du débat sur le projet de révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, mardi 24 novembre à l'Assemblée nationale, l'entourage du premier ministre se voulait confiant : sur les sujets relatifs à la construction européenne, les difficultés sont à droite, assurait-on. Quant aux divergences de la majorité « plurielle », expliquait-on, elles avaient de toute façon été affichées publiquement avant juin 1997.

De fait, le gouvernement a pu observer, avec intérêt, la fragilité des digues construites au sein de l'opposition. C'est le président du Mouvement pour la France, Philippe de Villiers, qui a ouvert le feu en défendant, pendant une heure, l'exception d'irrecevabilité. Le député de Vendée a affirmé que si les députés votent le projet de révision de la Constitution, ils autoriseront un abandon de souveraineté. Et il n'a pas hésité déclarer que la France se retrouverait dans la situation du régime de Vichy en 1940. Il a martelé : *« Nous ne sommes pas devant des transferts de compétences, mais devant des aliénations de souveraineté. Or, la Constitution nous interdit absolument d'y consentir. »*

Michel Vauzelle (PS, Bouches-du-Rhône), rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, avait pourtant longuement plaidé, auparavant que *« transfert »* ne signifie pas *« abandon »* de compétence. *« Le peuple français délègue des compétences qu'il va exercer en commun et en accord avec ses partenaires... C'est pour les exercer mieux qu'il les délègue. »* Répondant à M. de Villiers, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, s'est employée à corriger les *« outrances »* d'un *« langage de fin du monde destiné à faire peur »*. Elle a reçu le soutien de Pierre Lellouche (RPR, Paris), qui a rappelé que *« ce dont il s'agit, c'est d'exercer en commun des compétences, dans le cadre d'une souveraineté que nous n'abandonnons pas »*. Même Jean-Caude Lefort (PC, Val-de-Marne) a récusé un discours trop ouvertement *« nationaliste »*, tout en demandant *« que l'on ne sourie pas trop »*. L'exception d'irrecevabilité n'a recueilli qu'une dizaine de voix.



Le baroud d'honneur du président du groupe communiste, Alain Bocquet, réclamant un référendum *(lire ci-dessous)*, a, de nouveau, donné l'occasion à la droite de faire la preuve de ses états d'âme. Alors qu'au sein du RPR, certains, comme Charles Pasqua, demandent également un référendum sur le traité d'Amsterdam, le groupe RPR de l'Assemblée nationale a refusé de voter la question préalable des communistes. Didier Quentin (Charente-Maritime) a expliqué que le traité devrait faire franchir de *« nouvelles étapes »* à la construction européenne, en ce qu'il permettra de mieux lutter contre l'immigration illégale et la grande criminalité et qu'il améliorera la politique sociale et l'emploi. La question préalable a, à son tout, été rejetée.

Les divisions de l'opposition sont apparues plus clairement encore lorsque l'on est entré dans le vif du débat. Certes, la plupart des députés ont affirmé qu'il fallait saisir l'occasion de la révision constitutionnelle pour obtenir un contrôle accru du Parlement sur les questions européennes. René André (RPR, Manche) a demandé que le Parlement puisse voter des résolutions sur tous les projets d'actes communautaires, et non seulement sur ceux qui relèvent de la loi. *« Le droit communautaire ne connaissant pas la distinction entre le domaine de la loi et celui du règlement au sens de la Constitution française, il n'y a pas de justification à la maintenir »*, a-t-il assuré. Une telle revendication ne porte pas atteinte aux grands équilibres constitutionnels, selon lui, puisque le Parlement, lorsqu'il vote des résolutions, n'a qu'une voix *« délibérative, et non consultative »*.

M. DE CHARETTE ET LE TAC-O-TAC

M. André a également demandé que le passage à la majorité qualifiée, rendu possible dans cinq ans par le traité d'Amsterdam, soit soumis à l'aval d'une loi, organique, référendaire ou simple, conformément à l'un des amendements que le groupe RPR devait défendre mercredi. Or la réponse la plus cinglante à cette proposition est venue de Hervé de Charette.

Principal orateur de l'UDF, l'ancien ministre des affaires étrangères dans le gouvernement d'Alain Juppé, a pris pour cible cet amendement RPR. Alors que M. Madelin – qui avait donné la veille son accord de principe à M. Séguin – n'a pas évoqué ce point dans son intervention, M. de Charette, emporté par l'élan de sa démonstration, a fini par s'exclamer : *« On croit rêver ! »* Critiquant le fait que le passage à la majorité qualifiée puisse être présenté, en filigrane de l'amendement RPR, comme un *« engagement dangereux »* pour la France, M. de Charette a notamment ironisé sur ce dispositif de *« ratification en deux temps : une première ratification immédiate, une deuxième dans cinq ans. C'est, en quelque sorte, la double chance pour les adversaires de la ratification : comme au Tac-O-Tac, une chance au grattage, et, dans cinq ans, une nouvelle chance au tirage ! »*.

« Nous ne saurions souscrire à ce qui constituerait un bouleversement profond de l'ordre constitutionnel français et par là-même, un précédent extrêmement dangereux », a noté le député du Maine-et-Loire, avant de conclure son intervention en citant le chef de l'Etat. Pour les quelques députés RPR présents dans l'hémicycle à cette heure tardive, c'en était trop. *« Il envisage d'adhérer au PS ! »*, s'est exclamé Pierre Lellouche (RPR, Paris). Dans les couloirs, Michel Hunault (RPR, Loire-Atlantique) se disait *« estomaqué »*, et s'interrogeait sur les intentions de l'ancien ministre UDF : *« Voulait-il mettre fin à toute perspective de liste unique de l'opposition aux européennes ? »*

Jean-Baptiste de Montvalon et Rafaële Rivais

Charles Pasqua redoute que le RPR ne « dérive »

Absent, samedi 21 novembre, de la réunion du comité politique du RPR – dont il est, en titre, le numéro deux –, Charles Pasqua prend, chaque jour, un peu plus ses distances avec son mouvement. Après avoir fustigé, lundi, les *« jeux florentins des partis »* qui laissent *« le référendum dans l'album des souvenirs gaullistes »*, le sénateur des Hauts-de-Seine est revenu à la charge, mardi 24 novembre, en assurant que les amendements du RPR au projet de révision constitutionnelle *« auraient pour conséquence de rompre l'équilibre des institutions de la Ve République en accordant au Parlement un pouvoir concurrent de ceux du président de la République et du gouvernement pour la négociation et l'exécution des traités internationaux ». « Je n'imagine pas,* ajoute M. Pasqua, *que le RPR puisse finalement s'engager dans la voie d'une pareille dérive institutionnelle à moins de vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain : la Ve République avec la souveraineté nationale. »*

Les communistes réduits à l'impuissance

AVEC QUEL EMBARRAS, mardi 25 novembre, les communistes se sont engagés dans l'examen de la loi constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam ! La question préalable du président du groupe communiste, Alain Bocquet, n'a duré qu'un quart d'heure – à la grande joie du gouvernement. Onze députés seulement étaient présents en séance ; ni Robert Hue, ni André Lajoinie, ni Jacques Brunhes, questeur communiste, n'ont assisté au débat. Enfin, pour éviter de se placer en situation encore plus délicate, les députés communistes ne devraient pas présenter d'amendements.

Le malaise du PCF s'était manifesté, mardi matin, à la réunion du groupe parlementaire. Opposé à la ratification d'Amsterdam, le PC entend néanmoins mener, après le mois de mars 1999, une campagne résolument *« euroconstructive »*, comme l'a rappelé d'emblée Alain Bocquet dans sa question préalable. Mais, en même temps, les députés sont divisés : les refondateurs ne sont pas hostiles à un transfert de souveraineté et souhaitaient s'abstenir sur la réforme constitutionnelle. A la réunion, l'idée est évoquée de ne pas prendre part au vote de l'élargissement de l'article 88-4, qui renforce le contrôle du Parlement sur la politique européenne. D'autres élus communistes estiment cependant que la seule manière d'exprimer leur *« lisibilité »* serait de voter contre les réformes des articles 88-2 et 88-4.

Comme pour mieux démontrer leurs hésitations et leurs divergences, les députés communistes n'ont, pour l'heure, arrêté aucune position avant le vote de la révision constitutionnelle prévu mardi 1er décembre. Pour tenter d'échapper à ce débat maudit, le Parti communiste sort finalement son traditionnel joker : la consultation populaire. Pour M. Bocquet, la consultation des Français par voie de référendum est le *« préalable »* nécessaire à la ratification d'Amsterdam. *« C'est le chant du cygne ! »*, commente, sarcastique, un élu chevènementiste.

Ariane Chemin

Quand la petite troupe des « anti » est envahie par le blues...

BRAVEMENT, la petite troupe des « anti » est venue montrer ses rangs clairsemés. Un maigre bataillon à gauche de l'Hémicycle, quelques soldats à droite, rien au centre, et dans les tribunes du public, raide et digne comme un dernier vestige, Marie-France Garaud... La rumeur court que le sénateur Charles Pasqua a promis de venir assister, en spectateur, à ce premier round d'une bataille qu'il croit pouvoir mener jusqu'aux élections européennes. Chacun le cherche. En vain. De temps en temps, un « anti » sort dans les couloirs pour redire à une presse lassée que *« la France signe là son dernier abandon de souveraineté »*.

Il y a quelque chose de pathétique à voir cette petite troupe combattre encore. Elle le fait avec des mots terribles, tout entière imprégnée de l'idée d'un inéluctable déclin qu'elle serait la seule à voir. *« On est battus, c'est clair,* constate le RPR Jacques Myard, *mais au moins, je prends date. Lorsqu'on s'apercevra que la France n'existe plus, on verra que je l'avais prévu. »* Alain Bocquet est passé vers 15 heures, tenant les quelques feuillets de la motion de procédure qu'il défendra plus tard. Il suppose déjà qu'il rassemblera sur son texte, outre les communistes, les voix les plus hétérodites : quelques gaullistes, Philippe de Villiers et l'UDF Christine Boutin. Haussement d'épaules : *« On se retrouve peut-être là-dessus, mais au-delà d'Amsterdam, chacun reste dans son camp. »* Georges Sarre ne dit pas autre chose. Certes, le Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement a bien reçu, la semaine précédente, M. Pasqua. *« Mais croyez-vous pour autant que les clivages droite/gauche ne subsistent pas ? »*

LE SOUVENIR D'UNE CONFRÉRIE

En 1992, les anti-Maastrichiens en étaient presque arrivés à former une confrérie. Six ans plus tard, ils prennent à peine un café entre eux. Ce sont les RPR qui paraissent les plus fragiles. Certes, le président du groupe gaulliste, Jean-Louis Debré, s'est montré « nickel », assure M. Myard, en laissant à tous ceux qui le réclamaient cinq minutes de temps de parole. Certes aussi, les « anti », plus mobilisés, ont toujours été les plus actifs dans le comité de réflexion sur Amsterdam mis en place par le groupe parlementaire. Mais au moment du vote final, ils savent qu'ils se compteront sur les doigts des deux mains.

« Nous ne sommes plus qu'une dizaine, parce que tout le monde se sent contraint par le président de la République », explique le « pasquaïen » Jean-Jacques Guillet. *« Moi, je suis entré au RPR au moment de l'appel de Cochin,* explique Thierry Mariani. *Alors là, évidemment, je me retrouve dans un passage délicat. Je soutiens toujours Chirac..., mais c'est lui qui a changé. »* La difficulté supplémentaire tient à la très faible mobilisation des électeurs sur le sujet. *« Il y a six ans, j'étais coprésident du comité anti-Maastricht dans le Vaucluse,* se souvient encore M. Mariani. *Ah, nous en avions des militants ! Près de 50 % de " non " au référendum, c'était quelque chose ! »* Aujourd'hui, très rares sont ceux qui osent lancer une réunion publique contre le traité d'Amsterdam... de peur de devoir la tenir devant une assemblée déserte.

Raphaëlle Bacqué

Les sénateurs proposent de réformer autrement la taxe professionnelle

Le gouvernement a défendu en vain son projet

LE SUJET avait déjà beaucoup fâché les députés. La plupart d'entre eux, élus locaux de droite ou de gauche, se sentaient lésés par la réforme de la taxe professionnelle imaginée par Dominique Strauss-Kahn et, surtout, par le système de compensation par l'Etat des pertes financières entraînées par cette réforme pour les collectivités locales. Logiquement, cette colère s'est exprimée, mardi 24 novembre, au Sénat, où est examinée la partie recettes du projet de budget pour 1999. Les sénateurs ont voté une modification des dispositions relatives à la suppression de la part salariale dans l'assiette de la taxe professionnelle, changeant ainsi le système d'indemnisation prévu par l'Etat.

Dans le projet initial, l'Etat devait compenser les pertes de recettes des collectivités par une dotation budgétaire, qui devait, à terme, être intégrée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux collectivités. Le Sénat a préféré adopter un système de dégrèvement, proposé par la commission des finances et par son rapporteur général, Philippe Marini (RPR) : les entreprises continueraient à déclarer les salaires versés, et les collectivités locales à voter un taux d'imposition sur ces déclarations, mais le versement de l'impôt serait pris en charge par l'Etat.

Secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter a bien tenté de s'opposer au système conçu par le Sénat, mais la compensation budgétaire, qu'il défendait, s'est heurtée à une quasi-unanimité. *« Vous créez une nationalisation rampante de la taxe professionnelle (...) et vous coupez les liens entre les collectivités locales et leurs entreprises »*, a déclaré Yves Fréville (Un. centr., Ille-et-Vilaine). *« La réforme de la taxe professionnelle va faire prendre en charge par l'Etat plus de 60 % des recettes de taxe professionnelle »*, a regretté Paul Loridant (MDC, Essonne), estimant, lui aussi, que le *« problème de l'autonomie des collectivités locales est posé »*. Les sénateurs socialistes, moins virulents que leurs collègues, ont aussi fait part de leurs réserves.

Gardien des intérêts des collectivités locales, le Sénat avait également modifié, dans la matinée, les dispositions concernant l'exonération de TVA pour les particuliers achetant des terrains à bâtir – un des rares amendements obtenus par les communistes de l'Assemblée nationale. Tout en affichant leur accord sur le principe, les sénateurs ont relevé que, dans certains cas, l'exonération de TVA pouvait paradoxalement conduire à augmenter le prix du terrain. Après une longue discussion, les sénateurs ont adopté un texte permettant de résoudre le problème en autorisant les collectivités locales à faire *« bénéficier le contribuable du régime le plus favorable »* – TVA à 20,6 % ou droit de mutation à 4,8 %.

R. Ba.

Les futurs fonds de pension prennent forme

LE GOUVERNEMENT devrait tenir, en mars 1999, une grande conférence avec les partenaires sociaux, afin de négocier l'introduction d'un système de fonds de pension, annonce *Libération* dans son édition du 25 novembre. Avant la remise, au plus tard le 31 mars, du rapport sur les retraites commandé à Jean-Michel Charpin, commissaire au Plan, le gouvernement peut déjà s'appuyer sur une note de Jérôme Cahuzac, député PS du Lot-et-Garonne. A l'exception de FO, un consensus minimal pourrait se dégager entre les partenaires sociaux. La note préconise des fonds de pension *« à la française »* gérés par des professionnels, mais sous la surveillance des partenaires sociaux. Elle suggère la création de fonds sur une durée de dix ans. La loi imposerait un mécanisme permettant aux bas salaires de bénéficier d'un système de retraite par capitalisation.

DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES : une liste de L'Alliance RPR-UDF-DL** conduite par Philippe Séguin devancerait une liste PS emmenée par François Hollande aux élections européennes selon deux sondages, BVA pour *Paris-Match* du 26 novembre (réalisé du 19 au 21 novembre auprès de 982 personnes), et CSA pour *L'Evénement du jeudi* (réalisée les 18 et 19 novembre auprès de 1 004 personnes). Une liste Séguin obtiendrait 33 % des intentions de vote selon BVA, 30 % d'après le CSA, contre respectivement 28 % et 24 % à la liste du PS. Viendraient ensuite le Front national (12 % et 16 %), puis, selon BVA, la liste PC de Robert Hue (8 %) et celle des Verts (7 %). Le CSA place les Verts (9 %) devant le PCF (8,5 %). La liste LO-LCR obtiendrait entre 6 et 6,5 %, celle de Philippe de Villiers entre 4 % et 6 %.

■ **FRONT NATIONAL : le meeting contre le traité d'Amsterdam que le Front national** devait tenir mercredi 25 novembre, à Paris, a été annulé faute de salle. Le parti d'extrême droite a pris cette décision, le 23 novembre, après l'annulation, par les Salons Vianey, de la réservation accordée au FN. L'Espace Austerlitz avait lui aussi annulé une première location.

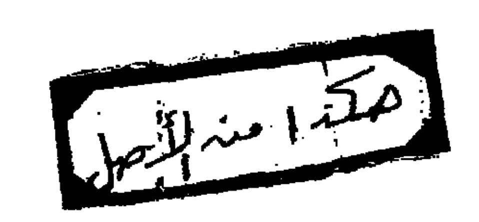
■ **POLÉMIQUE : François Hollande va écrire à Michel Rocard** pour lui exprimer ses regrets après ses déclarations sur François Mitterrand. Mardi 24 novembre, au bureau national du PS, Paul Quilès a souhaité une telle intervention, en estimant que les propos de M. Rocard ont provoqué le *« contentement des croisés de droite et de gauche de l'antimitterrandisme »*.

■ **VERTS : Dominique Voynet met en garde Daniel Cohn-Bendit**, tête de liste des Verts aux élections européennes, en indiquant qu'*« il est toujours dangereux de partir trop tôt »* en campagne. Invitée, mercredi 25 novembre de LCI, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a ajouté que M. Cohn-Bendit *« aura du mal à tenir la distance s'il prétend commenter jour après jour la vie politique française »*.

■ **RÉFÉRENDUM : le bureau national du Parti socialiste a** *« pris acte »*, à l'unanimité, mardi 24 novembre, de la difficulté d'organiser un référendum interne, demandé par la Gauche socialiste et d'anciens poperénistes, sur le traité d'Amsterdam (*Le Monde* du 25 novembre).

Publication judiciaire

« Par arrêt de la 11e chambre de la cour d'appel de Paris en date du 6 mars 1997, M. Jean-Marie COLOMBANI, directeur de publication, et M. Erich INCIYAN, journaliste, ont été condamnés respectivement en qualité d'auteur et de complice pour offense au roi du Maroc, Hassan II, s'agissant d'articles publiés en première et deuxième pages du journal *Le Monde* du 3 novembre 1995, concernant l'exportation de haschisch. »



sénateurs proposent
réformer autrement
taxe professionnelle

futurs fonds de pension

EXCLUSION La précocité et la dureté du froid, qui a provoqué la mort de plusieurs personnes sans domicile fixe ces derniers jours, a relancé le débat sur la prise en charge des sans-abri. ● À PARIS, KARIM, quarante ans, erre toute la nuit, par zéro degré, entre la halte Paris-Lyon, les épiceries et l'hôpital de la Pitié-Salpétrière. « *Je veux la paix* », dit-il au psychiatre. ● EN FRANCE, ON ÉVALUE le nombre de sans-abri, de sans domicile fixe et de personnes disposant de logements de fortune à environ 500 000. Le nombre de places en hébergements d'urgence est de 15 000. ● PLUS QUE LES PLACES D'URGENCE, la France manque de solutions durables qui permettent aux exclus d'échapper au va-et-vient incessant entre la rue et les dispositifs à durée limitée. La récente loi sur l'exclusion ne pourra répondre seule à ce problème.

A Paris, la longue errance nocturne de Karim, sans-abri, par zéro degré

La précocité et la dureté du froid a relancé le débat sur la prise en charge des exclus. La nuit, tandis que le thermomètre affiche des valeurs négatives, Karim erre de la halte Paris-Lyon aux urgences de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. « Je veux la paix, dit-il, je veux un lit »

À QUELQUES centaines de mètres de la gare de Lyon, une vingtaine d'hommes attendent, sous une voie ferrée, l'ouverture de la halte Paris-Lyon. Jeunes errants, toxicomanes, clochards, travailleurs désargentés, ils font la queue pour un repas chaud, au bout d'une rue où personne ne s'aventure. Dans la file, un grand Kabyle de quarante ans, les traits du visage taillés au couteau, se réchauffe au goulot d'une bouteille de vin en plastique. « *Je suis un diamant*, murmure-il. *Un solitaire.* » En ce début de soirée, Karim, comme la plupart de ses voisins, ne sait pas encore où il va dormir. La halte, c'est la première étape de son errance nocturne dans la capitale, par zéro degré au-dessus de l'asphalte.

Une dizaine de tables de café sont installées à l'intérieur du petit local sans fenêtre. Karim reçoit un ticket plastifié qu'il échange contre un plateau-repas. Hachis-parmentier tiède, banane, pain. « *Pour le rab, il faut attendre 22 heures* », prévient le cuisinier. Un jeune fait le tour de la salle pour demander leur tranche de pain à tous ceux qui ne l'ont pas mangée. Karim ne se presse pas. Ici, il fait bon, mais quand le repas est terminé, il faut céder sa place.

Seuls les plus vieux bénéficient d'un répit avant de retrouver la rue. Dehors, la question revient sur toutes les lèvres : « *Et maintenant, tu vas où ?* » Karim retourne dans les couloirs de la gare de Lyon, son énorme sac de l'assistance publique à la main. « *Là-bas, tout le monde me connaît.* »

VISITEURS NOCTURNES

Une armée de visiteurs nocturnes envahit peu à peu les salles d'attente et les galeries souterraines. A peine sorti de la halte, un jeune reprend la manche devant le comptoir des ventes. Un autre s'endort dans une cabine de Photomaton, une bouteille de vin à la main. Karim entre dans un Relais H et tente maladroitement de voler quelques livres. Un vigile l'aborde, récupère la marchandise et lui demande de sortir.

Karim se méfie de tout le monde, et surtout « *des flics en civil et des indics* ». Il évite les petits groupes de sans-abri, entre dans les cafés, cherche des amis, mais ne les trouve pas. Il sort une bouteille d'after-shave de son manteau et la propose « *à moitié prix* » à quelques passants. « *L'argent n'est pas un problème* », assure-t-il. De sa bouche, il sort un billet de 50 francs plié en quatre. Karim retourne au Relais H, s'empare d'une poignée de cartes postales à l'entrée de la librairie. Cette fois, personne ne l'a vu.

Il sort de la gare, inspecte le parking à la recherche d'un ami. La rue est déserte. Le regard embué par l'alcool, il évoque les vieux cafés rasés autour de la gare, les règlements de comptes à coups de couteau, l'héroïne, la cocaïne et les amphétamines. « *J'ai arrêté les drogues dures grâce à l'alcool et au haschich.* » Karim parle de son frère, policier à Lyon, de son père condamné à mort par la France pour avoir fait sauter un pont à Tizi-Ouzou et de sa fille de seize ans. Karim est sorti de prison le 6 novembre, avec une mise à l'épreuve de cinq ans.

Cette nuit, pour trouver un lit, il va essayer de se faire hospitaliser. Le médecin a dit qu'il souffrait du cœur. Ses deux côtes cassées lui font mal. « *C'est la baston*, explique-t-il en dévoilant le bandage qui entoure son abdomen. *Ils étaient quatre, ils me sont tombés dessus.* » Il traverse la Seine en bus, descend devant l'hôpital de la Salpêtrière, bifurque vers une épicerie arabe encore ouverte sur le boulevard Saint-Marcel « *pour chercher à boire* ». Le commerçant ne le laisse pas entrer. « *Tu me déçois, Karim. Si tu as faim, tu me demandes, je te nourris. Mais ne voles pas comme ça devant les clients.* » Karim s'asseoit sur le trottoir, fouille dans ses affaires, en sort une paire de chaussures qu'il offre à l'épicier et une grappe de raisin qu'il va remettre sur l'étalage. L'épicier le laisse entrer en lui offrant deux bananes et une orange. Karim en profite pour voler une bouteille de bière. En sortant, il dépose une carte postale sur le comptoir. « *Pour ton fils.* »

A la Salpêtrière, cinq sans-abri occupent déjà le vaste hall des urgences. Karim les embrasse, leur montre ses blessures, se présente à l'accueil, exhibe son abdomen à l'infirmière. « *J'ai les côtes cassées, je ne mange plus, je ne dors plus, je veux voir un médecin.* » L'employée lui pose sèchement quelques questions, remplit une fiche et lui demande d'attendre au fond du couloir, où dorment déjà plusieurs personnes sur des brancards. Karim retourne boire dans le hall.

« CHERCHER À BOIRE »

Les sans-abri parlent de la prison, de Fresnes, de Fleury-Mérogis, de la Santé. Danny, qui a pris dix-sept mois pour trafic de haschich, montre ses sept tatouages « *mort aux flics* ». Il a perdu une grande partie de ses dents « *à cause de l'acide* ». Sa femme est restée « *collée au plafond* ». Il ne voit plus ses deux enfants. Jean-Philippe s'est entaillé le dessus du poignet, il a déjà fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique et n'en est plus à sa première tentative de suicide. Jacky vient du Pas-de-Calais. La première fois qu'il a été en prison, c'était « *pour avoir tapé sur un flic* ». Les trois autres éclatent de rire. Jacky ressort « *chercher à boire* ». Il titube au milieu de la chaussée, ébloui par les phares. « *Tu viens chercher du chauffage ?* », lui demande l'épicier.

« JE VEUX UN LIT »

Dans le hall des urgences, Danny se fait expulser par trois vigiles pour avoir « *craché partout et insulté les visiteurs* ». Un psychiatre vient chercher Karim et le conduit très froidement en salle de consultation. Le Kabyle dévoile son abdomen, explique au médecin qu'il ne peut plus manger et dormir. « *Je veux la paix* », dit-il. « *Nous ne somme pas en guerre* », répond le médecin. « *Je veux un lit* », soupire Karim. Le psychiatre sort pour appeller le Samu social.

Les bouteilles et les mégots s'accumulent dans le hall, où Jacky s'est endormi sur une chaise. Un vieillard au crâne ensanglanté rejoint le petit groupe. Il ne se souvient plus ce qui lui est arrivé. « *Je suis un actionnaire à la Bourse* », murmure-t-il. Jacky réapparaît, une bière à la main. Il a escaladé un mur à l'arrière de l'hôpital. Les vigiles n'insistent pas. L'un d'eux s'excuse même de l'avoir un peu brutalisé. « *Vous pouvez rester là si vous ne faites pas de bruit et que vous ne dérangez pas les gens*, préviennent-ils. *Et arrêtez de boire et de fumer dans le hall !* »

Vers 1h 30 du matin, une camionnette arrive. Tous redoutent d'être emmenés au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre, où sont hébergés de force les sans-abri « *ramassés* » dans la rue. « *Si c'est les bleus, je préfère crever dans la rue plutôt que d'aller là-bas* », prévient Karim. Soulagement, c'est le Samu social. Le petit groupe de sans-logis est conduit dans un centre d'accueil au cœur de Paris. « *A dix heures du soir, tout est complet*, déplore un vieil habitué des structures d'accueil. *Ce qui est malheureux, c'est de voir qu'il y a de plus en plus de jeunes dans la rue. Et comme il n'y a rien en banlieue, ils viennent tous à Paris.* »

Alexandre Garcia

Sans-abri et mal logés

● **Sans-abri** : faute de statistiques fiables, le nombre de sans-abri, de sans-domicile-fixe et de personnes vivant dans des logements de fortune ne peut que faire l'objet d'estimations, variant du simple au triple (*Le Monde* du 29 octobre). Le Bureau d'information et de prévision économique (BIPE) évaluait ce chiffre, en 1990, à 202 000 : 98 000 SDF, 45 000 en logement de fortune, 59 000 en centres d'hébergement. A la même époque, la Fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abri avançait un total de 627 000 personnes. Comme l'abbé Pierre, beaucoup d'associations situent leur estimation entre 400 000 et 500 000 personnes.

● **Mal logés** : toujours selon le BIPE, 1 429 000 personnes occupaient des logements hors normes en 1990, 470 000 habitaient des meublés ou des chambres d'hôtel, 147 000 vivaient en caravane. Soit, en ajoutant les sans-abri, un total de plus de deux millions de personnes exclues du logement ou mal logées.

● **Hébergement** : le nombre de places en hébergement d'urgence est de plus de 15 000 dans toute la France, dont une partie n'est disponible que l'hiver. S'y ajoutent 30 000 places environ dans les centres de réadaptation sociale et 20 000 places dans le cadre du plan Périssol.

● **Décès** : avec une dizaine de morts en quatre jours, ce mois de novembre est plus meurtrier que la totalité de l'hiver 1997-1998, marqué par des températures assez douces. Durant l'hiver précédent, 1996-1997, très rigoureux, le froid avait en revanche tué quarante personnes. Ce bilan n'a toutefois rien à voir avec celui d'autres hivers particulièrement rudes : environ 150 personnes étaient mortes en 1985, près d'une centaine en 1987.

Les limites de l'action d'urgence et de l'émotion saisonnière

ANALYSE

Brève période d'auto-culpabilisation générale pour afficher sa bonne volonté

LA PITIÉ a son calendrier, le sentiment de l'urgence sa température. En dessous de zéro, à l'approche de l'hiver, les passants baissent plus volontiers le regard jusqu'au sol, jusqu'au sans-abri qui dort dans la rue toute l'année mais ne semble y risquer la mort que durant quelques jours. On meurt pourtant en toutes saisons sur les trottoirs ou sous les abris de fortune. L'été, on souffre de la faim parce que nombre de secours alimentaires ont fermé leurs portes. A longueur d'année, on succombe aux violences – qui font sans doute à elles seules davantage de victimes parmi les sans-abri que les rigueurs de l'hiver – aux excès d'alcool, à la toxicomanie. On meurt aussi fréquemment de maladies, pour avoir renoncé à se soigner, et même souvent à porter la moindre attention à son propre corps.

L'indifférence traverse chaque année une période noire : quelques journées durant lesquelles elle est traquée sans relâche dans les reportages et les éditoriaux, dénoncée sans cesse comme vraie responsable des morts de froid. Les responsables politiques n'hésitent jamais alors à lui porter les coups les plus durs en profitant de la brève période d'auto-culpabilisation générale pour mettre en scène leur bonne volonté. Cette année, ce fut par exemple Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, récemment chargé de l'action sociale, qui n'a pas craint la surenchère démagogique en demandant – à coût budgétaire nul – aux personnels hospitaliers d'organiser des rondes autour de leur locaux, après la mort d'un sans-abri derière l'hôpital Cochin à Paris.

Durant les beaux jours, l'indifférence ne risque pas les mêmes mises en accusation : elle permet de croiser sans s'émouvoir des êtres dont les résistances s'amenuisent, dont les corps s'usent, à cause des carences alimentaires, du manque de sommeil, de la peur. Les grands froids ne font pourtant que sanctionner, chez les plus fragiles, cette déchéance physique, cet éloignement de la société. L'hiver est ainsi la saison du trop tard chez ceux pour lesquels il aurait fallu agir bien avant, pendant ces mois où la pauvreté ne mobilise guère.

Les associations, les bénévoles qui luttent quotidiennement contre les effets de la misère s'agacent souvent de cette prise de conscience à date fixe, de cette compassion aussi généralisée qu'éphémère. « *Oui c'est un scandale que des hommes et des femmes vivent et meurent à la rue en 1998*, rappellait ainsi, le 24 novembre, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars) dans un communiqué. *Ce n'est pas parce qu'il fait froid que la Fnars le dénonce. Ce scandale n'est ni nouveau ni ponctuel. Il est dramatiquement quotidien* ».

Le décès par hypothermie n'est toutefois pas une fatalité dans tous les pays développés. Ainsi l'Allemagne, située entre la France et sa dizaine de morts, et la Pologne, où trente-huit décès ont été dénombrés depuis une semaine, n'a aucune raison d'être épargnée par la chute des températures. Le pays ne déplore pourtant aucune perte humaine. Les centres sociaux des grandes cités de l'Ouest, mais aussi de l'ancienne RDA, peinent même à se remémorer les derniers décès dus au froid lors des années précédentes. Comment expliquer ce fait, alors que l'Allemagne comptait en 1997 environ 850 000 sans-logis, notion certes moins restrictive qu'en France puisqu'elle rassemble tous ceux qui ne disposent pas d'un logement au moins assuré par un contrat de location ?

Sans doute en partie à cause d'une différence culturelle, « *une vie collective et sociale bien plus développée que dans nos quartiers* », avance Serge Milano, conseiller pour les affaires sociales près l'ambassade de France à Bonn. Ce « *contrôle social* » permet de repérer plus rapidement les situations de détresse. Mais il n'expliquerait rien, s'il n'était accompagné d'une aide sociale très efficace, à trois niveaux. « *D'abord*, résume M. Milano, *des mesures de prévention des expulsions permettent notamment la prise en charge du loyer et du chauffage des personnes menacées de perdre leur logement tant qu'elles n'ont pas trouvé de solution adaptée à leur baisse de revenus* ». Ensuite, si la perte de logement n'a pu être évitée, les villes disposent d'un parc immobilier conséquent pour reloger les personnes à la rue. Enfin, en période hivernale, « *chaque paroisse met au moins une salle à la disposition des sans-logis. Des centres d'accueil de jour et des moyens de transport sont gérés par les associations caritatives, très puissantes* ». Ce troisième échelon, celui de l'accueil d'urgence, ne fait pas défaut en France. Son amélioration permet aujourd'hui de faire face, à peu près correctement, à l'afflux de demandes hivernales, sans saturation du système.

« SOLUTIONS PLUS DURABLES »

La polémique qui a pris forme autour du SAMU social de Paris (*Le Monde* du 25 novembre), symbole de cette priorité donnée à l'urgence par son fondateur, Xavier Emmanuelli, témoigne de l'évolution des exigences des associations chargées d'accueillir les sans-abri. Comme si la plupart des acteurs du secteur avaient intégré les progrès quantitatifs de l'urgence et cherchaient désormais les moyens de ne pas s'y laisser enfermer. Ainsi, la remise en cause du système d'accueil à durée limitée montre que les associations sont désormais soucieuses d'ébaucher, le plus tôt possible, des esquisses d'itinéraires qui puissent patiemment rapprocher les plus « *abîmés* » de la société, des solutions durables qui puissent permettre d'échapper au va-et-vient incessant entre la rue et les dispositifs d'urgence. Pour ce faire, les petites structures avec accompagnement social, aux conditions de séjour beaucoup plus souples, gardent la faveur des acteurs de l'insertion. « *C'est en ce qui concerne la sortie de l'urgence, et la mise au point de solutions plus durables que le plus long chemin reste à parcourir* », constate l'enquête du Crédoc.

Les portes de sortie des dispositifs s'ouvrent ainsi de plus en plus souvent sur du vide. Quant aux entrées, elles n'ont pas encore été verrouillées par des dispositifs de prévention aussi efficaces que ceux qui préservent l'Allemagne des mauvaises surprises hivernales.

La loi de lutte contre les exclusions, actuellement en cours de mise en place sur le terrain, saura-t-elle combler cette lacune ? De l'avis général, elle peut, notamment dans le domaine du logement, éviter à certaines situations de prendre une tournure irrémédiable. Mais elle ne saurait constituer un traitement durable des dysfonctionnements qui conduisent à l'exclusion.

Lundi 23 novembre, l'abbé Pierre affirmait qu'« *il faut aller à la racine du problème, tout bêtement, l'insuffisance de logements dans la nation française* » et que « *tant qu'il y aura un manque de logement, on tournera en rond* ». Le lendemain, sur France Info, Lionel Jospin déclarait : « *Si on a la précarité systématiquement dans les entreprises, il ne faut pas s'étonner qu'un jour la précarité se vive dans la rue* ». S'il pouvait cette fois avoir convaincu de l'urgence de mesures de fond qui s'attaquent à la relégation de fait d'une large part de la société, le subit intérêt national pour les sans-abri n'aurait pas été aussi vain qu'à l'habitude.

Jérôme Fenoglio

Après débats, au sein de la Cour de justice de la République, sur le port de la robe de magistrat

Pour le procès du sang contaminé, juges professionnels et parlementaires porteront une robe noire

Au terme d'un long débat, les membres de la Cour de justice de la République – trois magistrats professionnels, six sénateurs et six députés – ont décidé de porter, pendant le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, en février 1999, la robe noire des magistrats correctionnels. Cette question vestimentaire d'apparence anodine relance le débat sur la place symbolique de la CJR, créée en 1993.

FAUT-IL siéger en costume d'audience ou en costume civil ? En robe rouge ou noire ? D'apparence anodine, ces questions taraudent depuis plusieurs semaines les membres de la Cour de justice de la République, appelés à juger, en février 1999, les anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé. Rien n'a été prévu, dans les textes, pour régler le protocole de cette juridiction d'exception, où siégeront côte à côte, pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, douze parlementaires et trois magistrats professionnels. La délicate question vestimentaire a été âprement discutée et tranchée, mardi 24 novembre, par les membres de la Cour lors d'un vote à bulletin à secret.

Depuis sa création, en 1993, sur les décombres de la Haute Cour, la Cour de justice de la République doit tout inventer. Ses contours et ses attributions ont été définis par une loi organique du 23 novembre 1993 mais le texte est resté silencieux sur nombre de détails, qui se révèlent cruciaux à quelques semaines du procès de l'affaire du sang contaminé. La tenue vestimentaire que doivent endosser les juges de la Cour est de ceux-là : alors que le code de l'organisation judiciaire prévoit, jusque dans ses moindres détails, les règles du port de la robe pour les magistrats des juridictions ordinaires, aucun texte ne réglemente ce protocole pour la Cour de justice.



JURIDICTION MIXTE

Or, la Cour est une juridiction mixte où siègent trois magistrats issus de la Cour de cassation mais aussi six sénateurs et six députés élus par leurs pairs. Ce qui aurait pu être un simple problème d'intendance est donc devenu une question d'ordre symbolique. Faut-il que les parlementaires endossent la robe, pour sacraliser leur fonction de juge ? Ne serait-il pas préférable qu'ils restent en costume civil, en tant que représentants de la souveraineté populaire ? Doit-on laisser les magistrats siéger en robe, et les parlementaires en costume civil, au risque de marquer les différences entre les juges et d'accentuer le caractère politique de la juridiction ? Depuis la création de la Cour, ces questions sont débattues entre magistrats et parlementaires, sans que ni les uns ni les autres ne parviennent à s'accorder. Jusqu'au renvoi des trois anciens ministres socialistes devant la Cour de justice, et l'annonce de l'ouverture du procès, début février 1999.

Sommés de se prononcer, les membres de la Cour de justice ont précisé leurs arguments. Dans une note adressée aux parlementaires, le 23 octobre, Christian Le Gunéhec, le président de la juridiction, se prononce clairement pour le port de la robe pour tous. *« La parfaite égalité de pouvoir et d'attributions entre les juges de la Cour de justice de la République devrait conduire à ce que rien ne puisse permettre aux protagonistes du procès ou au public de les distinguer lors de l'audience,* note le magistrat. (...) *Seule une tenue uniforme peut se concevoir et l'option se limite alors au choix, pour tous, entre la tenue civile ou le costume d'audience traditionnel des juges. L'objectif de la révision constitutionnelle de 1993 ayant été de doter la Cour de justice de la République d'une procédure aussi proche que possible du droit commun* (...), *il semble bien que seul le port de la robe, en permettant une véritable uniformité, marquerait l'égalité entre les juges comme il symboliserait leur indépendance. »*

« COSTUME CIVIL POUR TOUS »

Cet exposé n'a pas convaincu une partie des parlementaires, notamment les députés et sénateurs de gauche, qui restent partisans du port du costume civil. Dans un contre-argumentaire adressé au président de la Cour, François Colcombet (PS, Allier) affirme ainsi que *« la solution la plus simple est que chacun des juges porte le costume de la fonction au titre de laquelle il est désigné ». « Si on tient à ce que tous soient habillés de la même façon, c'est le costume civil qui doit l'emporter,* poursuit le député, lui-même magistrat en disponibilité. *Ce n'est d'ailleurs pas la robe qui fait le juge ni même le magistrat (dont les décisions prises "sans robe" sont valables). En toute hypothèse, rien n'autorise le port de la robe rouge de la Cour de cassation par les parlementaires. D'ailleurs, si on entre dans le détail, quelle sera la couleur de la ceinture ? La matière du jabot ? La forme du chapeau ? Combien de galons ? Les non-licenciés porteront-ils l'épitoge ? »*, s'interroge M. Colcombet pour qui *« la seule solution légale est de s'en tenir au costume civil pour tous ».*

L'âpreté des discussions était telle que le président a décidé de réunir l'ensemble des parlementaires, mardi 24 novembre, au Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber, à Paris, où se déroulera le procès. Pendant plus de deux heures, les trente membres de la Cour de justice – les quinze titulaires et leurs quinze suppléants – ont discuté du bien-fondé du port de la robe ou du costume civil, avant de se départager, par un vote à bulletin secret. Lorsque l'hypothèse de la robe rouge de la Cour de cassation a été écartée, trois solutions ont été soumises au vote : les membres de la Cour endossent tous la robe noire (celle des juges en correctionnelle) ; les magistrats professionnels restent en robe et les parlementaires en civil ; tout le monde revêt le costume civil.

Dans une ambiance tendue, les membres de la Cour ont voté tour à tour. Quelques minutes après, le verdict est tombé. Dix-sept membres se sont prononcés pour le port de la robe noire, neuf pour la solution intermédiaire, et quatre pour le costume civil. La majorité a parlé : pour la première fois dans l'histoire de la République, des parlementaires ont choisi d'endosser les habits de magistrats. Comme si, dans ce procès à hauts risques, le port de la robe, censé gommer les différences entre les magistrats et les parlementaires, valait gage d'impartialité.

Cécile Prieur

Alain Vivien met l'accent sur la prévention contre les sectes

Il participait au « Grand Débat France-Culture - Le Monde »

PRÉSIDENT de la nouvelle mission interministérielle de lutte contre les sectes (*Le Monde* du 25 novembre), Alain Vivien sera assisté d'un conseil d'« orientation » d'une vingtaine de membres (juristes, psychiatres, députés comme Alain Gest et Jean-Pierre Brard, etc.) et d'un groupe « opérationnel », composé de directeurs des principaux ministères concernés. Ceux-ci pourront ajuster les dispositifs réglementaires ou proposer les modifications législatives de nature à améliorer l'efficacité de la lutte contre les groupes sectaires.

Alain Vivien compte d'abord, annonce-t-il à l'AFP, *« poursuivre, parfaire et généraliser l'effort de formation »* des personnels de l'Etat (magistrats, police et gendarmerie). La veille de sa nomination, lundi 23 novembre, lors d'un « Grand Débat France-Culture - *Le Monde* » animé par Alain Rollat, il avait aussi indiqué qu'il allait porter son effort sur la révision de la loi de 1901, contraignant les associations à davantage de transparence dans leur gestion, ainsi que sur la scolarisation des enfants en dehors des circuits du public ou du privé sous contrat. Pour le nouveau patron de la lutte contre les sectes, *« le plus utile est de prévenir, d'informer, d'éduquer, de mettre en garde, pour que les personnes ne tombent pas dans les griffes des sectes et, si elles y sont tombées, de les aider à s'en sortir et à se réinsérer ».*

Ce débat France-Culture - *Le Monde* qui a réuni, les 16 et 23 novembre, les sociologues Françoise Champion et Nathalie Luca, Jean Vernette, délégué de l'épiscopat aux nouvelles croyances, et Jean-Marie Abgrall, psychiatre, membre de la nouvelle mission de M. Vivien, a toutefois mis en lumière certains des risques de la lutte antisectes, au regard des libertés de culte et d'association. La controverse sur le rapport parlementaire de 1996 fut rappelée. Alain Vivien a admis que *« deux ou trois erreurs avaient été commises, qui ne remettaient pas en cause le travail accompli ».* Françoise Champion a déploré les insuffisances de ce travail parlementaire, fruit d'investigations policières plus que scientifiques. Mais elle a reconnu que les universitaires ne pouvaient pas non plus prétendre à l'objectivité, s'ils persistaient à refuser de travailler sur les témoignages d'anciens adeptes et d'associations de défense des victimes, sous prétexte que ceux-ci ont des comptes à régler et ne sont d'aucune utilité dans la recherche de la vérité.

L'impossibilité de définir juridiquement le mot de « secte » ou les critères de dangerosité des groupes religieux peut être, en effet, source d'arbitraire. Chacun convient que le religieux n'est qu'un *« masque »* derrière lequel s'abritent les sectes – *comme* le montrent les noms mêmes d'Eglise de scientologie ou d'Enfants de Dieu –, mais aussi que l'Etat, gardien des libertés et de la laïcité, ne peut à lui seul faire le partage entre la « religion » et la « secte ».

Au nom de la lutte contre les sectes, on risquerait de pénaliser des pratiques d'ascèse morale qui sont, par exemple, celles de tous les monastères. Jean-Marie Abgrall propose donc la notion de *« groupe coercitif sectaire »*, mais cette dernière pèche par la même difficulté, pratique et juridique, de trancher et faire le tri entre les bons groupes et les groupes « coercitifs ». Jean Vernette préfère parler de *« tendances sectaires »*, décelables à l'examen du mode de recrutement d'un groupe, de son financement, de l'autorité de son gourou et de sa relation avec l'environnement.

« CONNAÎTRE NOTRE DROIT »

Alain Vivien ne fait pas une fixation sur cette question de définition. *« Fixons-nous sur le langage populaire, c'est le bon »*, dit-il. Pour le nouveau président de la mission interministérielle, le plus urgent est de *« commencer par bien connaître notre droit et par l'appliquer ».* C'est à ce niveau du débat que le mot de *« médiation »* est revenu le plus souvent sur l'antenne de France-Culture. La « médiation » d'experts indépendants est souhaitée par Françoise Champion pour suppléer les pouvoirs publics empêchés d'intervenir contre des groupes à prétention religieuse, en dehors des atteintes évidentes à l'ordre public, au droit social, fiscal ou à la protection des mineurs. Médiation aussi, souhaite Nathalie Luca, pour agir à la *« périphérie »* des sectes, là où commence l'engrenage. Médiation enfin, dit Jean Vernette, homme d'Eglise, pour qui toute répression serait vaine si la société reste incapable d'offrir, *« en amont »* aux personnalités fragiles qui se laissent happer par des sectes, *« en aval »* à celles qui ont réussi à y échapper, à la fois des moyens et des raisons de vivre.

Henri Tincq

Lors du procès d'un réseau international de prostitution, le parquet dénonce l'« arbitraire » du juge d'instruction N'Guyen

LE PREMIER substitut du procureur de Paris, Pascal Le Fur, a requis, mardi 24 novembre, six ans d'emprisonnement à l'encontre de Jean-Pierre Bourgeois, qui comparaît devant le tribunal correctionnel pour *« proxénétisme aggravé ».* Photographe de charme, le prévenu avait, selon l'accusation, amené à la prostitution des jeunes filles auxquelles il proposait un casting pour une grande marque de cosmétiques et promettait une carrière de mannequin.


PROCÈS

Ce réseau international de prostitution de luxe, dont Jean-Pierre Bourgeois aurait été l'un des *« rabatteurs »*, travaillait notamment pour des émirs du Golfe et des personnalités du show-business. Parce qu'il ne recrutait *« que des prostituées professionnelles »*, Nazihabdullatif Al Ladki se voit réclamer une peine *« légèrement inférieure »*, ainsi qu'une interdiction du territoire français. Des peines de prison, *« dont la plus grande partie assorties du sursis »* et des interdictions de territoire ont été requises à l'encontre de deux intermédiaires suédois.

Mais Pascal Le Fur a consacré l'essentiel de ses deux heures et demie de réquisitoire à répondre aux critiques qui, tout au long de l'instruction, avaient été émises à l'encontre de la première section du parquet de Paris, spécialisée en matière de proxénétisme, accusée de mettre des bâtons dans les roues du juge Frédéric N'Guyen, chargé de l'affaire. *« Je vais plaider ma cause,* commence-t-il, *car je suis dans la position du jambon dans le sandwich et c'est une position inconfortable. »* Pour autant, prévient-il, son intention n'est pas de *« régler* [ses] *comptes »* avec un juge d'instruction qui *« a beaucoup travaillé, sans doute même pendant les week-ends et la nuit, pour réunir 7 000 cotes ».*

En soulignant les incohérences du dossier, en dénonçant la médiatisation excessive de l'audition de certains témoins, c'est pourtant le travail du juge qu'il bat minutieusement en brèche. Ce *« collègue sympathique »* a, selon le parquet, *« pris de temps en temps des libertés avec le droit et avec la procédure pénale ».* Pascal Le Fur n'a notamment pas digéré que le juge d'instruction ait *« réglé le dossier sans attendre les réquisitions du parquet ». « Aujourd'hui dans cette affaire, il y a quatre personnes poursuivies et on aurait pu arrêter ce dossier à la cote D700,* insiste le premier substitut. *Bien sûr on n'aurait pas eu l'audition de De Niro... »* Une audition qui avait fait beaucoup de bruit. Rappelant qu'en France, depuis une loi de 1946, les clients de prostituées ne sont pas punissables, Pascal Le Fur insiste : *« Il ne faut pas confondre ordre moral et droit pénal, sinon on tombe dans l'arbitraire. »*

« QUELQU'UN D'UN PEU CONNU »

A en croire le premier substitut, le terme colle assez bien aux méthodes du juge N'Guyen. *« C'est quelqu'un d'un peu connu dans la maison, il ne laisse pas indifférent, mais je ne lui en veux pas. Il m'arrive encore de requérir dans son cabinet et je le salue. »* Ultime coup de grâce, Pascal Le Fur évoque une vieille anecdote, à l'époque où il était substitut à Créteil. *« C'était en 1987, j'étais de permanence,* raconte-t-il. *Deux cambrioleurs sont interpellés dans une villa du Val-de-Marne. On apprendra qu'il s'agit en fait de deux gendarmes en civil envoyés par un juge d'instruction de Corse* [NDLR : Frédéric N'Guyen]. *Dix ans après, j'ai un dossier de ce collègue qui entre-temps a été déplacé et je ne suis pas prêt à signer des chèques en blanc. »*

Très en verve, Pascal Le Fur poursuit son entreprise de démolition, évoquant d'autres incidents de procédure : la mise en cause d'un ministre plénipotentiaire d'une monarchie du Golfe pour des faits qui ne relèvent pas de la saisine du juge d'instruction ou celle, dans des circonstances curieuses, du capitaine Barril, chargé à l'époque de la sécurité de l'émir du Qatar, alors qu'*« il n'y a pas un début de preuve qu'il soit proxénète ».*

Déjà malmenés par Thierry Devernoix de Bonnefon de Lavialle, le président du tribunal, qui n'a pas hésité à interrompre à plusieurs reprises les plaidoiries de certains d'entre eux, les conseils des parties civiles font grise mine : ils étaient les principaux soutiens du juge N'Guyen. De l'autre côté de la barre, les avocats de la défense boivent du petit lait, même s'ils savent que les accusations de Pascal Le Fur n'atténuent en rien la responsabilité de leurs clients.

Acacio Pereira

Vol à main armée au magasin parisien Le Printemps

UNE DIZAINE DE PERSONNES ONT ÉTÉ LÉGÈREMENT blessées, mardi 24 novembre, lors d'un vol à main armée au grand magasin Le Printemps du boulevard Haussmann, à Paris. Un passant a été grièvement blessé par balle et transporté à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. La plupart des victimes, des clients du magasin ou des passants, ont été blessées en se jetant à terre dans la confusion. Un agent de sécurité a reçu un coup de crosse d'une des armes des malfaiteurs.

Les faits se sont déroulés en début d'après-midi lorsque deux hommes encagoulés et armés ont pénétré dans le grand magasin pour se diriger vers un bureau de change. Sautant par-dessus le comptoir, ils sont parvenus à dérober une somme estimée à 240 000 francs, avant de réussir à prendre la fuite. C'est en arrivant dans la rue que l'un d'eux a blessé à la tête un passant qui tentait de s'interposer.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : Jacky Simon, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN),** a été nommé médiateur de l'éducation nationale, a annoncé le ministère, mardi 24 novembre. L'ancien responsable du plan de lutte contre la violence à l'école coordonnera l'activité d'une équipe de médiateurs académiques, au nombre de treize pour l'instant. Tout usager ou agent de l'éducation nationale pourra les saisir *« lorsqu'un différend avec l'administration n'a pas trouvé de solution au niveau du service compétent ».*

■ **UNIVERSITÉS : plusieurs centaines d'étudiants en éducation physique (Staps)** ont manifesté, mardi 24 novembre à Lille, pour demander la création de postes de professeurs de gymnastique. A Montpellier, 800 étudiants de la faculté des lettres, en grève depuis une semaine, se sont rassemblés devant le rectorat pour *« protester contre le projet de l'université du troisième millénaire ».* A Toulouse, environ 400 étudiants ont manifesté pour dénoncer le rapport Attali sur l'enseignement supérieur.

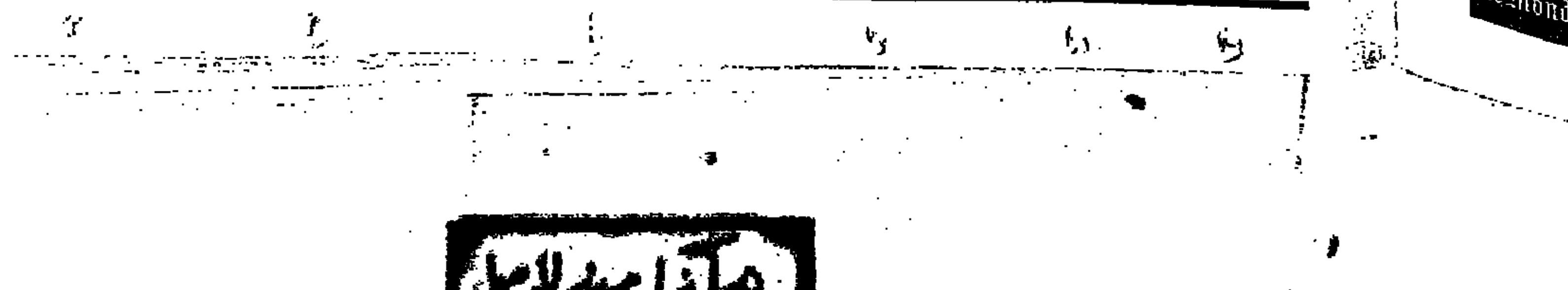
■ **URBANISME : deux maisons, bâties sans permis** dans des zones naturelles inconstructibles, ont été démolies d'office, mardi 24 novembre, dans le Var, sur décision du préfet Hubert Fournier. Celui-ci s'est déclaré déterminé à faire respecter *« l'état de droit »* dans un département qui détient le record de France du nombre d'infractions au code de l'urbanisme.

DISPARITIONS
Louis Dumont
L'auteur de recherches sur le holisme

Marc Demotte
Un homme de presse passionné







DISPARITIONS

Louis Dumont

L'auteur de recherches sur le holisme en Inde et l'individualisme en Europe

L'ANTHROPOLOGUE Louis Dumont est mort jeudi 19 novembre, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

L'œuvre de Louis Dumont appartient au petit nombre de ces constructions savantes qui peuvent se passer de succès public, parce qu'elles semblent d'emblée assurées de constituer pour la postérité une référence évidente. Bien que ses recherches se soient tenues à l'écart de la rumeur, Louis Dumont demeurera pour plusieurs générations d'intellectuels – qu'ils soient d'accord ou non avec ses analyses – comme un modèle de précision et d'ampleur de vue. En effet, il n'a pas seulement éclairé de manière novatrice l'organisation de la société indienne, il a également transposé à l'Europe et à la compréhension de la modernité les concepts forgés pour comprendre le fonctionnement des castes.

Né en 1911, proche des intellectuels communistes au cours des années 30, Louis Dumont fréquente jusqu'en 1939 le Collège de sociologie de Roger Caillois et de Georges Bataille et travaille au Musée de l'homme, où le professeur Rivet oriente sa recherche vers l'anthropologie. C'est en Allemagne, où il est prisonnier de guerre, que Louis Dumont apprend le sanskrit. Son enseignement à l'Ecole pratique des hautes études débute en 1955 et aboutira à son premier ouvrage devenu classique, *Homo Hierarchicus, le système des castes et ses implications*, publié par Gallimard en 1967.

LE SYSTÈME DES CASTES

Dans ce travail monumental, l'anthropologue cherche à comprendre, dans une perspective inspirée notamment par la démarche de Marcel Mauss, le système de valeurs et le type d'organisation mentale qui soustendent le système des castes. Le principal acquis de cette recherche est de montrer comment cette organisation, qui nous paraît intolérablement inégalitaire et contraire à la *dignité humaine*, repose sur une conception holiste de la société, où l'individu existe en fonction de la place qu'il occupe dans la totalité du groupe et des relations qui le définissent.

L'opposition des traits définissant la conception holiste dominant en Inde et l'individualisme qui caractérise l'Europe a servi ensuite d'outil d'analyse à Louis Dumont pour approfondir la compréhension de la société occidentale et de son « idéologie » (ce terme ayant chez lui le sens fort de système d'idées et de valeurs organisatrices). Avec *Homo Aequalis*, dont les deux volets sont parus respectivement en 1977 et 1991, Louis Dumont a insisté, à la suite des analyses de Polanyi, sur le « *tournant anthropologique* » engendré par la technique industrielle, sa mondialisation, et la découverte de ses limites, qui conduit à remettre en question le rêve cartésien de domination de la nature. Au lieu de comprendre mécaniquement l'opposition entre les cultures de l'Inde et de l'Europe comme celle du holisme et de l'individualisme, il convient donc de saisir que ces deux pôles coexistent, *dans des proportions évidemment variables, dans toutes les civilisations*. C'est grâce à ces instruments conceptuels que Louis Dumont analyse notamment l'opposition intra-européenne de la France et de l'Allemagne.

Docteur honoraire de l'université de Chicago et membre étranger d'académies britannique et américaine, Louis Dumont a connu une plus vaste audience dans les pays anglo-saxons qu'en France.

Roger-Pol Droit

Marc Demotte

Un homme de presse passionné

MARC DEMOTTE, qui présida le Conseil supérieur des messageries de presse de 1975 à 1995 et le conseil de gérance des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP) pendant vingt ans, de 1973 à 1993, est mort mardi 24 novembre, pendant son sommeil, à son domicile de Neuilly.

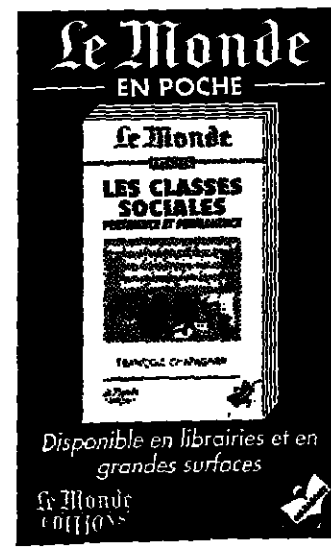
Né le 7 juillet 1919 à Cherves-de-Cognac (Charente), Marc Demotte a d'abord été élève des collèges militaires de Saint-Maixent et d'Aix-en-Provence. Devenu officier, il participe à divers cabinets ministériels, puis est membre de l'état-major de la X[e] région militaire d'Alger en 1955-1957. Il entre ensuite dans le groupe de Jean Prouvost, alors propriétaire de différentes publications, dont *Le Figaro* et *Paris-Match*. Il s'occupe de la direction des ventes de *Paris-Match*, *Marie-Claire* et *La Maison de Marie-Claire, Télé 7 Jours*, et des publications Filipacchi, avant de devenir directeur général adjoint de *Paris-Match* et d'appartenir au comité de direction de Filipacchi.

Cet homme de presse, passionné et inventif – il s'est occupé des spectacles des « Nuits de l'armée » pendant sa carrière militaire et avait participé à l'équipe militaire qui courut le rallye automobile Paris-Alger-Le Cap en 1952 –, était convaincu de l'importance économique et politique de la diffusion des journaux, et des principes d'impartialité et d'égalité de traitement, que doivent garantir les Messageries. Ses mandats, au Conseil supérieur des Messageries comme à celui des NMPP, favoriseront le débat démocratique et permettront de dégager des axes de conciliation entre éditeurs.

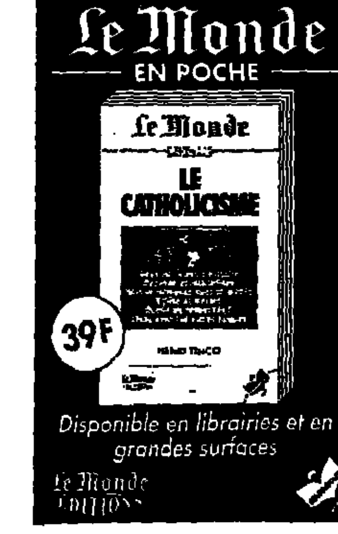
Amateur de sport (automobile et football notamment), grand gourmet, Marc Demotte a détenu de nombreux autres mandats dans le monde de la presse ; il avait ainsi présidé la Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique (1979-1995) et fut premier vice-président de la Fédération nationale de la presse française, de 1988 à 1995.

Yves-Marie Labé









AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Nous sommes au bonheur d'annoncer la naissance de

Llewellyn,

chez Elvire et Jean-Claude,

le 21 novembre 1998.

Les familles Tshimanga-Kazadi, Wade et Cordesse.

Noces de diamant

– Alain-Michel, Kathinka, Franck, Olivier, Marie-Hélène, Pierre, Sylvie-Marjolaine, David, Lucile, Xavier, Bernard, Claire-Lise, Frédéric, Antoine, Laurence, Caroline, Viêt-Linh, Odile, Rémy, Pauline et Julien se réjouissent d'entourer

Anne-Marie et Louis LAMBERT,

pour leurs noces de diamant, le 26 novembre 1998.

76, rue de l'Assomption,
75016 Paris.

Décès

– M. Bernard Bouthier,
son père,
Jerry, Mathieu, Marie, Baptiste Bouthier,
ses frères et sœur,
Mireille Bouthier,
Et Françoise Gautier,
sa mère,
Clément, Joakim Gautier,
ses frères,
Bernard Gautier,
Et Isadora Kriegel,
ont la douleur de faire part de la mort de

Martin BOUTHIER,
Tom.

Il a choisi de partir, à vingt-sept ans, le 6 novembre 1998, à New York (USA).

Bouthier, Gautier,
21, rue de l'Armistice,
94230 Cachan.

– *Philippe Chastres*,
son époux,
Jean Saunier,
Olivier Lefaucheur,
Mathieu, Glenn et Emma,
ses enfants,
André et Thérèse Lefaucheur,
ses parents,
Marie-Thérèse Chastres,
sa belle-mère,
Joëlle et Serge Bolloch, Hugues et Michèle, Cécile et Emmanuel,
Nadine Lefaucheur, Patrice et Myriam, Eléonore,
Claudie Lefaucheur,
Isabelle Lefaucheur,
Toute sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Catherine CHASTRES,
née LEFAUCHEUR,

survenu le 20 novembre, dans sa quarante-deuxième année.

Dans le respect des croyances de chacun, un service religieux sera célébré le lundi 30 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Joseph, rue du Nord, à Rouen, suivi d'un service civil et de la crémation, à 14 heures, au cimetière Monumental, à Rouen.

Selon les volontés de la défunte, ses cendres seront dispersées en mer au large de Trébeurden (Côtes-d'Armor).

30, rue Domrémy,
76000 Rouen.

– Odile Decq,
Les amis de Benoît,
L'Agence Odile Decq
& Benoît Cornette,
Les parents, frère et sœur de Benoît,
à l'occasion du décès accidentel de

Benoît CORNETTE,

font part de la cérémonie des obsèques, qui aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, le samedi 28 novembre 1998, à 9 heures.

Ni fleurs ni couronnes
(Benoît est allergique).

11, rue des Arquebusiers,
75003 Paris.
Fax : (00-33) 1-42-71-27-42
e-mail/odbc@club-internet.fr

(*Le Monde* du 19 novembre.)

– M[me] Marie-Thérèse,
son épouse,
Yann et Florence,
ses enfants,
Jäckel et Sören,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André DREANO,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre avec palme,
médaille de la déportation
et de l'internement pour la Résistance
France libre,
combattant volontaire de la Résistance,
déporté à Buchenwald,

survenu le samedi 21 novembre 1998, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 novembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Vincennes.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vincennes-Nouveau.

40, rue de la Marseillaise,
94300 Vincennes.

– *Le président*,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Et ses collègues de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont le regret de faire part du décès de

M. Louis DUMONT,
directeur d'études,

survenu le 19 novembre 1998.

– *Le directeur du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS*,
Le directeur et les chercheurs du Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud et de l'équipe Erasme, qu'il avait fondés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis DUMONT,
directeur d'études
à l'Ecole des hautes études
en sciences sociales,

survenu le 19 novembre 1998.

– L'administrateur,
Le conseil d'administration,
Et le conseil des directeurs de la Maison des sciences de l'homme,
Le conseil du Fonds Louis Dumont pour la recherche en anthropologie sociale,
ont la grande tristesse d'annoncer la disparition de

Louis DUMONT,

décédé le jeudi 19 novembre 1998, dans sa quatre-vingt-huitième année.

54, boulevard Raspail,
75006 Paris.

(Lire ci-contre.)

– Christiane Dupart,
sa compagne,
Sophie, Simon Neuberg, *Samuel* Neuberg-Dupart,
ses enfants,
font part de la mort de

***Hans, dit* Jean NEUBERG,**

le 23 novembre, à Creil.

Jean ayant donné son corps à la médecine, il n'y aura pas de cérémonie.

Un concert à sa mémoire sera donné prochainement à Creil par son ami Robert Corman.

Des dons peuvent être adressés à l'association des Fils et filles des déportés *juifs de France* (FFDJF), 32, rue La Boétie, 75008 Paris, ou à la Coordination contre le racisme et l'intolérance (CRI) de Creil, c/o B. Madelin, 1, allée du Faubourg, 60100 Creil.

Famille Neuberg-Dupart,
5, rue Philibert-Borin,
60100 Creil.

Anniversaires de décès

– Il y a deux ans, mourait

Pierre ALIEN.

Nous pensons à lui.

– *26 novembre 1997 - 26 novembre 1998*

Marie-Thérèse MILLELIRI,
née TROJANI.

Nous restons inconsolables.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

Avis de messe

– L'Association des anciens élèves de Franklin,
Ses camarades de promotion,
Ses anciens professeurs,
Et tous ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le *décès de*

Philippe RICHAULT,

survenu le mercredi 21 octobre 1998, à Etréchy (Essonne).

Une messe à son intention sera célébrée, le mercredi 2 décembre, à 18 h 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16[e].

Conférences

La tuberculose, batailles d'hier et d'aujourd'hui,
par le professeur Cyr Voisin.
Lundi 14 *décembre*, à 18 heures,
à l'Institut catholique de Paris,
21, rue d'Assas, 75006 Paris.
Entrée libre.
Contact : 01-44-39-52-62/96.

CERCLES LITTÉRAIRES
Jeudi 26 novembre, à 20 h 30,
à La Maroquinerie, 23, rue Boyer,
Paris-20[e] *(métro Gambetta).*

Rencontre avec Hubert Hannoun, agrégé de philosophie, professeur des universités, à propos de son dernier livre, **Lettres à Benjamin, visages de la judéité actuelle** (Honoré Champion, Paris, 1998).

Nous inaugurons ainsi une série de rencontres dans un lieu neuf, fort agréable et qui se prête bien à la convivialité : on peut y dîner avant la conférence (de 80 F à 100 F pour un plat, un dessert et un verre *de vin), ou prendre un pot après, en continuant* à discuter.

Nous vous invitons à venir nombreux, *avec vos amis, pour débattre* avec Hubert Hannoun de ce sujet qui nous touche tous : Qu'est-ce qu'être juif aujourd'hui ?

PAF : 30 F pour les adhérents, 50 F pour les autres.

Tables rondes

– Le Consistoire de France, présidé par **Jean Kahn**, organise, dans le cadre du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une *table ronde* intitulée :

Les sources bibliques
des droits de l'homme,

le mercredi 2 décembre, à 20 h 30,
à la Cour de cassation.

Le débat sera animé par **Antoine Spire** *(France-Culture)*, avec **le rabbin Gilles Bernheim, le doyen Mario Bettati, Henri Desclaux, Pierre Drai, Blandine Kriegel et Bertrand Poirot-Delpech.**
Conclusion par Jean Kahn.
Exclusivement sur invitation.

Inscriptions

ISTH, DEPUIS 1954.
Enseignements supérieurs privés.
PRÉPARER SCIENCES PO.

Entrée en deuxième année
Session du 26 novembre 1998.

Droit public : jeudi, 16 h 30.
Histoire : mardi, 17 h 30.
LV1 : *jeudi*, 14 heures.

Autres options : nous contacter.

Taux de succès confirmés.
Coût de la *scolarité toutes matières* : 6 600 F.
Tél. : 01-42-24-10-72.
Fax : 01-42-24-73-25.

Communications diverses

– Famille à Londres cherche jeune fille au pair, pour le 1[er] janvier 1999.
Tél. : 00-44-181-740-1678.

La mauvaise passe des huîtres de l'étang de Thau et du bassin d'Arcachon

Deux importants centres français de conchyliculture sont en crise. Dans l'Hérault, une microalgue a sérieusement perturbé la production. Dans la Gironde, c'est la quasi-totalité des naissains, l'embryon de l'huître, qui ont disparu pour des raisons encore indéterminées

MONTPELLIER et BORDEAUX
de nos correspondants

Elle est arrivée sans crier gare en 1995. Cette année-là, les services de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) de Sète détectent pour la première fois l'*Alexandrium tamarense*, un phytoplancton en suspension, dans l'étang de Thau (Hérault). Personne ne s'en inquiète alors vraiment. Mais au début du mois de novembre 1998, les conditions climatiques provoquent une poussée aussi soudaine qu'imprévisible de ces microalgues. Depuis, le ramassage et la commercialisation des coquillages sont interdits. Si l'*Alexandrium tamarense* est inoffensive pour les huîtres et les moules qui l'ingèrent, au delà de 80 microgrammes pour 100 grammes de chair, une toxine qu'elle recèle peut provoquer chez l'homme des effets paralysants.

Huit cent entreprises, soit trois mille professionnels, ont reçu la nouvelle comme un coup de massue. Novembre est en effet le mois où l'on commence à préparer les ventes de fin d'année, période durant laquelle certains réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires. Outre les entreprises condamnées au chômage technique, le préjudice subi en terme d'image est dévastateur, les coquillages de l'étang de Thau ayant été associés au terme de *« toxicité »*.

Pour aider les entreprises en difficulté, l'Etat a mis sur la table 2 millions de francs et a promis de rajouter 2,5 millions si nécessaire. Le conseil général de l'Hérault s'est aussi engagé à hauteur de 1 million de francs et le conseil régional du Languedoc-Roussillon prévoit de financer des campagnes de promotion. C'est un ballon d'oxygène, même s'il laisse de côté des salariés non déclarés, relativement nombreux dans ce secteur d'activité.

La situation s'est un peu améliorée avec les analyses rendues publiques, mercredi 25 novembre : elles confirment une nette régression de la microalgue dans l'étang de Thau, probablement à cause de l'arrivée d'un froid vif qui entraîne une modification du milieu. La toxine est désormais en baisse chez les moules, alors qu'elle est inexistante chez les huîtres. Cette éclaircie provoque déjà un débat entre les partisans d'une commercialisation exclusive et immédiate des huîtres et ceux qui préfèrent attendre pour remettre la totalité de la production sur le marché. Face au risque de perdre la confiance de consommateurs déroutés, la préfecture de l'Hérault devrait se ranger dans le camp des patients, pariant que la régression de l'*Alexandrium* se confirmera en début de semaine prochaine.

Pour les ostréiculteurs du bassin d'Arcachon (Gironde), la saison a déjà tourné au cauchemar. Mardi, ils ont demandé la reconnaissance comme calamité agricole du sinistre qu'ils ont subi : entre mi-juin et mi-septembre, période de ponte de leurs huîtres d'origine portugaise, presque 80 % du naissain (les embryons) ont disparu, fragilisant considérablement la cinquantaine d'entreprises conchylicoles.

Face à cette disparition de masse, l'Ifremer émet des hypothèses. Thèse la plus probable : une baisse des températures qui, après les pontes, aurait compromis l'évolution normale des larves. Les scientifiques se penchent également sur une pathologie spécifique au naissain. Reste l'hypothèse d'une pollution, un biocide susceptible de tuer le phytoplancton ou les larves, comme ce fut le cas en 1975 avec le tributyl-étain, une peinture utilisée sur les bateaux de plaisance.

Depuis une quinzaine d'années, presque tous les autres centres de production français n'achètent que du naissain provenant du bassin d'Arcachon. Sur 200 millions de francs de chiffre d'affaires total, 30 à 50 sont réalisés par la vente de ces larves. La plupart des entreprises du bassin sont artisanales. Elles ont vu dans le naissain une source de revenus faciles car il nécessite moins d'investissements lourds que ses congénères adultes élevés trois à quatre ans avant commercialisation. Mais la spécificité du bassin d'Arcachon a aussi des contraintes : il exige un entretien régulier et manuel des parcs. Les ostréiculteurs travaillent jusqu'à 80 heures par semaine et ont souvent recours à une main-d'œuvre familiale, voire non déclarée.

Traditionnellement individualistes, les producteurs cherchent désormais à s'unir. Une coopérative est née pour chercher de nouveaux débouchés, réfléchir à un label qualité, déjà mis en place par les autres producteurs français. Elle est aussi chargée d'acheter huîtres et naissain à un prix donné et les revend à un prix plancher minimum garanti. *« Avec ce système, nous pourrons rémunérer les professionnels de manière convenable et décente, régulariser la production anarchique, peser face à la grande distribution et reconquérir des marchés »*, estime Sébastien Beguilhas, président de la coopérative. En attendant, pour les producteurs de naissain, 1998 est une année noire.

Jacques Monin et Claudia Courtois

« Alexandrium minutum » colonise la baie de Morlaix

L'*Alexandrium minutum*, repéré sur le littoral nord de la Bretagne depuis 1988 et surveillé depuis lors par l'Ifremer, a certaines caractéristiques communes avec l'*Alexandrium tamarense* dont la présence a été détectée à Thau. Ces microalgues sont toutes deux toxiques et peuvent entraîner chez l'homme des troubles paralytiques en cas de consommation de coquillages contaminés. La présence est récurrente depuis 1990 en baie de Morlaix, dans le nord du Finistère. Le confinement de l'estuaire peut favoriser sa prolifération, mais plusieurs hypothèses demeurent quant à sa présence : l'espèce pouvait déjà être sur le site, a pu être apportée lors de transferts de coquillages ou encore être acheminée à bord de navires qui ont vidé leur ballast. On ne sait encore si la présence de nitrates, assez forte dans la région, la favorise ou non. Durant plusieurs semaines cet été, période qui facilite l'apparition de cette microalgue, le ramassage de coquillages a été interdit en baie de Morlaix. – *(Corresp.)*

Un secteur émietté et fragile

« LES PRINCIPALES difficultés de dresser un diagnostic et des pistes d'action viennent de la large diversité de la profession et de la grande faiblesse de ses organisations professionnelles. Le rapprochement des cultures marines et du monde agricole reste un vaste chantier. » C'est ainsi que s'ouvre le rapport que trois experts – Francisque Blanc, contrôleur général vétérinaire, Pierre Silberzahn, inspecteur général de l'agriculture, et Louis-Julien Sourd, ingénieur général d'agronomie – viennent de remettre au ministre de l'agriculture et de la pêche. Répartie en huit bassins dont le principal est Marennes-Oléron, la conchyliculture est un monde mal connu sur lequel *« on raisonne toujours en estimations à la louche »*, ajoutent-ils avant de présenter douze propositions pour permettre à la France de justifier sa première place en Europe.

Avec environ 145 000 tonnes d'huîtres (auxquelles s'ajoutent 60 000 tonnes de moules), la France (2,5 milliards de francs de chiffre d'affaires) est au premier rang des Quinze. Mais elle souffre au moins de quatre maux : une offre très *émiettée entre plus de* 8 000 entreprises, la plupart familiales ; un commerce de détail (où dominent les grandes surfaces) qui impose les prix aux producteurs ; une consommation excessivement concentrée sur décembre et janvier ; enfin, une grande fragilité, car le secteur est exposé à des menaces graves de pollutions, comme on le constate aujourd'hui en Languedoc ou à Arcachon après l'alerte de l'an dernier près d'Isigny, en basse Normandie.

Alors que le prix moyen des huîtres au détail tourne depuis cinq ans autour de 19,30 F le kilo, il est tombé à la production de 11,80 F en 1993 à 9,50 F en 1996. *« Il faudrait relever les prix de 1 F au moins à l'expédition pour nous permettre d'être à peu près à l'équilibre, comme l'an dernier »*, qui fut une assez bonne année, estime le Breton Goulven Brest, président du Comité national de la conchyliculture.

Les exploitants se heurtent aussi à un problème territorial puisque leurs « champs » – la mer – relèvent dans la plupart des sites du domaine public maritime, donc du régime strict de l'autorisation d'occupation temporaire et de la concession pour cinq à cinquante ans. D'où une fragilité supplémentaire des entreprises. La loi du 18 novembre 1997 leur a cependant ouvert la possibilité de revendiquer des droits réels, ce qui leur permettra d'hypothéquer leurs bâtiments. Une garantie qui constitue, estiment les experts, *« une avancée importante très attendue par les entreprises et leurs banquiers »*, souvent réticents pour les aider à financer leurs investissements ou leur trésorerie.

Le secteur, enfin, risque de pâtir d'une politique trop stricte de zonage *du littoral*, notamment en application des lois de protection de l'environnement. Dans le golfe du Morbihan, où la pression urbaine est forte, vingt-cinq communes préparent un contrat de baie. En Vendée, des conflits couvent à propos de la délimitation des sites, qui seront retenus en fonction de la circulaire européenne Natura 2000. En Charente-Maritime, l'enjeu est la reconquête de 600 hectares de marais abandonnés pour y aménager des bassins d'affinage.

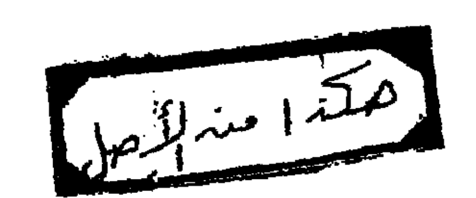
François Grosrichard

Quatre candidats à la gestion du périphérique nord de Lyon

LA COURLY (Communauté urbaine de Lyon) qui gère, depuis mars 1997, sous forme d'une régie de recettes, le périphérique nord de l'agglomération (ex-TEO), choisira début 1999 un prestataire de services pour assurer l'exploitation définitive de l'ouvrage. Le groupement SGE-Eiffage, la société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA), le groupe GTM et la société via GTI ont été pré-sélectionnés à la suite d'un appel d'offre européen. La Courly, qui a souhaité conserver la maîtrise publique de l'ouvrage – ce qui lui permettra notamment de récupérer 600 millions de francs de TVA –, continue de négocier avec Bouygues, l'ancien concessionnaire, qui réclame un dédommagement de 3 milliards de francs. Après avoir été boycotté par les Lyonnais, le périphérique nord enregistre désormais un trafic de 27 000 véhicules par jour et connaît ses premiers bouchons, qui devraient disparaître après l'ouverture d'un second tunnel en juin 1999. – *(corresp. rég.)*

DÉPÊCHE

■ **ALSACE : un taux élevé de pollution aux particules fines en suspension a été enregistré mardi 24 novembre en Alsace, selon l'Association pour l'étude et la surveillance de la pollution atmosphérique en Alsace. A Mulhouse à 18 heures, on a relevé 100 microgrammes par mètre cube.**



HORIZONS

ENQUÊTE



Entouré de ses frères Philip et Jeremy, David Shayler fête à Paris sa liberté retrouvée et le refus de son extradition vers la Grande-Bretagne.

MOUSSE/REUTERS

Réfugié en France, un ancien membre des services secrets britanniques dénonce dans la presse l'incurie de cette institution sur les dossiers sensibles, comme le terrorisme irlandais ou la Libye, et révèle des enquêtes ou des écoutes concernant des personnalités. Un scandale d'Etat pour la Grande-Bretagne, qui vient de voir rejeter sa demande d'extradition

L'espion « rebelle » de Sa Majesté

CET agent-là n'a rien d'un James Bond. Ian Fleming n'en aurait pas fait un héros. C'est un gaillard ventru, double menton et cheveux longs, qui arbore avec fierté le maillot de son équipe de football préférée, le Middlesborough FC.

Les photos publiées récemment en Grande-Bretagne le montraient sous un jour peu flatteur ; bien éloigné, en tout cas, de l'image habituelle des gentlemen de l'ombre. La bouche ouverte, les yeux révulsés, David Shayler avait plutôt des allures de soiffard en bout de course. Il faut dire qu'il arrosait sa sortie de prison. Après quatre mois de détention à la maison d'arrêt de la Santé, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris venait de refuser son extradition, demandée par la Grande-Bretagne. Elle lui donnait donc le droit de rester sur le territoire français et de fêter dignement sa liberté retrouvée ; ce qu'il n'a pas manqué de faire, avec ses frères et sa compagne, dans un hôtel de luxe...

A défaut d'être un 007 en exil, David Shayler est devenu une sorte de renégat national, un franc-tireur que ses pairs accusent d'avoir brisé la loi du silence. Maintenant qu'il est réfugié en France, les journaux londoniens relatent ses bravades et recommandent à leurs lecteurs de ne pas se fier aux apparences. Si loufoque soit-il les soirs de trop-boire, cet homme de trente-deux ans a bien appartenu aux services secrets britanniques de 1991 à 1996. A ce titre, il a eu accès à d'importants documents sur le terrorisme international. Ces cinq années passées dans les rangs du prestigieux MI 5 – l'équivalent de la DST – lui valent d'être aujourd'hui au cœur d'un scandale d'Etat.

Pour le gouvernement de Tony Blair, l'affaire est sérieuse. Pour les services secrets, elle confine à l'humiliation. Shayler a distillé ses secrets avec une telle gourmandise, depuis le 24 août 1997, qu'il a ébranlé tout l'édifice du renseignement. Critiquant ses anciens collègues, livrant à un hebdomadaire des documents estampillés *« secret défense »*, il s'est épanché sur l'Irlande, la Libye, les méthodes du MI 5 et du MI 6 (services extérieurs)... D'autres révélations pourraient suivre, dans la presse ou sur l'Internet, car le personnage est un sujet de choix pour les médias. Un rien cabochard, certes, mais si bien disposé...

Est-il pour autant crédible ? Son curriculum vitae n'est certes pas celui d'un contre-espion de haut vol, mais il a bel et bien occupé des fonctions importantes en fin de carrière. Un policier londonien, le commissaire Martin Morrissey, a été chargé de reconstituer son parcours et d'évaluer ainsi l'étendue des dégâts. Son rapport, transmis à la justice française, révèle la trajectoire de Shayler ; du moins dans ses grandes lignes. A le lire, on mesure mieux les craintes du gouvernement britannique et les doutes émis sur le sérieux du MI 5.

Orginaire de Redcar (nord de l'Angleterre), David Shayler n'avait pas précisément le profil requis pour embrasser pareille carrière. L'un de ses anciens professeurs, cité par le *Sunday Telegraph*, se souvient de lui comme d'un *« rebelle-né »*. Assez intelligent, toujours à chercher le pourquoi du comment, il était, paraît-il, assez doué pour jouer la comédie, en particulier *Arsenic et vieilles dentelles*. Poursuivant ses études à l'université de Dundee (Ecosse), il se distingue surtout en animant un journal étudiant. Cette publication iconoclaste n'hésite pas à reproduire des extraits du livre d'un ex-agent britannique, Peter Wright.

SERAIT-CE la naissance d'une vocation ? A cette époque, au tournant des années 90, Shayler rêve plutôt de journalisme. Las ! sa seule tentative – un stage au *Sunday Times* – vire à l'échec au bout de six mois. Sans emploi, il consulte les petites annonces. La suite de l'histoire semble tirée d'un roman de gare, mais c'est la seule version de son recrutement connue à ce jour.

Shayler affirme avoir répondu à une annonce posant une question existentielle, inspirée de Samuel Beckett : *« Attendez-vous Godot ? »* Intrigué, le *« rebelle-né »* aurait mordu à l'hameçon et se serait vu proposer – après une rapide formation – un poste au MI5. La méthode peut surprendre, mais il arrive effectivement que cette administration recrute de la sorte (*Le Monde* du 23 mai 1997).

David Shayler intègre donc les rangs du contre-espionnage. Son champ d'action se limite au territoire britannique. Pas question, pour lui, d'aller jouer les trompe-la-mort à l'autre bout du monde ; l'étranger est la chasse gardée du MI 6. A l'instar de ses collègues, il s'engage par écrit à respecter la confidentialité la plus absolue.

Du 11 novembre 1991 au 2 février 1992, il œuvre d'abord au sein d'une unité spécialisée dans les *« enquêtes de respectabilité »*. Comme son nom l'indique, cette unité étudie la « respectabilité » de telle ou telle personne, à la demande d'un ministère ou d'une autre branche des services secrets.

A compter du 3 février 1992, il est muté à la section « activités subversives ». Dans son rapport, M. Morrissey s'en tient à des remarques d'ordre général sur les attributions de ladite section. Il se contente d'écrire que *« M. Shayler avait un rôle de soutien »*. Toujours est-il qu'à ce poste le jeune homme avait *« connaissance d'informations sensibles »*.

En août 1992, il gravit un nouvel échelon en rejoignant une unité en charge du terrorisme irlandais ; domaine sensible à une époque où l'IRA s'active de toutes parts. L'agent Shayler restera plus de deux ans au sein de ce service. Selon le commissaire Morrissey, *« les activités de cette branche comprennent l'évaluation de renseignements extrêmement sensibles »*.

Et le policier londonien de poursuivre : *« M. Shayler avait connaissance de ces informations ainsi que du détail des opérations menées par les services secrets dans ce domaine, de telles informations étant classifiées comme étant le plus confidentielles possible. »*

Enfin, le 10 octobre 1994, David Shayler est promu à la branche « Moyen-Orient ». Il devient *« responsable des enquêtes libyennes »*. *Tout ce qui a trait à ce pays sur le* sol britannique relève de sa responsabilité. De ce fait, il a de nouveau accès à des informations ultraconfidentielles, concernant par exemple des diplomates ou les liens entre la Libye et l'IRA. Le jeune Nordiste travaille alors à Londres, au siège du MI 5.

En dépit de cette ascension réussie dans le monde du renseignement, il présente sa démission à l'automne 1996. Il se dit déçu, tant par l'institution en elle-même que par les hommes placés à sa tête. L'inertie de l'administration, en particulier dans un dossier concernant la Libye, le choque au plus haut point. Il s'engage cependant, devant le directeur du personnel, à ne trahir aucun secret.

Cette promesse de discrétion ne résistera pas à l'envie d'occuper l'avant-scène et de dénoncer certaines pratiques. Quelques mois plus tard, le 24 août 1997, l'hebdomadaire *Mail on Sunday* publie une série d'articles sur son expérience d'agent. Shayler, rémunéré 370 000 francs par le journal, se livre sans retenue. Il révèle que le MI 5 dispose de dizaines de milliers de fiches sur des personnalités – *parmi lesquelles le ministre de l'intérieur, Jack Straw – considérées dans leur jeunesse comme « subversives »*. Le grand public apprend en outre que quelques stars de la musique, jugées dangereuses, ont fait l'objet, en leur temps, d'enquêtes poussées : John Lennon, le groupe de reggae UB 40, les punks des Sex Pistols et de Crass...

Au risque de passer pour un traître auprès de ses ex-compagnons de route, Shayler dénonce pêle-mêle les écoutes pratiquées sur la ligne téléphonique d'une journaliste du *Guardian*, l'alcoolisme de certains agents, l'inefficacité de la lutte contre le terrorisme nord-irlandais...

Quelques stars de la musique, jugées dangereuses, ont fait l'objet, en leur temps, d'enquêtes poussées : John Lennon, le groupe de reggae UB 40, les punks des Sex Pistols ou de Crass

A l'entendre, il est grand temps que les services changent d'hommes et de stratégies, qu'ils vivent enfin avec leur époque, sans voir des « rouges » partout. David Shayler, qui se dit de gauche, affirme agir dans l'intérêt de la démocratie. Selon lui, l'argent du contribuable est « *gaspillé* » en missions inutiles. S'adressant à Tony Blair, il conclut : *« Ne croyez pas le MI 5 quand ils vous disent que je suis un fauteur de troubles. »*

Au moment où paraissent ces articles, le 24 août 1997, Shayler a déjà quitté le territoire national. Il sait qu'il tombe sous le coup de la loi pour avoir failli à son devoir de réserve. Après un passage par les Pays-Bas, il se rend en France avec sa compagne, ex-membre du MI 5. Le couple vit modestement, pendant plusieurs mois, dans un village de l'Eure-et-Loir. A Londres, l'affaire a vite pris une tournure politique. La liberté de manœuvre dont jouissent les services secrets pour surveiller qui bon leur semble est un vieux sujet de polémique, tout comme le mutisme imposé à leurs membres.

Mais Shayler ne s'en tient pas à cette première salve. D'autres vont suivre. Le 2 novembre 1997, il franchit une étape supplémentaire en accusant le MI 5 d'avoir été incapable d'empêcher un attentat dont il avait pourtant été informé. L'attentat en question, contre l'ambassade d'Israël à Londres, avait fait quatorze blessés en juillet 1994.

Le 18 mars 1998, l'affaire prend une nouvelle dimension. *Le Mail On Sunday*, avec lequel Shayler a conclu un accord d'exclusivité, remet à la police un classeur contenant soixante-deux documents, essentiellement des notes sur papier libre, des télégrammes et des rapports complets.

LES enquêteurs comprennent tout de suite que le « traître » ne s'est pas privé de faire des photocopies avant de s'éclipser. Certaines pièces portent la mention *« très secret »*, le plus haut degré de confidentialité. Aussitôt consultée, la hiérarchie du MI 5 est formelle : *que ce soit sur* les « activités subversives », l'Irlande ou la Libye, ces documents sont authentiques et leur divulgation serait bien plus dommageable encore que celle des informations déjà parues.

L'un d'eux concerne les relations entre l'IRA et la Libye entre 1971 et 1996. C'est un rapport de trente-cinq pages, marqué d'un tampon *« très secret »*. En guise de commentaire, le commissaire Morrissey cite la réaction d'un spécialiste du terrorisme irlandais : *« Ces enquêtes constituent l'un des aspects les plus importants de la lutte contre le terrorisme par les services secrets britanniques. Ce document ne doit en aucun cas être diffusé à une personne non habilitée. Le texte de ce document mentionne l'identité d'un grand nombre de personnes irremplaçables qui communiquent des informations n'ayant pas de prix aux services secrets britanniques ainsi qu'à d'autres services de renseignement ou de sécurité. La diffusion non autorisée de ce document aurait pour conséquence la perte desdits informateurs et nuirait de manière exceptionnellement grave à la lutte contre le terrorisme. »*

Une autre note, classée *« très secret »*, suscite le commentaire suivant de la part du directeur de la branche Moyen-Orient : *« Ce document contient des informations provenant de services de renseignement étrangers et d'administrations non britanniques. La diffusion non autorisée de ce document nuirait gravement à des informateurs qui sont de précieuses sources de renseignements sensibles. »*

Le *Mail on Sunday* n'a pas publié ces informations. Mais le déballage est-il pour autant terminé ? Les négociations entre les avocats de Shayler et un représentant des autorités britanniques échouent devant l'intransigeance de l'exilé : il veut obtenir la garantie de n'être pas poursuivi s'il revenait au pays.

En attendant, il s'arrange pour faire comprendre qu'il dispose de « munitions ». Le 19 juin 1998, il met de nouveau en cause l'incompétence du MI 5 au sujet d'un attentat commis à Londres par l'IRA. Par la suite, il accusera le MI 6 d'avoir fomenté un projet d'assassinat contre le colonel Khadafi. Les autorités ont beau démentir en bloc, rien n'y fait : David Shayler, le *« rebelle-né »*, échappe à tout contrôle. On lui prête l'intention d'écrire un livre, de diffuser ses informations sur son site Internet... Les journalistes, même s'ils ont conscience des excès du bonhomme, tiennent la chronique de ses frasques. Ce fort en gueule, doué pour la chose médiatique, amuse autant qu'il inquiète.

A la demande de la Grande-Bretagne, la DST finit néanmoins par l'arrêter, le 1er août 1998, dans un hôtel parisien. Parallèlement, Londres sollicite son extradition. Aussi, le 21 octobre, quand la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris se penche sur son cas, son sort paraît scellé. L'avocat général Jacques Logelin lui reproche un *« comportement dangereusement irresponsable »* et suggère son maintien en détention dans l'attente d'une extradition.

LA chambre, présidée par Marie-Elisabeth Ponroy, en décidera autrement : le 18 novembre, elle ordonne sa remise en liberté au motif que l'infraction reprochée est par nature politique et n'entre donc pas dans le champ d'application de la convention européenne d'extradition. Shayler est libre d'aller et venir en France. Libre de parler, aussi. On ne peut imaginer pire camouflet pour Londres.

Ce soir-là, en quittant la Santé, le supporteur de Middlesborough a crié *« Justice ! »* et brandi le poing. *« C'est un grand jour pour la justice, mais un jour triste et embarrassant pour le MI 5 et le gouvernement britannique »*, a-t-il ajouté. Depuis, nul ne connaît vraiment ses intentions. Sollicité par *Le Monde*, il ne s'est pas manifesté.

« Je suis prêt à rentrer au pays si on me donne des garanties », a-t-il indiqué en substance au *Mail on Sunday*. *« S'il rentre*, précise l'un de ses avocats français, Me William Bourdon, *il risque deux ans de réclusion dans une prison de haute sécurité. »* En attendant, le feuilleton continue et les médias manient l'ironie, à l'image du *Sunday Telegraph*, qui s'interrogeait le 22 novembre : *« Pourquoi le MI 5 n'a-t-il jamais pris David Shayler au sérieux ? »*

Philippe Broussard

L'économie mondiale au-dessous du volcan

Suite de la première page

Comme lors des chocs pétroliers, la majorité des dirigeants et de l'opinion persiste à analyser comme une secousse conjoncturelle une crise structurelle qui se noue autour de la transition vers une économie ouverte, associée à une régulation libérale des flux de biens et de services, de capitaux et d'informations. La mondialisation, lancée le 15 août 1971 par la décision du président Nixon de suspendre la convertibilité du dollar en or, combine la suppression des frontières économiques (droits de douane moyens de 3 % contre 25 % dans les années 60), la déréglementation, le recours intensif aux nouvelles technologies, qui permettent d'augmenter massivement la productivité dans le secteur des services, le renouveau d'un capitalisme entrepreneurial et patrimonial, orienté vers les actionnaires et non les salariés, privilégiant la gestion des actifs et non les revenus, mû par l'accumulation et non la redistribution, piloté par les marchés et non par les Etats.

Cette norme libérale recèle un fort potentiel de création de richesses et d'emplois. Elle crée aussi de nouveaux risques, au premier rang desquels les chocs déflationnistes du type de celui de 1929. Au sein des économies fermées et administrées, obéissant à une logique keynésienne, le principal péril résidait dans l'inflation et dans l'anémie de l'offre ; au sein d'une économie mondialisée et libéralisée, la première menace est à chercher dans la déflation et dans une pénurie de la demande. La crise actuelle démontre que ce risque n'a rien de virtuel et que les hommes de cette fin de siècle n'ont pas su se doter, tant au plan national qu'international, des institutions qui permettraient d'y répondre.

Nombre d'éléments témoignent du retour en force des pressions déflationnistes : retournement de la croissance mondiale avec le basculement de continents et de pays entiers dans la récession (Asie,

> Les Etats-Unis témoignent incontestablement d'une plus grande maîtrise dans la conduite de la guerre économique que dans la codification de la guerre des sexes

Amérique latine), voire dans la dislocation (Russie) ; baisse de 20 % du prix de matières premières (moins 40 % pour le pétrole) ; sortie de un milliard d'hommes de l'économie marchande. La perte de quelque 4 000 milliards de dollars sur les marchés financiers – soit environ 10 % du PIB mondial – est à l'origine d'une violente contraction des liquidités, qui provoque à son tour une situation de *credit crunch* (blocage de l'économie par disparition du crédit en raison de la dégradation de la solvabilité des banques) aux Etats-Unis – où l'écart entre les obligations d'Etat et les taux offerts aux entreprises se creuse vertigineusement – et au Japon – où les crédits bancaires ont diminué de 47 % en un an tandis que le nombre des faillites augmentait de 18 %.

L'étape ultérieure ? Le rapatriement généralisé des fonds investis à l'étranger, les dévaluations et le renouveau du protectionnisme. Elle a débuté avec la spirale des dévaluations amorcée en Asie et amplifiée par les Etats-Unis, le moratoire sur la dette russe, le rétablissement du contrôle des changes en Malaisie. Ainsi réapparaissent les trois mécanismes majeurs qui, dans les années 30, transformèrent le krach de Wall Street en déflation mondiale : la crise des liquidités ; les faillites bancaires en chaîne ; l'engrenage des protectionnismes et des dévaluations compétitives.

La prise de conscience de la gravité des risques déflationnistes comme la mobilisation des gouvernements et des autorités monétaires varient du tout au tout. La crise a au moins pour mérite de rappeler que l'économie ne gouverne pas le monde et que la politique comme la culture lui sont irréductibles. Mais elle souligne en même temps la tragique faiblesse des pouvoirs publics : absence de moyens et discrédit des méthodes du FMI ; contradiction frontale entre la revendication du *leadership* économique et financier par les Etats-Unis et la perversion d'un système de décision bloqué par le jeu des *lobbies* et des partis, où le culte des procédures a évincé le sens de la responsabilité et la sagesse ; pouvoir de type féodal du Japon ; absence de dimension politique de l'Union européenne. Pour autant, les choix effectués devant la crise sont très différents et contribuent à dessiner la nouvelle hiérarchie des puissances qui structurera le début du XXIe siècle.

Les Etats-Unis témoignent incontestablement d'une plus grande maîtrise dans la conduite de la guerre économique que dans la codification de la guerre des sexes. La Fed a tiré les conséquences des erreurs commises en 1929, mobilisant tous ses moyens d'action et d'influence pour enrayer la spirale déflationniste : triple baisse des taux de base, afin de couper court au *credit crunch* ; organisation du sauvetage du *hedge fund* LTCM pour 3,65 milliards de dollars ; maintien du dollar à un niveau élevé pendant un an afin de ménager une transition pour la reprise des exportations des économies émergentes, puis dévaluation de 20 % face au yen et de 12 % aux monnaies du futur « euroland » afin de rétablir la compétitivité des entreprises américaines.

Le réglage de la politique monétaire américaine dans les années 90, prudente durant la formation de la bulle spéculative puis souple durant sa résorption, soutenant la croissance interne tout en favorisant la projection de la puissance des Etats-Unis dans l'économie mondialisée, reste un modèle d'intelligence et d'efficacité dont les Européens gagneraient à s'inspirer.

Le Japon, après de nombreux atermoiements, a élaboré un gigantesque plan d'assainissement financier qui porte sur 50 trillards de yens (425 milliards de dollars), destiné à recapitaliser les banques saines et à nationaliser les établissements en faillite, qui vient s'ajouter à de vastes programmes de grands travaux, sans pour autant s'attaquer à ses difficultés fondamentales : l'archaïsme des structures d'une économie administrée ; l'anémie de la demande intérieure liée à l'insuffisante consommation des ménages. Au prix de réformes drastiques et de sacrifices sociaux très lourds en termes de chômage et de pauvreté, les économies émergentes d'Asie redémarrent, soutenues par la reprise de leurs exportations, favorisées par des dévaluations compétitives comprises entre 40 et 60 %.

L'Union européenne, emportée par l'euphorie de l'euro et réduite à l'impuissance politique par le déficit démocratique de ses institutions, persiste seule à ignorer la crise mondiale. Loin de prendre en compte les pressions déflationnistes, la politique monétaire européenne a réagi au krach asiatique, le 10 octobre 1997, par une hausse simultanée des taux de la Bundesbank et de la Banque de France de 3,10 % à 3,30 %, et se borne à faire converger vers ce niveau les taux des monnaies du futur « euroland », indépendamment des dévaluations asiatiques et américaine comme du retournement de la conjoncture. Alors même que la réduction de l'ouverture à l'extérieur de 18 % à 9 % devrait contribuer à ouvrir de nouvelles marges de manoeuvre pour une politique autonome de soutien à la croissance, l'application rigide du traité de Maastricht, qui fait de la lutte contre l'inflation – totalement anachronique – l'objectif unique de la politique monétaire, conduit à superposer une déflation interne à l'Union à la déflation mondiale. Quand, après une décennie de croissance de 3,5 % en moyenne, les Etats-Unis s'ingénient à en prolonger l'élan, l'Europe continentale, où la hausse annuelle de l'activité n'a pas dépassé 1,3 %, s'apprête à faire avorter la reprise de 1997 comme celle de 1992. Or, contrairement au modèle déterministe de la théorie de cycles, le retard accumulé en matière de croissance et d'investissement n'est pas la promesse d'un rattrapage mécanique ; il est un handicap supplémentaire en période de retournement de la conjoncture.

La reprise de l'activité en France, au printemps 1997, a résulté de trois facteurs : hausse du dollar, baisse des taux d'intérêt, stabilisation apparente des prélèvements (les premières ponctions opérées par le gouvernement Jospin portèrent principalement sur les entreprises, à la notable exception des familles, frappées de plein fouet par la réduction des allocations et des emplois familiaux). Ces trois facteurs ont été remis en question (baisse du dollar de 12 % depuis l'été 1998, hausse des taux en octobre 1997, augmentation des prélèvements obligatoires jusqu'à 46,3 % du PIB), bloquant la reprise à peine amorcée. La France, première intéressée, devrait donc prendre la tête du combat en faveur d'une baisse des taux en Europe et d'un ajustement rapide des changes de l'« euroland » face à la zone dollar et à l'Asie. Le soutien à la croissance passe par ailleurs par de larges diminutions d'impôt (TVA et impôt sur le revenu) axées vers les salariés du secteur privé et les familles qui ont été systématiquement spoliés en terme de pouvoir d'achat depuis la fin des années 80 (moins 1,3 % par an contre plus 3,1 % pour les agents de la fonction publique et plus 2,5 % pour les retraités). Le caractère inquiétant de la politique économique française vient moins du détail de mesures manifestement inopportunes – les 35 heures ou le durcissement de la fiscalité sur le travail et l'épargne – que de l'orientation fondamentale dont elle relève – partagée, au demeurant, par tous les gouvernements depuis une décennie – : un malthusianisme résolu, se fondant sur la conviction qu'il est impossible de créer des richesses et des emplois nouveaux et que la seule issue consiste à les redistribuer ; une complète ignorance des conséquences de la mondialisation, du grand marché et de la monnaie unique qui vont permettre à chaque ménage et à chaque entreprise, en toute légalité, de travailler et d'investir, de consommer et d'épargner où et comme bon leur semble. En l'absence d'ajustement par les prix au sein de l'« euroland », la compétitivité relative des différents territoires se traduira par l'exil hors de France des cerveaux, des entreprises et des capitaux. Les plus favorisés s'en accommoderont, qui pourront valoriser leurs talents et leurs fortunes sur le marché mondial ; les plus pauvres seront, comme à l'habitude, les véritables victimes des erreurs de politique économique, prisonniers d'un face-à-face suicidaire entre un Etat-providence hypertrophié, d'une part, des chômeurs et des exclus livrés à l'anomie et à la violence, d'autre part.

> Nombre d'éléments témoignent du retour en force des pressions déflationnistes : retournement de la croissance mondiale ; baisse de 20 % du prix de matières premières ; sortie de un milliard d'hommes de l'économie marchande

La crise actuelle est à l'économie ce que fut la chute du Mur à l'ordre géopolitique. En 1989, sans même tenter, comme en 1919 à Versailles ou en 1945 à San Francisco, de fonder un système mondial plus pacifique et stable, les démocraties s'empressèrent d'empocher les dividendes de la paix. Avant de redécouvrir à leurs dépens, de la Bosnie ou Rwanda en passant par le Proche-Orient, l'Algérie ou la Tchétchénie, que le nouvel ordre mondial ou la fin de l'histoire sous forme d'avènement de la démocratie de marché n'étaient que chimères. En économie, chacun se rua sur les dividendes de la mondialisation – à l'exception de l'Europe continentale, enfermée dans la convergence déflationniste retenue pour la monnaie unique –, sans même considérer la question centrale de la régulation d'une société ouverte et d'un capitalisme patrimonial.

Les crises économiques, comme les guerres, font reposer le destin de centaines de millions d'individus sur quelques hommes. L'issue du choc actuel n'est pas encore jouée. La crise peut être salutaire, si elle oblige à réaliser à chaud les réformes qui auraient dû être élaborées à froid : refonte du système de Bretton Woods autour du FMI, prêteur en dernier ressort des Etats, de la BRI pour surveiller la liquidité des établissements financiers et les risques de marché au plan mondial, de l'OMC, dont les compétences seraient élargies au contrôle des ententes et positions dominantes ; constitution d'une Union politique de l'Europe pour servir de contrepoids à la BCE et s'affirmer face aux Etats-Unis aujourd'hui, à l'Asie et à la Chine demain, comme un pôle économique et monétaire à part entière ; réorientation de la politique économique française vers la production et non la rente, vers le développement et non le malthusianisme économique et social, vers la jeunesse et non les seules générations rescapées des « trente glorieuses ». Elle peut être tragique si les gouvernements et les autorités monétaires laissent se déchaîner les forces déflationnistes jusqu'à provoquer une nouvelle catastrophe mondiale, avec son cortège de misère et de violences, de protectionnismes et d'extrémismes. Pour la France et l'Union européenne, qui sont passées à côté de l'expansion des années 90 et de la réunification du continent provoqué, laisser échapper cette occasion de reprendre leur place dans le concert mondial signifierait devenir, au XXIe siècle, simple spectateurs et non acteurs de leur histoire.

Nicolas Baverez

Pour une révolution démocratique européenne

L'EUROPE bouscule, dérange, ne respecte pas les frontières politiques de nos partis. Nous le savions depuis Maastricht, nous allons en avoir la confirmation avec le débat sur le traité d'Amsterdam ! Sur l'Europe, il n'y a plus une droite mais des droites. La gauche européenne n'échappe pas à cet effet dévastateur. Sa critique de l'Europe se fonde sur des arguments exactement contradictoires.

D'un côté, les antieuropéens. Selon eux, l'Europe organiserait le démantèlement des Etats-providence et servirait de marchepied à la mondialisation sauvage, caractérisée par la libre circulation des marchandises, des capitaux et par le pouvoir absolu des marchés financiers. Face à une Europe qui ne serait qu'un facteur de régression sociale, le cadre national resterait le plus approprié pour défendre les droits des salariés menacés par le capitalisme. De l'autre, les proeuropéens, parmi lesquels nous nous rangeons, pour qui l'Europe rend possible le progrès social dans le cadre d'un espace d'intégration supranational. Pour nous, elle agit comme un bouclier face au libre-échangisme, prend progressivement la place des Etats-nations traditionnels dans le domaine social et, à leurs faiblesses, substitue une nouvelle capacité d'action économique et financière.

Le fossé qui s'installe entre ces deux positions antinomiques paralyse la construction d'un véritable rapport de forces sur la question sociale et empêche d'accomplir les mutations de l'économie induites par le développement durable. Parce que la gauche et le syndicalisme européens ne parviennent pas à se projeter dans une dimension transnationale, ils prennent du retard dans la défense réelle des salariés et des exclus de chacun des pays de l'Union. Enfin, la critique pro-européenne de gauche est handicapée par le nanisme politique de ses dirigeants. Ils vont à reculons vers l'Europe, sans projet ni initiative.

Pourtant, avec la monnaie unique, le choix était clair : la fragmentation nationaliste ou une nouvelle avancée politique qui dépasse Maastricht. Amsterdam aurait dû poursuivre cet objectif. Il ne l'a pas fait. Pourtant, il y avait du bon dans le projet d'Amsterdam : accroître l'efficacité des politiques communes en matière de politique étrangère, de sécurité commune, de coopération policière et judiciaire, renforcer les prérogatives de la Cour de justice européenne, rapprocher l'Europe des citoyens, adapter le système institutionnel de l'Union en vue du grand élargissement. Aucun de ces objectifs n'a été atteint. Résultat : avec l'ouverture du processus d'élargissement, le risque est de dissoudre l'Union dans une grande Europe molle, sorte de confédération lâche où seuls le néolibéralisme, le monétarisme et les nationalismes trouveraient leurs petits. Nous ne laisserons pas tomber l'Europe dans ces ornières-là.

Le traité de Rome a fait son temps ; celui d'Amsterdam est déjà dépassé avant d'être appliqué

C'est parce que nous voulons plus d'Europe que nous ne voterons pas le traité d'Amsterdam. Il accroît l'impuissance face à la montée des périls ; il ne dit rien sur l'harmonisation fiscale, rien sur la défense européenne, là où l'Union devrait constituer une unité autonome, condition d'une réelle indépendance pour pouvoir créer en Europe les bases d'une politique de prévention et de paix. La crise yougoslave a, une fois de plus, démontré l'incapacité de l'Europe à déployer des forces significatives d'interposition par ses propres moyens.

Pendant ce temps, le national-populisme propose une perspective claire : l'Europe des patries, qui se coordonnent à géométrie variable, selon leurs besoins. Cette Europe-là, à l'égal des Etats du sud des Etats-Unis au XIXe siècle, se vit comme continuellement et potentiellement sécessionniste. Elle recule toujours pour ne jamais sauter le pas de la construction politique, car sa vision est arc-boutée sur la défense des acquis nationalistes, très souvent liée au libre-échangisme en matière économique. Cette vision a été synthétisée par Margaret Thatcher dans son « appel de Bruges », qui a débouché sur le refus britannique d'appliquer le volet social du traité de Maastricht.

Face à cette Europe de l'impuissance, la perspective d'une fédération des Etats et des régions d'Europe est le seul horizon qui vaille. L'Europe ne s'est construite que par des traités, c'est-à-dire par la volonté des Etats. Ses limites viennent de ses origines. La seule voie envisageable pour que l'Europe devienne l'expression de la volonté des citoyens est celle qui organise la souveraineté démocratique européenne. Ce lien politique indissoluble, c'est la Constitution, c'est-à-dire un texte qui fonde la légitimité du pouvoir politique sur des valeurs des principes et des règles.

Tracer une perspective politique claire suppose un cadre institutionnel qui rompe avec la simple juxtaposition des Etats-nations soumis à la technocratie et victimes des dégâts de l'« horreur économique ». Le renforcement de l'unité politique de l'Europe passe, évidemment, par tout ce qui peut renforcer la souveraineté du Parlement européen, notamment dans ses fonctions d'initiative politique et de contrôle de la Commission, et par une meilleure capacité exécutive du conseil des ministres et du conseil des chefs d'Etat et de gouvernement. Le principe de la majorité qualifiée, essentiel pour la cohésion européenne, doit s'appliquer à tous les actes importants en matière civique, sociale et environnementale.

Mais la question décisive reste le fédéralisme des institutions. Un Etat fédéral, fondé sur la citoyenneté européenne, donnerait à l'Europe la crédibilité politique qui lui manque. Après Sarajevo et avant d'autres catastrophes comme le Kosovo, il est temps de rompre avec les frilosités, de redonner à l'Europe une impulsion politique décisive. Pour réinventer l'Europe, il lui faut une Assemblée constituante européenne organisée autour du pouvoir d'un grand Parlement démocratiquement élu par tous les citoyens de l'Europe.

Le traité de Rome a fait son temps, celui d'Amsterdam est déjà dépassé avant d'être appliqué. Plus d'Europe, voilà la perspective, une Europe où chaque citoyen pourra intervenir pour faire valoir ses droits. Nous ne contestons pas l'Europe comme nouvelle frontière, mais nous ne voulons pas une Europe sans colonne vertébrale politique, impuissante, et à la botte des marchés financiers.

Il ne peut y avoir d'Europe forte avec des institutions politiques faibles. Il faut rendre à l'Union une légitimité démocratique perdue. Nous devons nous approprier le projet de Constitution européenne, fondement d'une Europe de l'écologie et de la solidarité. La Constitution représente la solution alternative démocratique de révision du traité par rapport à la méthode de la négociation intergouvernementale.

Cette révolution démocratique européenne doit s'appuyer sur un socle organisé : le pôle civique et social européen, capable de faire entendre sa voix à Bruxelles et à Strasbourg. Parce que nous sommes européens, nous voterons pour le transfert de souveraineté, à l'Assemblée nationale puis au Congrès, mais nous voterons contre la ratification du traité d'Amsterdam.

Daniel Cohn-Bendit *est député Vert européen.*
André Aschieri, Marie-Hélène Aubert, Yves Cochet, Guy Hascoët, Noël Mamère, Jean-Michel Marchand *sont députés Verts à l'Assemblée nationale.*

Pour que vive (enfin ?) la télévision publique

par Ange Casta

DIX ANS ! Il a fallu dix ans pour que remonte à la surface de l'actualité ce que nous avons dit, redit, rabâché de 1988 à 1990 : que l'on ne pourrait rien régler du sort de la télévision publique – en crise endémique depuis 1968 – tant que l'on ne répondrait pas à la question, pourtant de simple bon sens : *« Dis-moi qui te paie, je te dirai qui tu es ! »* Notre réponse : la télévision publique doit renoncer à la publicité, abandonner ses recettes commerciales, qui seront compensées par une taxe sur l'ensemble du marché publicitaire. Lorsqu'on cède un fonds de commerce, il est d'usage d'en recevoir le prix. Nous étions six (Pierre Bourdieu, Max Gallo, Claude Marti, Jean Martin, Christian Pierret et moi-même) à être d'accord sur le constat, l'analyse et la proposition raisonnable qui permettait à la télévision publique de retrouver la voie et les missions de ses origines.

En France, la publicité a fait son entrée en octobre 1968, sur les écrans de la télévision publique, sur la pointe des pieds, alors qu'il n'existait pas de chaînes privées, qu'elle était donc en situation de monopole. Les chaînes commerciales sont nées à partir de 1985. Il y en avait quatre en 1988 – Canal Plus, TF 1, La Cinq, M 6 – résultats de pressions et de calculs politiques compliqués, bien réels, mais aujourd'hui dépassés.

Depuis trente ans, c'est l'incapacité – ou le refus – du pouvoir politique d'analyser clairement les deux fonctions contradictoires de la télévision et d'en tirer les conséquences, tant au plan du partage des espaces, public et privé, des structures, que du financement, qui sont à la source des confusions, des dérives de la télévision publique et de l'impasse dans laquelle elle s'est progressivement enfoncée.

Devenue objet de convoitises, elle s'est trouvée au centre d'enjeux financiers portant sur des dizaines de milliards de francs. Pis, s'épuisant dans une course éperdue, et perdue d'avance, pour engranger des recettes publicitaires, la télévision publique a renoncé à son identité et en a oublié les missions de service public qui l'ont fondée. Elle enlevait par là même sa signification à la redevance payée par chacun de nous.

Pour retrouver une identité claire, et donc une véritable liberté en matière de programme, la télévision publique doit renoncer à la publicité. Elle abandonne ses recettes commerciales (2,8 milliards de francs en 19[illegible] 6 milliards aujourd'hui), qui retournent sur le marché et sont récupérées par l'ensemble du marché de la publicité (40 milliards de francs en 1985, plus de 160 milliards aujourd'hui.

Mais attention ! : Donnant, donnant ! En échange, la loi crée une contribution culture et communication, directement affectée au financement de la télévision publique, applicable à l'ensemble du marché de la publicité et modulée suivant les secteurs. Ainsi, le budget de l'Etat et le contribuable ne sont pas sollicités. Par ce biais, la télévision publique retrouve son potentiel de financement abandonné et, surtout, celui-ci est indexé sur l'évolution, en plus ou en moins, du marché de la publicité, et donc sur ses concurrents directs, les chaînes commerciales. L'identité des unes et des autres devient ainsi parfaitement claire.

De 1988 à 1990, par périodes, notre démarche a soulevé des remous, des prises de position enflammées. Un moment, nous avons cru avoir emporté la décision. Le directeur de cabinet de Michel Rocard nous a fait savoir que le premier ministre avait donné le feu vert au ministre de la communication, Catherine Tasca, pour développer cette option. Cela nous a été confirmé plus tard par M. Rocard lui-même. C'était sans compter avec l'environnement politico-médiatique de l'époque, dans lequel les hommes de publicité jouaient un rôle déterminant, aidés par une classe de jeunes technocrates fascinés par ce qu'ils appelaient la *« modernité »*. Ce qui concernait l'audiovisuel relevait directement de l'Elysée. Très vite, l'affaire s'est ensablée...

Une réforme de plus de l'audiovisuel public sera débattue, en décembre, devant le Parlement. Il est question de *« diminuer de moitié »* (sic) la durée des écrans publicitaires, et de compenser par une subvention budgétaire (?) la part de recettes publicitaires perdues et renvoyées sur le marché. Les patrons des chaînes commerciales se frottent déjà les mains à l'idée de ce qu'ils qualifient de *« cadeau »*... On ne s'interroge ni sur la pérennisation, ô combien aléatoire !, de la subvention budgétaire ni sur le risque de voir l'Etat, avec quelques raisons, mettre à nouveau son nez dans les affaires de la télévision. Encore moins sur ce que doit être l'identité à reconstruire de la télévision publique. On ne sait plus s'il faut rire ou pleurer.

Ange Casta *est auteur-réalisateur de télévision.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'Europe, sans précaution

A sept mois des élections européennes, la décision prise, lundi 23 novembre, par le conseil agricole européen de lever prochainement l'embargo qui, depuis mars 1996, frappe les exportations de viande de bœuf britannique en raison de la maladie de la « vache folle », risque d'apporter de l'eau au moulin des anti-européens. S'agissant d'un problème autant sanitaire qu'économique et politique, les opinions des pays de l'Union étaient, pour le moins, en droit d'attendre davantage de transparence et de concertation dans l'élaboration de la prise de décision.

Au lieu de cela, qu'a-t-on vu ? L'Allemagne a voté contre et la France, l'Autriche, l'Espagne et le Luxembourg se sont abstenus. Résultat : aucune majorité simple ne s'étant dégagée pour voter contre la proposition de la Commission de lever l'embargo, et aucune majorité qualifiée ne s'étant dégagée pour voter pour, c'est, selon les règles communautaires, à cette même commission que reviendra le droit de prendre une décision qu'elle avait elle-même proposé de prendre... Le manque de courage politique des gouvernements est, en l'espèce, stupéfiant.

Certes, les Britanniques ont tout lieu de se féliciter d'avoir vu chuter de 97 %, depuis 1992, le nombre annuel de cas de « vaches folles ». Pour autant, depuis le début de cette année, 1 567 cas ont été déclarés et un millier sont encore attendus l'an prochain. Les scientifiques, largement consultés par Bruxelles au début de la crise, disent aujourd'hui ne pas savoir ce qu'il en est précisément des contrôles des abattages, de la traçabilité du bétail et de l'élimination des abats et déchets potentiellement dangereux de la chaîne alimentaire.

Dans ces conditions, et compte tenu des incertitudes qui planent encore sur l'issue sanitaire de cette crise, il aurait été préférable de s'en tenir à la ligne de conduite qui avait été fixée depuis mars 1996 par les Britanniques eux-mêmes, lorsqu'ils avaient fait état d'un possible lien entre l'encéphalopathie bovine spongiforme et l'apparition, *chez l'homme*, de quelques cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob.

A l'époque, tout le monde s'accordait pour penser que l'application du principe de précaution était la seule ligne directrice possible, les impératifs de santé publique devant prévaloir sur toute autre considération. Aujourd'hui, ces principes ne semblent plus de mise. Personne n'est capable d'expliquer pourquoi, en dépit de l'interdiction, en 1988, de nourrir les bovins britanniques avec des farines de viandes potentiellement contaminées, 37 000 animaux nés après cette date, ont contracté la maladie de la « vache folle ». Il est toujours impossible de repérer en routine l'agent responsable de l'ESB et, surtout, de prévoir s'il se produira ou non, dans quelques années, une épidémie de cas humains de maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Avant de se prononcer, l'Europe *aurait donc dû se tourner* vers les scientifiques afin qu'ils disent, dans la plus grande transparence, si la levée de l'embargo répond au principe de précaution.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Réforme fiscale

APRÈS les votes d'hier, qui ont donné au ministère une majorité substantielle, les problèmes politiques devraient logiquement céder le pas pour quelque temps aux problèmes financiers. Le projet de réforme fiscale doit être présenté au Parlement le 10 décembre, et le budget devrait être voté avant la fin de l'année.

La commission de la réforme fiscale, qui s'est réunie hier pour la première fois, n'a pu prendre connaissance que des grandes lignes du projet gouvernemental. Il s'agit d'une refonte totale de notre système d'impôts directs. Cette réforme exigerait un examen long et minutieux, et pourtant il faut aller vite. Car elle ne peut pas rester sans influence sur les rentrées fiscales, et par conséquent elle commande l'établissement du budget, bien qu'on ait perdu l'habitude de fixer les dépenses suivant les recettes. Même si la réforme fiscale ne devait pas alourdir la tâche du Parlement, il lui serait difficile de voter le budget en moins de quarante jours. Un conseil de cabinet doit se réunir samedi pour étudier la question, et les services du ministère des finances ont préparé les fascicules budgétaires, mais ceux-ci n'ont pas encore été envoyés à l'Assemblée.

On se souvient que l'an dernier, devant une difficulté analogue, pour éviter les douzièmes provisoires, le ministère Schuman avait fait reconduire en 1948 le budget de 1947. Mais il n'en avait pas moins fallu remanier sans cesse les crédits pour les adapter aux conditions nouvelles, si bien qu'en fait nous sommes restés sans budget jusqu'à la fin de septembre.

Marcel Tardy
(26 novembre 1948.)

L'atout des services publics pour des territoires vivants

À L'ÉPOQUE triomphante de *l'aménagement du territoire, dans* les années 70-80, toute politique tournait autour de l'implantation des usines, du lancement des grandes opérations de travaux publics, de la création de quartiers d'affaires. Il fallait puiser dans le réservoir parisien pour vivifier la province en emplois neufs, aménager des milliers d'hectares à Fos-sur-Mer, Dunkerque ou dans la plaine alluviale du Havre. Puis vint le temps où les mots-clés se résumaient à l'emblématique « matière grise ». Les régions en retard ne réussiraient à émerger, les métropoles ne parviendraient à se hisser à un rang contrebalançant l'omnipotence de la capitale que si leur potentiel en centres de recherche de haut niveau, en laboratoires, en universités se renforçait. Le terme magique de « technopole » était lancé et fit florès.

Les leviers ou les attributs de l'emploi, du savoir, de l'intelligence et de l'informatique ne sont pas aujourd'hui négligés : on le voit bien avec les manifestations à Morlaix, au Havre ou dans les villes touchées par les restructurations militaires, comme avec les préparatifs du plan Allègre sur les universités du troisième millénaire. Mais le *troisième âge* de l'aménagement, en cette fin de siècle, est empreint d'une référence cardinale moins ambitieuse, peut-être, mais plus subtile et plus qualitative : la place des services.

Certes, la France doit se composer de territoires *vivants* où hommes et femmes peuvent tirer *des revenus de leurs activités, se* former, s'enrichir et créer – ou profiter – des flux de valeur ajoutée et des échanges. Mais il est non moins essentiel que ces territoires – régions, départements, agglomérations petites ou tentaculaires, pays ruraux –, qui se recomposent à l'image de la société ou du tissu économique, restent *vivables*. Grand maître de cette politique depuis trente-cinq ans, ouverte sur la prospective dans laquelle excelle son patron, Jean-Louis Guigou, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) vient d'ailleurs de publier une nouvelle carte de France, qu'ignoraient jusqu'à maintenant les atlas : celle des territoires *« vécus »*.

Il n'est, pour se convaincre de cette mutation, dont la prise de conscience est différente chez les principaux ministres de Lionel Jospin, que de voir à quel point se mobilisent les maires et leurs concitoyens lorsqu'un plan gouvernemental, nécessairement centralisé, suggère la fermeture des services de la vie quotidienne.

On parle globalement des services publics, qui font la trame de l'organisation et le maillage des *territoires*, mais plus spécialement, maintenant, des services de proximité. La Bretagne centrale descend dans la rue lorsqu'un hôpital psychiatrique installé de longue date dans un canton est menacé de disparition, pour cause d'inefficacité économique ou de regroupement dans un réseau. Dans le Sud-Ouest *ou en Bourgogne, ce sera une* maternité de taille moyenne à laquelle la population s'accrochera bec et ongles.

ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

Périodiquement, des élus locaux ceints de leur écharpe « montent » à la préfecture pour adjurer les pouvoirs publics de ne pas fermer la gare ou supprimer les trains de voyageurs sur les lignes secondaires, au nom de l'égalité devant le service public. Bureaux de poste, perceptions, guichets d'organismes sociaux, classes primaires ou élémentaires, tribunaux de pre*mière instance* sont visés. On n'accepte pas qu'ils soient rayés, parce qu'en termes d'emplois ce sont des points d'ancrage pour vivre et travailler au pays, mais aussi des signes tangibles d'une certaine équité de traitement entre tous les citoyens. Les services ne peuvent en effet répondre à la même logique « coûts-avantages » que les appareils de production de biens marchands.

Avec la généralisation du sentiment d'insécurité, voilà en outre que l'aménagement du territoire dévie nettement du domaine économique pour aborder celui du redéploiement des forces de l'ordre. La problématique de la répartition judicieuse des commissariats et des gendarmeries prend désormais la même importance que le fait de savoir quelles seront les répercussions des plans de réorganisation de Moulinex, la fermeture de la raffinerie de Strasbourg ou l'impact de la construction de la nouvelle usine Toyota près de Valenciennes.

Cette discussion avait pris un tour très vif, y compris au sein de la majorité, à l'annonce du plan de redéploiement police-gendarmerie. La querelle va sans doute rebondir après les propos de Lionel Jospin au récent congrès de l'Association des maires de France (*Le Monde* du 19 novembre) : le premier ministre a annoncé la fin du moratoire sur les fermetures de services publics en milieu rural décidé par Edouard Balladur en 1993 et la mise au point d'un nouveau *« dispositif de pilotage »* tenant compte des *« mouvements de population »*. Or les élus ruraux reprochent déjà au gouvernement de privilégier la ville dans les projets de loi sur l'aménagement du territoire et le développement de l'intercommunalité.

Le débat récurrent sur l'avenir du service public s'enrichit ainsi de nouveaux volets, tandis que cette facette de l'*« exception française »* souffre, depuis une quinzaine d'années, de la *« paupérisation de l'Etat »*, selon une formule fameuse de Michel Rocard, comme de l'offensive idéologique du libéralisme, relayée en partie par Bruxelles. Certes, le temps n'est plus où le *mot* « public », comme c'était le cas dans les années 80, finissait par avoir une connotation péjorative, au point de lancer, par exemple, les collectivités locales dans une course effrénée – dont beaucoup se mordent les doigts aujourd'hui – à la concession au secteur privé de leurs services d'eau ou d'assainissement. Mais le service public demeure fragilisé, alors même que la crise accroît la demande d'Etat : demande de sécurité, dont un premier ministre de gauche souligne qu'elle est *« un droit fondamental du citoyen »* ; mais aussi demande d'Etat, pour l'assistance aux plus démunis, pour une meilleure efficacité de l'éducation nationale ou du système de santé.

Transporter des banlieusards dans des conditions correctes de confort et de prix, insérer des exclus aux structures psychologiques fragiles, dépassés par la course aux nouvelles technologies, assurer un service public d'hébergement d'urgence, maintenir une densité acceptable de services publics à la campagne ou dans les banlieues sont des activité à forte rentabilité sociale, mais qui, sur un strict plan économique, constituent l'inverse d'un gisement de profits. Cette contradiction n'est pas nouvelle, mais elle est plus aiguë que jamais. L'Etat, quelles que soient ses contraintes économiques, quelle que soit la pression exercée sur lui pour qu'il baisse les prélèvements obligatoires, s'exposerait sans doute, en se désengageant davantage, à un grave risque politique : celui de voir se creuser une *« fracture civique »* désormais corollaire de la *« fracture sociale »*.

Après les « grandes » années gaullistes, l'aménagement du territoire avait été un peu oublié, occulté par la véritable mutation que constituait la décentralisation. Aujourd'hui, ses nouveaux enjeux sont clairs : il s'agit, tout simplement, du maintien – ou plutôt de la restauration – de la cohésion sociale.

Jean-Louis Andreani et François Grosrichard

Les gens *par Kerleroux*

MOI QUI ÉTAIS TOUT CONTENT D'AVOIR DÉGOTTÉ UN CDD DE GOUTEUR D'EAU EN BRETAGNE !

Kerleroux

Iran : le camp du président sur la défensive

LE MESSAGE est suffisamment clair pour que les interprétations convergent. Le meurtre, dimanche 22 novembre, à Téhéran, de Dariush et Parvaneh Forouhar, respectivement chef et membre influent de la direction de l'une des deux formations politiques d'opposition tolérées en République islamique d'Iran (*Le Monde* du 24 novembre), est d'abord dirigé contre le président Mohamad Khatami ; tout comme l'étaient, la veille, les jets de pierre contre un bus transportant des citoyens américains.

En montrant cruellement les limites de son pouvoir, l'une et l'autre affaires fragilisent M. Khatami à l'intérieur et aux yeux des pays étrangers de plus en plus nombreux à le soutenir.

Le meurtre du couple Forouhar n'a pas été revendiqué. Bien qu'ils militaient tous deux, au sein du Parti de la nation iranienne, pour une démocratisation de la vie publique, la séparation de la religion et de l'Etat et le respect des droits de l'homme, Dariush et Parvaneh Forouhar ne représentaient pas une véritable menace pour le régime. Ils n'ont jamais prôné la violence, et l'assise de leur mouvement n'avait pas une ampleur déstabilisatrice.

Paradoxalement, ils avaient survécu politiquement et physiquement – non sans être inquiétés ou menacés, il est vrai – aux années les plus dures de la répression impériale et les plus sombres de la République islamique. Aussi le choix du moment de leur meurtre ne paraît pas dû au hasard. Même lorsqu'elles n'absolvaient pas le gouvernement de M. Khatami, leurs critiques apportaient de l'eau au moulin des partisans de l'ouverture et de la libéralisation de la vie politique. Leur élimination avait dès lors une valeur emblématique.

L'enquête dira – peut-être – quels en sont les auteurs, mais le meurtre est quasi signé. D'après les informations en provenance d'Iran, il ressemble presque point par point à l'assassinat, en août 1991, à Paris, de l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar, qui menaçait moins encore la République islamique que le couple Forouhar. La justice française n'a pas établi de lien direct entre ce meurtre et le gouvernement ou quelque service iraniens, mais nombre d'Iraniens ne croient guère en ce verdict, dont ils sont convaincus qu'il était éminemment politique.

VAINE BONNE FOI

Le double meurtre de Téhéran risque fort de terroriser tous ceux qui, en Iran, continuaient à fonder des espoirs dans une évolution lente, certes, mais progressive du pays vers le droit à la différence. Les suspensions de journaux, les attaques, y compris physiques, dirigées contre certains membres de l'équipe ministérielle de M. Khatami, les vociférations des ultras, avaient déjà altéré leur foi. Après le double meurtre de Téhéran, la tétanie qui s'était emparée des élites vers la fin de 1996 et le début de 1997 – après le meurtre camouflé d'un certain nombre d'intellectuels et les actes de violence des ultras du régime – a de fortes chances de reprendre le dessus. Et ce ne sont pas les promesses répétées d'instauration d'un Etat de droit faites par M. Khatami qui peuvent dissiper le malaise. Nul, ou presque, en Iran ne doute de la bonne foi du président. Mais plus personne n'est dupe des moyens dont il dispose pour agir.

La veille du meurtre du couple Forouhar, un bus transportant des touristes américains a été la cible de jets de pierre dans la partie nord de Téhéran. Un interlocuteur se réclamant du groupe des *« fedayines de l'islam »* a revendiqué cet acte dans un appel au correspondant en Iran du quotidien saoudien *El Hayat*. *« Ce qui s'est passé est une leçon et un avertissement à ces espions et à d'autres »*, a-t-il averti.

Les *« fedayines de l'islam »* avaient menacé, deux semaines auparavant, de lancer des attaques suicides contre tout diplomate américain qui aurait fait partie du groupe pris en otage à l'ambassade des Etats-Unis en 1979 et qui s'aviserait de revenir en touriste en Iran.

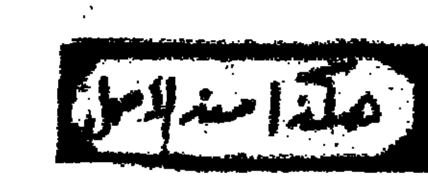
Des responsables gouvernementaux ont beau avoir présenté des excuses aux touristes molestés, l'incident prouve que le président et son équipe ne contrôlent pas réellement le pays et que la cacophonie iranienne n'est pas seulement verbale. Sur ce dernier registre, l'ayatollah Khamenei s'est livré, lundi, à une diatribe antiaméricaine qui ne tient aucun compte du souhait du président Khatami de mettre du liant dans les relations entre Téhéran et Washington.

« L'ennemi numéro un de notre pays et de notre peuple est l'oppression, c'est-à-dire les Etats-Unis », a déclaré M. Khamenei, dans un discours devant plusieurs milliers de Gardiens de la révolution. Il a dénoncé ceux qui, en Iran, *« cherchent à aliéner le peuple iranien en suggérant une normalisation avec les Etats-Unis »*. *« Tout cela est vide de sens et aucun homme sensé ne doit chercher à soumettre son pays et son peuple à une puissance oppressive telle que les Etats-Unis »*, a-t-il ajouté.

Les explications du ministre des affaires étrangères, Kamal Kharrazi, à propos de l'attaque contre le bus avaient, elles, quelque chose de décevant. Plutôt que de s'en prendre sans réserves aux auteurs de tels actes, quelles qu'en soient les cibles, M. Kharrazi a paru se justifier. *« Aucun des membres du groupe* [de touristes] *n'était un responsable politique ni n'était venu pour des raisons politiques »*, a-t-il dit au quotidien *Iran News*. Il s'agissait d'*« Américains et de non-Américains »* venus faire du tourisme *« et peut-être examiner les potentialités économiques du pays »*, a ajouté le ministre.

En Iran, comme dans l'opposition en exil, on guette à présent les commentaires que pourraient faire les responsables de tous bords après le meurtre du couple Forouhar.

Mouna Naïm



CAPITAL Vincent Bolloré a annoncé, mercredi 25 novembre, sa décision de *« résilier le pacte d'actionnaire avec Martin et Olivier Bouygues »*. De leur côté, ceux-ci se *« se réjouissent de la décision de M. Bolloré »* qui répond à leur demande. ● CHAQUE CAMP, désormais, retrouve sa liberté d'action. ● LE CHANGEMENT de tactique de Bolloré semble dicté par le risque d'enlisement judiciaire alors que le groupe Bouygues ne cesse de nouer des partenariats dans ces métiers. ● LE PATRON BRETON n'a pas dévoilé ces intentions pour l'avenir. Il peut soit se renforcer, soit trouver des alliés, soit vendre, en fonction des circonstances. ● AVEC LA RUPTURE du pacte d'actionnaires, le groupe de BTP et de communication redevient opéable. ● L'ISSUE de la bataille pour le contrôle de Bouygues pourrait dépendre de la solidité des alliances passées par chaque partie.

Vincent Bolloré rompt le pacte d'actionnaires avec Martin Bouygues

Nouveau rebondissement dans la bataille qui oppose les deux principaux actionnaires du groupe de BTP et de communication. Le patron breton retrouve sa liberté et peut augmenter sa participation, trouver des alliés, ou vendre

LE PACTE d'actionnaires entre Martin Bouygues et Vincent Bolloré est mort. Mercredi 25 novembre, à l'ouverture de la Bourse, M. Bolloré a annoncé, dans un bref communiqué, que *« le groupe Bolloré a décidé de reprendre sa liberté de manœuvre au sein du capital de Bouygues. En conséquence, il a résilié ce jour le pacte d'actionnaires qui le liait à MM. Martin et Olivier Bouygues ainsi qu'à la SCDM* [la société des frères Bouygues] *pour une durée de cinq ans et qui limitait sa participation au capital de Bouygues à 14 % »*.

« Martin et Olivier Bouygues se réjouissent de cette décision de M. Bolloré, qui va dans le sens des demandes qu'ils ont formulées devant le Conseil des marchés financiers et le tribunal de commerce de Paris », a déclaré dans la foulée le groupe de BTP et de communication. Chaque camp retrouve sa liberté. Vincent Bolloré peut augmenter sa participation dans Bouygues, trouver d'autres alliés, ou vendre s'il le souhaite.

La volte-face était inattendue. Depuis juillet, Vincent Bolloré semblait plutôt sur la ligne d'un maintien à tout prix de cet accord, alors que les frères Bouygues voulaient s'en libérer. Il avait, à cet effet, entamé plusieurs procédures judiciaires pour faire confirmer les engagements du pacte. La semaine dernière encore, il avait entamé une action auprès de la cour d'appel de Paris pour faire infirmer la décision du conseil des marchés financiers (CMF), rendue le 13 novembre. Le CMF avait déclaré qu'au vu des différends persistant entre les deux parties, il n'existait pas d'action de concert. Dans la foulée, le camp Bolloré avait demandé aussi un report des plaidoiries qui devaient se tenir le 3 décembre au tribunal de commerce de Paris sur la validité de l'accord. Toutes ces actions judiciaires sont devenues inutiles. Elles vont être interrompues, à l'exception de la demande d'expertise déposée par Vincent Bolloré auprès du tribunal de commerce de Versailles, pour étudier les conditions de vote de la dernière assemblée générale du groupe en juin.

Plus que le risque de perdre un procès, comme le pense le camp Bouygues, c'est la longueur même des procédures judiciaires qui pourrait avoir pesé sur la décision de Vincent Bolloré et l'avoir conduit à changer de tactique. Au mieux, les tribunaux n'auraient tranché que dans quatre ou six mois. Pendant ce temps, M. Bolloré, bloqué par l'accord, n'avait aucun moyen de pression, au-delà d'un ministère de la parole, sur le camp Bouygues.

RÉSEAUX D'ALLIANCES

Martin Bouygues aurait pu poursuivre, en ignorant les remarques de son deuxième actionnaire, la stratégie d'alliance qu'il a déjà commencé à mettre en œuvre. Lundi, TF 1 a ainsi annoncé un accord majeur avec Rupert Murdoch. La SAUR, la filiale de services aux collectivités locales (eau, électricité) du groupe de BTP, étudie une association avec un grand partenaire. Les noms d'EDF, de l'américain Enron, de son concurrent GPU et de l'anglais Anglian Water ont été évoqués. L'opération de partenariat, construite par le biais d'une augmentation de capital de 40 % de la SAUR, devrait être réalisée d'ici à la fin de l'année, selon le souhait de Martin et Olivier Bouygues. Enfin, dans le téléphone, l'activité la plus contestée par Vincent Bolloré, un nouveau tour de table est en cours de constitution à l'occasion du rachat de la participation de 20 % de l'opérateur anglais Cable & Wireless.

A trop attendre, Vincent Bolloré risquait de voir Bouygues se transformer sans lui et pris dans des réseaux d'alliances puissants, plus difficiles à dénouer. Les actions Bouygues auraient aussi perdu beaucoup de leur caractère spéculatif. Elles l'ont retrouvé immédiatement après la dénonciation du pacte en gagnant, mercredi 25 novembre, 7,4 % en début de séance à la Bourse de Paris.

Bouygues redevient, comme avant décembre 1997, un groupe au capital mal contrôlé. Même s'il s'est doté, lors de sa dernière assemblée générale, de plusieurs dispositifs anti-OPA qui lui permettent de doubler le capital social, il est à nouveau opéable. Les spéculations sur l'attitude future de Vincent Bolloré vont se multiplier. Que va-t-il faire de sa liberté recouvrée ? Se renforcer dans le capital de Bouygues, trouver des alliés ou vendre ? Le patron breton se refuse à tout commentaire, au-delà de son communiqué d'explications. Sa décision de casser le pacte, comme le demandaient les frères Bouygues, peut cependant paraître moins comme un retrait que comme un nouvel assaut par d'autres voies.

Fort de la trésorerie tirée du groupe Rivaud et de ses possibilités de cession d'actifs immobiliers et bancaires, de plantations en Malaisie ou de participations comme dans Intertechnique, M. Bolloré dispose d'un trésor de guerre d'environ 2 milliards de francs. Son groupe, qui possède déjà 12,5 % du capital de Bouygues, pourrait utiliser ses ressources financières pour y monter aux alentours de 20 %. Cette position lui permettrait d'ébranler encore plus le pouvoir de Martin Bouygues, qui n'en détient, lui, que 14,5 %. Mais serait-ce suffisant pour le renverser ?

Avant de casser le pacte d'actionnaires avec Martin Bouygues, Vincent Bolloré s'est sans doute assuré quelques soutiens, notamment en faisant miroiter la perspective de leur céder rapidement l'activité de téléphone mobile, s'il prenait le pouvoir. Mais jusqu'où peuvent aller ces appuis ? Une bataille boursière pour s'emparer de Bouygues pourrait coûter très cher : la capitalisation boursière du groupe dépasse actuellement les 28 milliards de francs. S'arrêter sous le seuil des 33 % – au-delà le lancement d'une OPA (offre publique d'achat) est obligatoire – semble risqué. Beaucoup de groupes se sont englués dans le passé, au cours de tentatives de prise de contrôle rampantes. Au cas où ces deux scénarios échoueraient, le patron breton a toujours la possibilité de vendre : au cours actuel, il réaliserait déjà une plus-value de l'ordre de 2,5 milliards de francs.

Choisissant de reprendre l'offensive sur le terrain boursier et non plus juridique, Vincent Bolloré a l'avantage de la surprise. L'issue de ce combat financier demeure cependant incertaine. Tout risque de dépendre de la solidité des alliances et des accords que les deux camps ont négocié dans la coulisse au cours des derniers mois.

Martine Orange

« Des propositions interprétées comme des critiques »

VINCENT BOLLORÉ explique sa décision dans une déclaration écrite rendue publique mercredi 25 novembre au matin : *« Nous avons signé, il y a maintenant près d'un an, un accord, à la demande de la famille Bouygues, qui avait pour objet de stabiliser le capital de l'entreprise pour le long terme et permettre ainsi au management de développer le groupe. (...) Après avoir étudié en profondeur la situation de l'entreprise Bouygues (...), il nous est apparu que ce groupe n'avait pas les moyens de se développer dans tous les métiers. Il nous a semblé évident que c'était le téléphone qui représentait le plus de risques et en même temps la meilleure possibilité de prise de bénéfice. Ainsi le groupe Bouygues sortirait au meilleur moment d'un métier très coûteux, en faisant une considérable plus-value lui permettant de développer ses autres métiers où il détient des positions de leader : la construction, les services et l'audiovisuel (...) Les propositions émises par le groupe Bolloré (...) ont été immédiatement interprétées comme des critiques inacceptables par le management, qui n'a cependant fourni aucun élément susceptible de remettre en cause cette analyse. En conséquence, le groupe Bolloré, qui était par accord limité à un maximum de 14 % du capital, soit au niveau équivalent de celui de la famille, et d'autre part bloqué pour cinq années sur les titres qu'il avait déjà acquis, a décidé de retrouver sa liberté de manœuvre, et pour cela a dénoncé ce jour le pacte qui le liait aux frères Martin et Olivier Bouygues. »*



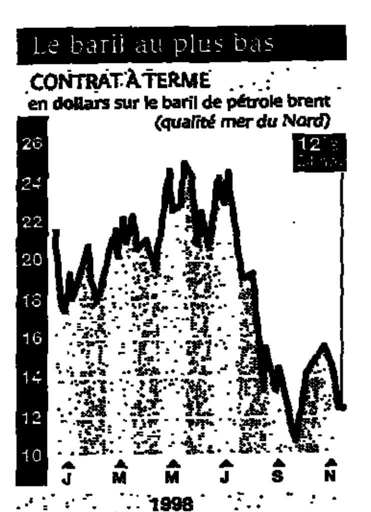
VERBATIM

Le cartel des producteurs de pétrole tente d'imposer la discipline à ses membres

Les membres de l'OPEP sont désemparés face à la chute des cours

Mercredi 25 novembre, à Vienne (Autriche), se réunissent les ministres de l'énergie des onze pays membres de l'OPEP. Alors que les cours du brut ont perdu 40 % depuis le début de l'année, les pays membres ont tenté de limiter leur production, mais les consignes n'ont jamais été intégralement respectées. L'Arabie saoudite, leader de l'organisation, souhaite plus de discipline et refuse une nouvelle baisse de production.

AU MOMENT où s'ouvre la conférence semestrielle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Vienne (Autriche), mercredi 25 novembre, le contraste est saisissant entre le *pouvoir que détenait ce cartel voici* vingt-cinq ans et son impuissance d'aujourd'hui. Octobre 1973, dix jours après le début de la guerre du Kippour : les membres de cette organisation décident de fixer eux-mêmes les cours du brut. Les prix augmentent alors brutalement de 70 %, passant de 3 à 5,12 dollars puis, en décembre 1973, ils passent à 11,6 dollars. Ce sera le premier choc pétrolier. Vingt-cinq ans plus tard, la situation est à l'opposé. Les marchés vivent un contrechoc extrêmement sévère. En l'espace d'un an, les prix du pétrole ont chuté de 40 %, en raison d'un ra*lentissement de la demande* mondiale dû à la crise asiatique.



En monnaie constante (hors inflation), les prix du pétrole retrouvent leur niveau de 1973.

A la veille de l'ouverture du sommet, le baril de brent (qualité de référence de la mer du Nord), s'échangeait à 11,19 dollars, son niveau le plus bas depuis octobre 1988. Tendance analogue à New York où le light sweet crude se négociait a 12,12 dollars. Tout se passe sur les marchés pétroliers comme si les intervenants ne s'attendaient à aucune *décision significative* à l'issue de la réunion de Vienne.

*L'ensemble des pays produc*teurs connaissent de graves difficultés économiques. Leurs revenus ont baissé de plus d'un tiers depuis le début de l'année, ce qui leur pose de graves problèmes internes (*Le Monde* du 5 novembre). Les onze *pays du cartel ne sont pas prêts* à s'engager vers une nouvelle réduction pour tenter de faire remonter les cours. Par deux fois, en mars et en juin, le cartel a suivi l'initiative de trois pays – deux membres de l'OPEP, l'Arabie saoudite et le Venezuela, et un non-membre, le Mexique – de réduire leur production. En vain, puisque ces décisions n'ont pas permis de redresser les prix. Au total, la diminution porte sur 2,6 millions de barils/jour, ramenant la production globale de l'Organisation à 26,85 millions de barils/jour, soit près de 40 % de la production mondiale.

Les Saoudiens, premiers producteurs mondiaux, préconisent le respect par chacun des quotas de production actuels, seule condition pour stabiliser les prix. Or de nombreux pays dépassent les niveaux fixés. Riyad estime que toute nouvelle réduction se traduira pas une perte de parts de marché au profit d'autres acteurs pétroliers, non membres du cartel. La discipline *doit être d'autant plus forte que le* Conseil de sécurité de l'ONU votait, mardi 24 novembre, une extension de six mois du programme humanitaire « Pétrole contre nourriture » qui permet à l'Irak de vendre pour 5,2 milliards de dollars de brut par semestre. Une décision qui pèse à son tour sur les prix. Avant l'ouverture de la réunion de Vienne, le Mexique a donné un coup de semonce. Le ministre de l'énergie, Luis Téllez, a accusé les membres de l'OPEP de violer l'accord de réduction de la production et averti que son pays *« pourrait augmenter ses ventes de brut »* si la situation se poursuivait.

« On ne peut pas prévoir d'augmentation des prix dans un futur proche, sauf situation imprévue, comme une guerre ou une révolution », déclarait en début de semaine Hojatollah Ghamini-Fard, le *directeur des affaires internatio*nales de la compagnie nationale pétrolière iranienne NIOC. La baisse importante des coûts d'exploitation, en particulier chez les producteurs occidentaux, maintient la pression sur les prix.

Devant l'ampleur de la crise, le ministre algérien de l'énergie et des mines, Youcef Yousfi, a affirmé que son pays était favorable à la tenue d'un sommet des pays pro*ducteurs* de brut. Une telle perspective est régulièrement rejetée par les Etats-Unis, un des principaux producteurs, qui affirment vouloir faire jouer librement les forces du marché.

D. G.

Bernard de Combret, directeur général du raffinage d'Elf-Aquitaine

Des menaces pèsent sur « plusieurs raffineries en Europe »

LA FAIBLESSE persistante des cours du brut et les nouvelles normes européennes pour les carburants pèsent sur l'activité des raffineurs. La fermeture programmée du site de Reischtett (Bas-Rhin) pose le problème de l'avenir des petites raffineries, explique au *Monde* Bernard de Combret, cinquante-six ans, responsable du raffinage chez Elf depuis cinq ans.

« Malgré les surcapacités, les raffineurs hésitent à se restructurer. Pourquoi ?

– Fermer une raffinerie coûte très cher, en raison des contraintes *liées à l'environnement, le site de*vant être entièrement remis en l'état. De plus, la fermeture d'une installation profite immédiatement à la concurrence, qui augmente sa rentabilité. *Les compa*gnies pétrolières regardent donc à deux fois avant de prendre une décision. Or nous devons moderniser en permanence nos installations pour répondre aux nouveaux critères sur les carburants et les combustibles fixés par l'Union européenne. Un programme appelé Auto Oil 1 a fixé des normes applicables aux carburants dès l'an 2000. La discussion porte maintenant sur une nouvelle étape, Auto Oil 2, qui abaissera un peu plus les proportions acceptables de soufre, de benzène, mais aussi d'aromatiques dès 2005. Il faut se préparer à d'importants investissements. Dans cette perspective, il existe plusieurs raffineries en Europe dont on peut se demander ce qu'elles deviendront.

– C'est le cas du site de Reichstett, dont Elf détient 10 %, que Shell a condamné à la fermeture d'ici à 2005 en décidant, le 19 novembre, de ne pas la moderniser. Comment expliquez-vous cette demi-mesure ?

– La décision de ne pas investir découle de la nécessité pour les groupes pétroliers d'allouer leurs ressources financières aux sites industriels qui ont le meilleur potentiel *pour les dix à quinze ans* à venir. Les décisions qui seront prises ultérieurement à Reichstett tiendront compte, non seulement des aspects financiers, de la nécessité d'assurer un approvisionnement compétitif, mais aussi des conséquences sur l'emploi.

– Comme tous les raffineurs, vous repoussez les échéances de réorganisation. Quelle est la situation chez Elf aujourd'hui ?

– L'année 1998 se révèle être un bon cru pour trois raisons d'égale importance : une conjoncture favorable, une progression de l'activité et des efforts de réorganisation. Pour la première fois cette année, la branche raffinage distribution apportera une contribution positive significative aux résultats du groupe. En quatre ans, nous avons réduit de 30 % le « point mort » de nos cinq raffineries européennes, c'est-à-dire le niveau à partir duquel nous ne faisons plus de perte. Elles ont désormais un *cash flow* disponible positif.

– La raffinerie de Leuna, en Allemagne de l'Est, est entrée en service à l'automne 1997. Les critiques qui ont entouré sa construction sont-elles toujours justifiées ?

– *Cette raffinerie n'est pas tom*bée du ciel, elle a remplacé deux installations existantes, elle répond donc aux besoins d'un marché, contrairement à ce qu'affirment les critiques. De plus, les industriels allemands sont réalistes. Quand ils ont vu que nous tenions nos engagements, ils se sont mis à nous faire confiance. Nous devrions dégager un résultat opérationnel positif dès l'année prochaine et un bénéfice net dès l'an 2000.


BERNARD DE COMBRET

– Après les rapprochements *Mobil-BP* et *Shell-Texaco* en Europe, avez-vous vous-même trouvé des alliés ?

– Pour Leuna, après la défection des Russes, nous avons décidé d'exploiter seul cette installation. Nous restons sur cette position. Au niveau *de notre activité raffinage*-distribution, nous ne sommes pas à la recherche systématique d'une alliance. Nous ne sommes pas pressés. Nous n'avons pas de schéma tout fait en tête. En cas d'alliance globale, il nous faudrait trouver un allié ayant la même philosophie du métier et la même stratégie que nous. Si nous avons des possibilités de mieux travailler avec des associés dans certains secteurs, *ou dans certaines ré*gions, nous le ferons. C'est le sens de notre association dans les antigels avec l'américain Texaco dans notre usine d'Anvers. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

En rachetant Netscape, AOL engage la bataille de l'accès à Internet

40 millions d'internautes sont concernés

LA BATAILLE de l'Internet est bel et bien lancée. Le rachat de Netscape par AOL, officialisé mardi 24 novembre, est le signe *que le réseau mondial* quitte peu à peu le stade artisanal pour devenir l'enjeu de batailles rangées entre fournisseurs d'accès au réseau, concepteurs de logiciels de navigation et *moteurs de re*cherche. L'objectif est de conquérir les dizaines de millions d'internautes qui se baladent dans le labyrinthe de la « toile d'araignée mondiale », au hasard des milliers de sites de consultation. Et *d'en profiter* pour leur adresser de la publicité et faire du commerce électronique avec eux.

AOL a ainsi « racheté », pour environ 1 500 francs chacun, les quelque 16 *millions de visiteurs* du Netcenter, une page d'accueil vers laquelle sont notamment dirigés les internautes qui utilisent pour la première fois le logiciel de navigation Netscape, l'un des deux filtres mondiaux disponibles pour « surfer » sur le réseau mondial. Pour éviter que les internautes ne rebondissent aussitôt vers d'autres sites, Netscape avait enrichi son site de consulta*tion, au cours de l'été. De son cô*té, AOL, le numéro un des services en ligne avec 14 millions d'abonnés et 24 millions de visiteurs pour son site Web, offre un large éventail d'informations, des forums de discussion et un ser*vice de courrier électronique*.

CLIENTÈLES COMPLÉMENTAIRES

Les deux clientèles de Netscape et AOL sont complémentaires. Netscape, consulté principalement depuis le lieu de travail, a *su attirer les revenus publicitaires* des grosses entreprises. AOL est plus particulièrement tourné vers les consommateurs individuels, et sa filiale Compuserve cible le marché des petites entreprises. L'addition de leur « clientèle » leur permet de se hisser à la hauteur de Yahoo !, le site Internet le plus visité au monde, avec 40 millions de consultation par mois (*Le Monde* du 10 novembre).

AOL a aussi annoncé avoir conclu avec Sun Microsystems, concepteur du langage de programmation universel Java, un accord portant sur le développement *et la commercialisation* de logiciels de commerce électronique destinés aux entreprises qui souhaitent ouvrir une vitrine sur Internet. Java devrait également *aider AOL à concevoir* une plate-forme d'accès simplifiée permettant d'être reçu sur les futurs moyens d'accès à Internet (WebTV, téléphones portables, etc.).

POUR UNE BOUCHÉE DE PAIN

A côté de Yahoo !, Microsoft est également dans la ligne de mire des nouveaux alliés. L'entreprise de Bill Gates, leader mon*dial des systèmes d'exploitation* et des logiciels, a lancé son offensive sur internet avec le « Microsoft Network » installé en série sur Windows 95 et 98.

Mais Microsoft est *surtout* soupçonné d'avoir cherché à im*poser aux constructeurs* d'ordinateurs son propre logiciel de navigation, Explorer, pour faire barrage à la percée de Netscape. Mis en accusation depuis plusieurs semaines, *dans* le cadre d'un procès antitrust, Microsoft a expliqué que *« l'opération AOL/Netscape/Sun montre combien le paysage concurrenciel de l'industrie peut changer rapidement, ce qui rend les réglementations gouvernementales inutiles et contre-productives »*. Réfutant l'argument, Steve Case, le PDG d'AOL, a affirmé que son service en ligne offrirait à ses utilisateurs le choix d'utiliser Netscape ou Explorer pour naviguer sur le Web.

Le rachat de Netscape par AOL pour 4,2 milliards de dollars, soit 0,45 action ordinaire AOL pour 1 action Netscape, marque toutefois la fin de l'histoire d'une des *success story* de la *Silicon Valley*. Fondée en 1994 par un ingénieur prodige de vingt-trois ans, Marc Andreessen, Netscape avait été introduite en Bourse un an plus tard. Le cours de l'action avait été multipliée par six en six mois. *Mais la réplique de Microsoft*, qu'il avait osé bravé, avait ramené sa part de marché, dans le domaine des navigateurs, de 80 % à 45 %, et fait fondre sa capitalisation boursière. Il ne restait plus alors à AOL, qui vaut 42 milliards *de dollars en Bourse, de ramasser* ce qui est essentiellement devenu une porte d'entrée dans le Net, avec de 16 à 20 millions d'afficionados, pour une bouchée de pain.

Christophe Jakubyszyn

A la SNCF, négociations sur les 35 heures et grève nationale

À LA VEILLE d'un mouvement de grève nationale pour l'emploi à la SNCF qui devait débuter jeudi 26 novembre à 20 heures, quelques difficultés de circulation subsistaient encore mercredi 25 novembre, aux premières heures de la matinée. Le trafic était en particulier très perturbé sur les lignes de Paris-Nord. Ce mouvement a été déclenché à l'appel de la FGAAC (autonomes) pour obtenir davantage d'effectifs.

L'emploi reste donc au coeur des revendications des cheminots. Dans ce contexte, Louis Gallois, président de la SNCF, a décidé de s'exprimer sur les 35 heures lors d'une conférence de presse à quarante-huit heures de la gève nationale. Le président a appelé, lors de cette conférence, à la responsabilité des organisations syndicales. Depuis le mois de septembre, lors de réunions bilatérales, la direction de la SNCF a rencontré l'en*semble des syndicats* à l'*exception* de SUD-Rail. Pour des raisons de calendrier, les négociations devraient débuter le 14 décembre.

Louis Gallois reconnaît qu'il existe deux façons d'aborder le débat : *« La manière Verdun : chacun se met dans sa tranchée et attend les mouvements de l'autre. »* L'autre, *plus productive*, consiste à aborder le dialogue social, *« moins conflictuel, où chacun trouvera son avantage »*. Et d'ajouter que c'est *« une occasion rare de se faire plus ambitieux, d'avoir plus de temps libre, plus d'embauches en le faisant dans une dynamique de développement de l'entreprise »*.

Sur la méthode, compte tenu des dix filières, des organisations différentes, des personnels qui effectuent déjà 35 heures, ceux qui en font 39 et ceux qui ne pointent pas, comme le personnel d'encadrement, M. Gallois va proposer trois niveaux de négociation : une négocation centrale sur les volumes d'embauches supplémentaires, le temps libre, le compte-épargne temps, les rémunérations ; une négociation par métiers, pour le personnel qui travaille posté, les sédentaires, les roulants ; et une négociation par établissements. Pour le président de la SNCF, *« les 35 heures sont l'occasion d'aborder le problème des effectifs et il va falloir saisir ces opportunités (...). Il y a une attente sur les 35 heures, il y a une anxiété, mais moi je dis : tout le monde va y gagner ! »*

Si aucun calendrier n'a été arrêté sur les négociations, tout devra *être en marche le 1er janvier 2000*, a annoncé Louis Gallois, qui souhaite que la négociation centrale ne dure pas trop longtemps. *« J'en appelle à la responsabilité de tout le monde. Les effectifs sont en forte croissance sur les deux catégories de personnels qui ont déposé des préavis »*, dit Louis Gallois. Pour les contrôleurs, le solde net en termes d'effectifs est de 540 emplois entre janvier 1997 et fin 1998 ; pour les agents de conduite, il est de 500 entre septembre 1998 et fin 1999, a-t-il précisé. *« L'effort de recrutement qui a démarré en 1997 ne fait que commencer à produire ses effets. Je ne nie pas que les agents de conduite ont des difficultés actuellement à prendre leurs jours de repos, mais, pour former des futurs conducteurs, il faut compter dix-huit mois »*, a souligné M. Gallois.

Le président de la SNCF a aussi fait un appel du pied au ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, concernant les aides publiques dont l'entreprise pourrait bénéficier afin de mettre en place la réduction du temps de travail. M. Gayssot avait déclaré, vendredi 20 novembre, que l'Etat pourrait apporter son concours *« pour que les choses se passent le mieux possible »* à la SNCF, qui n'a pourtant pas le droit, comme d'autres entreprises publiques, de bénéficier d'aides de l'Etat pour accompagner l'application de la loi sur les 35 heures. *« Toute précision qui me serait apportée par M. Gayssot me serait utile »*, a souligné M. Gallois.

Mardi, à l'Assemblée nationale, le ministre des transports n'a pas apporté les précisions attendues par M. Gallois mais a, en revanche, rappelé l'opposition du gouvernement français à une libéralisation du rail dans l'Union européenne, au lendemain d'une grève des cheminots de six pays européens.

François Bostnavaron

Un peu d'« écologie urbaine » dans les bus de la RATP

UNE SUBVENTION de 60 millions de francs a été votée, mardi 24 novembre, par le Conseil de Paris pour équiper les véhicules les plus récents de la RATP en pots catalytiques. La Ville de Paris est ainsi le troisième intervenant, après le gouvernement et le conseil régional d'Ile-de-France, à tenter d'accélérer la longue marche de la RATP vers ce que Jean-Paul Bailly, son président, revendique pourtant comme une *« attitude exemplaire »* en matière d'*« écologie urbaine »*.

Dans une lettre au ton comminatoire, adressée il y a tout juste un an à M. Bailly, Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, avait dû *« exiger »* que la RATP *« expérimente »* des autobus à carburants propres début 1999. Alors que les Verts s'apprêtaient à dénoncer bruyamment la commande de 1 100 nouveaux bus diesel par la RATP à l'occasion du renouvellement d'un peu plus du quart de son parc, le ministre communiste demandait qu'un appel d'offres soit lancé pour 200 véhicules propres.

Un peu plus tard, Michel Giraud, encore président (RPR) du conseil régional, proposait de son côté une aide de 81,4 millions de francs à la RATP. Celle-ci aurait été suffisante pour que les 370 bus qui devaient être livrés en 1998 soient équipés au gaz. Mais, avançant les délais nécessaires à un appel d'offres européen, la RATP refusait en partie cette proposition et confirmait la commande de bus diesel. Et il faudra bien attendre 1999 pour voir 110 bus au gaz équiper quatre lignes de banlieue et deux lignes dans Paris.

La première phase de ce que la RATP appelle une *« expérimentation opérationnelle »* devrait se poursuivre avec une *« tranche d'achats optionnelle »* de 108 bus au gaz en 2000. Mais ce n'est qu'en fonction des résultats des études sur les coûts, les dispositifs de sécurité ainsi que sur la *« performance écologique réelle »* de ce nouveau matériel que la RATP s'engagera ou non sur un renouvellement de son parc par des bus au gaz.

A la satisfaction des syndicats de la Régie, les véhicules – à 1,2 million de francs l'unité, soit 20 % de plus qu'un modèle diesel – seront fournis par Renault véhicules industriels (RVI) pour ceux fonctionnant au GNV (gaz naturel de ville), et par Heuliez, filiale de RVI, pour le matériel GPL (gaz de pétrole liquéfié).

Dans son *« plan d'actions »* pour *« contribuer à la qualité de vie d'une ville écologique »*, la RATP, qui transporte 3 millions de voyageurs chaque jour sur quelque 200 lignes, ne cesse de rappeler que ses 4 000 bus ne contribuent que pour 4 % des émissions polluantes en Ile-de-France.

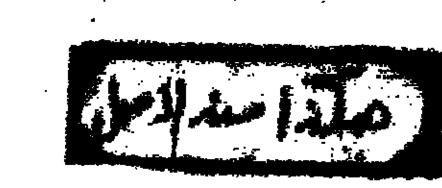
Christophe de Chenay

Havas et Ber

Canal Plus dans le collin

Le b





Havas et Bertelsmann garnissent séparément leur corbeille de mariage

Les négociations entre les deux groupes pour la création d'une joint-venture concernant la presse professionnelle, prévue avant la fin de l'année, sont compliquées par les acquisitions récentes de l'un et de l'autre. L'évaluation des forces des futurs partenaires en est modifiée

LES BANS du mariage sont publiés depuis plusieurs mois. La date de la cérémonie a été fixée aux alentours de Noël. Mais les deux fiancés ont du mal à s'entendre sur le lieu des épousailles et, surtout, sur la dot. *« Les mariages les plus solides sont ceux qui se préparent le plus longtemps »*, commente Eric Licoys, PDG d'Havas. Alliés dans le multimédia, Havas et Bertelsmann ont souhaité poursuivre leurs bonnes relations dans un secteur où l'un et l'autre n'occupent pas une place suffisamment importante, face aux grands groupes anglo-saxons ou néerlandais, comme Wolters Kluwer, Reed-Elsevier ou Thomson.

Chacun des partenaires a multiplié les déclarations dans la presse, assurant de sa bonne volonté et de la bonne marche d'un rapprochement annoncé, tout en prenant parfois quelque distance. Dans le même temps, chacun a fait ses emplettes séparément, depuis l'achat en commun du groupe espagnol de presse médicale Doyma en juin. Havas a pris le contrôle d'un autre espagnol, Anaya, de *L'Etudiant* et de ses salons, puis tout récemment des éditions du Vidal. La branche professionnelle de Bertelsmann a, de son côté, doublé de volume d'un seul coup en prenant le contrôle de l'éditeur spécialisé Springer-Verlag.

Ce secteur, qui était un peu le parent pauvre de Bertelsmann, a pris une nouvelle impulsion avec l'arrivée à sa tête, avant l'été, de Jürgen Richter, l'ancien patron du groupe Axel Springer – l'éditeur du *Bild Zeitung*, distinct du groupe spécialisé racheté par Bertelsmann. Le nouveau patron du géant allemand, Thomas Middelhoff, lui a rendu hommage dans un entretien à *Die Welt*, estimant que *« le secteur de l'information spécialisée a atteint la bonne taille »*. Le patron de Bertelsmann estime qu'il peut *« se développer à l'étranger »* dans l'édition scientifique, sans évoquer Havas.

CALENDRIER MAINTENU

Depuis quelques semaines, la situation s'est quelque peu tendue. Le directeur de la communication de Bertelsmann a déclaré à *La Tribune* du 20 novembre : *« Une alliance avec Havas est concevable, mais rien n'est décidé, tout est ouvert et nous n'avons jamais encore vraiment négocié. »* Le porte-parole de la branche professionnelle, Hans-Rainer Greger, pondère aujourd'hui les propos : *« Les discussions se poursuivent, nous voulons nous associer avec Havas. C'est très important pour nous. C'est bien l'une de nos priorités. »*

Les deux groupes ont fait procéder à des évaluations de l'ensemble de leurs actifs, susceptibles de figurer dans leur corbeille de mariage. Les résultats de cette opération complexe étaient attendus pour fin novembre, à moins que l'absorption de Springer Verlag ne retarde les choses. *« Cela change la donne*, a reconnu M. Licoys. *Les parties doivent regarder différemment les conditions dans lesquelles elles doivent s'allier. »* Le calendrier d'aboutissement des négociations, fixé à la fin de l'année, n'est pas remis en cause. Dans ce secteur de la presse professionnelle, Bertelsmann représente désormais 1,25 milliard de deutschemarks (environ 4,1 milliards de francs), soit pratiquement le même poids qu'Havas (4,23 milliards de francs).

Au début des discussions, le poids de Bertelsmann était inférieur. Une association à 50/50 n'était possible qu'en échange d'une soulte financière, et la direction de l'opération par Havas semblait aller de soi. Le rééquilibrage change quelques données, même si Havas annonce une rentabilité de plus de 20 % dans la presse professionnelle, un taux que ne semble pas atteindre Bertelsmann. Au sein du groupe allemand, on se refuse à tout commentaire sur la question de la présidence de la joint-venture, à laquelle Jürgen Richter semble tenir.

En présentant le rachat de l'éditeur de logiciels américain Cendant Software, Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, a averti : *« Havas ne fera aucun accord qui ne tienne pas compte de sa force réelle ou de sa capacité managériale. »* Le patron de la branche professionnelle d'Havas, Marc-Noël Vigier, précise : *« On ira jusqu'au bout dans la recherche d'un accord avec Bertelsmann. Mais nous serons fermes, car nous avons la meilleure presse professionnelle du monde, avec des marques fortes comme* Le Moniteur *ou* 01 informatique, *et que notre niveau de rentabilité est excellent. »*

Les parties ne sont pas non plus d'accord sur le périmètre de la joint-venture. *« Cela fait partie, comme la question de la présidence ou de la soulte financière, du champ des négociations. Rien n'est décidé »*, déclare-t-on chez Havas. *« La joint-venture porte sur la presse médicale, la construction, les transports, mais la presse informatique ne fait pas partie du périmètre »*, affirme-t-on chez Bertelsmann. Il s'agit du groupe Tests, qui réalise un chiffre d'affaires de 650 millions de francs et qui publie *01 informatique, L'Ordinateur individuel, Micro Hebdo*. Des discussions ont eu lieu en septembre avec le groupe néerlandais VNU, qui a repris Excelsior informatique, pour envisager un rapprochement. Mais aucune entente n'a été possible. Et Havas ne veut pas exclure Tests de la corbeille de mariage.

« Si nous ne trouvons pas d'accord avec Bertelsmann, nous rechercherons d'autres solutions, constate Marc-Noël Vigier. *Nous sommes très courtisés. Cela ne remettra pas en cause notre volonté de nous redéployer à l'international dans la presse spécialisée. »*

Alain Salles

6 milliards de cessions, 7 milliards d'acquisitions

Depuis la prise de contrôle par Vivendi (ex-Générale des eaux), Havas a totalement modifié son périmètre pour se concentrer sur l'écrit et le multimédia. Près de 6 milliards de francs d'actifs ont été cédés (*Le Point*, Métrobus, IP, Jeux Nathan, Havas Voyages, ODA, etc.). Cette *stratégie doit continuer* avec la cession de l'afficheur Avenir.

Depuis le printemps, Havas a déboursé environ 7 milliards de francs pour des acquisitions, principalement à l'international : *Le Quotidien du médecin* (environ 200 millions de francs) ; l'éditeur de presse médicale espagnol Doyma (avec Bertelsmann) ; le groupe espagnol, spécialisé dans l'éducation, Anaya (1,3 milliard de francs) ; le groupe L'Etudiant (175 millions de francs) ; l'éditeur de logiciel américain Cendant (4,5 milliards, avec une réévaluation possible d'au maximum 1 milliard de francs) ; Le Vidal (plus de 500 millions de francs). Le groupe a *considérablement* assis ses positions dans le domaine de l'éducation et de la médecine.

Canal Plus dans le collimateur du gouvernement polonais

La chaîne cryptée envisage d'aller émettre hors du pays

VARSOVIE
de notre correspondant

Les relations entre Canal Plus Pologne et les autorités de Varsovie se tendent. Au moment même où les responsables de la chaîne cryptée signaient, le 18 novembre, un accord consacrant la création d'une plate-forme numérique commune avec la télévision publique polonaise et plusieurs chaînes privées, le ministère polonais des télécommunications a envoyé au siège de Canal Plus Pologne des agents chargés de débrancher le transpondeur, qui permettait précisément la retransmission, sur la plate-forme numérique, des programmes des deux chaînes de la télévision publique.

Des arguments juridiques et techniques ont été avancés pour justifier cette décision surprenante : l'émetteur utilisé par Canal Plus ne serait pas homologué, et les statuts de la télévision polonaise ne l'autoriseraient pas à être retransmise par satellite par un tiers.

Mais au-delà de ces arguments – *d'ailleurs contestés* – se dessine une raison plus fondamentale. Canal Plus, tout comme la télévision polonaise, est dans le collimateur du gouvernement de centre droit au pouvoir depuis un an.

DEMANDE DE RÉÉQUILIBRAGE

C'est particulièrement vrai pour la télévision publique, dont les principaux responsables ont été nommés par le précédent gouvernement (postcommuniste), et avaient activement participé à la campagne électorale du président Alexandre Kwasniewski. Le gouvernement fait, depuis quelques semaines, énergiquement pression sur elle pour obtenir un rééquilibrage de ses programmes jugés trop favorables à l'opposition, et de ses organes dirigeants.

LE PROBLÈME WIZJA

Dans une certaine mesure, Canal Plus est aussi concerné. Il s'est installé en Pologne sous le gouvernement précédent, et est actuellement dirigé par Lew Rywin, peu apprécié de certains responsables actuels pour ses liens, jadis, avec « l'ancien régime ». Mais Canal Plus Pologne (dont Canal Plus France, et à travers lui Vivendi, est actionnaire à 33 %) est en conflit avec les autorités polonaises sur un autre plan : la chaîne leur reproche leur laxisme à l'égard d'une chaîne cryptée concurrente (et américaine), Wizja, qui diffuse depuis l'étranger (Budapest), et n'est donc pas soumise aux contraintes auxquelles a dû consentir Canal Plus pour obtenir sa concession – en particulier financer assez largement la production cinématographique polonaise.

Wizja, émanation de la société américaine Art Entertainment, a elle aussi mis en place une plate-forme numérique, aiguisant ainsi la concurrence avec Canal Plus, après une période où les deux rivaux avaient fait mine de vouloir coopérer.

Du coup, Canal Plus commence à laisser entendre, plus ou moins ouvertement, que, le jeu n'étant plus équitable, il pourrait bien se retirer de Pologne pour émettre, lui aussi, de l'étranger. C'est déjà ce qu'il s'apprête à faire pour sa plate-forme numérique, mais, désormais, sans les chaînes publiques qui constituaient un de ses attraits majeurs. Rien ne dit pourtant que les mauvaises manières faites à Canal Plus soient définitives : dans ce secteur aussi mouvant que peu « transparent », un vaste marchandage n'est pas plus à exclure qu'une brouille durable.

Jan Krauze

Le désert de Lawrence d'Arabie en terrain de jeu télévisé

AQABA
de notre envoyé spécial

Le mythique désert du Wadi Rum, où s'illustra Lawrence d'Arabie, va se transformer en terrain de jeu pour la télévision. Face aux *« sept piliers de la sagesse »*, ces formations rocheuses dressées au milieu des sables aux couleurs changeantes, quatre candidats – deux femmes, deux hommes – devront résoudre des énigmes et surmonter des épreuves sportives qui leur permettront de pénétrer dans un palais construit en plein désert. Un candidat et une candidate atteindront les forges de ce palais afin d'y fondre deux masques qui constitueront leur trésor, aboutissement de ce jeu d'aventures baptisé « Les Forges du désert ».

SUR LE MODÈLE DE « FORT BOYARD »

Le groupe Expand Images, déjà producteur à succès de « Fort Boyard » diffusé depuis huit ans sur France 2 et dans cinquante pays, en a eu l'idée. *« Le concept des "Forges du désert" imaginé il y a près de quatre ans s'inscrit dans la continuité de "Fort Boyard"*, explique Denis Mermet, responsable des jeux chez Expand. *C'est le même esprit d'aventure, avec un lieu de rêve et d'énormes difficultés de production qui nécessitent une créativité sans cesse renouvelée. »*

Expand Images a choisi le désert de Wadi Rum *« pour la diversité de ses paysages »*, mais surtout en raison du grand intérêt manifesté par le gouvernement jordanien, qui a vu tout de suite les bénéfices touristiques de ce jeu déjà prévendu à France 2, en Suède, au Danemark et en Norvège. Le 16 novembre, pour la pose de la première pierre du palais, le prince Abdallah, fils aîné du roi Hussein, s'est déplacé dans le désert pour y rencontrer Dominique Ambiel, coprésident d'Expand Images, et Yves Bigot, directeur de l'unité variétés, jeux et divertissements de France 2. Accompagné de son épouse, la princesse Rania, et de ses gardes du corps, le prince – *chef des forces spéciales jordaniennes* – a souligné qu'il *« appuyait sans réserve ce projet qui permettra au monde entier de découvrir les beautés de cette région »*. Malgré le classement du site, le gouvernement jordanien a délivré un permis de construire pour ce palais fabriqué pièce par pièce dans une petite usine de béton, à Aqaba. Il a aussi autorisé l'aménagement d'une piste de 9 kilomètres, qui permettra l'acheminement du matériel par camions. Assemblé comme un puzzle par des ouvriers locaux, l'édifice *« travaillé »* par les décorateurs devra *« s'intégrer parfaitement »* au paysage et préserver l'environnement.

Pour ce jeu d'aventures orientales hors du commun, Expand Images a investi près de 40 millions de francs. D'abord réticent, France 2 a pris une option sur quatre émissions (3 millions de francs l'unité) et devrait le diffuser à l'hiver 1999, après les pays scandinaves. De son côté, la télévision jordanienne espère bénéficier d'une version en arabe, malgré les difficultés posées par la participation de deux femmes à un jeu télévisé de type sportif. La présélection des candidats a commencé et le tournage devrait démarrer en mai 1999.

Daniel Psenny

Le belge Roularta entre en Bourse

RICK DE NOLF, PDG du groupe de presse flamand Roularta, a annoncé, le 23 novembre, l'introduction à la Bourse de Bruxelles de 15 à 17 % du capital de ce groupe familial. L'opération devrait apporter 2 milliards de francs belges (environ 330 millions de francs) à cette entreprise qui cherche à se développer dans le secteur audiovisuel. Issu, dans les années 50, d'une petite imprimerie de Roulers, en Flandres, Roularta s'est peu à peu taillé une place dominante dans le marché des journaux gratuits et de la presse magazine régionale. Le groupe contrôle notamment *Le Vif-L'Express*, principal hebdomadaire belge francophone, et la chaîne de télévision privée VTM, qui détient 35 % des parts de marché en Flandres. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : les syndicats CGT, CFDT et SNJ de France 2** appellent les journalistes de la chaîne à cesser le travail à partir de jeudi 26 novembre. Cette décision fait suite à la grève des monteurs, qui se prolonge.

■ **ABATTEMENT FISCAL : l'Intersyndicale des journalistes** (SNJ, CFDT, CGT, CFTC, CGC, FO-SJ) a estimé, le 23 novembre, que la *« balle [était] dans le camp de l'Assemblée nationale et du gouvernement »* après la décision du Sénat de rétablir, pour une année supplémentaire, les abattements fiscaux de soixante-quatorze professions, dont les journalistes. Un arrêt de travail de vingt-quatre heures minimum de l'ensemble de la profession est prévu le pour 1er décembre.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BOUYGUES-BOLLORÉ : Vincent Bolloré** rompt le pacte d'actionnaires qui le liait à la famille Bouygues *(lire p. 19)*.

● **DASA-BAe : Dominique Strauss-Kahn, ministre des finances**, a déclaré, mardi 24 novembre, que la conclusion d'un rapprochement entre British Aerospace et l'allemand DASA serait *« peut-être plus simple pour la suite »* des discussions européennes entre industriels de l'aéronautique et de la défense et que le gouvernement français *« ne cherche pas forcément une parade »* à cette fusion.

● **THOMSON : des négociations pour un accord-cadre** sur les conséquences sociales de la fusion entre Thomson-CSF RCF, Dassault-Electronique et Thomson Missile-Electronique (TME), se sont engagées, mardi, dans les trois entités, a indiqué la CFDT. La direction de Thomson-CSF envisage de supprimer 1 130 emplois sur les deux ans à venir.

● **BENETTON : les autorités allemandes de la concurrence** ont condamné mardi le groupe italien à une amende de 2,5 millions de marks (8,3 millions de francs), lui reprochant d'avoir laissé ses grossistes imposer les prix de vente aux magasins franchisés. Le fabricant de prêt-à-porter a fait appel.

● **SUEZ-LYONNAISE DES EAUX : Gérard Mestrallet, président du directoire**, a été élu manager de l'année par le jury du magazine *Le Nouvel Economiste*.

SERVICES

● **STC : le Syndicat des travailleurs corses** a lancé mardi plusieurs appels à la grève à partir de mercredi, notamment dans les transports, pour protester contre l'incarcération de son secrétaire général, qui avait agressé, jeudi 19 novembre, le directeur régional de la santé.

● **HILTON : les actionnaires du groupe hôtelier et de jeux** américain Hilton Hotels Corporation ont approuvé mardi la séparation de l'entreprise en deux entités, l'une pour les jeux et l'autre pour les hôtels.

● **ALITALIA : le conseil d'administration d'Alitalia** a approuvé mardi le principe d'un accord avec la compagnie aérienne KLM, accord qui pourrait également concerner la compagnie américaine Northwest Airlines. L'annonce officielle serait attendue pour vendredi.

● **ELECTRICITÉ DE STRASBOURG : Hubert Haenel, sénateur RPR du Haut-Rhin** et premier vice-président du Conseil régional d'Alsace, a suggéré mardi de privatiser Electricité de Strasbourg pour trouver les 2 milliards de francs manquant au financement de la première phase du TGV-Est (Paris-Strasbourg).

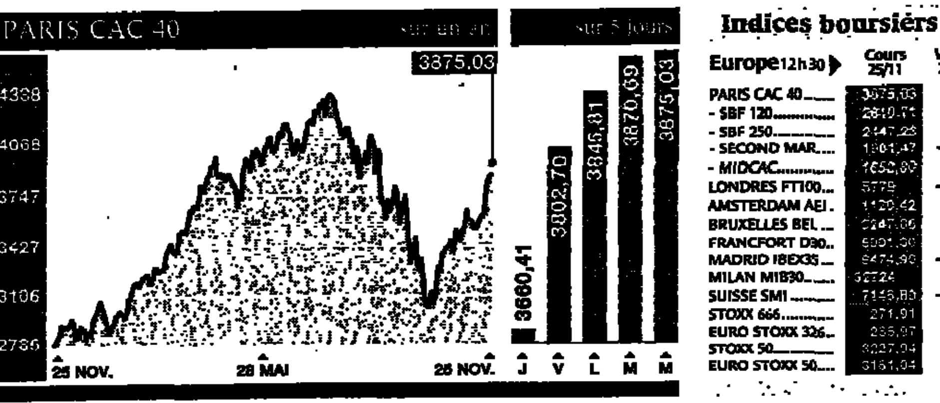
● **TÉLÉPHONE MOBILE** : les ventes de téléphones mobiles devraient atteindre 38,5 millions d'unités en Europe pour 1998, en hausse de 55 % par rapport à 1997, selon l'institut GfK.

FINANCE

● **DEXIA : le groupe bancaire franco-belge** a annoncé, mardi, la prise de contrôle de la quatorzième banque italienne Crediop, en portant sa participation de 40 % à 60 % du capital. Cette opération est valorisée à 1,3 milliard de francs.

● **BANQUE SAN PAOLO-IMI** : la première banque italienne renforce sa coopération avec la banque espagnole Banco di Santander en faisant l'acquisition de 1 % de son capital pour 380 milliards de lires (1,3 milliard de francs). Banco di Santander contrôle déjà 5 % du capital du San Paolo-IMI.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 25/11	Var. % 24/11	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3875,03	0,93	29,21
- SBF 120	2610,71	0,87	27,24
- SBF 250	2447,23	0,46	25,83
- SECOND MAR.	1901,47	−0,09	9,47
- MIDCAC	1652,80	0,05	4,05
LONDRES FT100	5779	−0,33	12,63
AMSTERDAM AEI	1120,42	0,35	22,63
BRUXELLES BEL	3247,66	0,06	34,26
FRANCFORT D30	5001,30	0,86	17,69
MADRID IBEX35	9474,90	−0,05	30,59
MILAN MIB30	32724	1,54	31,20
SUISSE SMI	7145,80	−0,33	14,07
STOXX 666	271,91	0,35	—
EURO STOXX 326	285,97	0,76	—
STOXX 50	3227,04	0,15	—
EURO STOXX 50	3161,04	0,54	—

Monde ▶	Cours 24/11	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9374,27	2,34	18,54
- SP 500	1188,21	2,12	22,44
- NASDAQ	1977,42	2,55	25,92
BUENOS-AIRES M.	—	—	—
JOHANNESBURG	6554	−1,30	−11,74
MEXICO BOLSA	240,91	3,76	−27,99
SANTIAGO IPSA	—	—	—
SAO PAULO BOU.	—	—	—
TORONTO FSE I.	—	—	—
ASIE 10h15	25/11	24/11	31/12
BANGKOK SET	28,41	−2,03	9,35
HONGKONG H.	10851,71	3,21	1,20
SÉOUL	58,73	1,42	26,90
SINGAPOUR ST.	1412,90	2,61	−6,28
SYDNEY ALL O.	2769,20	0,46	5,49
TOKYO NIKKEI	15164,64	2,60	−0,62

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 24/11	Var. % 23/11	Var. % 31/12
METALEUROP	27	+11,57	−58,23
GROUPE ANDRE	687	+7,81	+0,49
CRED.FON.FRAN.	92,75	+7,72	−1,32
DMC (DOLLFUS	72,30	+7,50	−32,42
EIFFAGE	403,60	+7,41	+88,73
SCOR	349	+6,72	+21,26
VALEO	464	+6,14	+18,56
GROUPE GTM	686	+6	+69,87
AIR LIQUIDE	995	+5,92	+15,35
CHRISTIAN DAL	465	+5,68	−32,99

Baisses ▶	Cours 24/11	Var. % 23/11	Var. % 31/12
BIS	530	−4,50	+8,05
ALSTOM	143	−4,34	—
C.C.F.	444,90	−4,32	+7,85
THOMSON-CSF	207,80	−4,28	+9,54
SODEXHO ALLIA.	1093	−4,10	+36,27
ROCHEFORTAISE	535	−3,93	+71,35
DASSAULT SYST.	231	−3,91	+20,43
SGE	257,10	−3,62	+84,03
GASCOGNE	452,10	−3,54	—
CASTORAMA DUB.	1164	−3	+59,45

PARIS SBF 250 3 mois — 2447,23 — 2475, 2364, 2253, 2142, 2031, 1920 — 28 AOUT, 12 OCT., 25 NOV.

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9374,27 — 9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 — 27 AOUT, 9 OCT., 24 NOV.

LONDRES FT100 3 mois — 5779 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 31 AOUT, 12 OCT., 25 NOV.

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5001,30 — 6510, 5928, 5346, 4764, 4182, 3600, 3018 — 31 AOUT, 12 OCT., 25 NOV.

TOKYO Nikkei 3 mois — 15164,64 — 18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 27 AOUT, 9 OCT., 25 NOV.

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LA BOURSE DE PARIS, après des débuts hésitants, s'est reprise dans le courant de la matinée et affichait un gain de 0,77 % à 3 868,95 points à la mi-journée, mercredi 25 novembre. La stabilité du dollar légèrement au-dessus du niveau symbolique de 5,70 francs et les mouvements spéculatifs de certaines grandes valeurs permettaient à l'indice d'être favorablement orienté. Remy Cointreau voyait son titre caracoler en tête des progressions (+8 %) grâce aux rumeurs de cession de Krug, sa marque de champagne, qui laissaient entrevoir un répit salutaire pour un groupe fortement endetté par ailleurs. Le titre Sagem, recommandé à l'achat par certains analystes financiers, gagnait 8 % également. A la suite de la dénonciation par Vincent Bolloré du pacte d'actionnaires qui le liait à Martin Bouygues, l'action du leader mondial du BTP gagnait 8 % sur des mouvements spéculatifs.

FRANCFORT

L'incertitude dominait en début de matinée à la Bourse de Francfort, mercredi 25 novembre. Après une ouverture en baisse de 0,27 %, l'indice DAX se ressaisissait quelques minutes plus tard pour afficher un gain de 0,62 %, à 4 985,2 points. Affecté par des prises de bénéfice, le titre Daimler-Chrysler était en chute de 2,7 %. Dresdner Bank (+ 2,1 %) et Deutsche Bank (+ 2 %) regagnaient une partie du terrain cédé la veille. Dans l'attente de la publication de son bénéfice au troisième trimestre, l'action Deutsche Telekom demeurait inchangée.

LONDRES

La Bourse de Londres a terminé en baisse, mardi 24 novembre, l'indice FT 100 cédant 0,86 %, à 5 798,3 points. Au diapason des autres places boursières internationales, le climat était dominé par des prises de bénéfice.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo, en dépit d'un recul de 0,6 %, est parvenu à se maintenir au-dessus des 15 000 points, à 15 073,47 points en clôture, mercredi 25 novembre. Le bond de 13,6 % des ventes de matériel électronique au détail au mois d'octobre n'a pas suffi à masquer les sombres perspectives de l'économie japonaise.

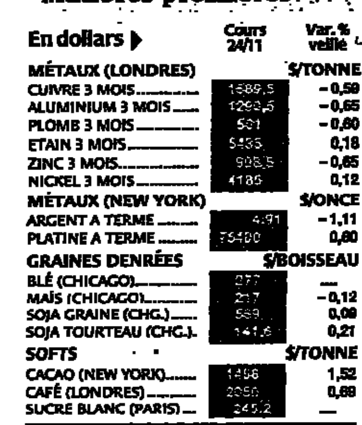
NEW YORK

AU LENDEMAIN de son nouveau record historique, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York s'est légèrement replié, mardi 24 novembre, terminant en baisse de 0,78 %, à 9 301,15 points. Parmi les valeurs technologiques, les prises de bénéfice ont affecté Yahoo (– 5 %) et Netscape (– 4,9 %), après la confirmation du rachat de ce dernier par America Online, dont le titre a gagné 1,9 %.

Valeur du jour : International Paper s'offre Union Camp

LE MOUVEMENT DE FUSIONS qui anime Wall Street ne concerne pas seulement les valeurs de la haute technologie et de la finance. Mardi 24 novembre, le papetier américain International Paper (IP) a annoncé qu'il allait racheter son rival national Union Camp. Le montant de l'opération s'élève à 6,6 milliards de dollars (plus de 37 milliards de francs), soit plus que le total des actions échangées pour le rachat de Netscape par America Online.

Pour les actionnaires d'Union Camp, l'opération est une bonne affaire. IP va leur offrir 71 dollars pour chacun de leur titre, 45 % de plus que le cours de clôture de lundi. En revanche, à l'annonce de cette acquisition, l'action International Paper a reculé, mardi, de près de 4 %, à 44 dollars. Les investisseurs s'attendent que la rentabilité par action du papetier baisse à court terme, car ce rapprochement va accroître son endettement, qui devrait atteindre 9,85 milliards de dollars.



Cette fusion va toutefois améliorer les parts de marché d'International Paper. En 1997, la société totalisait 20,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires, tandis que les ventes d'Union Camp s'élevaient à 4,5 milliards de dollars. Le nouvel ensemble peut espérer atteindre une part de marché du papier de bureaux et de l'emballage en carton outre-Atlantique très supérieure à 20 %, contre seulement 12 % pour International Paper. Avec ce rachat, IP va conforter son premier rang mondial. Les analystes espèrent que le nouveau groupe pourra réaliser des économies d'échelle et améliorer sa rentabilité. L'entreprise pense ainsi économiser 200 millions de dollars en réduisant son personnel administratif et en regroupant des bureaux.

Au troisième trimestre, International Paper a vu son résultat net fondre à 21 millions de dollars, contre 102 millions au cours de la même période de 1997. Cette chute des bénéfices s'explique en grande partie par les provisions passées au titre d'un vaste programme de restructuration incluant notamment la suppression de 1 500 emplois (sur 80 000). Pour améliorer ses résultats, IP avait déjà annoncé cet été des cessions d'actifs pour un montant d'environ 2 milliards de dollars.

La course à la rentabilité dans le secteur de l'industrie papetière s'est intensifiée ces derniers mois. Après le rachat d'Avenor par Bowater au printemps, le groupe irlandais Smurfit a acquis la semaine dernière l'americain Stone Container et les observateurs s'attendent à d'autres opérations d'ici la fin de l'année.

Joël Morio

Matières premières

En dollars ▶	Cours 24/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1589,5	−0,59
ALUMINIUM 3 MOIS	1292,5	−0,65
PLOMB 3 MOIS	531	−0,60
ETAIN 3 MOIS	5435	0,18
ZINC 3 MOIS	928,5	−0,65
NICKEL 3 MOIS	4185	0,12
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,91	−1,11
PLATINE A TERME	75400	0,60
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	277	—
MAÏS (CHICAGO)	217	−0,12
SOJA GRAINE (CHG.)	559	0,09
SOJA TOURTEAU (CHG.)	141,6	0,21
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1456	1,52
CAFÉ (LONDRES)	2050	0,69
SUCRE BLANC (PARIS)	245,2	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 24/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,43	0,16
WTI (NEW YORK)	12,47	0,16
LIGHT SWEET CRUDE	12,51	1,21

Or

En francs ▶	Cours 24/11	Var % 23/11
OR FIN KILO BARRE	54700	+0,55
OR FIN LINGOT	54550	−0,64
ONCE D'OR LONDRES	293,45	+0,32
PIÈCE FRANCE 20 F	316	−0,94
PIÈCE SUISSE 20 F	315	−0,63
PIÈCE UNION LAT. 20 F	320	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2025	−1,22
PIÈCE 10 DOLLARS US	1712,50	—
PIÈCE 50 PESOS MEX.	2030	−0,49

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert s'inscrivait en légère baisse, mercredi matin 25 novembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,7040 mark et 5,7133 francs. La monnaie américaine était pénalisée par le repli de Wall Street, la veille, et par des prises de bénéfices après sa forte hausse des jours précédents.

Selon les analystes, le dollar devrait toutefois continuer à faire preuve de fermeté au cours des prochaines semaines, compte tenu à la fois du dynamisme toujours grand de l'économie américaine – confirmé mardi par les chiffres de croissance au troisième trimestre et par le rebond de la confiance des consommateurs – et des anticipations d'un assouplissement de la politique monétaire en Europe.

Karl-Otto Pöhl, ancien président de la Bundesbank, a estimé mardi qu'il y a *« de la marge pour des taux encore plus bas »* en Europe.

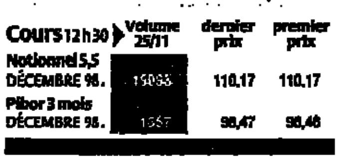
Cours de change

25/11 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,73	6,60	9,48	4,06	2,97	4,74	0,34	3,35	....
DM	1,70	1,97	2,83	1,21	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE (100)	1683,34	1948,89	2798,82	1189,67	878,14	1391,45	....	989,90	295,26
YEN (100)	120,96	140,12	201,14	86,26	63,12	....	7,19	71,15	21,22
FLORIN	1,92	2,22	3,19	1,37	....	1,58	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,40	1,62	2,33	....	0,73	1,16	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,70	....	0,43	0,31	0,50	0,04	0,35	0,11
ECU	0,86	....	1,44	0,62	0,45	0,71	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,16	1,66	0,71	0,52	0,83	0,06	0,59	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 24/11 ▶	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,35	3,38	4,13	5,01
ALLEMAGNE	3,07	3,56	4,03	4,99
GDE-BRETAG.	6,25	6,54	4,84	4,65
ITALIE	3,31	3,89	4,32	5,26
JAPON	0,10	0,13	0,96	—
ÉTATS-UNIS	4,53	4,61	4,85	5,25
SUISSE	1,12	1,68	2,43	3,80
PAYS-BAS	3	3,35	4,12	5,02

Matif



Cours 12h30 ▶	Volume 25/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	15033	110,17	110,17
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	1567	96,47	96,46

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 24/11	Achat 24/11	Vente 24/11
ALLEMAGNE (100)	335,32	—	—
AUTRICHE (100)	47,65	—	—
BELGIQUE (100)	16,25	—	—
CANADA	3,70	—	—
DANEMARK (100)	88,20	—	—
ESPAGNE (100)	3,94	—	—
ÉTATS-UNIS	5,72	—	—
FINLANDE (100)	110,29	—	—
GDE-BRETAGNE	9,48	—	—
GRÈCE (100)	1,99	—	—
IRLANDE	8,33	—	—
ITALIE (1000)	3,38	—	—
JAPON (100)	4,73	—	—
NORVÈGE (100)	75,26	—	—
PAYS-BAS (100)	297,41	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	—	—
SUÈDE (100)	70,05	—	—
SUISSE (100)	406,29	—	—

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en hausse, mercredi 25 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait *17 centièmes, à 110,35 points.*

La veille, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, avait indiqué que l'institut d'émission réfléchirait, au cours de ses réunions des 3 et 17 décembre, *« au niveau le plus approprié des taux à court terme »*. Le Conseil de la politique monétaire tiendra compte des débats du conseil de la Banque centrale européenne, le 1er décembre, *« qui sera l'occasion d'examiner avec nos collègues la situation dans l'ensemble de la zone euro »*, avait-il précisé. *« Nous verrons alors s'il existe des éléments justifiant de possibles modifications »* des taux d'intérêt *« et dans quelle direction »*, *« en tenant compte des besoins au niveau de l'ensemble de la zone euro »*, avait conclu le gouverneur.

ÉCONOMIE

Jacques Delors favorable à un grand emprunt européen

À L'OCCASION de la présentation, mardi 24 novembre, d'un rapport, réalisé par l'association Notre Europe, qu'il préside, et le Centro Europa Ricerche de Rome, sur les effets de la crise financière actuelle pour l'économie européenne, l'ancien président de la Commission, Jacques Delors, a soutenu l'idée d'un grand emprunt pour financer des investissements dans les nouvelles technologies. M. Delors a par ailleurs souligné que la représentation de la Commission dans les instances internationales, comme les réunions du G7 financier, *« est un point de principe, pas un point d'opportunité »*. *« S'il en était autrement, la Commission devrait aller devant la Cour européenne de justice »*, a-t-il ajouté.

■ **ÉTATS-UNIS : la collecte nette des fonds de placement américains en actions s'est élevée à** 2,35 milliards de dollars en octobre, après 6,32 milliards de dollars en septembre.

■ **Le produit intérieur brut (PIB) américain a progressé** en rythme annuel de 3,9 % au 3e trimestre 1998, contre une première estimation de 3,3 %, a indiqué mardi le département du commerce.

■ **L'indice de confiance des consommateurs** dans les conditions présentes et les perspectives de l'économie américaine a regagné 6,7 points en novembre, inversant une tendance négative qui avait fait perdre près de 20 points à ce baromètre.

■ **CANADA : les Etats-Unis ont créé plus d'emplois au cours de la dernière décennie que le Canada**, en raison d'une fiscalité moins élevée sur les salaires, selon un rapport officiel publié mardi. De même, la qualité des emplois créés aux Etats-Unis est plus élevée qu'au Canada, conclut le rapport de l'organisme gouvernemental, Statistique Canada.

■ **FRANCE : le premier ministre Lionel Jospin** a déclaré, mardi, que *« l'idée de bonus-malus »* pour limiter le recours au travail précaire faisait partie d'*« un éventail de mesures possibles »*.

■ **M. Jospin a estimé mardi** que *« le plus grave de la crise financière internationale est maintenant jugulé »*. *« En 1999, nous espérons bien faire 2,7 % de croissance*, a ajouté le premier ministre. *Affirmer une perspective, si elle est raisonnable, mais en même temps si elle est un peu volontariste, c'est aussi se donner plus de chances de l'atteindre. »*

■ **FRANCE-ITALIE : la création d'un comité d'experts franco-italien**, destiné régler dans le détail les relations économiques et financières entre les deux pays au sein de l'Union européenne, a été décidée mardi à Paris, au cours de la rencontre entre MM. Jospin et D'Alema, a annoncé le chef du gouvernement italien.

■ **ITALIE : l'inflation provisoire a augmenté de 1,5 % en novembre** en Italie, en rythme annuel, après 1,8 % en octobre, sur la base de données fournies par onze villes considérées comme représentatives au niveau national.

■ **CORÉE DU SUD : l'économie sud-coréenne s'est contractée de 6,8 %** en glissement annuel au cours du troisième trimestre, soit son plus net repli depuis quarante-cinq ans, a indiqué mercredi la Banque centrale de Corée. Cette forte baisse du PIB intervient après une chute de 3,9 % au premier trimestre et de 6,8 % au second trimestre. Au cours des neufs premiers mois de l'année, le PIB a subi une contraction de 5,9 % en glissement annuel.

■ **BANGLADESH : la Banque mondiale a accordé un prêt de 200 millions de dollars** (1,14 milliard de francs) à l'Etat du Bangladesh pour soutenir son économie. Ce financement aidera le Bangladesh *« à maintenir sa stabilité macroéconomique en participant aux coûts d'importations nécessaires à la restauration d'infrastructures, au maintien du niveau de production et au maintien des stocks de grains »*, précise la Banque mondiale.

RÈGLEMENT MENSUEL — MERCREDI 25 NOVEMBRE

COMPTANT — MERCREDI 25 NOVEMBRE

SECOND MARCHÉ — MERCREDI 25 NOVEMBRE

SICAV et FCP

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 25 NOVEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,72 %
CAC 40 : 3867,07

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P.(T.P)	935	969	+ 0,41	30/07/98
Cr.Lyonnais(TP) Ly	901	903	− 2,37	22/10/98
Renault (T.P.)	2560	2600	− 1,14	24/10/98
Saint Gobain(T.P.)	1131	1132	+ 0,08	15/07/98
Thomson S.A (T.P)	945	950	− 1,04	01/08/98
Accor	1185	1242	− 0,56	15/06/98
AGF	332,80	335,80	+ 0,53	12/06/98
Air Liquide	912	983	+ 1,75	28/05/98
Alcatel	680	686	+ 1,62	30/06/98
Alstom	149,50	141	− 1,39	—
Altran Techno. #	1250	1290	+ 0,78	28/09/98
Atos CA	1160	1240	+ 1,88	—
Axa	729	727	− 0,41	11/05/98
Bail Investis	779	785	− 0,38	10/07/98
Bazar Hot. Ville	765	780	—	17/07/98
Bertrand Faure	390	390,50	—	20/04/98
BIC	350,20	354,60	+ 0,28	08/07/98
BIS	555	553	+ 4,71	01/07/96
B.N.P.	429	429,50	+ 2,75	30/06/98
Bollore Techno.	1025	1070	+ 2,39	01/07/98
Bongrain	2500	2530	+ 0,07	14/05/98
Bouygues	1112	1153	+ 6,75	06/07/98
Bouygues Offs.	139	147,50	+ 3,87	25/06/98
Bull#	43,80	44,80	− 0,44	—
Canal +	1320	1359	+ 2,33	01/07/98
Cap Gemini	892	892	− 0,33	17/04/98
Carbone Lorraine	292	288	− 2,43	12/06/98
Carrefour	4340	4320	+ 1,50	27/04/96
Casino Guichard	558	545	− 0,36	10/06/98
Casino Guich.ADP	340	337,30	+ 0,02	10/06/98
Castorama Dub.(Li)	1200	1169	+ 0,42	15/05/98
C.C.F.	465	460,70	+ 3,55	11/05/98
Cegid (Ly)	1100	1090	+ 0,92	02/06/98
Cerus Europ.Reun	39,25	40,10	− 0,49	17/06/98
CFF.(Ferrailles)	214	219,90	+ 0,87	30/03/98
CGIP	294,50	297	—	12/06/98
Chargeurs	304,90	307	+ 0,75	25/06/98
Christian Dalloz	440	448	− 3,65	02/07/98
Christian Dior	618	636	+ 1,76	22/06/98
CIC - actions A	469	465	− 0,42	—
Ciments Francais	349,80	357	+ 0,56	30/06/98
Clarins	458	462	+ 1,76	21/07/98
Club Mediterranee	466,20	478	+ 1,44	24/06/96
CNP Assurances	180	178,10	− 0,94	—
Coflexip	390	376,80	− 1,10	09/06/98
Colas	1237	1223	− 2,31	29/06/98
Comptoir Entrep.	11,50	11,70	− 0,84	15/07/92
Comptoirs Mod.	3670	3605	− 1,50	12/06/98
CPR	229,90	233,10	+ 2,23	06/07/98
Cred.Fon.France	86,10	92	− 0,80	16/04/95
Credit Lyonnais CI	498,50	498,50	− 0,30	01/02/93
CS Signaux(CSEE)	441,10	460	+ 1,99	01/07/98
Damart	4443	4500	− 0,42	19/12/97
Danone	1680	1660	− 0,77	26/05/98
Dassault-Aviation	1880	1940	+ 1,46	25/06/98
Dassault Systemes	230	221	—	07/07/98
De Dietrich	283	278	− 0,71	05/06/98
Deveaux(Ly)#	759	766	+ 2,13	01/07/98
Dev.R.N-P.Cal Li #	61,35	62,45	—	—
Dexia France	832	846	+ 1,68	11/06/98
DMC (Dollfus Mi)	67,25	73	+ 0,96	20/06/96
Dynaction	165	169	+ 1,68	10/07/92
Ecia	725	782	+ 4,82	06/05/98
Eiffage	456	450,60	+ 0,16	30/06/98
Elf Aquitaine	730	719	+ 0,27	18/06/98
Eramet	173	171,90	+ 1,05	09/06/98
Eridania Beghin	1010	991	− 1,39	15/07/98
Essilor Intl	2200	2346	+ 4,17	01/07/98
Essilor Intl.ADP	1978	1985	+ 0,35	01/07/98
Esso	423	418	− 1,64	30/06/98
Eurafrance	3036	3185	+ 0,60	16/12/97
Euro Disney	7,95	8,10	+ 2,53	23/02/93
Europe 1	1320	1300	—	01/04/98
Eurotunnel	7,25	7,25	− 1,36	—
Fimalac SA	649	656	− 0,75	01/07/98
Finextel	124	123	+ 0,81	26/06/97
Fives-Lille	482	474	− 0,21	15/07/98
France Telecom	420	426,20	+ 1,32	17/06/98
Fromageries Bel	4580	4629	− 3,34	29/07/98
Galeries Lafayette	6500	6890	+ 3,14	18/06/98
Gascogne	468,70	452,50	+ 0,08	02/06/98
Gaumont #	340	353	+ 2,25	24/06/98
Gaz et Eaux	255	261	− 1,39	10/06/98
Geophysique	340	365	+ 1,69	12/07/93
G.F.C	685	670	− 1,32	27/07/98
GrandVision	128	130	—	05/06/98
Groupe Andre S.A.	563	612	+ 0,82	12/02/96
Groupe GTM	649	680	− 1,16	15/05/98
Groupe Partouche #	456	467	+ 0,43	07/05/98
Gpe Valfond act.R#	324	339	+ 1,19	03/07/96
Gr.Zannier (Ly) #	118,10	120,60	− 0,33	01/07/98
Guilbert	781	790	+ 0,25	08/06/98
Guyenne Gascogne	2460	2495	− 0,85	19/06/98
Hachette Fili.Med.	1224	1229	− 0,88	03/06/98
Havas Advertising	985	958	− 0,62	05/09/98
Imetal	514	510	+ 2	25/06/98
Immeubl.France	497	515	+ 0,19	15/06/98
Infogrames Enter.	368	359	+ 0,53	—
Ingenico	157,70	159	− 0,62	03/09/98
Interbail	145	145	—	30/06/97
Intertechnique	1700	1702	+ 0,41	30/09/98
ISIS	396	390	− 1,26	30/06/98
Jean Lefebvre	544	530	− 2,75	09/06/98
Klepierre	580	570	− 1,72	23/03/98
Labinal	1240	1270	+ 3,67	08/07/98
Lafarge	554	572	− 0,17	08/06/98
Lagardere	230	230,60	+ 0,26	02/06/98
Lapeyre	420	427	− 0,69	27/05/98
Lebon (Cie)	229,50	223,10	− 2,14	03/07/98
Legrand	1544	1509	+ 0,06	12/06/98
Legrand ADP	918	915	− 0,43	12/06/98
Legris indust.	238	239	− 0,41	10/07/98
Locindus	776	805	+ 0,62	01/07/98
L'Oreal	3511	3521	+ 0,31	12/06/98
LVMH Moet Hen.	1150	1150	+ 2,22	15/06/98
Marine Wendel	1020	1040	—	28/11/97
Metaleurop	24,20	26,90	− 0,37	04/07/90
Michelin	219	226,20	+ 1,43	10/07/98
Montupet SA	221	230	+ 1,50	29/06/98
Moulinex	93,50	92,50	− 0,32	14/09/92
Natexis	326,50	360	+ 6,50	20/07/98
Norbert Dentres.#	207,10	207,50	− 1,14	08/06/98
Nord-Est	177,80	176,50	− 0,28	08/07/98
Nordon (Ny)	499,90	499,90	− 1,59	—
NRJ #	980	994	+ 0,81	17/03/98
Olipar	51	51,70	− 2,26	—
Paribas	490	500	+ 0,82	—
Pathe	1186	1170	− 1,59	29/05/98
Pechiney Act Ord A	187,40	187,30	+ 1,79	30/06/98
Pernod-Ricard	395,50	395,60	+ 0,15	13/05/98
Peugeot	880	883	+ 0,79	10/06/96
Pinault-Print.Red.	959	986	+ 2,81	01/07/98
Plastic Omn.(Ly)	439,50	460	+ 4,54	02/06/98
Primagaz	560	560	− 0,70	12/06/98
Promodes	3470	3576	+ 3,05	08/06/98
Publicis #	995	995	− 0,50	10/07/98
Remy Cointreau	84,50	90	+ 6	15/09/97
Renault	230	237	—	03/07/98
Rexel	501	491	− 2,19	01/07/98
Rhodia	88,65	88,20	− 0,89	—
Rhone Poulenc A	289,10	285	− 1,89	03/06/98
Rochefortaise Com.	660	640	+ 0,94	15/07/98
Rochette (La)	15,80	16,80	+ 6,32	25/06/92
Royal Canin	333	337,30	− 0,50	08/04/98
Rue Imperiale (Ly)	6320	6590	+ 0,30	10/07/98
Sade (Ny)	223	224,50	+ 0,67	12/06/98
Sagem SA	3416	3823	+ 6,49	10/07/98
Saint-Gobain	835	838	+ 0,35	29/06/98
Salvepar (Ny)	475	480	+ 0,20	05/08/98
Sanofi	990	1000	—	05/06/98
Saupiquet (Ns)	385,10	403	+ 0,75	21/04/97
Schneider SA	326,10	344	+ 3,61	02/07/98
SCOR	327	350	+ 0,28	03/06/98
S.E.B.	570	560	− 0,88	12/06/98
Sefimeg CA	389,90	392,10	+ 1,84	08/06/98
SEITA	330	335,10	− 1,44	17/06/98
Selectibanque	71	71,75	+ 1,05	12/07/96
SFIM	507	530	+ 0,37	01/08/96
SGE	297,90	286,80	− 0,10	06/07/98
Sidel	429	441,50	+ 2,43	05/06/98
Silic CA	1085	1060	− 3,01	15/07/98
Simco	519	515	+ 0,38	30/06/98
S.I.T.A	1490	1433	− 1,17	06/07/98
Skis Rossignol	84,50	90,50	+ 2,72	25/09/98
Soc.Fonc.Lyon.#	935	930	—	01/04/98
Societe Generale	921	918	+ 1,88	13/05/98
Sodexho Alliance	1145	1090	− 0,72	05/03/98
Sogeparc (Fin)	480	473,90	+ 0,82	05/01/98
Sommer-Allibert	155,80	159,50	+ 1,59	18/06/98
Sophia	238,30	239	+ 0,42	30/06/96
Spir Communic. #	321	324	+ 0,93	29/05/98
Strafor Facom	376	375	− 0,26	19/06/98
Suez Lyon.des Eaux	1097	1104	+ 0,18	29/06/98
Synthelabo	1080	1126	+ 0,98	26/06/98
Technip	482	475	− 1,04	29/05/98
Thomson-CSF	217	213,20	+ 2,59	10/07/98
Total	695	676	− 0,29	27/05/98
UIF	565	560	− 0,68	29/05/98
Unibail	793	790	—	10/06/98
Union Assur. Fdal	692	720	+ 2,12	15/06/98
Usinor	63,65	64,30	+ 0,15	01/07/98
Valeo	456	490	+ 1,23	06/02/98
Vallourec	229	228,50	− 0,56	01/07/98
Via Banque	175	179	+ 0,28	13/06/95
Vivendi	1338	1346	+ 0,37	08/06/98
Worms (ex.Sc-meal)	84,75	83	− 1,19	—
Zodiac ex.dt divid	1270	1289	− 0,84	14/01/98
Elf Gabon	640	645	− 2,12	10/06/98

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	122	121,40	− 0,16	11/09/98
Adecco S.A.	2327	2383	− 0,25	26/05/98
Adidas-Salomon AG#	621	623	− 0,95	12/05/98
Allianz AG	1995	2039	—	09/07/98
American Express	612	595	− 0,83	10/11/98
Amvescap Act ord	44,15	43	− 7,52	—
Anglo American #	182	179,40	+ 0,33	28/07/98
Anglogold Ltd #	276,60	276	− 1,42	18/09/98
Amgold #	257	268	+ 3,07	19/06/98
Arjo Wiggins App.	10,35	11,10	+ 7,27	18/08/98
A.T.T. #	363,80	360	+ 0,55	02/11/98
Banco Santander #	111,30	110,10	− 1,69	02/11/98
Barrick Gold #	118,10	120,30	− 2,98	15/06/98
B.A.S.F. #	221	221,10	− 0,27	20/05/98
Bayer #	240	243,80	+ 3,74	04/05/98
Crown Cork ord.#	187,40	190	—	30/11/98
Crown Cork PF CV#	167	—	—	20/11/98
DaimlerChrysler	530	522	− 1,69	—
De Beers #	85,60	83,55	− 2,33	21/10/98
Deutsche Bank #	374,80	357	− 0,13	26/05/98
Diageo PLC #	65,20	64,35	− 1	30/11/98
Dresdner Bank	237,40	234	+ 1,73	28/05/98
Driefontein #	30,50	30,30	− 2,25	11/08/98
Du Pont Nemours #	352,40	344,10	− 0,83	14/12/98
Eastman Kodak #	436,90	432,20	− 0,41	01/10/98
East Rand #	1,11	1,15	—	15/08/94
Echo Bay Mines #	12,30	12,85	+ 0,39	31/12/96
Electrolux #	80,90	82	− 1,79	12/05/98
Equant N.V.	315,80	299	+ 0,33	—
Ericsson #	148	154	+ 2,32	09/04/98
Ford Motor #	319,80	317,30	− 0,84	01/12/98
Gencor act.regr.	9,70	9,80	− 1,01	02/10/98
General Elect. #	533	536	+ 0,18	26/10/98
General Motors #	410,90	414,10	− 0,16	10/12/98
Harmony Gold #	28,45	28,70	− 2,71	01/09/95
Hitachi #	33,10	35,35	− 2,21	31/12/99
Hoechst #	267	265	+ 1,53	06/05/98
I.B.M #	932	942	− 1,15	10/12/98
I.C.I #	52,40	53,90	+ 2,47	05/10/98
Ito Yokado #	375	361,70	− 0,63	13/11/98
Kingfisher plc #	52,85	52	− 0,38	20/11/98
Matsushita #	93,15	93,85	− 2,23	31/12/99
Mc Donald's #	408	409,20	− 1,39	11/09/98
Merck and Co #	866	904	+ 1,45	01/10/98
Mitsubishi Corp.#	36,65	37,35	− 0,13	31/12/99
Mobil Corporat.#	427,10	—	—	10/12/98
Morgan J.P. #	638	634	− 4,08	15/10/98
Nestle SA Nom. #	12850	12130	− 5,08	03/06/98
Nipp. MeatPacker #	78	79,40	− 0,75	29/06/98
Nokia A	568	560	− 0,17	03/04/98
Norsk Hydro #	215	207	+ 1,66	19/05/98
Petrofina #	2250	2231	− 0,40	27/05/98
Philip Morris #	325,80	330,40	− 1,60	13/10/98
Philips N.V #	396	375	− 2,62	31/03/98
Placer Dome Inc #	89	89,30	− 6	21/09/98
Procter Gamble	528	525	− 1,12	16/11/98
Quilvest	318	320	—	16/02/98
Randfontein #	15,80	16,20	− 1,81	05/02/97
Rio Tinto PLC #	67	67,35	− 1,46	19/10/98
Royal Dutch #	272,10	275,60	+ 0,95	22/09/98
Sega Enterprises	124,50	135	+ 3,84	31/12/99
Schlumberger #	286,20	286,10	− 0,31	08/10/98
Shell Transport #	34,95	33,40	− 2,05	02/11/98
Siemens #	394	390,30	− 1,48	24/02/98
Sony Corp. #	418,50	432	− 0,48	31/12/99
STmicroelectronics	404	386,10	− 1,37	—
Sumitomo Bank #	64,05	65,20	− 0,68	10/12/98
T.D.K #	459	490	− 2,58	31/12/99
Telefonica #	267	267,40	+ 1,63	18/05/98
Toshiba #	30,80	31,65	− 1,40	10/12/98
Unilever #	471	461	− 2,24	18/12/98
United Technol. # ■	591	617	+ 1,64	10/12/98
Volkswagen A.G #	470	456	− 2,12	05/06/98
Yamanouchi #	156	172,20	+ 5,64	31/12/99
Zambia Copper	8,60	9,10	+ 2,24	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ *coupon détaché*; ● *droit détaché*.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 25 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,76	0,567
CEPME 9% 89-99 CA#	103,79	3,466 ↑
CEPME 9% 92-06 TSR	129,50	3,871
CFD 9,7% 90-03 CB	122,50	7,840
CFD 8,6% 92-05 CB	—	6,833 o
CFF 10,25%90-01CB#	113,55	7,217
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,26	4,462 d
CNA 9% 4/92-07	—	5,104
CRH 8,6% 92/94-03	118,20	3,558
CRH 8,5% 10/87-88#	101,17	6,218
EDF 8,6%88-89 CA#	105,49	6,795 ↓
EDF 8,6% 92-04 #	122,15	5,466 ↑
Finansder 9%91-06#	132,09	0,825 ↓
Finansd.8,6%92-02#	114,20	7,163 o
Floral9,75% 90-99#	103,68	3,366 ↑
OAT TMB 87/99 CA#	100	2,933 o
OAT 8,125% 89-99 #	102,05	4,140
OAT 8,50%90/00 CA#	—	5,682 d
OAT 85/00 TRA CA#	—	0,996 ↑
OAT 10%5/85-00 CA#	109,06	3,041
OAT 89-01 TME CA#	100,20	3,383 o
OAT 10% 90-01 ecu	—	7,507
OAT 7,5%7/86-01CA#	109,60	2,568
OAT 8,5% 91-02 ecu	114,63	5,985 ↓
OAT 8,5% 87-02 CA#	118	0,847
OAT 8,50% 89-19 #	—	0,768
OAT.8,50%92-23 CA#	—	5,030
SNCF 8,8% 87-94CA	103,15	7,185 ↓
Suez Lyon.Eaux 90	1114	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	27	28
Baccarat (Ny) 601	—	
Bains C.Monaco	792	795
Bque Transatland. 250	—	
Bidermann Intl. 110	—	
Champex (Ny) 35	—	
C.I.T.R.A.M.(B) 2600	—	
Continental Ass.Ly	613	613
Darblay 529	—	
Didot Bottin	760	809
Eaux Bassin Vichy 2200	—	
Electr.Madagascar	129,50	134,80
Elect.Strasbourg	665	666
Ent.Mag. Paris	1650	1650
Fichet Bauche	41,05	41
Fidei	63,10	62,30
Finalens 261	—	
F.I.P.P. 200	—	
Francarep	286	286
From. Paul-Renard 1156	—	
Generali Fce Assur	2190	2041
Gevelot 660	—	
Grd Bazar Lyon(Ly) 205	—	
G.T.I (Transport)	417	420
Immobail	260	265
Immobanque	674	670
Lucia 80,50	—	
Monoprix	490	508
MLPC International	470	480
Mors 5,50	—	
M.R.M. (Ly)	316	320
Navigation (Nle) 120,60	—	
ONA 100 DH	580	582
Optorg 394	—	
Exa.Clairefont(Ny)	640	620
Paris Orleans	300	302,20
Promodes (CI)	2299	2300
PSB Industries Ly	585	588
Raynal Roq.ex.SAP 399,90	—	
Rougier #	325	326
Saga 300	—	
S.I.P.H. 150	—	
Sofragi 5230	—	
Taittinger	3967	3966
Tour Eiffel 459	—	
Vermandoise Sucr. 6060	—	
Vicat	520	505
Caves Roquefort 1855	—	
Finaxa	560	540
Gaillard (M) 1600	—	
Gd Moul.Strasbourg 1856	—	
Hotel Lutetia	599	599
Hotels Deauville 902	—	
L.Bouillet (Ly) 396	—	
Lloyd Continental 10900	—	
Matussiere Forest.	49,15	49,50
Moncey Financiere 3200	—	
Part-Dieu(Fin)(Ly) 128,90	—	
Pollet	540	530
Sabeton (Ly)	787	780
Samse (Ly)	1209	1208
Sechilienne (Ly) 1395	—	
Sucr.Pithiviers	2731	2740

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 25 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	38,85	38,85
AFE #	715	706
Aigle #	488	482
Albert S.A (Ns)	89	88
Arkopharma #	424	420
Assystem #	132	133,90
Bque Picardie (Li)	1050	951
Bque Tarneaud(B)#	390	390
Bque Vernes	130,10	124,90
Beneteau CB#	840	796
B I M P 150	—	
Boiron (Ly)#	430	438,50
Boisset (Ly) #	360	355,90
But S.A. 297	—	
C.E.E #	168,90	160
Change Bourse (M)	188	182
CNIM CA#	229,70	228
Codetour	380	375
Comp.Euro.Tele-CET	450	450
Conflandey #	258	260
C.A. Hte Normandie	346,50	346
C.A. Paris IDF	969	950
C.A.Ille & Vilaine	311	310
C.A.Loire Atl.# Ns	315	315
C.A.Pas de Calais	561	561
C.A.du Nord#(Li)	510	510
C.A. Oise CCI	375	376
C.A. Somme CCI	320	310
C.A.Toulouse (B)	460	455
Groupe J.C.Darmon	399	445
Devernois (Ly)	405	394
Ducros Serv.Rapide 44,40	—	
Emin-Leydier (Ly)#	310	301
Europ.Extinc.(Ly)	338	332,10
Expand s.a	278,20	278,50
Factorem	830	830
Faiveley #	165	170
Finacor	23	22
Fininfo	1025	1020
Assur.Bq.Populaire	625	629
Gautier France	360	350
Gel 2000	17	14,65
GEODIS #	357	365
GFI Industries #	218,40	218
Girodet (Ly) # 15,05	—	
GLM S.A.	142	145
Gpe Guillin # Ly	170	169,80
Kindy #	112,70	108
Guerbet S.A.	125	125
Hermes intl	424	446
Hurel Dubois	675	681
ICBT Groupe	120	122
I.C.C.#	178,10	178,10
ICOM Informatique	240,90	247
Idianova Particip.	95	95
Int. Computer #	55	53,05
IPBM 48,50	—	
M6-Metropole TV	988	981
Manitou #	877	876
Manutan	387,20	375
Marie Brizard	430	465
Maxi-Livres/Profr.	40	40
Mecelec (Ly)	80	80,20
MGI Coutier #	315	318
Monneret Jouets Ly#	89,30	88
Naf-Naf #	77	77
NSC Gpe (Ny)	695	700
Onet #	668	667
Paul Predault	145,30	145
P.C.W. 19	—	
Petit Boy #	92,65	93
Phyto-Lierac #	181	176
Pochet	525	501
Poujoulat Ets (Ns)	120	108,10
Radiall #	462,30	503
Robertet #	870	865
Rouleau-Guichard 228	—	
Securidev #	69	68,90
Smoby (Ly) #	400	396
Sofco (Ly) 12	—	
Sofibus 344	—	
Sopra #	1898	1910
Steph.Kelian #	104,50	102,10
Sylea	313,30	311
Teisseire-France	146	146,50
TF1	955	980
Thermador Gpe. #	345	340
Transiciel #	590	560
Trouvay Cauvin #	89	85,70
Unilog	2205	2296
Union Fin.France	661	670
Viel et Cie #	125,50	128
Vilmor.Clause Cie#	566	581
Virbac	380	387

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 25 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor	23	25
Belvédère	345	347
BVRP	353	350
Chemunex	5,80	5,80
Duran Duboi	420	406
Eurofins scientific	510	507
FDM Pharma n.	19,65	18
Genset	460	472
Guyanor action B	4,10	4,25
Infonie	188	187
Joliez-Regol	55	57
La Cie Group	120	110
Olitec	790	790
Omnicom	655	625
Picogiga	100	107
R2I Santé	389	379,90
Serp Recyclage	789	810

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**
MERCREDI 25 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech 29	—	
Europe Finance Ind. 700	—	
Cibox-LCI 210	—	
CTT-SCETA 455	—	
Sté lecteurs du Monde 190	—	
Troc de l'île 144,90	—	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 24 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	165,94	158,04
Agipi Actions (Axa)	156,53	149,08
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	922931	922931
Natio Court Terme	* 14801,95	14801,95
Natio Court Terme 2	401985	401985
Natio Epargne	2270,32	2247,84
Natio Ep. Croissance	3977,37	3899,38
Natio Ep. Patrimoine	167,78	164,49
Natio Epargne Retraite	194,24	190,43
Natio Epargne Trésor	12001,15	11977,20
Natio Euro Valeurs	1317,99	1292,15
Natio Euro Oblig.	1131,07	1119,87
Natio Euro Opport.	1240,59	1216,26
Natio Euro Perspect.	2133,71	2091,87
Natio Immobilier	1755,76	1721,33
Natio Inter	1171,70	1148,73
Natio Monétaire C	5646,34	5646,34
Natio Monétaire D	5197,27	5197,27
Natio Oblig. LT	241,94	237,20
Natio Oblig. MT C	937,48	926,20
Natio Oblig. MT D	906,10	897,13
Natio Opportunités	224,47	220,07
Natio Placement C	81780,32	81780,32
Natio Placement D	76842,27	76842,27
Natio Revenus	1140,18	1128,89
Natio Sécurité	11487,18	11487,18
Natio Valeurs	1765,74	1731,12
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Moneden	96507,25	96507,25
Oblig. tres caté.	303,76	299,27
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA	1095,59	1063,68
Nord Sud Develop. C	2660,54	2605,23
Nord Sud Dévelop. D	2582,90	2378,14
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	331,22	324,73
Patrimoine Retraite D	313,58	307,43
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20525,90	20525,90
Mutual. dépôts Sicav C	20373,36	20353,01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	375,12	367,76
Écur. Capitalisation C	273,46	273,46
Écur. Expansion C	86990,20	86990,20
Écur. Géovaleurs C	4324,48	4239,69
Écur. Investis. D PEA	299,46	293,59
Écur. Monétaire C	13492,86	13492,86
Écur. Monétaire D	12172,51	12172,51
Écur. Trésorerie C	331,05	331,05
Écur. Trésorerie D	310,41	310,41
Écur. Trimestriel D	2079,16	2079,16
Éparcourt-Sicav D	197,77	197,77
Géoptim C	14409,10	14196,16
Géoptim D	12899,74	12709,10
Horizon C	2847,03	2791,21
Prevoyance Ecur. D	106,62	106,62
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)		
Amplia ◇	124576,51	124576,51
Atout Amérique	278,35	273,02
Atout Asie	83,59	81,55
Atout France Europe	1112,93	1085,79
Atout France Monde	271,90	265,27
Atout Futur C	1078,38	1052,08
Atout Futur D	1004,54	980,04
Coexis	2128,96	2083,37
Dieze	2656,13	2611,73
Elicash ◇	991503,95	991503,95
Eurodyn	3340,44	3258,97
Indicia ◆	2315,18	2263,98
Indocam Convert. C	15991,99	15526,20
Indocam Convert. D	14639,13	14212,75
Indocam Europe Nouv. ◆	10704,90	10393,11
Indocam Hor. Eur. C	1277,04	1239,84
Indocam Hor. Eur. D	1205,12	1170,02
Indocam Multi Oblig.	982,59	953,97
Indocam Orient C ◆	177,38	169,34
Indocam Orient D ◆	159,37	152,14
Indocam UniJapon	897,02	856,34
Indocam Str. 5-7 C	2124,61	2089,10
Indocam Str. 5-7 D	1519,93	1494,52
Moné.J C ◇	12374,72	12374,72
Moné.J D ◇	11722,85	11722,85
Oblifutur C	618,39	608,86
Oblifutur D	569,94	560,41
Oraction	1271,46	1240,45
Revenu-Vert	1210,32	1190,89
Sévéa ◆	122,91	119,91
Synthésis	21312,62	20935,78
Univers Actions	301,32	293,97
Uni Associations ◇	122,01	122,01
Uni-Foncier	1862,89	1817,45
Uni-Régions	1950,44	1902,87
Univar C ◇	320,71	320,71
Univar D ◇	300,68	300,68
Univers-Obligations	270,65	266,13
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16746,28	16417,92
Indocam Val. Restr. ◆	16346,32	15870,21
Optalis Dynamiq. C ◆	120,42	118,06
Optalis Dynamiq. D ◆	119,22	116,88
Optalis Équilib. C ◆	117,02	114,73
Optalis Équilib. D ◆	114,05	111,81
Optalis Expansion C ◆	109,67	107,52
Optalis Expansion D ◆	109,67	107,52
Optalis Sérénité C ◆	110,44	108,27
Optalis Sérénité D ◆	105,49	103,42
Pacte Sol. Logem.	523,36	518,18
Pacte Vert T. Monde	536,40	531,09
CIC BANQUES		
Francic	190,76	185,20
Francic Pierre	177,64	175,01
Europe Régions	264,74	257,08
CIC PARIS		
Associc	1141,47	1141,47
Cicamonde	179,96	174,72
Converticic	488,05	480,84
Ecocic	1992,28	1934,25
Mensuelcic	10087,56	9987,68
Oblicic Mondial	4263,13	4200,13
Oblicic Régions	1251,50	1233
Rentacic	166,42	163,96
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Euro Solidarité	1491,99	1477,22
Lion 20000 C	17754,62	17754,62
Lion 20000 D	16194,16	16194,16
Lion-Associations C	11725,21	11725,21
Lion-Associations D	11111,99	11111,99
Lion Court Terme C	27541,53	27541,53
Lion Court Terme D	24264,38	24264,38
LionPlus C	1770,80	1736,08
LionPlus D	1622,09	1590,38
Lion Trésor	2661,26	2634,91
Oblilion	2426,26	2402,24
Sicav 5000	965,40	946,47
Slivafrance	1619,33	1587,58
Slivam	675,20	661,96
Slivarente	272,29	266,95
Slivinter	940,64	922,20
Trilion	5256,71	5189,29
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes ◆	2807,81	2752,75
CM Option Dynamique	174,53	168,86
CM Option Equilibre ◆	317,83	310,84
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	168,21	163,71
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	977,21	977,21
Créd.Mut.Ep.Ind.C	195,72	190,48
Créd.Mut.Ep.J	23798,64	23798,64
Créd.Mut.Ep.Monde	1953,45	1901,17
Créd.Mut.Ep.Oblig.	2066,81	2026,28
Créd.Mut.Ep.Quatre	1124,52	1102,47
Fonds communs de placements		
CM Option Modération ◆	115,71	113,44
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	444	434,88
Saint-Honoré Capital	22513,92	21858,17
St-Honoré March. Emer.	375,33	359,37
St-Honoré Pacifique	527,38	504,67
St-Honoré Vie Santé	2190,36	2096,04
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1894,94	1894,94
Stratégie Ind.Europe	1175,72	1130,50
Stratégie Rendement	2216,61	2146,89
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	134,99	131,30
Amplitude Amérique D	134,61	131,32
Amplitude Europe C	210,40	205,27
Amplitude Europe D	206,32	201,29
Amplitude Monde C	1203,12	1173,78
Amplitude Monde D	1125,05	1097,61
Amplitude Pacifique C	89,19	87,01
Amplitude Pacifique D	88,48	86,32
Élanciel France D PEA	253,42	247,24
Élanciel Euro D PEA	629,88	614,52
Émerg.Euro Poste D PEA	183,45	178,98
Géobilys C	735,50	724,63
Géobilys D	688,30	678,13
Intensys C	124,39	124,20
Intensys D	114,43	114,26
Kaleis Dynamisme C	1332,12	1306
Kaleis Équilibre C	1221,43	1197,48
Kaleis Sérénité C	1145,63	1134,29
Latitude C	154,02	154,02
Latitude D	136,76	136,76
Oblitys D	684,56	674,46
Plénitude D PEA	262,55	256,15
Poste Gestion C	15500,85	15500,85
Poste Gestion D	14911,72	14911,72
Poste Première	42251,79	42251,79
Poste Première 1 an	252003,52	251751,77
Poste Première 2-3	54146,22	54038,14
Revenus Trimestr. D	5328,70	5275,98
Thésora C	1098,19	1087,32
Thésora D	960,82	951,37
Trésorys C	279163,71	279163,71
Solstice D	2406,55	2400,55
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39456,30	39456,30
Actimonétaire D	30431,19	30431,19
Cadence 1 D	1084,93	1074,19
Cadence 2 D	1072,09	1061,48
Cadence 3 D	1073,86	1063,23
Capimonétaire C	424,39	423,97
Capimonétaire D	373,64	373,27
Sogeoblig C/D	10227,30	10126,04
Interoblig C	332,63	329,34
Intersélection France D	458,77	449,77
Sélect Défensif C	1173,35	1153,17
Sélect Dynamique C	1353,66	1325,82
Sélect Équilibre 2	992,18	975,12
Sélect PEA 3	940,47	924,28
Sogepea Europe	1420,58	1392,73
SG France opport. C	2532,11	2482,46
SG France opport. D	2396,93	2349,93
Sogenfrance C	2751,09	2697,15
Sogenfrance D	2497,66	2448,69
Sogépargne D	305	301,98
Soginter C	333,67	327,13

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Une réunion internationale, tenue récemment à Guayaquil, en Equateur, sous l'égide de l'ONU, a permis de faire un premier bilan des dégâts provoqués par le dernier El Niño. ● LES PRÉMICES de ce phénomène climatique, caractérisé par le déplacement d'ouest en est d'une énorme masse d'eau chaude dans le Pacifique tropical, avaient été repérées par les instruments, mais les modèles des climatologues n'ont pas pu prévoir son caractère exceptionnel. ● LA NIÑA, phénomène contraire à celui d'El Niño, vient de se mettre en place et devrait se manifester jusqu'en 1999. Elle pourrait provoquer des inondations dévastatrices, notamment en Asie du Sud-Est et en Indonésie. ● LES SCIENTIFIQUES disposent néanmoins de peu d'éléments pour se prononcer avec certitude : depuis 1972, ils ont pu observer six Niños, mais seulement deux Niñas.

El Niño a fait 21 700 morts et 33,9 milliards de dollars de dégâts

Ce phénomène climatique périodique a dépassé, par la violence des inondations et des incendies qu'il a provoqués, le « record » enregistré en 1982-1983. En dépit du progrès des techniques d'observation, aucun modèle n'a su prévoir à temps la rapidité de son arrivée et sa virulence

PENDANT plus d'un an, entre avril 1997 et juin 1998, le phénomène El Niño s'est déchaîné sur la planète et a entraîné des perturbations climatiques sur les régions tropicales ainsi que sur le continent nord-américain. Déclinant un triste catalogue à la Prévert, il a provoqué des incendies gigantesques qui ont duré plusieurs mois en Indonésie et dans le nord du Brésil et des inondations catastrophiques sur la côte occidentale de l'Amérique latine et l'est du continent africain. Il a aussi amené des tempêtes d'une rare ampleur en Californie et en Floride et des pluies glacées importantes sur le Canada.

Considéré comme le plus violent du siècle, il dépasse par sa virulence celui de 1982-1983, qui pourtant avait provoqué des dégâts évalués à 13 milliards de dollars de l'époque. Le Niño de 1997-1998 s'est terminé en juin dernier, avec un refroidissement brutal des eaux de surface à l'ouest et au centre du Pacifique. Ces anomalies froides se sont accentuées depuis, et tout indique que la Niña (« *petite fille* » en espagnol) – la version froide d'El Niño – est maintenant en place, et devrait continuer à se manifester jusqu'en mars 1999. Avec la fin d'El Niño arrivent les premiers bilans. Comme on pouvait s'y attendre, ils sont éloquents. Une estimation a été présentée à Guayaquil, en Equateur, à l'occasion d'une réunion intergouvernementale qui a réuni, sous l'égide de l'ONU, 450 experts de 27 pays du 9 au 13 novembre, dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. 21 700 personnes sont mortes dans les incendies et inondations induits par le phénomène climatique, 541 000 sont atteintes de maladies liées à l'eau (choléra et paludisme) et 117 millions ont été blessées ou souffrent de malnutrition à la suite des dégâts provoqués dans les pays touchés.

« PAUVRETÉ ACCRUE »

Le coût global des effets du dernier El Niño peut être évalué à 14 milliards de dollars si l'on compte seulement les dégâts structuraux et à 33,9 milliards de dollars si l'on prend aussi en compte les impacts socio-économiques. Les pertes les plus importantes touchent l'Amérique centrale et du Sud : 18 milliards. Viennent ensuite l'Amérique du Nord (6,64 milliards), l'Indonésie et l'Australie (5,33 milliards), l'Asie (3,8 milliards) et enfin l'Afrique (118 millions). Les effets du cyclone Mitch ne sont pas comptabilisés dans ce bilan.

La colère d'El Niño a frappé des pays à l'économie vulnérable. Ses effets ont « *imposé une pauvreté accrue sur des populations et retardé le développement dans de nombreux endroits du globe* », expliquent les délégués dans une déclaration finale. « *Une coopération internationale est nécessaire, incluant des projets multilatéraux de coopération scientifique et de transfert de technologie, pour remettre en état les infrastructures urbaines et les zones agricoles afin de diminuer les impacts négatifs d'El Niño.* »

Pourtant, la communauté scientifique internationale avait plus de moyens qu'en 1983-1984 pour prévoir l'évènement. Dès la fin de 1996 l'augmentation de la température du Pacifique ouest tropical était détectée vers 150 mètres de profondeur par le réseau de bouées qui y est installé, et le satellite franco-américain Topex-Poseidon indiquait un gonflement important des eaux dans le Pacifique central. Mais les systèmes de prévision climatique n'ont pas suivi. Le dernier El Niño a malheureusement « *démontré que les modèles disponibles avaient une aptitude de prévision limitée. Ils ont eu du mal à percevoir son démarrage. Et, quand il s'est installé, aucun n'a prévu correctement son amplitude, ni la transition extrêmement rapide vers le refroidissement de juin dernier* », explique Pascale Delecluse, responsable de l'équipe de modélisation du climat au Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (Lodyc) du CNRS à Paris.

« UNE APPROCHE COMPLEXE »

Même des centres de prévision américains importants comme l'International Research Institute for Climate Prediction et le National Center for Environmental Prediction (NCEP) ont failli à la tâche. Le premier n'a « *tout simplement pas vu le démarrage du Niño 1997-1998, alors qu'il utilise une approche complexe à base de plusieurs modèles. Le second, en revanche, l'a prévu, mais tardivement* ». Le Centre européen pour la recherche à moyen terme de Reading, en Grande-Bretagne, semble mieux armé : il a réussi les meilleures « prévisions », mais dans le cadre de recherches, en reproduisant les conditions d'octobre 1996 en janvier 1997, ajoute la scientifique française, qui revient d'une réunion internationale tenue sur le sujet aux Etats-Unis.

Les autres systèmes de prévision ont également révélé leurs limites, car ils utilisent « *des modèles simplifiés de perturbation océan-atmosphère. Certains comportent des "biais chauds" et ont tendance à prédire plus d'El Niño que nécessaire. D'autres, au contraire, ont des "biais froids"* ». Enfin, la plupart des modèles n'ont pas pris en compte un élément qui pourrait jouer un rôle important : l'oscillation atmosphérique Madden-Julian. Ce phénomène, qui dure entre quarante et soixante jours, est une onde qui se propage dans l'atmosphère de l'océan Indien vers l'océan Pacifique. Quand elle atteint le Pacifique, elle provoque en surface une succession de vents d'ouest violents qui pourraient accélérer le déclenchement d'El Niño.

La communauté scientifique doit maintenant s'efforcer de comprendre les mécanismes d'instabilité de ses modèles de prévision globaux, pour arriver, dans un deuxième temps, à fournir aux différents pays de la planète des informations au niveau régional. Ainsi, elle pourra répondre au souhait exprimé par les délégués présents à Guyaquil, qui réclament avec insistance « *le développement et la mise en œuvre de nouveaux systèmes de prévision précoce au niveau régional* ».

Les chercheurs ont accumulé une masse d'informations considérable sur les interactions océan-atmosphère grâce au programme international Toga (*tropical ocean and global atmosphere*) lancé en 1985 et qui a duré dix ans. Il leur reste néanmoins à fournir encore beaucoup d'efforts pour prédire avec certitude l'arrivée et la virulence d'un phénomène qui s'étend en hiver jusqu'en Amérique du Nord et pourrait – mais cela reste encore à démontrer – avoir une action sur le climat européen.

Christiane Galus

Un grand balancier océanique

1 SITUATION NORMALE – RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE À PLUS DE 28°C EN SURFACE – ALIZÉS – AUSTRALIE – AMÉRIQUE LATINE – THERMOCLINE* – EAU FROIDE

2 SITUATION EL NIÑO

3 SITUATION LA NIÑA

* Zone de transition entre l'eau chaude et l'eau froide

Infographie : Le Monde

1 En période normale, les vents alizés repoussent le réservoir d'eau chaude vers l'ouest du Pacifique, ainsi que les pluies qu'il génère. 2 Avec El Niño, les alizés faiblissent, et le réservoir est décalé vers le centre et l'est du Pacifique. 3 Pendant La Niña, les alizés sont plus importants et repoussent l'eau chaude vers l'extrême ouest du Pacifique.

3,5 millions d'hectares de forêt dévastés

Selon les dernières estimations fournies par l'Agence pour l'environnement indonésienne, les terribles incendies qui ont dévasté le sud de l'île de Bornéo et l'île de Sumatra fin 1997 à début 1998 ont détruit, au total, plus de 3,5 millions d'hectares de forêts. Les études ont confirmé que la plupart des départs de feu, dont la propagation a été favorisée par une sécheresse exceptionnelle due à El Niño, ont eu lieu principalement dans les zones destinées aux plantations agro-industrielles – ce qui confirme leur caractère intentionnel – et non chez les petits cultivateurs. Le Fonds mondial de la nature a chiffré les pertes provoquées par ces incendies à 1 milliard de dollars pour la seule Indonésie. Mais les pays voisins, Malaisie et Singapour, ont également souffert de l'énorme nuage de fumée qui a recouvert la région à la suite des incendies. Pour eux, les dégâts sont évalués respectivement à 300 millions de dollars et 60 millions de dollars, en raison, notamment, de la chute des revenus touristiques.

La « petite fille du Pacifique » est installée.

LES AVIS divergent selon les scientifiques. Les uns considèrent que la version froide d'El Niño, La Niña (« petite fille » en espagnol), parfois également appelée El Viejo (« le vieux »), s'est déclarée en juin lorsque la température à la surface du Pacifique central s'est refroidie brusquement, et on serait actuellement au maximum du phénomène. Pour d'autres, le refroidissement de juin n'aurait été qu'un précurseur, et La Niña commencerait tout juste à s'installer pour atteindre un pic à la fin de l'année. Peu importe. Tous sont d'accord pour dire que la « petite fille » est là et que ses effets se feront sentir jusqu'en mars 1999.

Alors qu'El Niño résulte du déplacement vers l'est du Pacifique d'un formidable réservoir d'eau chaude grand comme les Etats-Unis qui génère des pluies importantes, La Niña est son contraire. Elle est provoquée par le déplacement de cette masse d'eau chaude poussée par des alizés importants vers l'extrême ouest du Pacifique, l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie et l'Australie.

Un des révélateurs de ce phénomène concerne la position de la thermocline, couche de transition qui sépare les eaux chaudes de surface des eaux froides plus profondes. Habituellement, elle est toujours plus profonde à l'ouest du Pacifique qu'à l'est. « *Ainsi, elle apparaît vers 150 mètres de profondeur près de l'Australie, alors qu'à proximité de l'Amérique latine on la trouve par 40 mètres de profondeur* », explique Yves du Penhoat, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD, anciennement Orstom).

« *Quand El Niño s'installe, la surface de la mer et la thermocline sont presque horizontales, et le niveau de la thermocline est quasi semblable : 100 mètres de profondeur à l'ouest et 100 mètres à l'est.* » Mais quand se manifeste La Niña, le niveau de la thermocline varie à nouveau, comme c'est le cas actuellement. « *Il se situe aujourd'hui à une profondeur de 200 mètres à l'ouest, et seulement à 20 mètres à l'est. Elle est très proche de la surface, ce qui signifie qu'il y a des eaux froides disponibles pour refroidir de plus en plus l'océan Pacifique et installer La Niña.* »

En principe, La Niña a moins d'effets climatiques qu'El Niño. « *Elle amplifie simplement l'état normal* », assure Yves du Penhoat. Pour cette raison, l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie, le nord de l'Australie, l'Afrique du Sud, le nord de l'Amérique du Sud, Brésil inclus, et l'Amérique centrale devraient être soumis à un régime plus humide qu'à l'ordinaire avec à la clé des risques d'inondations. Comme la plupart de ces régions ont, du fait d'El Niño, connu une sécheresse qui a durci les sols, l'impact de pluies importantes pourrait être dévastateur.

En revanche, des conditions plus sèches que d'habitude devraient régner sur les îles équatoriales du centre du Pacifique, l'Afrique de l'Est, l'Amérique du Nord, le long du golfe du Mexique, et le nord du Mexique. Les Etats-Unis sont également concernés par La Niña. La région des grandes plaines, au centre du pays, devrait connaître aussi la sécheresse pendant l'automne et celle du Sud-Est pendant l'hiver. Durant la même période, la partie nord-ouest des Etats-Unis pourrait être plus humide. Autre inquiétude : le comportement du Mississippi, dont on redoute qu'il ait des crues aussi importantes qu'en 1989, année où il y eut un épisode Niña très important.

Ce ne sont là que des prévisions. Les scientifiques ne disposent pas encore de suffisamment *d'informations sur La Niña pour trancher.* « *Depuis 1972*, précise Pascale Delécluse, du Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (CNRS-Paris), *il ne s'est en effet produit que deux Niñas (1974 et 1989). Alors que dans le même temps, se sont manifestés six Niños : 1972, 1976, 1982, 1986, 1991 et 1997.* »

C. Ga.

Le pollen trahit les auteurs d'un massacre vieux d'un demi-siècle

C'ÉTAIT un charnier mystérieux, découvert en février 1994 dans la ville allemande de Magdebourg. Trente-deux squelettes, sans aucun indice pour comprendre comment ils étaient arrivés là. Les os et l'ADN parlèrent un peu : il s'agissait de jeunes hommes. Les historiens émirent deux hypothèses pour expliquer la présence de ces morts sans nom, dans une ville contrôlée par les nazis jusqu'à la chute du III[e] Reich avant de se retrouver en RDA.

Il pouvait s'agir de victimes de la Gestapo exécutées peu avant la débâcle, au printemps 1945, ou bien de soldats du pacte de Varsovie tués par la police secrète soviétique pour avoir refusé de briser le soulèvement ouvrier de juin 1953. Déclenchées après l'annonce du relèvement de 10 % des normes de travail dans l'industrie sans augmentation de salaire, émeutes et grèves avaient été écrasées dans le sang.

La seconde hypothèse avait la faveur des historiens, mais aucune preuve ne venait l'étayer. La datation au carbone 14, pratique pour les objets anciens, s'avère par trop imprécise dans une affaire contemporaine.

UNE ÉNIGME ÉTAIT RÉSOLUE

Il a donc fallu attendre qu'une équipe de chercheurs de l'université de Magdebourg ait l'idée originale de regarder dans les cavités nasales des crânes déterrés pour voir quels pollens y avaient trouvé refuge du vivant de leurs propriétaires.

Extrêmement résistants aux attaques du temps, ces grains microscopiques peuvent constituer un marqueur saisonnier intéressant, comme l'a récemment rapporté la revue *Nature*. En Europe centrale, les pollens de plantes comme l'aulne, le noisetier, le saule ou le genévrier dominent les mois de printemps, alors que l'été se signale par les herbacées et des arbres comme le tilleul. Résultat des analyses menées sur vingt et un des anonymes de Magdebourg : plantain, tilleul et seigle. L'hypothèse printanière impliquant la Gestapo était donc écartée au profit du massacre estival de 1953. Une énigme historique était résolue. Comme le précise Philippe-Emmanuel Coiffait, directeur du laboratoire de police scientifique de Marseille, l'utilisation du pollen lors des enquêtes est rarissime et ne concerne que « *deux ou trois affaires* » sur les 3 500 dossiers qui arrivent chaque année dans son service. Récemment, son laboratoire y a eu recours pour déterminer si une valise était oui ou non partie en Afrique. Après examen, les experts ont décelé des pollens de plantes tropicales typiques du continent noir...

Cependant, de manière générale, M. Coiffait, naturaliste de formation, constate que « *toutes les méthodes biologiques sont laminées par les méthodes biochimiques et les tests génétiques* », de plus en plus utilisés lors des enquêtes. Pour ne pas délaisser, les techniques traditionnelles faisant appel à l'observation, le laboratoire de police scientifique de Marseille va prochainement se doter d'« *un groupe qui s'occupera des traces naturelles comme le pollen, les fibres végétales, les insectes, le bois ou le papier* ». Car c'est parfois de riens apparemment négligeables que s'extrait la vérité.

Pierre Barthélémy

Un débat européen sur les OGM est réclamé par la France

« *UN DÉBAT SUR LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS* » de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) en agriculture « *devrait être mené sans délai au niveau européen* », a déclaré, lundi 23 novembre, le ministre français de l'agriculture, Jean Glavany, devant le Conseil agricole européen. Selon lui, ce débat est d'autant plus important que plusieurs textes européens sur les OGM sont en cours de préparation, comme la directive sur la dissémination des OGM dans l'environnement ou la révision des directives « *semences* ». Or, estime le ministre, l'impact global des OGM dans l'agriculture « *n'a jamais été véritablement évalué* » au niveau européen car, à chaque fois, l'homologation de tel ou tel OGM ne fait l'objet que de discussions sectorielles. – (*AFP*.)

DÉPÊCHES

■ **RÉFORME : l'intersyndicale** de l'enseignement supérieur et de la recherche vient d'adresser une lettre ouverte au premier ministre, Lionel Jospin, auquel elle demande de « *retirer tous les projets de texte portant sur la réforme du système de recherche* », en particulier du CNRS, et de « *reporter les prochains comités interministériels qui y sont consacrés* ». Elle l'invite aussi à « *tenir compte des résultats du débat national qui s'engage dans les établissements, associant l'ensemble de la communauté scientifique* ». Les syndicats de chercheurs appellent à une nouvelle journée nationale de manifestations, le 3 décembre.

■ **BIOLOGIE : des botanistes britanniques** ont bousculé la classification traditionnelle des familles de plantes en se basant sur leur ADN et non leur apparence. Cette technique oblige les scientifiques à revoir la vision traditionnelle des liens entre les plantes. Ainsi, le cousin le plus proche du lotus ne serait pas le nénuphar, comme on le croyait jusqu'ici, mais le platane. De même, selon cette étude qui sera publiée en décembre, le papayer serait proche du chou, la rose de l'ortie et du figuier. Une centaine de scientifiques ont travaillé pendant sept ans pour obtenir cette nouvelle classification. Ils ont comparé trois gènes de chacun des 565 représentants des familles des plantes à fleurs. – (*AFP*.)

■ **ARCHÉOLOGIE : des laiteries existaient dès l'âge de fer** outre-Manche. Deux chercheurs de l'université de Bristol l'ont prouvé, à partir de l'analyse isotopique des résidus graisseux récupérés sur des poteries de cette époque. Jusqu'à présent, l'ancienneté de l'exploitation laitière ne pouvait être établie qu'indirectement, par des fresques décrivant des scènes de traite il y a six mille ans, au Sahara, et des céramiques vieilles de six mille cinq cents ans évoquant des faisselles, retrouvées en Grande-Bretagne. (*Science* du 20 novembre.)

Le choc e…

relance la…

Onze avertissements et deux…

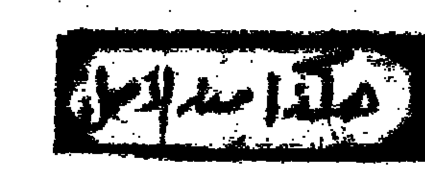


Campagne d'informat…

et de prévention sur le…

Les lois sur le sport en par…





Le choc entre Monaco et Marseille relance la polémique sur l'arbitrage

Onze avertissements et deux expulsions ont terni ce premier duel européen entre clubs français

L'Olympique de Marseille a *pris une option sur* les quarts de finale de la Coupe de l'UEFA grâce *à son résultat nul* (2-2) à Monaco à l'issue d'un *match très rugueux*. Robert Pires et Titi Camara ont marqué pour l'OM, alors que David Trezeguet et Ludovic Giuly ont répliqué pour l'ASM. Le *match retour*, le 8 décembre, *s'annonce* explosif. Lyon, face au FC Bruges (1-0), et Bordeaux, à Zurich (3-3), ont préservé leurs chances.

MONACO
de notre envoyé spécial

Dans un passé récent certaines *rencontres* entre clubs *français* se déroulaient presque systématiquement dans une atmosphère viciée par les mauvais coups échangés et s'achevaient par une désolante litanie de cartons jaunes ou rouges. Ces chocs sans tendresse mettaient aux prises l'Olympique de Marseille, Girondins de Bordeaux et le Paris-Saint-Germain. A cette liste de matches traditionnellement musclés, il convient désormais d'ajouter les face-à-face entre Marseillais et Monégasques.

FOOTBALL

Pendant des années les confrontations entre ces deux formations n'ont pourtant pas débouché sur des actes particulièrement répréhensibles. Les relations entre l'OM et l'AS Monaco semblaient empreintes de respect mutuel. Le début des hostilités remonte à novembre 1996, à l'occasion d'une rencontre de championnat disputée à Marseille *entre les deux clubs, qui s'est déroulée* sous un déluge de gestes défendus. « *Nous nous étions fait marcher sur la tête* », répond Thierry Henry en évoquant cette soirée particulière qui avait vu l'OM l'emporter 3-1.

Depuis, toutes les oppositions entre Marseillais et Monégasques ont été émaillées d'incidents. Le bilan chiffré des six derniers matches *entre les deux clubs est édifiant* : 31 cartons jaunes (18 pour Monaco, 13 pour l'OM), 3 expulsions (2 Monégasques, 1 Marseillais). Mardi 24 novembre, à l'occasion du *premier face-à-face franco-français de* l'histoire des coupes d'Europe, ce triste bilan s'est encore alourdi avec la distribution par l'arbitre belge, M. Ancion, de 11 cartons jaunes et *2 rouges*.

Avant le choc, Jean Tigana, l'entraîneur *monégasque, avait pour*tant mis en garde ses joueurs : « *L'arbitrage, en Coupe d'Europe, n'a rien à voir avec celui pratiqué en championnat de France. Les consignes de l'UEFA* [l'Union européenne de football] *sont très sévères et les joueurs sont prévenus que le moindre geste déplacé est immédiatement sanctionné.* » Ce conseil n'a pourtant pas suffi à empêcher ce match débridé de dégénérer. A l'issue d'une première période assez largement dominée par les Marseillais, M. Ancion avait déjà averti quatre joueurs (le Marseillais Florian Maurice et les Monégasques *Martin Djetou, Franck Dumas et* Willy Sagnol).

Le pire était à venir dès l'entame de la seconde période avec le cinquième carton jaune de la soirée, *adressé au Marseillais Patrick Blon*deau, et surtout l'exclusion très sévère de Florian Maurice alors que les deux équipes étaient à égalité (2-2). A la 62e minute de jeu, l'atta*quant de l'OM file au but et se* heurte à Fabien Barthez. M. Ancion estime que le choc est intentionnel et expulse Maurice, déjà sous le coup d'un avertissement. S'en suit un début de bagarre générale, un nouvel avertissement distribué cette *fois à Laurent Blanc, coupable* d'avoir protesté trop énergiquement. La nervosité gagne soudain tous les acteurs de ce Monaco-OM européen. Peu après, c'est au tour de Franck Dumas d'être expulsé. Sa faute ? Avoir bousculé Titi Camara *après que ce dernier eut heurté* Fabien Barthez.

A dix contre dix, cette rencontre prometteuse sombrait dans le ridicule, les maladresses techniques alternant avec les décisions contestables de l'arbitre belge, visiblement bien décidé à faire régner (maladroitement) la dure loi de l'UEFA sur la pelouse du stade Louis-II. Dans les *dernières minutes de jeu*, Ludovic Giuly (Monaco), Patrick Colleter et Daniel Bravo (Marseille) allaient, à leur tour, se voir infliger un avertissement. A défaut d'une pluie *d'étoiles, c'est à* une averse de cartons que les 15 000 spectateurs présents assistaient en manifestant leur mécontentement.

« *L'arbitrage a été catastrophique, je n'avais encore jamais vu ça en coupe d'Europe* », se lamentait le meneur de jeu de l'OM, Robert Pires. « *L'arbitrage ? Je n'en parle pas !* », se contentera de lancer peu après un Jean Tigana qui préférait insister sur la naïveté de sa jeune *équipe, estimant désormais les* chances de qualification de l'AS Monaco à 30 % après ce match nul.

Plus loquace, Rolland Courbis allait aborder le délicat problème de l'arbitrage à sa manière, autrement dit droit au but. « *Les matches de haut niveau sont de plus en plus difficiles à arbitrer. Tant qu'il n'y aura qu'un seul arbitre sur le terrain, on assistera à des erreurs en série. La tâche du directeur de jeu est impossible, il ne peut être partout, ni tout voir. Il faut absolument réformer le système actuel d'arbitrage et que les arbitres assistants fassent vraiment leur travail, sans se cacher comme ce fut le cas ce soir.* »

Visiblement surpris par certaines *décisions de M. Ancion, le techni*cien marseillais allait conclure cette sortie remarquée par une attaque en règle : « *Depuis quelques semaines je remarque que Robert Pires, Titi Camara, Fabrizio Ravanelli et Christian Dugarry sont systématiquement matraqués par leurs adversaires. Pourquoi les arbitres attendent-ils la quatrième intervention illicite sur eux pour avertir les fautifs ?* » En attendant le match retour du 8 décembre entre Marseillais et Monégasques, qui s'annonce particulièrement chaud, le problème de l'arbitrage se pose à nouveau.

Les dirigeants de la Fédération internationale de football (FIFA) et de l'UEFA insistent pour que les arbitres appelés à diriger des matches internationaux appliquent avec la plus grande sévérité les consignes. Cette politique répressive a permis d'éradiquer une partie des gestes les plus dangereux, comme le tacle par derrière. Mais cette sévérité conduit également à certains excès, comme ce mardi soir à Monaco. La question de la nécessaire modernisation de l'arbitrage est *plus que jamais* d'actualité.

Alain Constant

Les clubs italiens fidèles à leur réputation

Les huitièmes de finale aller de la coupe de l'UEFA, disputés mardi 24 novembre, ont confirmé la compétitivité des clubs italiens. Bologne a surclassé les Espagnols du Bétis Séville (4-1). Un doublé de Davide Fontolan et deux autres buts signés Igor Kolyvanov et Eriberto ont concrétisé l'ascendant du club transalpin alors que Benjamin a réduit l'écart pour les Andalous. Parme a obtenu un bon match nul (1-1) sur le terrain des Glasgow Rangers (Ecosse) qui ont égalisé par Wallace après l'ouverture du score par Balbo. L'AS Rome a battu le FC Zurich *(Suisse) à l'ultime minute avec la transformation d'un pénalty par* Francesco Totti (1-0). Le choc entre les deux clubs espagnols a tourné à l'avantage de la Real Sociedad Saint-Sébastien (2-1) mais l'Atletico Madrid a les moyens de refaire son handicap, le 8 décembre. Enfin, le Celta Vigo (Espagne) a dominé le FC Liverpool (Angleterre) par 3-1.

Dans la Route du rhum, Raphaël Dinelli est remonté aux avant-postes

Le miraculé du Vendée Globe est 2e des monocoques

POINTE-À-PITRE
de notre envoyée spéciale

Raphaël Dinelli termine sa première Route du rhum en trombe et en silence. Profitant du ralentissement des premiers dans une « bulle de *calme* » *et des* malheurs de Catherine Chabaud, il est remonté de nulle part jusqu'à la deuxième place de la catégorie monocoques.

VOILE

A part son proche entourage, nul n'a de ses nouvelles. Son téléphone-satellite est en panne et son dernier et laconique télex au PC-course date du 20 novembre : « *Gros problème d'énergie, dernier fax, désolé, moteur HS, RDV à l'arrivée.* » Le moteur en question fonctionne en réalité à 50 % de ses possiblités, mais le navigateur arcachonnais économise la moindre parcelle de l'énergie qu'il lui procure pour recharger son pilote automatique plutôt que de laisser branché en permanence son système de communication écrite.

« *La communication du bord ne marche plus, mais, pour nous, c'est plutôt rassurant*, dit l'un des préparateurs de son voilier, Stéphane Hervé. *C'est autant de temps qu'il ne passe pas à discuter avec les journalistes, et il peut se concentrer sur la marche du bateau.* » Pour le jeune naufragé du dernier Vendée Globe, *d'un naturel plutôt communicatif*, mieux valait de toute façon jouer profil bas jusqu'à ces jours derniers.

Un mois avant le départ, son monocoque de 60 pieds, *Sodebo-Savourons-la-vie*, gisait encore au chantier, sur le dos, dépourvu de quille. L'objectif principal du programme de quatre ans – signé avec un fabricant de produits alimentaires – est certes le Vendée Globe de l'an 2000, mais les courses précédentes devaient servir de banc d'essai.

Or c'est au baptême d'une coque totalement nue, bariolée de rouge, jaune et vert aux couleurs du sponsor qu'a assisté la presse stupéfaite, fin septembre, aux Sables-d'Olonne. Plus loin, au chantier, on avait découvert la quille et le mât.

Les qualifications ont été laborieuses. Un problème électrique a empêché le monocoque de parcourir les 500 milles réglementaires du premier coup. Raphaël Dinelli a fini par les boucler par plus de 35 nœuds de vent. Mais l'ébullition *qui régnait encore sur le pont*, dans la soirée précédant le départ du bassin Vauban à Saint-Malo, en disait long sur le retard accumulé. Pour couronner le tout, les écoliers malouins en visite avaient surnommé « *pizza flottante* » l'embarcation aux couleurs criardes.

S'appuyant sur la mésaventure du monocoque de 60 pieds *Petit-Navire* – qui, avec un concept identique, vient d'essuyer un démâtage en bonne et due forme –, on ne donnait pas cher de la tenue du mât-aile « basculant » de *Sodebo*. Avec la dépression annoncée d'entrée, on pouvait craindre de le voir faire route droit vers son port d'attache vendéen pour procéder à de *vrais réglages, une fois passé* Ouessant. Bref, l'affaire s'annonçait délicate.

LE PIRATE ASSAGI

Mais, chez Dinelli, l'entêtement est une seconde nature. La baignade forcée qui a failli lui coûter la vie dans l'océan Indien lors du dernier Vendée Globe, avant l'arrivée à la rescousse du Britannique Pete Goss, lui a donné le sentiment d'être indestructible, et a renforcé une énergie déjà hors du commun. Pour prouver qu'il est rentré dans le rang, l'ex-« pirate » âgé de trente ans réclamait au dernier briefing, la veille du départ, l'intervention du comité de course pour fixer des plombages supplémentaires sur *Sodebo* en respect du règlement.

Après quelques jours passés à râler sur ses problèmes de voiles d'avant, il clamait dès la sortie de la Manche qu'avec trois mois de préparation supplémentaires il aurait laissé tous ses concurrents sur place *tant son voilier est performant.* « *Il est parti avec un bateau qu'il ne connaissait pas*, explique Stéphane Hervé, *alors il est allé doucement. Très vite, il s'est aussi trouvé privé de génois* [voile d'avant déchirée], *et donc incapable de faire marcher le bateau à son véritable potentiel au près. Il perdait même du terrain sur un monocoque de 50 pieds moins puissant, mais, depuis, il a retrouvé des vents portants et rattrape le temps perdu.* »

Son équipe ne s'inquiète plus guère. « *Le plus grave, c'est le génois déchiré, ça l'embêtera peut-être lorsqu'il devra faire le tour de l'île, mais il va bien, il s'est reposé et a retrouvé son esprit de marin, son "gnac". Il commence à exploiter le bateau au maximum.* »

Grâce à une option ouest, et sauf avarie grave, Thomas Coville *(Aquitaine-Innovations)* semble cependant hors de portée. Il devance Dinelli d'une centaine de milles (180 km environ) et est attendu à Pointe-à-Pitre jeudi 26 novembre. Le vrai souci de Raphaël se nomme Jean-Luc Van den Heede *(Algimouss)*, qui reste virtuellement au contact de *Sodebo*.

Patricia Jolly

■ **François-René Carluer a franchi la ligne d'arrivée** en 8e position avec un temps de 16 jours 2 heures 33 min et 20 s sur son multicoque *Laiterie-de-Saint-Malo-Défi-Malouin*. « *Je suis content* », a déclaré l'étudiant en droit rennais, qui se considère « *à* [sa] *place* » compte tenu du potentiel actuel de son bateau. « *Je n'aurais pu compter que sur la casse de mes camarades pour faire mieux.* »

Les caprices de la météo

On attendait les monocoques, ils ne sont pas au rendez-vous. La faute au « passage à niveau météo » qui s'est refermé derrière les multicoques, et juste devant leurs étraves. *L'édition 1994 de la Route du rhum* avait suscité des espoirs quant aux performances des monocoques. Il y a quatre ans, le mauvais temps jusqu'aux *Açores avait empêché les* « multis » de donner toute leur mesure, les obligeant à ralentir pour éviter la casse. Les monocoques, capables de naviguer *dans le gros temps à un rythme* plus proche de leur maximum, en avaient profité. Sur son monocoque *Cacolac-d'Aquitaine*, Yves Parlier avait établi un *nouveau record* en 15 jours, 19 heures et 23 minutes. Cette année, les monocoques mettront au minimum 18 jours. En multicoques, le record de la traversée, qui était resté pendant douze ans (de 1986 à 1994) bloqué à 14 jours et quelques heures, indique que la performance n'est pas toujours en rapport avec l'évolution considérable du matériel.

Campagne d'information et de prévention sur le dopage

MARIE-GEORGE BUFFET, la ministre de la jeunesse et des sports, et Henri Sérandour, *le président* du Comité national olympique et sportif français (Cnosf), ont présenté conjointement, mardi 24 novembre, une « *mallette de prévention sportive et de lutte contre le dopage* » destinée en priorité aux dirigeants et éducateurs. La mallette de prévention, réalisée à 10 000 exemplaires, contient notamment un film vidéo de 10 minutes (dans lequel un jeune champion expose comment il a sombré dans le dopage et est parvenu à s'en sortir), un guide de prévention, une cassette audio intitulée *Le Corps entendu* et une brochure, *Pour un sport net*, qui s'adresse aux adolescents. Le ministère a aussi mis en place un numéro vert Ecoute dopage (08-00-15-20-00, du lundi au vendredi). Des médecins et des psychologues pourront répondre aux questions des 13 millions de licenciés, mais aussi du grand public.

Les lois sur le sport en panne

LA SURCHARGE des calendriers de Matignon et du Parlement n'épargne *pas le grand chantier législatif* du ministère de la jeunesse et des sports. Le projet de loi sur le dopage, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, jeudi 19 novembre, doit être examiné en deuxième lecture au Sénat le 23 décembre, puis repasser devant les députés, pas avant mars 1999, ce qui provoque une certaine impatience au ministère. Par ailleurs, *l'examen en conseil des ministres* du projet de loi relatif à l'organisation, au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives (dit projet de loi sur le sport) a *été repoussé sine die, après plusieurs* reports. D'où les trépignements des clubs professionnels, notamment de football : leur éventuelle transformation en société anonyme – pour pouvoir courtiser de nouveaux actionnaires – est donc toujours en suspens.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : les trois premiers du championnat de France disputeront la Ligue des champions** en 1999-2000. La France *bénéficiera également* de trois places en coupe de l'UEFA, pour le quatrième du championnat et les vainqueurs des coupes de France et de la Ligue.

■ ***TENNIS*** **: le Chilien Marcelo Rios s'est incliné** (5-7, 1-6) face au Britannique Tim Henman, mardi 24 novembre, pour son premier match des Masters à Hanovre (Allemagne). Pete Sampras (Etats-Unis) a dominé le Russe Evgueni Kafelnikov (6-2, 6-4). L'Espagnol Carlos Moya a battu le Slovaque Karol Kucera (6-7 [5/7], 7-5, 6-3).

Bordeaux et Lyon ont souffert pour préserver leurs chances

POUR AVOIR OUBLIÉ les consignes de leur entraîneur, Elie Baup, les Bordelais ont passé une soirée *délicate à Zurich, mardi* 24 novembre. Sur une pelouse gelée en profondeur par un froid polaire, il convenait de simplifier à l'extrême le jeu en dégageant sans artifices *le ballon pour ses* attaquants sur cette patinoire peu propice aux arabesques. Un début de match de rêve avec deux buts de Sylvain Wiltord (6e minute) et de Johan Micoud (20e) a donné aux Français l'illusion que leur supériorité technique les dispensait d'une adaptation à la surface.

« *Nous nous sommes enflammés après nos deux premiers buts* », reconnaîtra *tout penaud Wiltord* à l'issue de la rencontre. Entretemps, le Grasshopper Zurich a profité de la condescendance des Bordelais pour se réconcilier avec son maigre public (7 200 spectateurs). Le Géorgien Michael Kavelashvili s'offre un lob payant du gauche (21e) bientôt suivi par l'égalisation de Kubilay Turkyilmaz à la suite d'un cafouillage devant le but d'Ulrich Ramé (33e). *La belle assurance* initiale des Girondins s'est alors évanouie. « *Se faire remonter deux buts, ce n'est pas bon pour le moral* », se désolait Ramé à la mi-temps.

Elie Baup a tenté alors de rameuter la troupe en rappelant chacun à ses objectifs et à ses devoirs, mais les oreilles n'ont pas dû assez siffler puisque les « *sauterelles* » *suisses ont poursuivi* leur show glacé en prenant l'avantage grâce à Alexandre Comisetti (53e). Le match s'est achevé par une leçon de réalisme *des Bordelais quand Wiltord éga*lise à 3-3 d'une frappe fouettée (73e), tandis que les attaquants zurichois ratent plusieurs occasions devant l'excellent Ramé. Lilian Laslandes a tiré la morale de l'histoire : « *Nous avons joué avec le feu tout en préservant nos chances de qualification.* »

L'Olympique lyonnais s'est lui aussi compliqué la vie devant le FC Bruges. Après une entame *dominée par le champion de Bel*gique, les Français ont bénéficié d'un coup de pouce du destin en ouvrant le score juste avant la mi-temps à la suite d'un corner repris de la tête par le défenseur polonais Jacek Bak. Juste avant, *l'avant-centre suisse* de l'OL, Marco Grassi, avait été exclu pour un geste stupide sur le défenseur belge Lesniak. Du coup, les Lyonnais passèrent la se*conde mi-temps à défendre leur* maigre acquis. « *Grassi a commis une faute professionnelle, mais j'estime nos chances de qualification à 60 %* », affirmait, optimiste, le président de l'OL, Jean-Michel Aulas. Verdict le 8 *décembre*.

Voyages à la portugaise

De la première « révolution verte » à la lusophonie, cinq cents ans de discrets périples botaniques et linguistiques ont changé la face des continents

LISBONNE
de notre envoyé spécial

On en apprend des choses au Musée national du zellige (*azulejo*) à Lisbonne, en écoutant la vieille demoiselle anglo-lusitane qui guide les visiteurs anglophones ! Devant deux simples carreaux de faïence blanc et bleu dessinant un homme et une femme à cheveux longs qui sont Charles II d'Angleterre et son épouse Catherine de Portugal, la guide explique que cette princesse, non contente d'apporter en dot à son mari Tanger et Bombay, introduisit en Grande-Bretagne le *five o'clock tea*, l'*umbrella*, qui d'ombrelle devint parapluie, et la *marmalada* dans laquelle le coing fut bientôt remplacé par l'orange amère à l'initiative des Anglais. Ces derniers remercièrent leur reine lisboète en baptisant *Queens* l'un des principaux quartiers new-yorkais.

Inventeurs de la pâte de coing, les Portugais n'étaient apparemment pas innocents pour autant des migrations de l'orange (dont le nom français vient du sanscrit *nagarunga*) de Chine et de Cochinchine vers l'Europe et l'Afrique du Nord, du moins à en croire les Arabes qui nommèrent ce fruit *bortokal* (l'alphabet arabe ignore le « p ») et parfois aussi *china*, autre terme lusophone. Le français populaire méditerranéen réserva le qualificatif de « *chinois* » à une orange piquante grosse comme un amandon et que les restaurants asiatiques nomment plus savamment *kumquat*.

A la Fondation Gulbenkian, à Paris, une exposition actuelle, modeste et sérieuse, c'est-à-dire assez typiquement portugaise, va plus loin que ces anecdotes végétales, montrant, à l'aide de soixante panneaux illustrés et de cinq ou six vitrines, « *l'énorme brassage mondial des flores* » (Lucien Febvre et Fernand Braudel, 1940) et la première « *révolution verte* » à échelle planétaire (Jean Meyer, 1996) pilotés jadis par les Portugais, sans bruit mais rapidement. Ce fut en quelques décennies un remue-ménage botanique quasi universel sur lequel d'immenses contrées vivent encore, ainsi l'Afrique noire dont le manioc brésilien devint l'aliment de base.

« NOUVELLE FIGUE »

Certes d'autres peuples d'Europe ou d'Orient participèrent peu ou prou à ces bouleversements de la nature, ouverts par les grandes découvertes territoriales des deux Etats ibériques, mais ce qui frappe dans le rôle portugais c'est qu'il fut joué par un royaume minuscule, comptant moins d'un million d'âmes au XV[e] siècle. Peut-être est-ce pour compenser sa petitesse que cette nation se mit à transporter racines et noyaux à travers les océans avec une sorte de frénésie, comme pour marquer à jamais le vaste monde ?

La banane d'Inde et d'Insulinde, lentement répandue par les Arabes en Afrique orientale – où Vasco de Gama découvrit avec ravissement cette « *nouvelle figue* » – fut propagée sans perdre une minute vers les Amériques, sautant de comptoirs maritimes en îles perdues (Sao-Tomé, Madère, etc.) dès que des mains lusitanes surent transplanter un bananier. Et ainsi de suite pour le *maïs américain, importé d'Espagne* par les Portugais mais semé par ceux-ci en Africasie et de là gagnant l'Océanie ; pour le tournesol, d'abord plante d'ornement dont les Russes lancèrent ensuite la culture utile ; pour le fruit de la passion, le cajou, la cannelle de Ceylan voire l'humble mais toxique purghère du Brésil. Ce *jatropha curcas*, rejeté par les chèvres, devint *ipso facto* la haie idéale de l'archipel du Cap-Vert et des autres possessions équatoriales de Lisbonne puis de territoires voisins.

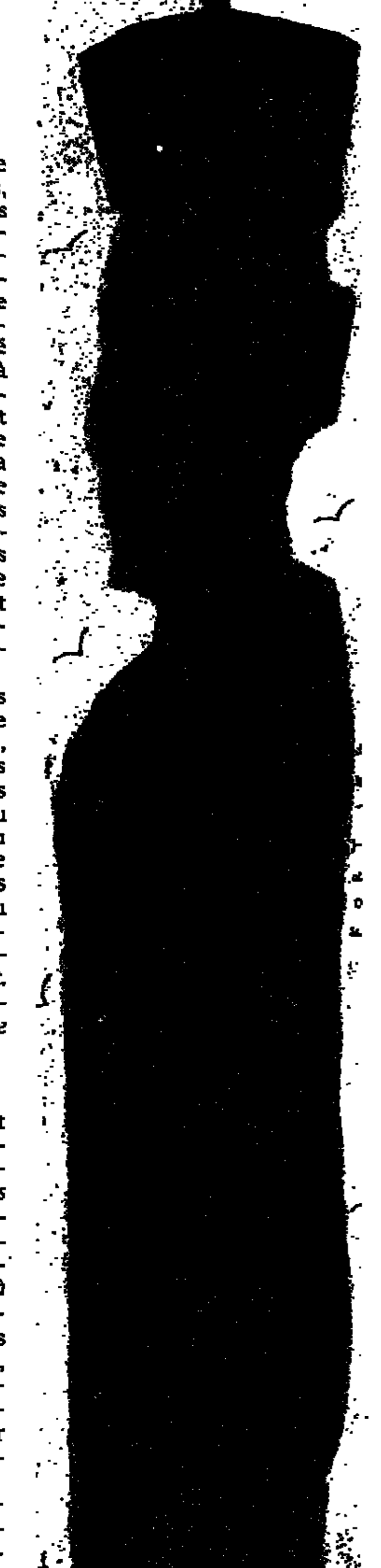
Et dire, à en croire José Mendes Ferrao, de l'Institut portugais de recherche scientifique tropicale, que les *descobrimentos* et autres conquêtes et invasions exotiques du Portugal commencèrent au Maroc « *fertile en pain* » (il en reste Ceuta, de nos jours encore port espagnol du Rif, repris jadis au Portugal à la faveur d'un jeu dynastique), avant de se poursuivre beaucoup plus loin « *toujours en quête, du moins au début, de terres où planter tout simplement du blé dont la métropole n'était pas autosuffisante...* » !

CAMOENS ET SARAMAGO

Un adage euro-colonial, dont on ne sait plus s'il se voulait aimable ou ironique pour les découvreurs lusitans, disposa que « *les Français apprirent le droit aux indigènes de leurs colonies, les Anglo-Saxons la comptabilité, les Portugais se contentant de les associer à leurs débauches...* ». Il conviendrait d'ajouter qu'outre leurs mœurs et le goût pour le tapioca, l'ananas ou le froment, les Portugais sans plus de tapage diffusèrent aussi durablement leur langue au gré de périples et établissements.

On redécouvre ce fait aujourd'hui avec la récente constitution – mise en lumière notamment dans *La Gazette de la presse francophone* par le jeune journaliste franco-portugais Noé da Silva – de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), alias « *Lusophonie* » ; un ensemble de cent quatre-vingt-cinq millions de locuteurs dans la langue de Camoens et du Nobel 1998 de littérature, José Saramago ; un ensemble pluricontinental composé comme si on égrenait les anciennes escales, les premiers jardins ultramarins des Portugais : Angola, Brésil, Cabinda, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao-Tomé-et-Prince, « *en attendant Macao, Timor et Goa* ». Sans oublier la matrice portugaise et ses deux relais essentiels de Madère et des Açores.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz


NATALI FORTIER



Carnet de route

● **Exposition.** « L'aventure des plantes et les découvertes portugaises » au Centre culturel Calouste-Gulbenkian, Institut Camoens, 51, avenue d'Iéna, 75116 Paris, tél. : 01-53-23-93-93. Jusqu'au 30 novembre tous les jours de 9 à 18 heures. Samedi et dimanche à partir de 11 heures. L'entrée et le catalogue en français (68 p.) sont gratuits.

● **Sites.** A Lisbonne, deux jardins botaniques, celui du Musée des sciences, créé au XVIII[e] siècle par Pombal, le reconstructeur de la capitale portugaise et celui d'Ajuda, fondé dès la Renaissance et devenu aujourd'hui une jungle de poche aux portes de la ville.

● **Livres.** *Origines des plantes cultivées*, du botaniste suisse Adolphe de Candolle, 1883, republié par Laffitte Reprints, Marseille, 377 p. ; *L'Europe et la conquête du monde*, de Jean Meyer, Armand Colin, 1996, 367 p. ; *La Relation du premier voyage aux Indes 1497-1499*, effectué par Vasco de Gama, traduit du portugais par Paul Teyssier, Chandeigne, 1998, 123 p.

Pour les fêtes de fin d'année des séjours tous azimuts

UNE NAPPE blanche, des bougies, un feu qui pétille, des traîneaux glissant entre les sapins : choisir, du plus proche au plus lointain, les prix croissant avec la distance, ou le luxe. En sachant que le plus beau séjour n'est pas le plus cher mais le plus authentique. Deux critères : les ressources de la ville et le charme de la demeure.

■ **SOLITUDE.** Amoureux, fuyez sur une île ! Calme, embruns et rumeur des flots à l'hôtel Bellevue (tél. : 02-96-20-00-05), sur l'île de Bréhat dans les Côtes-d'Armor (3 nuits et petits déjeuners, 2 dîners, réveillon, 1 860 F), ou à l'hôtel de la Marine (tél. : 02-97-86-80-05), au cœur du bourg, sur l'île de Groix dans le Morbihan (3 jours en demi-pension, réveillon, 1 350 F). Liste complète auprès d'Ilotels (tél. : 02-97-56-52-57).

● **Pour le chant grégorien**, voyez Saint-Benoît-sur-Loire et son abbaye romane. Dîner au restaurant de la Madeleine (85 ou 120 F), veillée avec les moines, nuit à l'hôtel Le Labrador (350 F la chambre double). Auprès du Service loisirs-accueil du Loiret (tél. : 02-38-62-98-37).

● **Pour une soirée « comme à la maison »**, le Manoir du Lys (tél. : 02-33-37-80-69) : feu dans les cheminées, repas traditionnel, biches et chevreuils dans la forêt voisine, balades à bicyclette ou à cheval (3 jours, demi-pension, réveillon : Noël, 1 265 F ; Nouvel An, 1 965 F). Caractère et accent du Sud-Ouest à Carcassonne la rouge, luxe de *l'Hôtel de la Cité*, du groupe Orient-Express (3 nuits, réveillon du Nouvel An, vols Air Liberté, 4 550 F). Auprès de VEA Voyages (tél. : 01-47-42-83-00).

● **Tradition provençale** – trois nappes blanches, treize desserts – à la ferme-auberge Le Bas Chalus (tél. : 04-92-75-05-67), près de Forcalquier (4 nuits en pension complète, « gros souper », ronde des crèches, 1 860 F). A Saint-Rémy-de-Provence, cérémonie du « pastrage » (offrande de l'agneau par les bergers) à la collégiale (3 nuits, réveillon, 4 repas, 1 590 F). Réservation au 04-90-59-49-36. Avec la Provence Verte (tél. : 04-94-59-01-31), pastorale en provençal (4 jours, 1 115 F).

■ **VILLES D'ART.** Trois villes pour le Nouvel An, à prix Reductour (3615 RT ou Internet : www.reductour.fr). Rome, dans un deux-étoiles proche des jardins de la Villa Borghese (vols, 4 nuits et petits déjeuners, 2 400 F) ; Florence, au Montebello Splendid, une villa XIX[e] (3 nuits et petits déjeuners, 2 550 F) ; Saint-Pétersbourg, à l'hôtel Fontanka, sur le quai du canal de même nom (vols, 4 jours/3 nuits, pension complète, réveillon, 4 400 F). Avec Euro Pauli (tél. : 01-42-86-97-04), compter environ 1 000 F de plus pour les villes italiennes et 3 650 F pour Prague.

■ **MILAN.** Pour le Nouvel An, Koré Voyages (tél. : 01-53-42-12-24) a réservé des places à la Scala : *Le Crépuscule des dieux*, de Wagner, dirigé par Ricardo Muti, *Cendrillon*, de Prokofiev, et, au Piccolo Teatro, *Don Giovanni*, mis en scène par Peter Brook. Vols, 3 nuits et petits déjeuners dans un 4 étoiles proche de la Scala, soupers, réveillon, places de première catégorie, une journée à Bergame, 12 900 F. Alternative, un Budapest très soigné (5 jours, 10 850 F).

■ **VIENNE.** La Fugue (tél. : 01-43-59-10-14) convie au concert de la Saint-Sylvestre, dirigé par Lorin Maazel, au Musikverein. Réveillon et bal au palais Schwarzenberg. A l'Opéra, *Ernani*, de Verdi, dirigé par Seiji Ozawa et *La Flûte enchantée*, de Mozart. Vols, 5 nuits et petits déjeuners au Bristol, hôtel de luxe voisin de l'Opéra, 2 déjeuners, 3 dîners, spectacles, 24 700 F. Autre version, Budapest (4 jours, 16 700 F).

■ **LAUSANNE.** Sur le lac Léman, le Beau-Rivage se donne un cadre oriental (2 nuits, dîner et déjeuner de Noël, 4 469 F pour 2 personnes ; formule similaire pour le Nouvel An, 5 740 F). Réservations au 0-800-136-136. Pour un Paris-Lausanne en train, compter 730 F A/R.

■ ***BERLIN.*** *En version luxe à l'Adlon (tél. : 00-49-30-226-11-111)*, hôtel historique rénové : 3 nuits et petits déjeuners, dîner de réveillon, déjeuner de Noël, places de concert ou d'opéra, 11 000 F environ la chambre double (formule similaire pour le Nouvel An).

■ **PROCHE DE SALZBOURG.** Charme du Schloss Fuschl (XV[e]), sur le lac de même nom : 3 nuits et petits déjeuners, entre le 19 et le 29 décembre, 2 415 F environ ; entre le 29 décembre et le 3 janvier 1999, 4 048 F, dîner de Nouvel An inclus. Réservations au 0-800-136-136.

■ **SAINT-PÉTERSBOURG.** Houppelandes, canaux gelés et Nouvel An au palais Youssoupov, qui vit le meurtre de Raspoutine, sur le canal de la Moïka : soirée de réveillon avec concert, cocktail russe, spectacle de ballet et bal, 5 jours en pension complète au Grand Hôtel Europe (cinq étoiles), à partir de 13 750 F, vols inclus. Réservations Transtours au 01-53-24-34-00. Jet Tours (tél. : 01-45-15-70-12) préfère l'hôtel Astoria (4 étoiles luxe) et, pour la soirée de réveillon, le palais Bezborodko, résidence d'un favori de Catherine II (vols, 6 jours en pension complète dont un dîner dans une isba, 12 150 F).

■ **IRLANDE.** Dans le Connemara, l'Abbeyglen Castle Hotel (4 étoiles) prépare des fêtes comme les aime la verte Erin. Du 24 au 27 décembre, avec dîner aux chandelles, chants de Noël, chasse au trésor, ping-pong, golf et danse. Puis du 30 décembre au 2 janvier. Environ 3 000 F. Dans la brochure « Festive Breaks » de l'Office national du tourisme irlandais (tél. : 01-53-43-12-12).

■ **CANADA.** A Québec, l'imposant Château Frontenac, monument de l'architecture nord-américaine, contemple le Saint-Laurent : 2 nuits et réveillon, 3 186 F pour 2 personnes à Noël, 2 662 F pour le Nouvel An. Réservations au 0-800-05-00-11. Vols Paris-Montréal à partir de 3 870 F A/R avec Air Canada (tél. : 01-44-50-20-20). Non loin de Montréal, le Château Montebello, « *la plus grande construction en rondins au monde* », dans un parc boisé. Jetset (tél. : 01-53-67-13-00) y passe les fêtes : vols, transferts, 3 nuits, excursion en traîneau à chiens, demi-pension, réveillon, brunch, 9 870 F (Noël), 8 825 F (Nouvel An). Autres forfaits à Québec et Montréal (auberge de charme ou grand hôtel) au 01-44-77-87-87.

● **Sur l'île de Vancouver**, à la Wickaninnish Inn, on contemple la tempête sur l'océan Pacifique de la salle à manger, de sa chambre, de son bain même. Epicurisme, élégance rustique et haute gastronomie. Forfait 2 nuits, vols de Vancouver inclus, 1 700 F environ. Dîner de Noël, 170 F, réveillon de Nouvel An, 350 F. Réservations Relais et Châteaux au 01-45-72-96-50.

■ **ÉTATS-UNIS.** Pour des fêtes à la mode américaine on retiendra New-York (8 jours au Time Square Crowne Plaza, 4 étoiles, 14 250 F, Havas Voyages Vacances au 01-41-06-41-23), Las Vegas (4 nuits en 4 étoiles, 7 125 F, Vacances Fabuleuses au 01-53-67-60-00) ou, vraiment original, dans un ranch du Wyoming (7 nuits, 14 995 F, Jet Set au 01-53-67-13-00). Sauf mention contraire, tous ces prix s'entendent par personne en chambre double.

Consulter également les brochures Clio (tél. : 01-53-68-82-82), Joubert Voyages (tél. : 01-42-81-32-00), Bennett, Kuoni (agences de voyages), les hôtels Concorde (tél. : 0-800-05-00-11) et les Relais et Châteaux (tél. : 01-45-72-96-50).

Danielle Tramard

Souvent nuageux, léger redoux

JEUDI, la perturbation qui a traversé le pays d'ouest en est s'évacue progressivement. L'anticyclone centré sur l'Atlantique reprend de la vigueur. Néanmoins les nuages seront présents sur la plupart des régions. *Le matin des chutes de neige faibles* ou pluies verglaçantes se produiront par endroits sur la moitié est. Des *pluies faibles aborderont les régions* le plus au nord en cours d'après-midi.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Le matin, le ciel sera très nuageux, des brouillard seront *parfois présents et quelques averses* se produiront près des côtes de Manche. L'après-midi quelques éclaircies se développeront. Il *fera* entre 8 et 11 degrés.

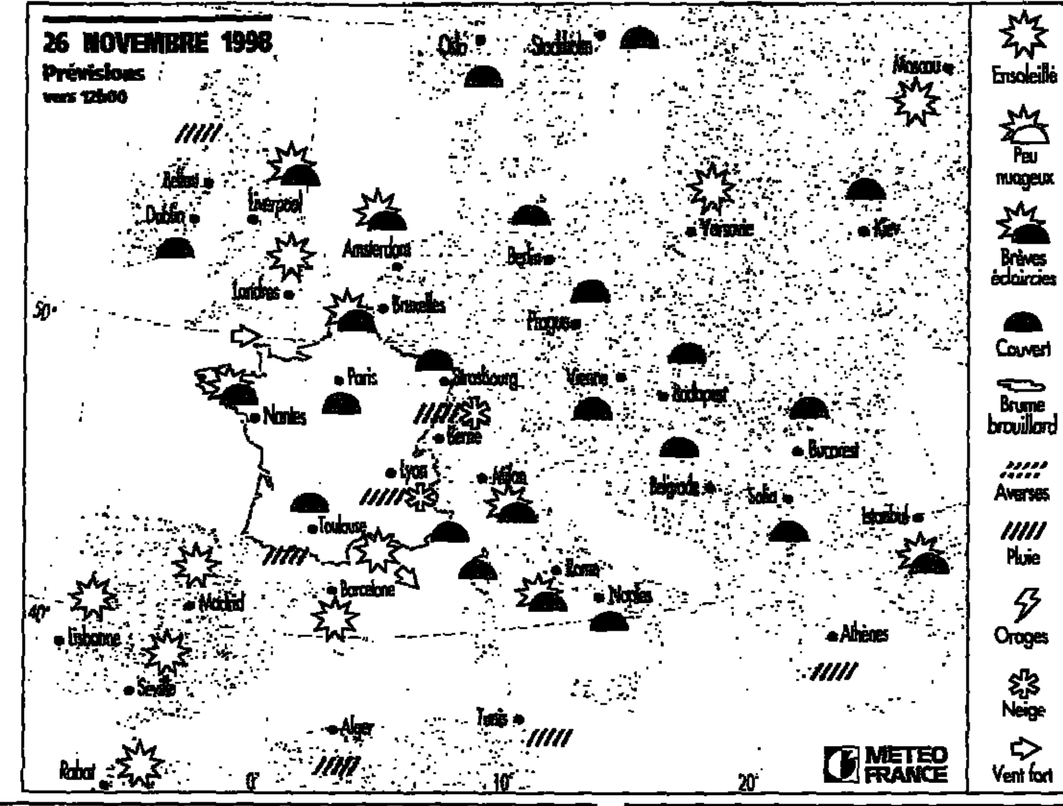
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après dissipation des *brumes et de brouillards matinaux le* ciel restera nuageux et des pluies gagneront Nord-Picardie en cours *d'après-midi. Il fera 5 à 8 degrés* l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La journée sera maussade avec un ciel couvert, quelques pluies verglaçantes et des chutes de neige faibles le matin. *Il fera* 2 ou 3 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Malgré quelques éclaircies, le ciel restera nuageux. Sur les Pyrénées le ciel sera couvert et quelques gouttes d'eau tomberont le matin. Il fera au maximunm 8 à 11 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin, soleil et nuages se partageront le ciel. Sur Auvergne et Rhône-Alpes, le matin des chutes de neige faibles ou des *pluies verglaçantes* tomberont par endroits. Celles-ci s'atténueront dans l'après-midi. Il fera 2 à 6 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Sur la Côte d'Azur et la Corse le ciel sera chargé et des pluies faibles tomberont le matin. Sur les autres ré*gions il y aura du vent mais le soleil* brillera. Les températures atteindront 8 à 12 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 26 NOVEMBRE 1998
Ville par ville, les *minima/maxima de température* et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; *C : couvert; P : pluie; * : neige.*

				PAPEETE	24/30 P	KIEV	-9/-6 C	VENISE	4/8 S	LE CAIRE	15/26 C
				POINTE-A-PIT.	23/29 S	LISBONNE	10/16 S	VIENNE	-4/-2 C	MARRAKECH	8/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/29 S	LIVERPOOL	5/11 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/22 C
				EUROPE		LONDRES	3/9 S	BRASILIA	19/25 P	PRETORIA	18/23 P
				AMSTERDAM	2/6 N	LUXEMBOURG	-3/1 N	BUENOS AIR.	13/28 S	RABAT	10/20 S
FRANCE métropole		NANCY	3/3 C	ATHENES	14/16 P	MADRID	0/14 S	CARACAS	23/29 S	TUNIS	9/14 P
AJACCIO	3/13 C	NANTES	2/9 N	BARCELONE	6/14 S	MILAN	2/7 N	CHICAGO	4/11 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	5/11 P	NICE	4/12 C	BELFAST	3/11 P	MOSCOU	-12/-9 S	LIMA	16/22 C	BANGKOK	21/30 N
BORDEAUX	1/10 C	PARIS	1/7 C	BELGRADE	0/2 C	MUNICH	-7/-3 C	LOS ANGELES	12/20 S	BOMBAY	19/31 S
BOURGES	-2/7 C	PAU	1/6 P	BERLIN	-4/-2 C	NAPLES	9/13 C	MEXICO	11/18 C	DJAKARTA	26/33 C
BREST	4/9 N	PERPIGNAN	5/12 S	BERNE	-3/0 C	OSLO	-3/1 C	MONTREAL	3/6 P	DUBAI	19/28 S
CAEN	0/7 N	RENNES	2/9 N	BRUXELLES	0/5 N	PALMA DE M.	8/13 S	NEW YORK	7/11 P	HANOI	19/27 C
CHERBOURG	1/10 N	ST-ETIENNE	-2/3 *	BUCAREST	-3/-1 C	PRAGUE	-6/-4 C	SAN FRANCIS.	11/16 N	HONGKONG	23/27 C
CLERMONT-F.	-2/5 *	STRASBOURG	-2/3 C	BUDAPEST	-4/1 C	ROME	7/11 N	SANTIAGO/CHI	11/27 S	JERUSALEM	14/25 N
DIJON	-2/4 *	TOULOUSE	0/7 C	COPENHAGUE	1/2 C	SEVILLE	9/18 S	TORONTO	3/7 C	NEW DEHLI	11/24 S
GRENOBLE	-1/4 P	TOURS	1/7 C	DUBLIN	4/11 C	SOFIA	1/4 C	WASHINGTON	9/15 N	PEKIN	-2/5 C
LILLE	1/6 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-3/3 C	ST-PETERSB.	-6/-1 S	**AFRIQUE**		SEOUL	3/10 S
LIMOGES	-2/7 C	CAYENNE	23/29 P	GENEVE	-2/2 N	STOCKHOLM	-2/1 C	ALGER	10/15 P	SINGAPOUR	26/31 P
LYON	-1/4 *	FORT-DE-FR.	23/29 S	HELSINKI	-3/0 S	TENERIFE	14/20 S	DAKAR	26/31 N	SYDNEY	15/20 S
MARSEILLE	2/8 S	NOUMEA	23/29 N	ISTANBUL	12/14 N	VARSOVIE	-12/-7 S	KINSHASA	24/27 P	TOKYO	5/12 S

Situation le 25 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 27 novembre à 0 heure TU

METEO FRANCE

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** La compagnie aérienne allemande Lufthansa vient de remporter le Globe d'or 1998 des vols européens. Cette récompense, décernée après une enquête qualitative menée auprès de voyageurs d'affaires, pour le baromètre Havas Voyages-American Express, tient compte de critères de ponctualité, de fréquence des départs et de confort à bord.

■ **TURQUIE.** Le nouvel aéroport international Nevsehir-Tuzköy, situé à 10 km de Gülsehir et à 30 km du centre de Nevsehir, la ville la plus importante de Cappadoce, permet l'accès direct à l'une des régions les plus visitées du pays.

■ ***HOTELS.*** *L'annuaire 1999 du* groupe des Hôtels Concorde, qui regroupe 70 établissements dans 20 pays, dont le Crillon à Paris, l'Hôtel du Palais à Biarritz ou La Mamounia à Marrakech, est disponible dans les Hôtels Concorde ou en téléphonant au 01-40-71-21-70.

JARDINAGE

Protéger bassin, mare ou étang lorsque l'hiver arrive

LE GRAND problème hivernal des propriétaires de bassins ou de mares, voire de petits étangs, c'est le gel. Lorsque le froid arrive, ses effets risquent en toute logique de se révéler plus dévastateurs sur les centaines de milliers de points d'eau d'agrément que compte aujourd'hui la France que sur les quelques dizaines de milliers qui vivotaient il y a deux lustres à peine.

La transformation de l'eau en glace peut en effet dégrader les rives. Elle peut aussi accessoirement tuer les poissons si elle occupe toute la surface et gagne en profondeur. Il est bien connu que ces derniers se portent mieux dans l'eau que dans la glace.

Pourtant, les poissons, qui prospéraient déjà 250 millions d'années avant les dinosaures et qui ont su s'adapter à *toutes les époques, supportent presque* tout, du moment que c'est progressif – notamment en matière de température. Ne les *rentrez surtout pas pour* l'hiver, vous leur feriez plus de mal que de bien : le stress des captures, ajouté au *choc thermique, est presque toujours* fatal... sans compter qu'il faut disposer d'un volume d'eau équivalent, à l'intérieur !

De vieilles recettes restent valables, à commencer par l'aménagement d'une fosse profonde lors de la conception du bassin. Pour être tranquille, il faut prévoir 60 à 80 centimètres au sud de la Loire et 1 mètre à 1,20 mètre au nord, selon la rigueur des grands froids. Juste avant l'hiver, sans laisser tomber des amas de feuilles mortes dont la décomposition risquerait d'asphyxier les poissons, laissez un peu de vase à l'endroit le plus profond. Sa décomposition, très ralentie au froid, sera suffisante pour *maintenir les couches profondes* de l'eau à quelques degrés au-dessus de zéro.

Pour protéger le bassin lui-même, les anciens immergeaient un fagot. Pourquoi ne pas pratiquer cette vieille méthode mais en faisant attention aux pollutions. Moins élégantes mais plus neutres, des bouteilles de plastique vides, lestées d'une poignée de petits cailloux et réparties sur la surface, encaisseront l'essentiel des transformations. Des manchons de mousse de polyuréthane destinés à l'isolation des tuyaux, lestés eux aussi, peuvent remplir le même office, de façon plus discrète.

Si la surface est entièrement gelée, il faut dégager une portion d'eau libre. Sans casser la glace, surtout ! Vos poissons ne mourraient pas gelés, mais assommés ! Un litre d'eau chaude suffit à faire un trou. Vérifiez que la glace a laissé une lame d'air de quelques centimètres au-dessus de la surface. Sinon, pompez ou siphonnez un peu d'eau pour former cet indispensable coussin de sécurité.

POMPER POUR NE PAS GELER

D'autres solutions apparaissent actuellement, chez les rares spécialistes qui commencent à émerger, comme par exemple la jardinerie Truffaut de Servon (Seine-et-Marne). Le responsable, Stéphane Neveu, passionné par les bassins de jardin, préconise une circulation d'eau permanente, pour maintenir hors gel au moins une partie du bassin. Les pompes actuelles, immergées ou protégées, peuvent fonctionner toute l'année sans problème.

« J'ai même vu, ajoute ce spécialiste, *à l'époque où tout cela n'était pas très organisé, des bassins de jardin tourner toute l'année avec des pompes de machines à laver ! »* En revanche, les propriétaires de bassin reculent aujourd'hui devant l'achat d'une bonne pompe, qui assurera aussi bien la protection contre le gel qu'une filtration efficace toute l'année.

Il y a quelques années, en effet, les bassins formés d'une simple bâche étanche posée sur un trou ne comptaient pas parmi les plus solides. Il fallait investir dans une structure en plastique thermoformé pour avoir quelque chose de solide. Un bon bassin revenait à environ 6 000 francs, et l'achat d'une pompe à 2 000 francs ou plus, et entrait dans une certaine logique de prix.

Aujourd'hui, le succès des bassins a *fait apparaître de véritables liners*, comme pour les piscines, de 0,5 à 1 mm d'épaisseur (voire de 1,5 à 2 mm en Alle*magne), aussi résistants* et plus souples que des bacs rigides. Grâce à ces « bâches » (comme on les appelle aussi), le prix d'un bon bassin est tombé autour de 2 000 francs, alors que celui des pompes, qui n'a pas changé, paraît disproportionné.

Partant de cet argument *« psychologique »*, quelques fournisseurs avisés proposent un « antigel » économique, en montant une petite pompe d'aquarium de 1 200 litres/heure de débit (ou une pompe à air), 30 à 40 cm sous la surface, qui renvoie l'eau sous une cloche de polyester. L'ensemble garantit, pour 300 à 450 francs, un hiver sans problème pour le « jardin d'eau » et ses pensionnaires.

Marcel Donzenac

Entre 3 % et 5 % des jardins français possèdent un bassin

*AUSSI discret et silencieux que ses pension*naires, le bassin de jardin progresse de 10 % à 20 % par an. Vitakraft enregistre par exemple *plus de 10 % par an d'augmentation* sur les seules ventes de nourriture. En fait, si chaque fabricant ou distributeur mesure facilement sa *propre progression, personne ne connaît le* nombre exact de bassins dans les jardins français.

Certains parlent d'un million. Mais l'évaluation la plus sérieuse émane de Celloplast, qui fournit à lui seul 25 % du marché total et estime la pénétration actuelle entre 3 % et 5 % des jardins, ce qui correspond à une fourchette *de 500 000 à 700 000 bassins.* Cette filiale d'Elf fabrique des *liners* (PVC ou polyéthylène), des pompes, toutes sortes de filtres, etc. *« C'est encore un petit marché, qui va représenter 230 millions de francs en 1998 »*, observe Gilles Laborde, responsable du Club Jardin créé par Celloplast dès 1993, qui regroupe près de 20 000 membres, réunis quasiment sans publicité.

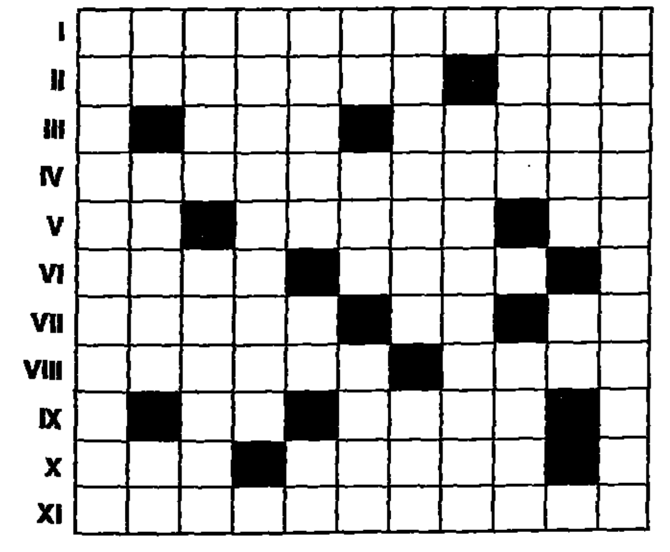
Il semble bien qu'au-delà de son importance actuelle ce soient la spontanéité de ce marché, son retard comparé aux pays voisins (20 % des jardins ont leur bassin en Grande-Bretagne, et 25 % en Allemagne) et surtout la constance de *sa progression qui amènent les différents in*tervenants à s'y intéresser de plus en plus, avec une question préalable pour le moins insolite : *le bassin relève-t-il de l'animalerie ou de la jardinerie ?* C'est peut-être à cause de cette incertitude que la demande a constamment précédé l'offre depuis presque dix ans.

★ Club Bassin, 13, route de Préau, 53340 Ballée. La cotisation annuelle de 100 F permet de recevoir trois numéros par an de la revue du club. Une cassette vidéo, réalisée avec Peter Cole, spécialiste de la carpe koï, est également disponible (50 minutes, 69 F port inclus).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98282

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Dans une gourmandise à l'italienne. – II. Prise de force. Expression sur le coup. – III. Répété pour se faire entendre. Exercice de style pour l'artiste. – IV. Bien que travaillant aux fonds, elles ne peuvent plonger. – V. Ruminante et aimée. Parfume la salade. Conjonction. – VI. Suit la voie. Ouverture sur l'extérieur. – VII. Sans aucune fantaisie. A dû être appris. L'américium. – VIII. Touche sans jouer. Fit la planche. – IX. Chez la fille. Taquinée en prenant la plume. – X. Personnel. Mettre à nu. – XI. Fait le partage entre les cordes.

VERTICALEMENT

1. Tous les autres. – 2. Héritage du passé. Reprise où il y a risque d'accrocs. *Colporte la rumeur.* – 3. Succès en boîte. Ont un goût de Provence. – 4. On le trouve en montant dans l'arbre. – 5. *Décisif sur le* tatami. L'antimoine. Parti et dans le parti. – 6. Métal. Mesure de dose absorbée. Ses petites ailes l'empêchent de prendre l'air. – 7. Inutiles *dans l'article. Ses petites ailes lui* permettent de prendre l'air. – 8. Mise en valeur sur la toile. – 9. Désert indo-pakistanais. Suit de près les particules. – 10. Qui a pris un coup de vieux. D'un auxiliaire. – 11. Dépasse ce que l'on peut imaginer.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98281

HORIZONTALEMENT

I. *Gréco-romain.* – II. Libéralité. – III. Adressent. – IV. CEA. Ferme. – V. Ils. Imitait. – VI. Olé. Léa. Clé. – VII. Le. Plancton. – VIII. Fientai. – IX. Gaie. OVNI. – X. Uretère. Eao. – XI. Etre. Edison.

VERTICALEMENT

1. *Glaciologue.* – 2. Ridelle. Art. – 3. Ebrase. Fier. – 4. CEE. Piété. – 5. Orseille. – 6. Ras. Méandre. – 7. *Oléfiant.* Ed. – 8. Minet. Cao. – 9. Attractives. – 10. Ie. Milo. Nao. – 11. Détention.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1816

LE GRAND ART

Lors des Olympiades de Genève, il y a eu, entre autres, un championnat de donnes préparées, qui en comportait douze. Voici l'une d'elles.

Nord : ♠ 4 3 ♡ 10 7 4 ◇ 9 ♣ A V 10 9 8 7 4

Ouest : ♠ R 10 9 7 6 2 ♡ D V 9 ◇ R 7 5 4 ♣ –

Est : ♠ D 8 ♡ 8 6 5 3 ◇ D V 10 6 ♣ D 6 5

Sud : ♠ A V 5 ♡ A R 2 ◇ A 8 3 2 ♣ R 3 2

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	2 ♠	5 ♣	passe
6 ♣	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur pour le 5 d'Est, comment Sud doit-il jouer pour gagner le PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Réponse

Si Ouest a le Valet de Cœur, comme l'indique l'entame, on peut trouver une douzième levée en mettant Ouest en main à Pique s'il a Roi et Dame pour l'obliger à jouer Cœur, mais il faut bien compter la distribution.

Est peut, cependant, avoir un gros honneur second à Pique. Alors, auparavant, *il faudra battre atout en commençant par l'As de Trèfle* car, s'il y a une chicane, elle sera en Ouest (qui a promis *six Piques) ; ensuite, on devra terminer* par cette superbe fin de coup :

Nord : ♠ 4 ♡ 10 7 ♣ 10

Ouest : ♠ R 10 ♡ V 9 — Est : ♠ D ♡ 6 5 3

Sud : ♠ V 5 ♡ A 2

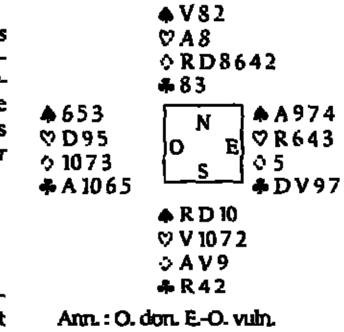
Sud joue le 10 de Trèfle, Est défausse un Cœur, Sud le 2 de Cœur, et *Ouest est squeezé : s'il jette un Pique*, Sud joue le 4 de Pique pour affranchir le Valet, et, *si Ouest jette un Cœur, Sud tire l'As de Cœur sec* et joue le 5 de Pique ; 1° si Ouest met le Roi, il doit rejouer le 10 de Pique pour le Valet de Sud ; 2° si Ouest fournit le 10 de Pique, Est prend et doit donner au mort le 10 de Cœur devenu maître.

Si Ouest a Roi et Dame de Pique, le résultat est le même.

Pour arriver à la position finale, il faut *éliminer les Carreaux et jouer atout* : Roi de Cœur, As de Carreau, 2 de Carreau coupé, As de Trèfle, Valet de Trèfle non couvert, Roi de Trèfle, 3 de Carreau coupé, As de Pique (garder l'As de Cœur)... 8 de Carreau coupé et le septième atout du diagramme final.

L'HAMEÇON DE JAÏS

Pierre Jaïs a été un brillant théoricien, dont la plus grande force était sa psychologie. On peut publier des dizaines de donnes où il est arrivé à « rouler dans la farine » ses adversaires.



Nord : ♠ V 8 2 ♡ A 8 ◇ R D 8 6 4 2 ♣ 8 3

Ouest : ♠ 6 5 3 ♡ D 9 5 ◇ 10 7 3 ♣ A 10 6 5

Est : ♠ A 9 7 4 ♡ R 6 4 3 ◇ 5 ♣ D V 9 7

Sud : ♠ R D 10 ♡ V 10 7 2 ◇ A V 9 ♣ R 4 2

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	passe	1 ♣
passe	2 ◇	passe	3 SA...

Ouest a entamé le 5 de Cœur pour *le 8 et le Roi d'Est, qui a continué* Cœur. Jaïs, en Sud, ayant pris avec l'As du mort, *comment a-t-il joué la suite du coup pour gagner* le contrat de TROIS SANS ATOUT qui était infaisable ?

Note sur les enchères

Le saut de Nord à « 2 Carreaux », après son « passe » initial, montrait six *belles cartes à Carreau dans un jeu* d'une dizaine de points.

Philippe Brugnon

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

CINÉMA Dépendants de leur financement par les télévisions, de plus en plus de films semblent adapter l'intrigue et la forme aux impératifs de la retransmission sur le petit écran. Deux réalisations illustrent cette semaine cette logique. ● *EN PLEIN CŒUR*, de Pierre Jolivet, apparaît comme un remake d'*En cas de malheur*, film de 1957 dû à Claude Autant-Lara, qui adaptait le même roman de Simenon, avec Jean Gabin et Brigitte Bardot. ● *HORS-JEU*, de Karim Dridi, accompagne d'abord deux comédiens en liberté, conquérant par leur seule présence l'attention du public. Mais ces deux se lancent dans un mauvais film lorsqu'ils montent une abracadabrante prise d'otages qui transforme le petit film vif en sitcom convenue. ● LE MARIAGE d'intérêts entre cinéma et petit écran doit être renégocié en 1999, alors que la directive européenne libéralisant, entre autres, les retransmissions entrera en application.

Deux films français au risque du scénario-télé

Dépendantes de leur financement par les chaînes, de plus en plus de réalisations semblent adapter l'intrigue et la forme aux impératifs de la retransmission sur le petit écran

EN PLEIN CŒUR. Film français de Pierre Jolivet. Avec Gérard Lanvin, Virginie Ledoyen, Carole Bouquet, Guillaume Canet. (1 h 40.)
HORS-JEU. Film français de Karim Dridi. Avec Philippe Ambrosini, Rossy de Palma, Arielle Dombasle, Michel Galabru, Miou-Miou, Patrick Bruel, Clotilde Courau. (1 h 31.)

D'abord on se pince, on regarde son voisin (qui vous regarde, lui aussi perplexe) puis, renonçant à suivre sur l'écran une aussi indigente réalisation d'une aussi lamentable histoire, on s'interroge. D'où a pu naître l'idée de tourner un remake de *En cas de malheur*, film déjà cacochyme en 1957 lorsque Claude Autant-Lara, adaptant Simenon, bétonnait un suspense psycho-sociologique avec Jean Gabin et Brigitte Bardot ? Quarante ans plus tard, ce pâle reflet d'un grand malade sent franchement le cadavre, ôtant jusqu'à l'envie de rire des émois de Lanvin en riche avocat saisi du démon de midi quand la loubarde Ledoyen déboule dans son cabinet, plaquant la pauvre Bouquet qui se console dans les beaux-arts tandis qu'un zonard à moto s'en vient jouer les anges noirs... Au secours ! On ne peut qu'observer avec compassion le vaillant combat mené par les comédiens pour sauver non leur personnage – il faudrait qu'il y ait des personnages –, mais eux-mêmes, pour survivre à ce naufrage.

Avant que la lumière ne se rallume, on aura deviné la réponse à l'angoissante question : mais qui a voulu ça ? Si le film nommé *En plein cœur* n'est ni fait ni à faire, le concept du même nom était, lui, parfaitement profilé pour obtenir le feu vert d'un fort investissement des chaînes de télévision. En l'occurrence, c'est un vrai défilé : 9,5 millions de francs de France 2, 3,7 millions de TF 1 International, 16 millions de Canal Plus, auxquels s'ajoutent 5,5 millions de deux Sofica, organismes financiers dont la logique d'intervention est la même.

POUR LE « PRIME TIME »

Le remake de *En cas de malheur* avec Lanvin dans le rôle de Gabin et Virginie Ledoyen dans celui de Bardot est un emballage qui a toutes les chances d'enregistrer un bon score en *prime time*, et qui en tout cas évite d'avoir à se poser la moindre question de cinéma, pour se cantonner à une simple logique de produit. On voit le résultat.


BERNARD FAU/SYGMA

Philippe Ambrosini et Rossy de Palma dans « Hors-jeu ».

Un autre film distribué aujourd'hui témoigne de façon plus exemplaire, pour être moins caricaturale, des effets du financement du cinéma par la télévision, y compris du « cinéma d'auteur » : *Hors-jeu*, le troisième long métrage de Karim Dridi, fort attendu après la réussite de *Bye-Bye* il y a trois ans. Et la première partie du film semble tenir ses promesses, accompagnant deux comédiens en liberté, conquérant par leur seule présence l'attention rieuse ou émue du public. Que se passe-t-il ? Presque rien : Philippe Ambrosini et Rossy de Palma, corps étranges lâchés dans Paris, hantent la ville de leurs mots, de leurs gestes et de leurs rêves, de l'amour qui les rapproche tandis que l'un et l'autre galèrent pour devenir acteurs. Refusés par les castings, ils se lancent dans ce qui est, hélas, doublement un mauvais film : celui que les personnages se jouent, et celui auquel nous voilà nous aussi contraints d'assister.

Ce mauvais film est tout entier le produit d'un impératif catégorique du scénario reprenant ses droits, pour monter une abracadabrante prise d'otages dans le salon d'Arielle Dombasle recevant à dîner Michel Galabru, Patrick Bruel, Miou-Miou et Clotilde Courau, tous dans leur propre rôle. Voilà le petit film vif devenu sitcom de prestige lorgnant vers une dénonciation convenue de la société du spectacle.

Voilà *Hors-jeu* qui plie et rompt sous le poids d'un « concept » là aussi trop lourd et appliqué. Au-delà de leurs différences, les réalisations de Pierre Jolivet et de Karim Dridi témoignent d'une dérive trop fréquente : quand la télévision est le principal bailleur de fonds, il est naturel qu'elle impose, même inconsciemment, sa logique. Et, surtout, quand le financement du cinéma vient de l'extérieur du cinéma, il est naturel que celui-ci doive donner des gages, rassurer en fonction de critères qui eux aussi lui restent extérieurs.

J.-M. F.

Les promesses d'un jeune cinéaste au charbon

Une minute de silence. Ce film noir souffre de l'insertion d'une deuxième intrigue dans la description d'un monde de morts-vivants

Film français de Florent Emilio Siri. Avec Benoît Magimel, Bruno Putzulu, Rüdiger Vogler, André Marcon. (1 h 28.)

La minute de silence qui donne son nom à ce premier film de Florent Emilio Siri, c'est celle qu'il faut accorder aux différents personnages d'un film dont on sait qu'ils vont disparaître, à l'écran et dans la vie. C'est donc un film qui porte le deuil, mais à sa manière, celle choisie par le jeune cinéaste, toute particulière. Il se contente d'enregistrer avec monotonie le quotidien de deux mineurs en Lorraine, à la frontière franco-allemande. L'un, Marek (Benoît Magimel), est polonais ; le second, Mimmo (Bruno Putzulu), est originaire de Sardaigne. Ils sont jeunes, inséparables, portent leur héritage familial et ethnique comme un fardeau trop lourd, et comprennent que leur avenir ne sera pas le même que celui de leurs parents.

Deux acteurs épatants, et l'intelligence de dominer la dimension politique du sujet

Une minute de silence a une manière d'aborder son sujet qui échappe à tout ce qu'on a pu voir dans d'autres films sur le Nord et l'industrie du charbon. Ici, pas de scènes de mineurs au travail, à l'exception d'une, au début ; pas de coup de grisou ; pas d'interminables travellings sur des wagonnets remplis, à force de sueur, de blocs de charbon, mais uniquement des travailleurs respirant l'air froid du dehors, un bonnet sur les oreilles, leurs blousons soigneusement bouclés.

Si cet air est différent, la lumière est toujours la même : « noire ». Pas seulement parce que le film se déroule presque uniquement la nuit, mais parce que, comme dans les films fantastiques, les morts semblent sortir de leurs tombes à ce moment-là. Le monde de morts-vivants de Florent Emilio Siri se compose d'un insuffisant respiratoire que des années passées au fond de la mine ont laissé dépendant de son tube à air, d'un oncle à moitié fou, d'un propriétaire d'un snack miteux, ancien mineur, devenu borgne à la suite d'un coup donné par un CRS lors d'une manifestation. Or une grève qui s'organise et dont le déroulement s'annonce des plus délicats, la rumeur d'une fermeture du puits et la fin probable de toute l'industrie minière projettent leurs menaces non seulement sur les individus, mais aussi sur cette nuit qui les entoure et dans laquelle ils baignent avec une certaine insouciance. Et logiquement, dans une belle cohérence qui ne doit rien à un quelconque scénario mais à des choix de mise en scène parfaitement assumés, le film s'interrompt au moment où la nuit cesse.

Si *Une minute de silence* ne bénéficiait pas de ces deux acteurs épatants que sont Benoît Magimel et Bruno Putzulu, si Florent Emilio Siri n'avait pas eu l'intelligence de ne pas se laisser noyer par la dimension politique de son sujet pour se concentrer sur une histoire plus intime, apparemment plus insignifiante, son film ne retiendrait guère l'attention. D'autant qu'on ne peut pas oublier durant la projection que l'on visionne un premier film. Par des choix esthétiques – une scène dans une boîte de nuit inutilement filmée au ralenti – et narratifs maladroits, *Une minute de silence* n'est, au bout du compte, qu'une promesse. En insérant une seconde intrigue inutile, tournant autour d'un trafic de prostituées originaires des pays de l'Est, au détriment du traitement des personnages secondaires, Florent Emilio Siri affiche un manque de confiance en un sujet qu'il ne croit pas assez fort pour le laisser pleinement s'épanouir.

Samuel Blumenfeld

Un point limite atteint à l'heure d'échéances cruciales

ANALYSE

Le cinéma doit en 1999 renégocier ses liens financiers avec Canal Plus et les nouveaux bouquets de programmes

LES EXEMPLES de *En plein cœur* et de *Hors-jeu*, dans une moindre mesure de *Une minute de silence*, suggèrent qu'un point limite est en passe d'être atteint dans les conséquences de la dépendance du cinéma envers la télévision. L'expression « noble » de ce mariage d'intérêt a été depuis une bonne décennie l'inflation du discours sur le scénario, la proclamation réitérée du caractère crucial du scénario « en béton », hors duquel il n'y aurait point de salut. Qu'est-ce donc qu'un bon scénario ? La matrice d'un futur bon film ? Non. C'est un document qui rassure les investisseurs télé, une sorte de contrat de confiance déclenchant, avant le tournage et selon une logique qui a peu à voir avec l'art cinématographique, la manne coproductrice. Tout naturellement, ce contrat tend à devenir un contrat-type : l'application d'une formule.

Celle-ci, élaborée à Hollywood, s'enseigne et s'exécute, des experts et autres *scripts doctors* en vérifient et, le cas échéant, en rectifient l'orthodoxie. C'est cette formule qu'on promeut par exemple à Equinoxe, institution patronnée par Jeanne Moreau, logiquement financée par Canal Plus et les Américains, et qu'ambitionne de concurrencer l'Université internationale d'été dont Jack Lang et Gérard Depardieu viennent d'annoncer la création (*Le Monde* du 24 novembre). Le résultat est nécessairement un produit industriel. En France, où le cinéma prétend encore à un statut plus singulier, les « produits » restent fondamentalement destinés à la télévision – dussent-ils passer par le grand écran pour collecter label culturel et subventions *ad hoc*.

Cette situation, où le cinéma, se reniant pour obtenir des subsides, est au moins aussi critiquable que la télévision, contrainte par la loi d'investir dans un art qui la méprise, est en passe d'évoluer, avec notamment l'arrivée de bouquets satellite. L'un, Canalsatellite, remplacerait Canal Plus dans le rôle central que joue cette dernière dans le financement du cinéma français, mais en contrepartie du maintien du monopole dont la chaîne cryptée bénéficiait depuis quatorze ans. Or ce monopole est mis en cause par l'autre bouquet, TPS, rival issu des chaînes hertziennes publiques et privées, et qui devient demandeur de programmes tout en voulant échapper aux mêmes obligations de financement. Ce bouleversement majeur intervient alors que la directive Télévision sans frontières retirera à l'Etat, dès le 1er janvier, la possibilité de réglementer la chronologie de la diffusion des films sur les différents médias, laissant producteurs pots de terre et diffuseurs pots de fer face à face pour des contrats ponctuels qu'en principe ne viendrait encadrer aucune règle.

BLOC CONTRE BLIC

Cette nouvelle donne résulte de la libéralisation progressive du secteur voulue par Bruxelles – à rebours des principes qui inspirent la politique française en la matière depuis au moins un demi-siècle. Elle fragilise la position du cinéma alors que deux confrontations cruciales se profilent. D'une part, la renégociation, fin 1999, du contrat qui lie Canal Plus au cinéma. La chaîne cryptée menace de réduire sa contribution en raison de la perte de sa situation de monopole. D'autre part, la mise en place d'un nouveau financement issu des chaînes satellite qui diffusent des films. Hors de la possibilité pour le cinéma de se financer seul (et sans oublier que, du temps qu'il le pouvait, il ne produisait pas que des chefs-d'œuvre), la multiplication des « guichets » est la meilleure manière de desserrer la pression de la télévision. Mais pour que le cinéma français puisse, comme dans le passé (et à la différence de la plupart de ses semblables européens), bénéficier des développements de l'audiovisuel, il faut, toute l'histoire en témoigne, la conjonction de deux facteurs.

D'abord une unité solide des professionnels. Or c'est précisément l'occasion qu'a choisie la profession pour se diviser, le BLOC (Bureau de liaison des organisatioons cinématographiqués) s'étant détaché du BLIC (Bureau de liaison des industries cinématographiques). Celui-ci a entrebâillé la porte de négociations avec les chaînes quand celui-là réclame de l'Etat une intervention globale sur tous les dossiers (y compris ceux que la directive bruxelloise exclut désormais de son champ d'action). Précisément, l'autre clé d'une modification bénéfique des rapports cinéma-télévision est un volontarisme sans faille de la puissance publique pour l'imposer à des diffuseurs aujourd'hui plus puissants que jamais. On ne peut pas dire que le comportement de l'actuel ministère de la culture et de la communication incite à cet égard à un optimisme éperdu.

Jean-Michel Frodon

L'univers érotique de Tatsumi Kumashiro

Une sélection de ses films montre la liberté du cinéaste au sein des règles d'un genre commercial

Sept films de Tatsumi Kumashiro, Maison de la culture du Japon, 101 *bis*, quai Branly, 75015 Paris. Mº Bir-Hakeim. Jusqu'au samedi 28 novembre, séances à 14, 17 et 20 heures. Entrée 20 F par séance. Renseignements : 01-44-37-95-00.

Tatsumi Kumashiro réalisa trente-cinq films de 1968 à sa mort en 1995. Cinéaste quasi inconnu en France, où un seul de ses films (*La Rue de la joie*) a connu une distribution commerciale, Kumashiro est considéré comme l'un des grands spécialistes du genre érotique au Japon, l'un de ceux qui surent transformer en cinéma d'auteur les productions à petit budget dont on leur passait commande. Il réussit à tirer parti des contraintes d'un genre mercantile pour les métamorphoser en style personnel.

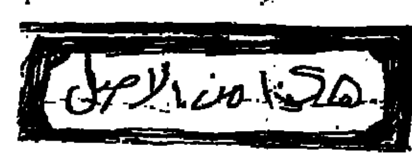
Le cinéma japonais a une tradition bien établie de films érotiques, genre en expansion dans les années 60, destiné en tout premier lieu à un public masculin, lecteurs de bandes dessinées érotiques ou consommateurs des divers lieux de plaisirs. Il s'y mêlait parfois la revendication radicale d'une liberté sexuelle en lien étroit avec l'exaltation politique des utopies qui fleurissaient alors. Koji Wakamatsu fut le meilleur spécialiste de cette tendance.

Tatsumi Kumashiro appartient à la génération suivante, celle qui s'est affirmée à partir du début des années 70 avec la naissance du « roman-porno » (contraction de romantisme et d'érotisme), catégorie destinée à concurrencer les productions pornographiques *soft* classiques. Afin d'échapper à la faillite, une des victimes de la crise économique qui frappa les grands studios, la société Nikkatsu, se lança dans la production de séries B érotiques à tout petit budget. Le succès, immédiat, entraîna une vague de films licencieux et un combat incessant avec la censure. Il y eut, en 1972, des poursuites pour obscénité entamées par le procureur général de Tokyo contre quatre films produits par la Nikkatsu.

L'ÉNERGIE DES COMÉDIENNES

Peinture du monde des prostituées (*La Rue de la joie*), des strip-teaseuses (*Désirs humides*), évocation de relations amoureuses passionnelles et morbides (*Le Rideau de Fusuma*, *La Femme aux cheveux rouges*, *Les Amants mouillés*), les films de Kumashiro frappent par leur liberté formelle. La satisfaction des règles du genre (l'obligation de filmer des séquences dénudées et des scènes d'accouplement torrides) permettant diverses innovations dans la narration ou dans la restitution stylisée comme en témoignent, par exemple, les mécanismes de distanciation utilisés pour reconstituer les grands événements de la fin des années 10 dans *Le Rideau de Fujuma*. Il est difficile de ne pas sentir chez ce cinéaste, comme chez tant d'autres de ses contemporains, une influence du cinéma de Godard. Mais c'est surtout en privilégiant les plans uniques dans les scènes érotiques que Kumashiro exalte l'énergie de ses comédiens, en particulier des actrices dont il sait capter, avec une rare acuité, la sensualité. Avec une œuvre consacrée à l'affirmation par les femmes d'un désir conquérant, Kumashiro peut se placer sans rougir du côté des artistes qui ont cherché à atteindre la représentation la plus intime du plaisir féminin. Du côté du cinéma moderne, donc.

Jean-François Rauger



L'homme qui se prenait pour une légende

Le Général. John Boorman retrouve la forme en brisant l'image du truand irlandais Martin Cahill

Film irlandais de John Boorman. *Avec Brendan Gleeson, Adrian Dunbar, Maria Doyle Kennedy,* Jon Voight. (2 h 05.)

John Boorman a un penchant pour les légendes. Martin Cahill, le fameux Général annoncé dans le titre de son nouveau film, en est une. Il régnait, au début des années 90, sur Hollyfield, un quartier populaire de Dublin, où ses cambriolages en *avaient fait un nouveau* Robin des bois, qui entrait le soir par effraction dans des bibliothèques pour y lire des livres de droit et assurer lui-même sa défense devant les tribunaux qui pro*nonçaient invariablement* des non-lieux. De cette légende et du roi de pacotille à laquelle elle se rapporte, Boorman a fabriqué un faux récit épique dont le héros est un *nain* qui avance toujours masqué, la main sur le visage, ou en abaissant la capuche de son anorak tel un enfant qui n'arriverait plus à masquer ses angoisses.

Dans *Excalibur*, sa superbe version de la légende arthurienne, Boorman s'était, entre autres, inspiré d'un livre de Thomas Mallory, *La Mort d'Arthur*, écrit en 1845. Thomas Mallory décrivait le roi Arthur comme un voyou qui volait les *riches et donnait aux pauvres* pour se constituer une armée. Merlin, lui, n'était qu'un charlatan de foire *agricole et Guenièvre* une traînée qui ajoutait Lancelot à sa longue collection d'amants. La légende de Martin Cahill n'a pas encore été décrite, documentée, puis *déformée* ou enjolivée avec le même soin que celle du roi Arthur. Mais *Boorman s'est employé* à organiser autour de lui un *nouveau* Camelot, rebaptisé ici Hollyfield, et dont tous les vassaux, voleurs à la tire, *complices fidèles*, cambrioleurs adroits, sont des preux chevaliers prêts à mourir pour leur souverain. *A l'intérieur de ce dispositif*, le Merlin trouvé par *Boorman s'appelle* Ned Kenny (interprété par un Jon Voight toujours égal à lui-*même, c'est-à-dire génial*), un inspecteur de police qui vient régulièrement sonner à la porte de Cahill *pour lui* faire part de ses doutes, l'entretenir de l'absurdité de ses actions et lui annoncer sa fin prochaine.

Parmi les différentes scènes d'un film passionnant, qui marque le re*tour de John Boorman* (*Rangoon* et *Tout pour réussir* n'étaient pas des réussites), une retient un peu plus l'attention car elle est soumise deux *fois au regard : un gamin* court à toute allure dans une petite rue de Dublin, se retourne et re*garde d'un air moqueur la caméra* avec l'insolence de celui qui est persuadé d'échapper à tout. C'est à cette image que pense Martin Cahill juste avant de se faire assassiner, à cette scène absurde d'un individu qui se croyait à la hauteur de sa *légende. Or, il n'y a aucune no*blesse chez Martin Cahill. La rondeur et l'air adipeux de Brendan Gleeson, *qui livre une étonnante* composition de nounours sadique, *capable de crucifier* l'un de ses complices sur un billard pour l'entendre avouer sa traîtrise, éloignent définitivement Martin Cahill *de cette image de bandit gé*néreux et audacieux, empreint de morale. Le Général était un carac*tériel qui ne possédait aucune* grandeur.

PRISONNIER DE L'IRA

Martin Cahill *est un héros* typiquement boormanien. Il semble inutile de consulter les pages faits *divers des journaux pour mieux le* connaître. C'est dans l'un des premiers films de Boorman, *Le Point de non-retour*, qu'il faudra chercher la généalogie cachée de ce malfrat. Comme le *gangster joué* par Lee Marvin, qui réalise qu'il n'y a personne à qui réclamer la somme d'argent qui lui est due, Martin Ca*hill est prisonnier d'une* superstructure – personnifiée ici par l'IRA – qui le domine et finit par avoir rai*son de lui. Il se révèle en théorie* l'incarnation d'un fantasme criminel, celui d'une liberté absolue, car elle se fixe ses propres règles. Il ne constitue qu'un exemple suprême d'aliénation, celui d'un individu encore plus mythomane qu'un autre, *persuadé de posséder* la Terre entière, avant de réaliser qu'il était tributaire des objets qu'il pillait.

Samuel Blumenfeld

Le cambriolage de la collection Beit

LE GÉNÉRAL a été *exécuté* le 18 août 1994. Au volant de sa voiture, une Renault 5, Martin *Cahill ralentit à l'approche d'un contrôle* : deux employés municipaux relèvent le numéro minéralogique. Un coup de feu claque, le conducteur s'effondre. Il sera achevé de quatre balles de 357 Magnum tirées à bout portant. Les deux tueurs s'enfuient à moto. L'IRA revendique l'assassinat : Martin Cahill, entre une extorsion de *fonds et un braquage, faisait aussi dans le trafic* d'armes. L'IRA, qui avait été en affaire avec lui, lui reprochait d'avoir également approché *l'UVF – Ulster Volunteer Force, milice* orangiste – et de pratiquer *« un double jeu »*.

Comme John Boorman, les policiers irlandais et britanniques sont convaincus que Martin Cahill est bien l'instigateur du cambriolage de la collection Beit, effectué une nuit de mai 1986, dans les environs de Dublin. Bien entendu, le *Général a un alibi en béton. Dix-huit toiles ont* été volées. Parmi elles, un Vermeer, un Goya, un Gainsborough, deux Guardi, deux Rubens. Sept d'entre elles sont retrouvées dans un fossé, quelques heures plus tard. En 1987, la Garda, la police irlandaise, avec la complicité d'un inter*médiaire néerlandais* tend un piège au gang de Cahill pour mettre la main sur le butin. C'est un fiasco. Le silence retombe sur les œuvres ; on ne signale aucune demande de rançon, aucune offre.

DE L'HÉROÏNE CONTRE UN TABLEAU

En revanche, une série d'affaires liées à la drogue permet de renouer avec la collection Beit. En 1991, la police turque arrête deux *hommes qui négocient une livraison* d'héroïne contre un tableau de Metsu, issu de la collection pillée. Quelques mois plus tard, trois autres pièces de la même provenance sont saisies à *Londres, toujours à l'occasion* d'affaires de stupéfiants. Restent les plus belles œuvres, dont le Vermeer et le Goya. D'après Scotland Yard, Ca*hill les fait remettre à un diamantaire anversois* qui les dépose dans une banque du Luxembourg. Le Belge accepte d'avancer 1 million de *dollars à Cahill* pour que celui-ci mette sur pied une filière de la drogue. Le Général prend des contacts, à Marbella, en Espagne, avec de gros bonnets colombiens. Mais pour rembourser le diamantaire, il faut vendre un ou plusieurs tableaux. Les truands irlandais s'aperçoivent que l'entreprise est hasardeuse. Personne ne veut de *cette marchandise trop chaude*.

Au début de l'été 1993, un courtier britannique se fait connaître. Les hommes de Cahill *épluchent minutieusement son pedigree. Une* rencontre est organisée à Oslo : il propose 2,5 millions de dollars pour quatre tableaux, dont le Vermeer et le Goya. *La livraison* doit se faire à Anvers, à l'aéroport. Le 1er septembre tout le monde est au rendez-vous. La police aussi : le courtier est un membre de Scotland Yard. Sur les onze œuvres volées, huit seront récupérées. Deux Guardi manquent à l'appel, ainsi qu'un Rubens. Ce dernier aurait été détruit *dans un transport clandestin. L'affaire est close* en janvier 1997. Mais le Général est déjà mort.

E. de R.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : la fréquentation hebdomadaire dans les salles** baisse cette semaine de 20 %. *Mary à tout prix* se maintient en tête du box-office avec 342 000 nouveaux spectateurs pour at*teindre le total de 962 000*. La comédie des frères Farrelly accuse néanmoins une baisse de 32 % par rapport à sa première semaine. *Blade*, film d'action avec Wesley Snipes, arrive à la seconde place du box-office, avec 250 000 spectateurs dans une combinaison relativement réduite de 241 écrans, et totalise une excellente moyenne de 1 077 entrées par salle. *Fourmiz* (251 000 entrées), *La vie est belle* (213 000), *Snake Eyes* (210 000) et *The Truman Show* (114 000) perdent entre 34 et 42 % de leur fréquentation par rapport à la *semaine précédente. A noter en*fin l'excellent score de *Pas vu pas pris*, de Pierre Carles, qui réalise 4 207 entrées dans son unique salle parisienne.

■ **L'opération « Œil pour Œil » est un appel** aux *« révoltés, humoristes, artistes, à ceux à qui on impose le silence »* de recourir à la vidéo légère pour s'exprimer. L'association La Cathode (119, rue Pierre-Sémard, 93000 Bobigny. Tél. : 01-48-30-81-60. Fax : *01-48-30-81-26. E-mail :* la.cathode@wanadoo.fr) les incite à lui adresser des synopsis de deux *pages minimum en vue de la réa*lisation de films de dix minutes, qu'elle se propose de produire et de diffuser.

■ **Un dessin animé, *The Rugrats Movie*, inspiré d'un feuilleton télévisé,** a terminé en tête du box-office nord-américain ce week-end, avec des recettes de 27,3 millions de dollars. Le film a *relégué en deuxième place* le film de Will Smith, *Enemy of the State*, qui a recueilli un peu plus de 20 millions de dollars.

NOUVEAUX FILMS

L'OBJET DE MON AFFECTION

■ Une jeune femme, Nina, accepte de loger chez elle un jeune homosexuel plaqué par son petit ami. Leur relation va suivre une évolution étrange. La jeune femme enceinte va quitter son fiancé, tomber amoureuse de son colocataire et vouloir élever son enfant avec lui. Non, ce n'est pas un film publicitaire en faveur du PACS. *Quoique distribué par une major company, L'Objet de mon affection* est le type même du film indépendant américain faussement audacieux et rétif à toute invention formelle qui en ferait autre chose qu'un produit audiovisuel calibré. *De* mièvres saynètes sentimentales filmées dans de proprettes cuisines new-yorkaises se succèdent sagement. *L'humour fait parfois appel à la* vacherie ou au bon mot mais la morale, en fin de compte, est toujours sauve. ***Jean-François Rauger***
Film américain de Nicholas Hytner. Avec Jennifer Aniston, Paul Rudd, John Pankow. (1 h 52.)

KURT AND COURTNEY

■ Le projet de Nick Broomfield, réalisateur de ce documentaire à sensation, est de revenir sur les circonstances du décès du Kurt Cobain, leader du groupe Nirvana, retrouvé mort en avril 1994 à son domicile de Seattle. Si l'ensemble des éléments de l'enquête a pu faire conclure au suicide, le film laisse entrevoir la possibilité d'une machination qui aurait abouti à l'assassinat du chanteur, *télécommandé par sa compagne* Courtney Love. Comme si, confronté à l'opacité de la réalité, la théorie du complot constituait un scénario introuvable pour le cinéaste. *Kurt and Courtney* multiplie les témoignages les plus douteux et aligne (c'est l'involontaire *intérêt du film*) une galerie monstrueuse de paumés, drogués, crapules vénales et autres épaves alcooliques : la tante du chanteur, *institutrice* réécoutant la voix de son neveu enregistré à l'âge de deux ans, un détective privé convaincu du meurtre, un musicien de rock obèse et imbibé de bière déclarant avoir été embauché pour « révolvériser » Kurt Cobain, etc. *Cette quête d'une infor*mation à la fois sensationnelle et dont tout le monde se fiche tant ce qui se dit ne peut, une seconde, être pris au sérieux, se double d'une tendance pour le réalisateur à jouer au martyr, à la victime des avocats et des pressions des maisons de disques. Pas de quoi donc rendre son entreprise sympathique. ***J.-F. R.***
Documentaire Documentaire Documentaire Documentaire Documentaire Documentaire Documentaire Documentaire Documentaire britannique de Nick Broomfield. (1 h 39.)

RONIN

■ Depuis que Hollywood a découvert les joies de la déconstruction narrative et de la mise en abyme sous les auspices de la « société du spectacle » (paradoxe obscène que le père Debord avait *vu venir gros comme une Pacific* 231 dans un jeu de quilles), les « auteurs », petits ou grands, ou réputés tels, ont toute licence de faire n'importe quoi avec le scénario du moment que ça rebondit à toute vitesse, explose dans tous *les coins et qu'à la fin (presque)* tout le monde est mort. En plus, avec un peu de chance, la critique *européenne y verra une fable* post-moderne sur la représentation et une remise en perspective des genres. John Frankenheimer aurait tort de se gêner, il ne se gêne pas. Embauchant une poi*gnée de mercenaires* – Robert De Niro, Jean Reno, Jonathan Pryce – qu'il dote de solides moyens matériels et symboliques (dont la référence insistante à *En quatrième vitesse* de Robert Aldrich et, plus vaguement, au cinéma japonais), il *déclenche à travers la France* une pétaradante course-poursuite où on tire beaucoup de coups de feu, casse beaucoup de voitures, administre énormément d'horions. Théâtre *of the absurde, you see ?* – ça doit être pour ça que le méchant est irlandais. *Il* y a juste une scène rigolote avec Michael Lonsdale en gourou à la retraite, le seul qui semble conscient du ridicule, *et s'en gausse par devers* lui. Pour le reste, *Ronin* n'est pas beckettien. Juste bruyant et idiot. ***J.-M. F.***
Film américain de John Frankenheimer. Avec Robert De Niro, Jean Reno, Jonathan Pryce, Stellan Skarsgard, Natasha McHelhone, Sean Bean, Feodor Atkine. (2 h 02.)

NOUVELLE SUITE VÉNITIENNE

■ Cas typique de fausse bonne idée, le recyclage de l'élégante et intrigante *Suite vénitienne* de Sophie.Calle *(parue aux Editions de* l'étoile en 1983, avec un subtil contre-chant de Jean Baudrillard) en fiction cinématographique se perd dans les ruelles de la Sérénissime dès les premières séquences. Sophie Calle s'était imposé *l'épreuve et le jeu de suivre* un inconnu dans Venise, entreprise alimentant un soliloque ironique et maniaque, proprement *littéraire* (y compris dans l'utilisation intensive des photos prises par l'auteur). Dès lors qu'Anne Alvaro *joue* le rôle d'une femme qui se livrerait à cette même tentative, et s'adresse à un autre regard, celui *de la caméra, pour expliquer ce* qu'elle fait – embarrassante claudication sur la ligne de partage entre documentaire et fiction – l'artifice, pour ne pas dire l'absurdité, de toute l'affaire s'impose d'évidence. *Malgré la beauté de* quelques plans cherchant un point de vue non-touristique sur *le carnaval, le spectacle insistant* de cette femme qui harcèle de braves concierges d'hôtel, profs de fac ou flics, au nom de sa vaine *lubie n'apparaît plus que comme* une fieffée emmerdeuse. ***J.-M. F.***
Film français de Pascal Kané. Avec Anne Alvaro. (0 h 58.)

TANG LE ONZIÈME

■ Ce film est construit autour d'une *légende qui a cours dans un* petit village vietnamien, selon laquelle le dixième nouveau-né d'une famille constitue une bénédiction *pour la société des* hommes. Comme le titre du film l'indique, Tang fut le onzième de sa fratrie et, à ce titre, impitoyablement rejeté par sa famille et sa communauté. L'action commence au moment où la fatalité de cette *malédiction semble frapper sa* propre descendance, alors que les villageois l'ont rappelé entretemps parmi eux. Le problème majeur de ce film, c'est de s'être insuffisamment interrogé sur la façon dont la légende prend corps *au cinéma. Naissant toujours du* regard du cinéaste sur la réalité et ses hasards, elle ne surgit en aucun cas de la subordination constante de cette dernière à un quelconque déterminisme, fût-il magico-religieux. Et ce film s'épuise hélas ! à le croire. ***J. M.***
Film français de Daï Sijie. Avec Akihiro Nishida, Tapa Sudana, Nguyen Minh Chau. (1 h 30.)

LES KIDNAPPEURS

■ Comme beaucoup de films à la mode, *inspirés grossièrement* de ceux de Quentin Tarantino, *Les Kidnappeurs* joue sur des codes *empruntés au cinéma américain* des années 70 : bande-son omniprésente, second degré obligatoire, style *fondé sur l'emploi* du ralenti et des arrêts sur image. *Même le logo* du film est copié sur celui de la série télé *Drôles de dames* diffusée depuis plus de vingt ans. *Les Kidnappeurs* est un *pastiche*, volontaire ou non, de *Guet-apens* de Sam Peckinpah. Sauf que Graham Guit ne sait pas mettre en scène un casse, ni même filmer une fusillade qu'il expédie en trois plans et qu'un montage maladroit n'arrive même *pas à animer*. Elodie Bouchez, *en* excitée sexuelle spécialisée dans le perçage des coffres-forts, et Melvil Poupaud, en ancien taulard passé maître dans l'art d'organiser un cambriolage, interprètent le couple infernal qui devrait nous *faire penser à Steve McQueen et* Ali McGraw. Mais ils errent comme des fantômes dans ce film, victimes d'un scénario inepte, et de dialogues réduits à une série d'onomatopées et d'injures qui nous ramènent à l'âge de pierre. *Les Kidnappeurs* offre aussi, en supplément, un portrait très glauque du juif pied-noir, homme *joyeux, doué pour les affaires*, mais aussi pour la magouille – cela va de pair semble-t-il – dont la noble devise est : *« Je t'encule. »* ***S. Bd***
Film Film français de Graham Guit. Avec Elodie Bouchez, Melvil Poupaud, Romain Duris, Isaac Sharry, Elie Kakou. (1 h 42.)

JAYA, FILLE DU GANGE

■ Vijay Singh, l'auteur de ce film, a adapté son propre livre – *Jaya Ganga*, Ramsay, 1985 – pour réaliser ce premier long métrage. Il s'agit d'un mélange de *road movie* et de quête initiatique qui se déroule le long des rives du Gange. Nishant, un jeune écrivain indien vivant à Paris, y poursuit ce pèlerinage *sentimental et mystique en* souvenir d'une femme mystérieuse, Jaya, qu'il aimerait retrouver. Mais sur son chemin, il croise Zehra, une prostituée qu'il enlève de son bordel et dont il tombe amoureux. Quelques scènes bien *enlevées et même assez belles*, une actrice et danseuse d'une rare sensualité, ne suffisent pas cependant à sauver le film de son inclination au tourisme, de la légèreté de son scénario et de la façon particulièrement insistante avec la*quelle il en rappelle au spectateur* l'unique motif : la femme rêvée (l'idéal) est dangereuse pour la femme possédée (la réalité). ***J. M.***
Film Film franco-indien de Vijay Singh. Avec Smriti Mishra, Asil Rais. (1 h 25.)

■ **EN PLEIN CŒUR**
Lire page 28

■ **HORS JEU**
Lire page 28

■ **UNE MINUTE DE SILENCE**
Lire page 28

■ **LE GÉNÉRAL**
Lire ci-dessus

■ **PAGES CACHÉES**
Lire page 30

■ **MULAN**
Critique dans Le Monde *daté 15-16 novembre*



La grande prose russe dans le langage du cinéma

Pages cachées. Une œuvre à la beauté stupéfiante, réalisée en 1993 par Alexandre Sokourov

Film russe d'Alexandre Sokourov. Avec Alexandre Cherednik, Elizaveta Koroljova, Serguei Barkovski. (1 h 17.)

A la faveur du Festival d'automne, qui présente une rétrospective des films d'Alexandre Sokourov, la sortie en salle de *Pages cachées* (1993) permet de découvrir l'un des nombreux films inédits de ce singulier cinéaste dont on a pu admirer récemment *Mère et fils*. S'il faut en croire le sous-titre apparaissant au générique, *Pages cachées* serait *« fondé sur des thèmes issus de la prose russe du XIXe siècle »*. On peut éventuellement partir à la recherche des passages explicitement extraits de la littérature russe, quitte à les trouver sous la forme de très rares scènes dialoguées, empruntées plus particulièrement à *Crime et châtiment* de Dostoïevski. Là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, si on veut absolument juger le film à cette aune, c'est d'avoir une idée ou un souvenir de l'atmosphère et du sentiment qu'inspire la grande prose russe.

Ne serait-ce qu'à ce titre, *Pages cachées* est une parfaite réussite. L'infinie beauté, l'infinie violence, l'infinie tristesse de la littérature russe, cette manière si particulière qui est la sienne d'accoler à l'horizon le ciel et la fange, l'abjection et la sainteté, tout cela, le film le transpose idéalement dans le langage du cinéma, et de la seule manière qui vaille : en une très lente et très profonde commotion. Une sublime ouverture en plan-séquence l'inaugure : la caméra fixe la façade lépreuse d'un immeuble, puis amorce vers la gauche un mouvement descendant extrêmement lent qui la conduit jusqu'à la surface fumante d'un fleuve immobile, depuis lequel elle commence à se mouvoir latéralement, le long des immeubles. Des bribes de conversation, des bruits d'arrière-cour, d'étranges grincements bizarres résonnent cependant hors champ, deux mouettes blanches traversent la torpeur fluviale et une couleur incertaine imprègne ce tableau d'une moisissure monochrome oscillant entre le gris et vert.

A la minéralité aqueuse, embrumée, de cette scène stupéfiante succèdent quelques tableaux humains qui se laissent deviner dans la pénombre, comme venus d'un monde lointain, enfoui, damné. C'est la misère d'un homme qui mendie son pain, c'est la violence exercée sur le même, qu'on roue de coups. L'humiliation apparaît dans le film en même temps que l'humain. La déréliction suivra, au rythme de ces panoramiques qui se heurtent inexorablement aux murs en cherchant l'horizon, et la commisération aussi, sur le visage renversant d'une jeune fille pâle et blonde, que le regard ne saurait approcher sans risquer le flou. Chez le cinéaste qu'est Sokourov, le mystère de la virginité, c'est une impossible mise au point. La réalité elle-même, qui semble exprimer l'homme dans l'inexorabilité de son destin, ne peut être saisie qu'à travers d'insensibles flottements, d'étranges anamorphoses, en un perpétuel vacillement de l'être et du monde.

Au bout du voyage, le héros n'a plus qu'à s'allonger sous les tétines d'une lionne statufiée, pour y boire le pierreux calice de son sacrifice. Il y a belle lurette, alors, que le film est devenu un objet à part entière, comme le suggère Sokourov lui-même : *« Mon film commence où le droit de l'écrivain s'achève. »* L'ambition de *Pages cachées* consiste moins à citer telle page, ou tel livre de la littérature russe, qu'à se pénétrer de celle-ci, et plus particulièrement de l'esprit de son art. Par l'impureté des moyens qu'il met en œuvre (fixation par la photo, inserts de peintures, pointes de l'eau-forte, reliefs de la sculpture, contrepoint musical...), le cinéma, invention du XXe siècle, capte de la sorte le génie scriptural du XIXe siècle et atteint à son universalité.

Jacques Mandelbaum

Etat des lieux postsoviétiques au Festival d'automne

La partie orientale de l'Europe est à l'affiche du Festival d'automne. Cap donc vers l'ex-empire soviétique. Les deux premiers réalisateurs, Alexeï Guerman et Alexandre Sokourov, sont russes, le troisième est kazakh. Quinze films de Sokourov (pour la plupart inédits) sont programmés, ainsi que *La Vérification* (1972), *Vingt jours sans guerre* (1976), *Mon ami Ivan Lapchine* (1982) et *Khroustaliov, ma voiture !*, d'Alexeï Guerman, un cinéaste tardivement porté aux nues (censure obligeait). Présenté en avant-première, *Khroustaliov*, quatrième long métrage de cet auteur, est un bilan-maelström du stalinisme présenté dans la sélection officielle du Festival de Cannes 1998, après quinze années de silence.

En avant-première également, le dernier film en date du jeune prodige kazakh Darejan Omirbaev, *Tueur à gages*, une manière d'état des lieux poético-mathématique de l'ère postsoviétique au Kazakhstan.

★ Jusqu'au 8 décembre à L'Arlequin, 76, rue de Rennes, 6e. Mo Saint-Placide. Tél. : 01-45-44-28-80.

SORTIR

PARIS

Stéphane Kochoyan Trio
Pianiste du Sud (Nîmes, Arles, etc.), Stéphane Kochoyan a le goût des mélodies voyageuses, mélancoliques ou joyeuses, le sens du lyrique qui le fait explorer l'ensemble du clavier. Son nouvel album *Hongkong express* (Abalone Musique) a été enregistré en public en Chine, à Taïwan, en Corée ou en Thaïlande avec Louis Moutin à la batterie et Jean-Philippe Viret à la contrebasse.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 25 et 26, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

François Corneloup Trio
François Corneloup est un saxophoniste (baryton et soprano en particulier) exigeant pour lui-même et pour les autres, profondément original dans ses compositions, qui ouvrent mille possibles pour l'improvisation. Il se concentre dorénavant sur son trio, l'un des plus pertinents du moment, avec Eric Echampard à la batterie et Claude Tchamitchian à la contrebasse, dont le disque *Jardins ouvriers* (Evidence) vient de recevoir un « Choc de l'année » du mensuel *Jazzman*.
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Cheb Mami
Absent de la soirée *Un, deux, trois soleils* pour des raisons contractuelles, le chanteur originaire de Saïda est pourtant un ténor du raï, un genre qu'il n'hésite pas à mêler au rap ou aux musiques traditionnelles. Après le Zénith en janvier, Cheb Mami vient défendre dans une salle plus chaleureuse les chansons de son dernier album *Meli Meli*. Il sera entouré de Cheb Aïssa (en première partie), d'un bagad et d'invités comme K-Mel, d'Alliance Ethnik, et Idir.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Pigalle. Les 25, 26, 27 et 28, à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.

GUIDE

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Crime et châtiment
de Fedor Dostoïevski, mise en scène de Chantal Morel.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Mo Château-de-Vincennes. Le 25, à 19 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F.

De retour, Monsieur l'ingénieur Alvaro de Campos ?
d'après Fernando Pessoa, par Miguel Yeco, avec Norma Silva (piano).
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue Saint-Martin, 3e. Mo Rambuteau. Le 25, à 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F.

Histoire de Gertrude
par le Gertrude Théâtre, avec Yael Inbar et Révital Ariely. Dans le cadre de « Israël au miroir des artistes » et de la saison du Théâtre de la Marionnette à Paris.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, 6e. Mo Saint-Placide. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-45-44-41-42. De 50 F à 110 F.

Eclipse
de Bartabas, mise en scène de l'auteur.
Théâtre équestre Zingaro, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. Mo Fort d'Aubervilliers. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-49-87-59-59. 145 F et 240 F.

Kayassine
Compagnie Les Arts Sauts (Onze trapézistes, cinq musiciens).
Espace chapiteau du Parc de la Villette, 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 115 F et 140 F.

Compagnie la Spirale de Caroline
Olivia Grandville : *Instantané provisoire.*
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18e. Mo Abbesses. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Marco Berettini
Je m'appelle Emil Sturmwetter, et moi c'est Maryvonne von Strudelberg.
Tipi du Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 4e. Mo Rambuteau. Le 25, à 19 h 30. Tél. : 01-44-78-13-15. De 40 F à 50 F.

La Clémence de Titus
de Mozart (version de concert). Howard Crook (Titus), Nora Gubisch (Sextus), Sandrine Piau (Servilia), Anne-Marguerite Werster (Vitelia), Claire Brua (Annius), Hubert Claessens (Publius). Maîtrise du centre de musique baroque de Versailles, La Grande Ecurie et la Chambre du roy, Jean-Claude Malgoire (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. Le 25, à 19 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 490 F.

Orchestre de Paris
Schumann : *Manfred, ouverture, Concerto pour violon et orchestre, Symphonie no 4.* Thomas Zehetmair (violon), Frans Brüggen (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8e. Mo Ternes. Le 25, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

Akosh S.
Guinguette Pirate, quai de la Gare, 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-53-82-02-04.

Von Freeman Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Le 25, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Suprême NTM
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 25, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 134 F.

Colette Renard
Théâtre de Dix Heures, 36, boulevard de Clichy, 18e. Mo Pigalle. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 150 F.

Paolo Conte
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8e. Mo Opéra. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 190 F à 270 F.

Lynda Lemay
L'Européen, 3, rue Biot, 17e. Mo Place-de-Clichy. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 125 F.

Ariane Dubillard
Théâtre des Déchargeurs-La Bohème, 3, rue des Déchargeurs, 1er. Mo Châtelet. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-48-97-27-78. De 60 F à 80 F.

Angélique Ionatos
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11e. Mo Bastille. Le 25, à 19 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 140 F.

Angélique Kidjo
Cabaret sauvage, parc de la Villette, 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 08-03-07-50-75. 120 F.

RÉSERVATIONS

Les somnambules
Diptyque d'après Hermann Broch, mise en scène de Krystian Lupa, avec la troupe du Stary Teatr de Cracovie. *1903, Esch ou l'anarchie (1) ; 1918, Huguenau ou le réalisme (2).*
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. (1) du 2 au 6 décembre ; (2) du 8 au 12 décembre. Tél. : 01-44-41-36-36. De 110 F à 170 F. Diptyque 200 F et 250 F.

Golden Gate Quartet
à l'occasion de la journée mondiale contre le sida.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Le 4 décembre, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. 150 F.

DERNIERS JOURS

28 novembre :

Boucliers tribaux d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et d'Océanie
Mona Bismarck Foundation, 34, avenue de New-York, 16e. Tél. : 01-47-23-38-88. Entrée libre.

Le Décaméron des femmes
de Julia Vosznesenskaya, mise en scène de Julie Brochen.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F et 70 F.

29 novembre :

Pierre Alechinsky
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, 8e. Tél. : 01-42-60-69-69. 38 F.

KIOSQUE
LE MONDE / JEUDI 26 NOVEMBRE 1998

Nouvelle éruption francophobe au Royaume-Uni

La presse britannique fait un large écho à une enquête du « Figaro » sur la faible consommation de savon par les Français. Ces derniers ont peut-être même trahi l'alliance contre Saddam Hussein

« LES FRANÇAIS sentent mauvais. » « Les Français sont indignes de confiance. » Sale temps, la semaine dernière, pour les citoyens de la République, au royaume de l'*understatement* et du bon goût journalistique présumé. A l'origine de cette nouvelle éruption de gallophobie, une maladie récurrente outre-Manche, on trouve trois histoires sans rapport entre elles, « couvertes » avec délices par la presse de Londres.

La palme du raffinement est remportée haut la main par la correspondante du *Times* à Paris, Susan Bell, pour un papier délicatement titré sur quatre colonnes : *« C'est vrai : les Français sont vraiment les gens les plus nauséabonds d'Europe. »* Une étude *« financée par le gouvernement le démontre »*, écrit l'envoyée spéciale du journal le plus sérieux de la galaxie Murdoch, *« la nation des adorateurs de l'ail est bien la plus sale d'Europe »*. A l'origine du scoop international du *Times*, un article sur la consommation hexagonale limitée de savon et de dentifrice, publié dans le *Figaro* du 20 novembre.

Une mine d'or, cet article, pour nos excellents confrères britanniques, ainsi d'ailleurs, comme le souligna *The Independent*, que pour *« tous les francophobes »* de la planète. A Londres, ladite étude du *Figaro* a été traitée comme il se doit, c'est-à-dire souvent en première page ou en très bonne place à l'intérieur des quotidiens.

Plus magnanime que ses confrères, et s'appuyant sur son *« expérience personnelle »* dans les métros respectifs de Paris et Londres, le correspondant de *The Independent* a bien tenté d'expliquer à ses lecteurs que *« les Britanniques sentent plus souvent mauvais que les Français »*. Son confrère du *Guardian* n'est pas d'accord. Il le déplore, *« les Français sont élégants, spirituels, sophistiqués, certes, mais ils sont sales »*. Pire, relève l'envoyée spéciale permanente du *Daily Telegraph* à Paris, *« la prétention »* qu'ils ont, *« contre l'évidence »*, à se dire propres est peut-être bien *« un sale mensonge »*, puisque *« un peu moins de la moitié seulement d'entre eux »* affirment se doucher chaque jour. Statistique ô combien *« déprimante pour qui doit passer plusieurs heures par jour pressé contre d'autres corps dans le métro parisien »*. Mais la baroudeuse du *Telegraph* note néanmoins *« une amélioration : dans les années 80, 36 % seulement »* des *« frenchies »* disaient fréquenter quotidiennement la salle d'eau.

Ce n'est pas suffisant en tout cas pour laver les Français du soupçon de traîtrise qui s'est abattu sur eux durant la semaine. Passe encore qu'un tribunal parisien ait refusé d'extrader David Shayler, un transfuge anglais du MI 5, réfugié en France après avoir vendu les secrets de son service à un tabloïd londonien. Seul, pour l'instant, un commentateur de *The Independent* s'attend à *« une prochaine vague britannique outragée contre la perfidie française »*. En attendant, *The Sun*, fleuron populaire du groupe de Rupert Murdoch, a trouvé une autre occasion de s'en prendre aux mangeurs d'ail. Amplifiant un soupçon émis par un obscur sénateur américain de l'Arizona, John McCain, le quotidien s'interroge dans un éditorial : *« Qui a averti Saddam Hussein dix minutes avant le bombardement qui devait l'effacer ? » « Si ce sont les Français*, conclut le *Sun*, indiquant tout de même qu'ils démentent avec colère, *ils devraient avoir honte. »* Le conditionnel est assez rare dans les colonnes de ce tabloïd pour être apprécié à sa juste valeur.

Patrice Claude

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ Lionel Jospin a choisi d'être porté en même temps sur le sujet des sans-papiers par deux alizés contraires, celui de la gauche qui lui souffle la tolérance, celui de la droite qui l'incline à l'intransigeance.

Le résultat est non seulement aujourd'hui qu'il paraît pris au piège d'une erreur de navigation, en panne, et contraint de godiller mais qu'il semble à la merci d'un accident : une grève de la faim qui se terminerait mal, une évacuation qui tournerait à l'affrontement, une reconduite aux frontières par trop musclée. On peut être bon marin, reconnaître son erreur et changer de cap. C'est ce qu'a fait, mais trop tard, un grand skipper, Loïc Perron. C'est peut-être ce que devrait faire, avant qu'il ne soit trop tard, le capitaine Jospin.

RFI
Dominique Burg

■ Les sans-papiers n'ébranleront pas ses convictions, les sans-papiers ne feront pas exploser sa majorité, les sans-papiers ne seront pas sa mauvaise conscience, encore moins le prétexte à gauchir sa politique. Lionel Jospin reste intraitable.

Ce dossier est empoisonné, et empoisonne la vie de son gouvernement depuis un an et demi, et ça va durer : qu'à cela ne tienne, il en fait et il en fera le symbole de sa détermination, de son attachement aux principes, de son souci de la responsabilité en politique. Le débat est donc clos, en tout cas pour ce qui le concerne.

LES ECHOS
Favilla

■ Jusqu'alors et à quelques exceptions près, le gouvernement avait géré sa politique avec pas mal d'habileté. Les sondages en témoignaient, en dépit d'ambiguïtés dans les actions entreprises et de critiques appuyées de l'opposition. Une certaine modernité se construisait cahin-caha. Depuis quelques semaines pourtant, le doute regagne du terrain.

THE WALL STREET JOURNAL

■ Si l'on en juge par ce qui se passe depuis deux ans, la question de savoir qui a tué Galina Starovoitova restera sans réponse. Elle est le sixième député du parlement russe assassiné depuis 1993, et le troisième haut responsable politique tué à Saint-Pétersbourg en deux mois. Le commanditaire d'un meurtre commis par un tueur à gages est rarement découvert en Russie. Et le fait que le président Boris Eltsine, qui s'était personnellement engagé à résoudre cette affaire, ait été hospitalisé peu après en raison d'une pneumonie augure mal de l'enquête en cours. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que tant de Russes éprouvent un sentiment d'impuissance et de désespoir face à l'assassinat de la femme politique la plus célèbre du pays.
Le gouvernement russe, composé de technocrates et non de leaders, est aussi incapable d'empêcher ou de punir ces assassinats que d'arrêter la dégringolade vertigineuse de l'économie russe. La criminalité prospère sans mal dans le vide ainsi créé. La chasse est ouverte aux réformateurs, aux journalistes et aux juifs.

SUR LA TOILE

INFOS LYONNAISES

■ La chaîne de télévision locale Télé Lyon Métropole (TLM) a lancé un bulletin quotidien distribué par courrier électronique, destiné aux habitants de la région et aux « *Lyonnais expatriés* ». Il propose notamment les titres du journal télévisé de TLM de 19 h 30, la météo, un éphéméride et un agenda. On s'abonne gratuitement en envoyant un message à l'adresse *club-info@tlm.fr*

TÉLÉTHON

■ Le Téléthon 1998 diffuse sur son site informations et reportages. On pourra y faire des promesses de dons à partir du 1er décembre.
www.telethon.fr

VOITURES D'OCCASION

■ La société e-Annonces a ouvert un site de petites annonces d'automobiles d'occasion pour la France entière. La consultation et l'affichage sont gratuits pour les particuliers. Un moteur de recherche multicritère permet de trier les annonces en fonction du kilométrage, du prix, de la marque, de la région ou de la catégorie recherchée. Une rubrique « Motos » doit être créée prochainement.
www.e-annonces.fr

www.museoprado.mcu.es

Chaque mois, un tableau est disséqué et analysé par une équipe du Musée du Prado

EN S'INSTALLANT sur Internet, le Musée du Prado n'a pas voulu simplement proposer une visite virtuelle de ses collections. « *Pour prétendre se mesurer à une œuvre d'art et l'apprécier à sa juste valeur, il faut au préalable savoir regarder, lire un tableau.* » Antonio Navaro, coordinateur du site du musée madrilène, a décidé, il y a un peu plus d'un an, d'utiliser le Web pour éduquer l'œil des internautes. Il a confié cette mission à Alicia Quintana, responsable du service éducation du musée. A partir de l'analyse méthodique et minutieuse des œuvres les plus représentatives des principaux courants artistiques représentés dans les galeries du musée, l'équipe d'Alicia Quintana élabore des fiches « *destinées en premier lieu, compte tenu de leur approche scientifique, à des étudiants en art, mais suffisamment pédagogiques pour intéresser un vaste public* ». De *La lutte de saint Georges avec le dragon* de Rubens, à *La Fable d'Aracnée*, de Velazquez, une quinzaine de tableaux ont déjà été archivés sur le site. Selon la formule « *une œuvre, un artiste* », après une rapide présentation du peintre et de l'école qu'il incarne, la toile est disséquée, auscultée dans les moindres détails.



L'internaute apprendra, par exemple, que dans *L'Adoration des bergers*, de Dhominikos Theotokopoulos, alias « El Greco », « *l'illumination de la scène provient de la figure de l'Enfant qui, en se transformant en un foyer de lumière symbolique, irradie plus ou moins intensément les autres personnages* ». Et que « *la brève référence architectonique, rare dans ce type d'œuvres religieuses du Greco, ouvre l'espace vers l'intérieur de la toile, et sert de point d'union entre la terre et le ciel* ». Pour les non-initiés au vocabulaire des professionnels de l'art, Alicia Quintana a pris le soin d'accompagner ses commentaires les plus techniques de schémas ou d'illustration. Elle n'entend laisser aucun point d'ombre sur les œuvres analysées. Le tableau doit-il être regardé de bas en haut ou de gauche à droite ? Comment se compose-t-il ? Que représente-t-il ? Que symbolise-t-il ? A quel courant pictural fait-il référence ? Comment l'artiste joue-t-il de la lumière, des couleurs, de la perspective ? Et dans quelle intention ? En quoi le cadre est-il le prolongement de la toile ?...

Un nouveau tableau est présenté chaque mois. En octobre, l'internaute a pu entraîner son œil sur le *Retable de la vie de la Vierge et de San Francisco*, du maître espagnol Nicolas Francés. En novembre, il peut poursuivre son apprentissage avec l'*Annonciation*, du peintre italien Fra Angelico.

Stéphane Mandard

EN VUE

■ Mercredi 25 novembre, à Santiago du Chili, la Fondation Pinochet célébrait le quatre-vingt-troisième anniversaire du général autour d'un gros gâteau.

■ Jeudi 19 novembre, le beaujolais nouveau est arrivé dans les restaurants français de Moscou, où il est vendu de 120 à 150 francs la bouteille.

■ **Iouri Loujkov**, maire de Moscou briguant la succession de **Boris Eltsine**, vient d'augmenter de 50 roubles (environ 15 francs) le minimum vieillesse des Moscovites.

■ Mardi 24 novembre, cinq brise-glace sont venus en aide à des bateaux en difficulté sur des canaux de Lorraine. Le brise-glace à propulsion nucléaire *Sovietski-Soïouz* parti au secours des habitants de la presqu'île de Tchoukotka restait figé dans l'océan Arctique.

■ La vague de froid prématurée chasse vers l'ouest de l'Allemagne des escadrilles d'oies sauvages, qui, arrivées avec des semaines d'avance dans les contrées plus tempérées de la Rhénanie, ont besoin de 150 kilos d'herbe pour se ravitailler après dix minutes de vol.

■ Jeudi 19 novembre, panique à bord d'un Boeing 747 de la British Airways : l'avion atterrit sans dommage à Montréal, ses réacteurs truffés d'oies sauvages du Canada.

■ Vendredi 20 novembre, un braqueur d'Arezzo, en résidence surveillée, qui ne supportait plus sa femme, a demandé aux carabiniers de le remettre en prison.

■ A l'occasion, **Don Andrea Gallo**, prêtre, qui, trois nuits par semaine, sillonne Gênes à bord d'un car pour distribuer des seringues et des préservatifs, aide à avorter les prostituées enceintes pour empêcher leurs proxénètes de les punir à coups de pied.

■ Des prostituées camerounaises volant au secours d'une consœur ont confisqué les vêtements et vidé les poches d'un mauvais payeur, qu'elles ont promené nu dans les rues d'un quartier de Yaoundé.

■ Récemment, **Leonardo DiCaprio**, vedette masculine du film *Titanic*, portait plainte contre le magazine *Playgirl*, qui avait l'intention de publier des photos de lui nu. Mardi 24 novembre, à Londres, ses costumes vendus aux enchères n'ont pas atteint les estimations.

■ Dimanche à l'aube, dans le centre de Tarente, en Italie, un conducteur ivre a fendu la fanfare municipale qui jouait des neuvaines pour la fête de Sainte-Cécile, écrasant les cuivres, crevant les percussions, renversant neuf musiciens...

Christian Colombani

Amour, gloire et députés *par Alain Rollat*

LA CHAMBRE des députés était jadis l'égale de la Comédie-Française. La représentation nationale y donnait des représentations qui valaient celles de l'Opéra Garnier. *« La fièvre des passions politiques, qui brûlait en ces temps-là les veines de la France, me donna le goût des spectacles*, écrivait Romain Rolland. *Je fus un abonné assidu des grandes séances de la Chambre. Je complétais là mes expériences de théâtre populaire. Le Palais-Bourbon était le premier théâtre de Paris. Sa troupe était hors pair. »* Le public s'arrachait alors les discours des ténors, les journaux en remplissaient leurs colonnes, on les affichait aux murs des mairies. Dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, le cœur de la nation battait au rythme des harangues. Il n'y avait ni ordre du jour prioritaire, ni limitation des temps de parole, ni absentéisme. La République cultivait l'éloquence, le verbe avait force de loi, la renommée des élus était proportionnelle à la force de leurs écrits.

Qui lit encore les discours des députés ? *Qui les écoute ? Qui* les imprime ? Selon un expert en images, Laurent Fabius, qui l'a dit à Mireille Dumas, mardi soir, sur France 2, la faute en incombe à l'Ecole nationale d'administration : *« L'ENA a tué l'éloquence. »* N'est-ce pas surtout parce que l'image a tué le verbe ? Les députés ne haranguent plus, ils communiquent. Le cœur de la nation bat désormais au salon des Quatre-Colonnes, cette antichambre où les élus du peuple se prosternent devant les caméras, qui méprisent les derniers plumitifs. La représentation nationale *ne se met plus en scène, elle se* donne en spectacle, une ou deux fois par semaine, de 15 heures à 16 heures, sur France 3. Les députés ne débattent plus, ils s'affichent. *« C'est important de se montrer*, disent-ils, *parce que les électeurs sont contents de nous voir... »* Le plus malheureux est donc cet ancien mécano de Saint-Gobain, Patrice Carvalho, qui siège sur les bancs du groupe communiste : *« Je n'ai pas de chance. Mon fauteuil est au premier rang, à gauche, en entrant dans l'hémicycle. Les caméras ne peuvent pas me voir. Il faut que je monte de deux ou trois rangs, sinon il y a des dames qui demandent pourquoi on ne me voit jamais à la télé... »* Diagnostic du docteur Fabius : *« Le petit écran rend les gens un peu fous... »*

Que retenir d'autre de ce psychoreportage de Mireille Dumas ? Ah ! si, deux choses : en séance de nuit, Michel Péricard ne boit que du tilleul et, le matin, Roselyne Bachelot ne circule jamais en peignoir parce que les douches des dames sont trop éloignées de leurs chambres. L'Assemblée nationale est aujourd'hui un *soap opera*.

MERCREDI 25 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 **Du silence et des ombres** ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1963, N., 130 min). Ciné Classics
20.30 **Dead Man** ■■ Jim Jarmusch (Etats-Unis, 1995, N., 120 min). Ciné Cinémas
22.30 ***Samba Traore*** ■■ Idrissa Ouedraogo (France - Burkina-Faso, 1992, 85 min). TV 5
22.30 **Les Sœurs Brontë** ■■ André Téchiné (France, 1979, 120 min). Ciné Cinémas
22.40 **Edouard et Caroline** ■■■ Jacques Becker (France, 1951, N., 90 min). Ciné Classics
22.45 **L'Homme de l'Ouest** ■■■ Anthony Mann (Etats-Unis, 1958, 100 min). Cinétoile
0.10 **Héros d'occasion** ■■ Preston Sturges (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
1.00 **Mademoiselle Gagne-Tout** ■■ George Cukor (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 105 min). Arte
1.50 **Les Hommes de la mer** ■■ John Ford (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invité : Gérard Lanvin, Waldeck, Jean Reno. Canal +
20.00 Pulsations. La sclérose en plaques. Invités : Pierrette Seeldrayers, Christian Sindic. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Invité : Johnny Clegg. Paris Première
20.05 Check Up. La dépression nerveuse. TSR
20.15 Au nom de la loi. *Haro sur le juge*. Un flic au Blok. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Mémoires d'un chien-frontière : Gardien du rideau de fer. Arte
20.55 Des racines et des ailes. Tibet : La route de la liberté. Sectes : Nos enfants les intéressent. *Algérie : La vie malgré tout*. France 3
21.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les dockers de Liverpool. Histoire
21.00 Paris modes. Spécial lingerie. Paris Première
22.40 Ça se discute. Les prêtres ont-ils de l'avenir ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Yves Marin, Henriette Zoughebi, Claude Mignot, Pascal Charvet. Histoire
23.50 ▶ Un siècle d'écrivains. Thomas Bernhard. France 3
0.40 Comment ça va ? L'herpès et moi, c'est pour la vie. Sida et trithérapie : l'espoir et la peur. Du nouveau dans la maladie de Parkinson. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Histoire des grands ballets. [1/20]. Le Lac des cygnes. Mezzo
19.00 Connaissance. Descentes aux enfers. [2/4] Le rêve de glace. Arte
19.00 Méditerranée. [7/12]. Histoire
19.00 Les Métiers. Picardie : Le naturaliste et le restaurateur du patrimoine. Odyssée
19.25 Isadora Duncan. Mezzo
19.45 Les Crocodiles, seigneurs du Kirawira. Planète
19.55 Le Fleuve Jaune. La domestication du dragon. Odyssée
20.00 Conférences de presse. 14 janvier 1963 [2/3]. Histoire
20.15 Reportage. Goodbye, Mylord ! Arte
20.35 Journaux de rues. Planète
20.45 Kalarippayat. La danse de la guerre. Odyssée
20.55 Les Chemins de l'adoption. Téva
21.30 Hermann. Planète
21.40 Plans de vol. [4/13]. La navigation douce. Odyssée
21.55 Albert Einstein. Comment je vois le monde. Planète
22.00 Chili, la mémoire obstinée. Histoire
22.05 La Jungle de verre. Préserver son espace. Odyssée
22.30 Le Musée de Grenoble. Odyssée
23.05 Blockhaus. Odyssée
23.30 La Trouble Séduction d'Adolf Hitler. [2/2]. Odyssée
0.00 Histoires d'opéras. [1/4]. Les tempêtes de l'hiver. Planète
0.45 J.F. Kennedy et la mafia. Canal Jimmy
1.00 Trafic d'armes aux Etats-Unis. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.30 Tennis. Championnat du monde. A Hanovre (Allemagne). Eurosport
20.35 Football. Ligue des champions. Arsenal FC - RC Lens. TF 1
20.40 Route du Rhum 1998. France 3

MUSIQUE

21.35 Herbie Hancock et Bobbie McFerrin. Mezzo
21.50 Musica. *La Force du destin*. Opéra de Verdi. Mise en scène d'Elijah Moshinsky. Par l'orchestre et les chœurs du Kirov de St-Pétersbourg, dir. Valery Gergiev. Arte
22.55 Cheb Mami. Paris Première
0.30 Andreï Gavrilov joue Scriabine. Mezzo
1.00 Chick Corea piano solo. Munich 1982. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 Doute cruel. Yves Simoneau. RTL 9
20.40 Sleepwalker. John Cosgrove. 13ème Rue
20.55 Le Temps d'un éclair. Marco Pauly. France 2
20.55 Blanche. C. Binamé [1 et 2/11]. TMC

SÉRIES

19.20 Equalizer. Regrets éternels. 13ème Rue
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Hiérarchie [2/2]. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Crosetti. Série Club
20.50 ▶ Ally McBeal. La main aux fesses. Situations compromettantes. M 6
21.45 Presque parfaite. Trois mois déjà (v.o.). Canal Jimmy
22.05 New York Undercover. Meurtres numériques. La quête du pouvoir. 13ème Rue
22.10 L'Inspecteur Lavardin. Maux croisés. Festival
22.15 Two. Jeux méchants. Série Club
22.15 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement (v.o.). Celui qui fait craquer Rachel (v.o.). Canal Jimmy
23.00 3e planète après le Soleil. The Big Angry Virgin From Outer Space (v.o.). Série Club
23.05 The New Statesman. Le sexe est péché (v.o.). Canal Jimmy
0.00 New York Police Blues. Le désespoir d'Israël [1/2] (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 22.05 Odyssée

La Jungle de verre

Le test de notre comportement dans le métro, dans un ascenseur, ou au volant, dans un embouteillage, est *révélateur de* la condition humaine. Condamné à la promiscuité, l'homme moderne n'a pas tout perdu de son animalité. *Préserver son espace*, de Daniel Percival et Jeanne Klein, deuxième épisode d'une série *entomologique sur la jungle des* villes, plus précisément sur la fourmilière urbaine, nous apprend notamment que l'être humain établit, autour de son corps, une *« frontière psychologique »*, distante d'environ quarante-cinq centimètres. Viole-t-on cet espace vital, nous avons toute une gamme de réflexes protecteurs : entassés dans les transports en commun, nous évitons soigneusement, par exemple, de croiser le regard des autres. Mais, paradoxalement, nous recherchons parfois cette promiscuité qui nous cause tant de gêne. Instructif, voire salutaire. – *E. C.*

● 22.30 TV 5

Samba Traore

Un jeune homme revient dans son village, enrichi par un hold-up qui a coûté la vie à son complice, et dont *personne n'est au courant. Il devient* l'amant puis l'époux d'une jeune mère célibataire, fait construire une maison et ouvre un bar. Sa réussite amène un air nouveau dans la communauté et fait aussi quelques jaloux. Mais il est rejoint par son passé... Dans cette fable qui débute en polar, on retrouve les thèmes moraux et sociaux du réalisateur de *Yaaba* et de *Tilaï*. Pour la première fois, Idrissa Ouedraogo a travaillé avec des acteurs professionnels, dont le comédien malien Bakary Sangaré, remarqué au théâtre chez Peter Brook. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions : 20.45 Arsenal - Lens. 22.40 Les autres rencontres.
0.05 Route du Rhum.
0.30 TF 1 nuit, Météo.
0.45 Tribunal. Jamais je ne t'oublierai.
1.10 Reportages. *Mamies Miss : la France aussi.*

FRANCE 2

18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport, Météo.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Temps d'un éclair. Téléfilm. Marco Pauly.
22.35 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 15 : nationalité.
22.40 Ça se discute. Les prêtres ont-ils de l'avenir ?
0.35 Journal, Météo.
0.55 Le Cercle. Les incontournables.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport, Route du Rhum.
20.55 Des racines et des ailes.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.50 ▶ Un siècle d'écrivains. Thomas Bernhard.
0.40 Comment ça va ?

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Smilla. Film. Bille August.
22.55 Violetta, la reine de la moto. Film. Guy Jacques.
0.25 South Park.
0.50 Spin City.
1.10 La Marque. Film. Val Guest (v.o.).

ARTE

19.00 Connaissance. Descente aux enfers. [2/4] Le rêve de glace.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Goodbye, Mylord !
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Mémoires d'un *chien-frontière* : Gardien du rideau de fer.
21.45 Les Cent Photos du siècle.
21.50 Musica. *La Force du destin*. Opéra de Verdi. Dir. Valery Gergiev.
0.40 La Lucarne. La Marche pour la vie.
1.00 Mademoiselle Gagne-Tout ■■ Film. George Cukor (v.o.).

M 6

19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Les Voyages d'Olivia.
20.50 ▶ Ally McBeal. La main aux fesses (épisode pilote). Situations compromettantes.
22.35 Dette de sang. Téléfilm. Stuart Cooper.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [3/5].
20.30 Agora. Françoise Briquel-Chatonnet (*Les Phéniciens aux origines du Liban*).
21.00 Philambule. Jacques Prévot (*Les Libertins en France au 17e siècle*).
22.10 Fiction. Italie-Cinéma. *Il lavoro*, de Luchino Visconti.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Jazz. Concert.
21.30 Festival international de jazz de Vienne. Concert. Par le New Shapes Quartet.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Brümmer, Daugherty.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Danses et airs antiques, suite nº 3*, de Respighi, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Karajan. 20.40 *The Fairy Queen*. Opéra de Purcell. Par les Arts Florissants, dir. Christie.
22.52 Les Soirées... (suite). Murillo et la Chapelle de Séville.

JEUDI 26 NOVEMBRE

FILMS DU JOUR

13.05 **Les Hommes de la mer** ■■ John Ford (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 105 min). Ciné Classics
14.00 **Western** ■■ Manuel Poirier (France, 1996, 125 min). Canal +
14.30 **Underground** ■■ Emir Kusturica (France - Allemagne, 1995, 165 min). Cinéstar 2
14.50 **Le Bon Dieu sans confession** ■■ Claude Autant-Lara (France, 1953, N., 110 min). Ciné Classics
16.20 **Un jour à New York** ■■ Stanley Donen et Gene Kelly (Etats-Unis, 1949, 95 min). Cinétoile
18.25 **Du silence et des ombres** ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1963, N., 125 min). Ciné Classics
18.40 **Viva la vie** ■■ Claude Lelouch (France, 1983, 110 min). Ciné Cinémas
19.30 **Voici le temps des assassins** ■■■ Julien Duvivier (France, 1955, N., 115 min). Cinétoile
20.55 **Une autre femme** ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1988, 85 min). Téva
21.00 ***Sans soleil*** ■■ Chris Marker (France, 1982, 120 min). Histoire
21.00 **Arsenic et vieilles dentelles** ■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 115 min). Paris Première
21.00 ***La Leçon de piano*** ■■■ Jane Campion (France - Australie, 1992, 120 min). Cinéstar 2
22.15 **Regarde les hommes tomber** ■■ Jacques Audiard (France, 1993, 100 min). Ciné Cinémas
22.30 **Léon Morin, prêtre** ■■ Jean-Pierre Melville (France, 1961, N., 110 min). TV 5
22.50 **La Diablesse en collants roses** ■■ George Cukor (Etats-Unis, 1960, 100 min). Téva
23.00 **Asylum** ■■ Roy Ward Baker (Grande-Bretagne, 1972, 95 min). 13ème Rue
23.10 **Au-delà du Missouri** ■■ William A. Wellman (Etats-Unis, 1951, 80 min). Cinétoile
23.55 **Un papillon sur l'épaule** ■■ Jacques Deray (France, 1978, 95 min). Ciné Cinémas
0.30 **Le Cavaleur** ■■ Philippe de Broca (France, 1978, 100 min). Cinétoile
0.40 ▶ **Le Petit Criminel** ■■■ Jacques Doillon (France, 1990, 95 min). Arte

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Envoyé spécial. Les Droits de l'enfant. Les frontières de l'amour. Grande-Bretagne : l'enfance au travail. *Ps* : Le travail et l'exploitation sexuelle des enfants dans le monde. Les enfants et la guerre. TV 5
14.00 Envoyé spécial, les années 90. Koweït, l'enfer. Super fœtus. Invité : Nicolas Sarkis. Histoire
15.15 Pulsations. La sclérose en plaques. Invités : Pierrette Seeldrayers, Christian Sindic. TV 5
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Puzulu, Magimel, Menelik, Tribal Jam ; Spécial 50e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et abolition de l'esclavage. Invités : Kofi Annan, Robert Badinter, Sheryl Crow. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jean-Yves Marin, Henriette Zoughebi, Claude Mignot, Pascal Charvet. Histoire
20.00 20 h *Paris Première*. Jean-Claude Carrière. Paris Première
20.05 Temps présent. La fin des lords. Tableaux d'un pillage. Le siècle en image : SIDA, le fléau. TSR
20.55 Envoyé spécial. Opération survie. Les cadres. *Ps* : L'oeil de glace. France 2
22.20 Les Années belges. Changement de vitesse. La construction automobile en Belgique. RTBF 1
22.55 Courts particuliers. Eric Rohmer. Avec Arielle Dombasle. Paris Première
23.00 Comme au cinéma. Vive la comédie. Invités : Richard Berry, *Clémentine Célarié*, Dominique Lavanant. France 2
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Les politiques familiales. Histoire
23.15 La Preuve par trois. Qui veut encore des HLM ? Laisse béton. Chantier en cours. Pas de toit pour toi. *Le grand saut*. France 3
0.35 Des racines et des ailes. Tibet : La route de la liberté. Sectes : Nos enfants les intéressent. Algérie : La vie malgré tout. France 3
0.40 La 25e Heure. L'Assassinat de J.F.K. : l'Histoire révisée. France 2

DOCUMENTAIRES

17.30 Guatemala, les guérilleros de la paix. Planète
17.55 L'Aventure photographique. La photo de mode. La Cinquième
18.15 Le Carré noir. Planète
18.30 Le Secret des récifs. La Cinquième
19.00 Voyages, voyages. Lisbonne. Arte
19.00 Otages du soleil. [2/3]. Economies d'énergie. Odyssée
19.15 Ils. Planète
19.40 Les Oubliées. Planète
19.50 La Jungle de verre. Préserver son espace. Odyssée
19.55 The Wanderer. Un film sur Schubert. Muzzik
20.15 Reportage. L'Arsenal d'Arsène. Arte
20.20 Le Musée de Grenoble. Odyssée
20.35 Profession designer. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. Au nom des droits de l'homme. Arte
20.50 Le Partage des eaux. Odyssée
21.40 Les Crocodiles, seigneurs du Kirawira. Planète
22.20 Histoire de la BD. *[8/13]. L'âge adulte.* Odyssée
22.30 Journaux de rues. Planète
23.20 Hermann. Planète
23.35 Plans de vol. [4/13]. La navigation douce. Odyssée
23.50 Jacques Doillon. Les mots, l'émotion. Arte
23.50 Albert Einstein. Comment je vois le monde. Planète
0.45 Histoire de l'aviation. [3/7]. L'Atlantique, 1918-1927. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.00 et 19.30 Tennis. Championnat du monde. A Hanovre (Allemagne). Eurosport
20.40 Route du Rhum 1998. France 3
1.35 Hockey NHL. Ottawa Senators - New York Islander. Canal +

MUSIQUE

19.10 Brendel joue Schubert. *Sonate en do mineur*, D958. Muzzik
20.15 Andreï Gavrilov joue Scriabine. *Prélude pour la main gauche* opus 9, *Sonate nº 4 en la dièse majeur* opus 30 et *Etude en ut dièse mineur* opus 42 nº 5, de Scriabine. Mezzo
21.00 Barry Douglas, récital de piano. *Sonate en sol majeur*, opus 37, de Tchaïkovski ; *Les Tableaux d'une exposition*, de Moussorgski. Muzzik
21.45 Katia et Marielle Labèque : Debussy et Ravel. Mezzo
22.30 Jazz à Antibes 1990. Claude Luter, Yannick Singery, Daniel Barda, Michel Marcheteau, Bernard Laye. Muzzik
23.00 Manon Lescaut. Opéra de Puccini. Mise en scène. Götz Friedrich. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera House de Covent Garden, dir. Giuseppe Sinopoli. Muzzik
23.50 Yehudi Menuhin, concerto de Brahms. Paris Première

TÉLÉFILMS

17.20 La Reverdie. Philippe Condroyer [2/2]. Festival
20.30 L'Amour à l'ombre. Philippe Venault. Festival
20.40 Victor Schoelcher. Paul Vecchiali. Canal +
22.10 Une femme pour moi. Arnaud Sélignac. Festival
22.40 Cauchemar au septième étage. Ian Barry. M 6
22.50 Made in America. L'Experte. Ian Barry. TF 1

SÉRIES

17.00 Drôles de dames. Le prince du disco. RTBF 1
17.55 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Les Aventures de Sinbad. La petite sorcière. M 6
19.20 Equalizer. La course du loup. 13ème Rue
20.40 Buffy contre les vampires. Billy. Série Club
20.50 X-Files. La guerre des coprophages. Corps astral. M 6
20.55 Julie Lescaut. Piège pour un flic. TF 1
23.25 3e planète après le Soleil. Much Ado About Dick (v.o.). Série Club
0.30 Booker. Liaisons dangereuses. M 6
0.35 High Incident. Tireur d'élite (v.o.). 13ème Rue
0.50 Médecins de nuit. Le mot de passe. Série Club

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.55 TF 1

Julie Lescaut

50 diffusions et 6 ans de succès

Aujourd'hui c'est fête ! C'est la cinquantième diffusion d'un épisode des aventures de la très célèbre commissaire Julie Lescaut. Dans cette histoire intitulée *Piège pour un flic* et réalisée par Pascale Dallet, on assiste à l'arrestation injuste de l'inspecteur N'Guma, pris dans une sombre machination, tandis que Babou, la fille cadette de Julie, est témoin d'un acte de violence contre un de ses professeurs. Doit-elle ou non témoigner contre l'agresseur ? Rassurez-vous ! Le colosse N'Guma ressortira lavé de tout soupçon *du piège tendu par un flic véreux* tandis que Babou – *« Bon chien de race ne saurait mentir »* – prouve qu'elle est la digne fille de sa mère, courageuse et généreuse.

Depuis la première diffusion en 1992, le succès ne s'est jamais démenti, puisque avec « Navarro », autre série policière fétiche de TF 1, « Julie Lescaut » pulvérise les records d'audience : l'épisode du 29 octobre a réuni près de dix millions quatre cent mille auditeurs avec 43 % de part de marché. Un programme fédérateur, comme on dit en jargon télévisuel, car parents et enfants se retrouvent devant l'écran sans chamailleries. Comment s'explique un tel succès ? *« Les femmes aiment bien s'identifier à Julie Lescaut, ni top model ni laideron, ni bourgeoise ni prolo*, explique son interprète, Véronique Genest. *C'est une mère qui élève seule ses filles, une femme qui travaille comme tout le monde. Et, surtout, je suis heureuse de jouer ce rôle, je m'y sens bien, et cela se voit. »*

Quand on demande aux autres personnages récurrents de la série comment ils se sentent dans l'équipe, la réponse est unanime : *« C'est une chance pour la suite. Nous ne sommes pas seulement des faire-valoir, nous avons chacun notre histoire et notre personnalité. » « Un rôle de beurette fait pour moi : ça, c'est rare ! »*, se félicite Samia Sassi (l'inspecteur Zora), tandis que Jennifer Lauret (Sarah), dix-neuf ans, et Joséphine Serre (Babou), seize ans, qui disent aimer Véronique Genest comme une amie, se préparent toutes deux à une carrière de comédienne.

Armelle Cressard

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 La loi est la loi.
16.35 Sunset Beach.
17.35 Beverly Hills. [1/2].
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Julie Lescaut. Piège pour un flic.
22.50 Made in America. L'Experte. Téléfilm. Ian Barry.
0.40 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.10 TF 1 nuit, Météo.
1.25 Tribunal.
1.50 Reportages. Pompiers à Paris.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.45 Soko.
15.35 Tiercé.
15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends. Celui qui apprenait à danser.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro.
19.56 et 0.15 Au nom du sport.
19.57 Météo.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Envoyé spécial.
22.50 Expression directe.
22.55 Déclaration universelle des droits de l'homme. Article 17 : propriété.
23.00 Comme au cinéma.
0.20 Journal, Météo.
0.40 La 25e Heure. L'Assassinat de J.F.K. : l'Histoire révisée.

FRANCE 3

13.23 L'Euro, mode d'emploi.
13.30 Parole d'Expert.
14.30 Les Craquantes.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Côté jardins.
16.40 *Les Minikeums.*
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport, Route du Rhum.
20.50 Consomag.
20.55 Le Fils ■ Film. Pierre Granier-Deferre.
22.40 Météo, Soir 3.
23.15 *La Preuve par trois.*
0.10 Espace francophone.
0.35 Des racines et des ailes.

CANAL +

13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Western ■■ Film. Manuel Poirier.
16.05 et 1.15 Surprises.
16.25 Le Prix à payer. Film. Gary Gray.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 ▶ Victor Schoelcher. Téléfilm. Paul Vecchiali.
22.20 L'Enfer des zombies. Film. Lucio Fulci.
23.55 Imlihar, une légende. Film. Jacques Dubuisson (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.10 Qu'est-ce qu'on mange ?
13.25 Le Journal de la santé.
13.40 Une tribu sous les nuages.
14.35 La Cinquième rencontre... Justice et société. La Tempête. 14.40 Maudite tempête. 15.30 Entretien avec Gérard d'Aboville.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Correspondance pour l'Europe. Les transports en Europe.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
17.55 L'Aventure photographique.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux. Le Secret des récifs.
19.00 Voyages, voyages. Lisbonne.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Arsenal d'Arsène.
20.40 ▶ Soirée thématique. Au nom des droits de l'homme. 20.45 Les Derniers Prisonniers de Suharto. 21.40 Une bien belle idée. Enquête sur les droits de l'homme. 22.45 Chercheur de disparus.
23.50 Jacques Doillon. Les mots, l'émotion.
0.40 ▶ Le Petit Criminel ■■■ Film. Jacques Doillon.

M 6

13.30 Déflagrations. Téléfilm. Robert Lewis.
15.20 Les Routes du paradis.
16.20 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, effets spéciaux.
19.54 Le Six Minutes.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. La guerre des coprophages. Corps astral.
22.40 Cauchemar au septième étage. Téléfilm. Ian Barry.
0.30 Booker.

RADIO

FRANCE-CULTURE

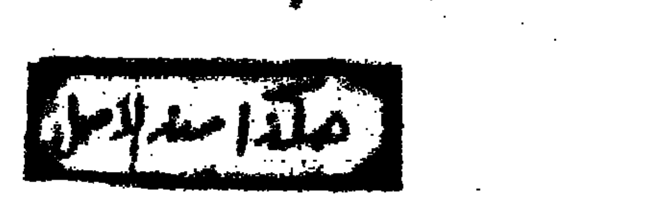
19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique. Musiques d'Asie Centrale [4/5].
20.30 Agora. Gilles Châtelet (*Vivre et penser comme des porcs*).
21.00 Lieux de mémoire. La Cour des comptes. Avec Pierre Joxe, Jacques Magnet, Olivier Mattéoni, Rémi Pellet.
22.10 For intérieur. Serge Rezvani.
23.00 Nuits magnétiques. Juste le temps [2/2].

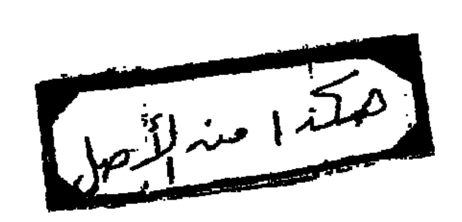
FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Concert. Par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de chœur et l'Orchestre national de France, dir. Leonard Slatkin, Fabio Sartori, ténor, Vincent Le Texier, baryton : *Manon Lescaut intermède*, de Puccini ; *Concerto pour violoncelle et orchestre*, de Fedele, Jean-Guihen Queyras, violoncelle ; *Messa di Gloria*, de Puccini.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées de Radio-Classique. *Trio pour piano, violon et violoncelle nº 4 op. 11*, de Beethoven, Istomin, piano, Stern, violon, Rose, violoncelle. 20.40 Ernest Ansermet, chef d'orchestre.
22.41 Les Soirées... (suite).





Le Monde

JEUDI 26 NOVEMBRE 1998

Européennes : « profession de foi » commune de LO et de la LCR

C'ÉTAIT le « *test du programme commun* », disaient en riant les observateurs de la gauche « plurielle ». L'épreuve du feu pour vérifier que Lutte ouvrière souhaitait réellement faire liste commune avec la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) pour le scrutin européen du 13 juin 1999 et que la volonté affichée d'Arlette Laguiller de faire « ticket » commun avec Alain Krivine n'était pas seulement une manœuvre tactique. Après de nombreux rendez-vous et rencontres de leurs délégations respectives, après moult réécritures et amendements, le texte a finalement été achevé sans histoires. Les hebdomadaires *Lutte ouvrière* et *Rouge* s'apprêtent à publier, jeudi 26 novembre, la « *profession de foi* » de leurs organisations respectives : « *Pour l'Europe, des mesures radicales contre le chômage !* »

Le style fleure bon la prose des amis d'Arlette Laguiller : « *Leur Europe est celle de l'exploitation, une forteresse des multinationales, des Elf, Shell, Bouygues, Thomson, Siemens, Alcatel* », lit-on par exemple. Ou encore, dans l'appel final : « *En votant pour la liste conduite par Arlette Laguiller et Alain Krivine, vous pouvez élire (...) des femmes et des hommes qui défendront les intérêts des travailleurs, seront fidèles à leurs engagements et seront à vos côtés pour préparer les luttes collectives de demain.* » Le texte mêle la dénonciation générale du capitalisme et les revendications pour des mesures de contrôle et d'expropriation chères à LO aux mots d'ordre plus concrets de la LCR : « *avortement libre et gratuit partout* », droit de vote pour tous en Europe, régularisation de tous les sans-papiers, annulation de la dette du tiers-monde, et même...la « *sortie du tout nucléaire* ».

Le texte commun dénonce les traités de Maastricht et d'Amsterdam, au nom d'une Europe « *des droits démocratiques et égaux* » : en 1992, LO n'avait pas appelé à voter « *non* » à Maastricht, jugeant que ce débat n'était qu'une « *diversion* » pour les travailleurs. De même, le texte réclame un salaire minimum européen, la défense et l'extension des services publics, et le passage vers les 35 heures, avant « *les 30 heures* ».

« VOTER LE PLUS À GAUCHE »

La plate-forme de la liste trotskiste, créditée, sept mois avant les élections, de plus de 5 % des voix dans la plupart des sondages, affiche enfin clairement « *son opposition déterminée à la politique menée par le gouvernement* » : « *Il n'est pas sérieux de prétendre "réorienter l'Europe", comme le fait le Parti communiste, en haussant le ton, juste le temps d'une élection, mais sans s'y opposer vraiment* ». La liste – qui alternera membres de LO et de la LCR, mais réservera, derrière le « ticket » de tête, quatre places à des femmes – s'adresse à ceux qui veulent « *voter le plus à gauche possible* ».

Les deux organisations valideront séparément le texte et la liste les 16 et 17 janvier 1999, avant de mener une vingtaine de meetings communs. LO a trouvé là le moyen de dépasser la « barre » des 5 % de voix nécessaire pour compter des élus au Parlement européen. Ses dirigeants, et notamment « Hardy », son leader clandestin, jugent la période favorable à l'extrême gauche. A la tête de la LCR, Daniel Bensaïd et Alain Krivine, qui précisent qu'il s'agit d'une « *stricte alliance électorale* », ont mené le même raisonnement. Ils devraient rallier leur parti lors de la conférence nationale de janvier : certains dirigeants du bureau politique, comme Rémi Barroux, animateur de Ras l'Front, Maya Surduts, de la Cadac, Christian Picquet, chargé des relations avec les autres partis, l'historien Jacques Kergoat, et des militants déplorent en effet un « *virage* » après la ligne d'ouverture du dernier Congrès de la LCR, en janvier 1998.

Ariane Chemin

Les organisations de consommateurs critiquent la levée de l'embargo sur le bœuf britannique

Lors du vote des ministres européens de l'agriculture, la France s'est abstenue

L'ABSTENTION de la France, lundi 23 novembre, lors du vote du Conseil des ministres de l'agriculture européens sur la levée de l'embargo sur le bœuf britannique, n'a pas manqué de susciter réserves et critiques dans le pays. La Fédération nationale bovine (FNB) juge cette décision prochaine « *prématurée* ». « *Nous n'avons pas la preuve que les garanties demandées à la Grande-Bretagne sont réunies car les contrôles de la Commission européenne n'ont pas encore eu lieu* », fait valoir Claude Allo, directeur de la FNB.

« *On est très furieux, cela va semer le doute* », ajoute de son côté Pierre Chevalier, secrétaire général et président de l'Office interprofessionnel des viandes (Ofival) qui annonce que la FNB va lancer dans les deux mois une campagne d'étiquetage avec le Centre d'information des viandes (CIV). Cet organisme a mis en garde les pouvoirs publics contre les réactions des consommateurs : « *On prend le risque de recréer une crise de confiance à l'égard de la viande bovine* », s'inquiète Louis Orenga, directeur du CIV.

Les professionnels de la filière font effectivement valoir que la consommation de bœuf en France était presque revenue à son niveau précédant la crise de la vache folle déclenchée en mars 1996. La Coordination rurale a vivement réagi au « *laxisme des ministres européens de l'agriculture* ». Si « *par malheur* », l'embargo est levé, « *les consommateurs devront ouvrir l'œil et exiger de bien connaître la provenance de la viande qui leur est proposée* », ajoute le syndicat.

Les réactions les plus critiques sont venues des organisations de consommateurs. L'UFC-Que Choisir considère qu'« *une fois encore Bruxelles place les intérêts économiques avant la santé des consommateurs* ». L'association estime que la décision est d'autant plus prématurée que la Grande-Bretagne a encore enregistré 2 000 cas d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) en 1998.

« DE PLUS EN PLUS INQUIETS »

Mais surtout c'est l'attitude de retrait des pouvoirs publics français qui heurte les associations : « *Comment le ministre de l'agriculture français peut-il laisser à la Commission européenne la responsabilité politique de ce dossier ? Une telle démission n'est pas de nature à rassurer les consommateurs de plus en plus inquiets devant le contenu de leur assiette* », estime Christian Huard responsable de l'Adeic-FEN, association de consommateurs de la Fédération de l'éducation nationale. La chaîne d'hypermarchés Continent a quant à elle immédiatement annoncé qu'elle s'engageait à ne vendre que de la viande bovine française.

L'ancien ministre de l'agriculture Philippe Vasseur a fait part de ses « *réserves* » : « *À titre personnel, je n'aurais probablement pas pris cette décision* », a déclaré le député (DL) du Pas-de-Calais, qui avait pris la décision d'embargo sur la viande britannique. Même souci de prudence chez les Verts : « *La situation n'est pas complètement clarifiée. S'il reste des risques, c'est le principe de précaution qui doit prévaloir* », nous a déclaré Denis Baupin, porte-parole.

Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, a tenté de justifier devant les députés, mardi 24 novembre, l'abstention de la France. Paris a obtenu que les ministres de l'agriculture soient « *informés en temps réel* » des contrôles de la Commission et qu'ils puissent donner leur avis sur les résultats de ces contrôles, a-t-il déclaré.

Le seul organisme qui officiellement s'est prononcé en faveur de la levée de l'embargo est le Comité permanent des syndicats agricoles européens (COPA). « *Il n'y a pas de raisons d'être contre la levée de l'embargo si toutes les analyses scientifiques montrent qu'il n'y a plus de problème* » a-t-il fait savoir à Bruxelles, dès lundi 23 novembre, par la bouche de son président, Luc Guyau, par ailleurs président de la FNSEA. Il a ajouté : « *Il y a ça et là quelques interrogations mais elles sont plus politiques que techniques.* »

Sylvia Zappi

Les scientifiques s'étonnent de la décision de Bruxelles

JUSTIFIANT, mardi 24 novembre, à l'Assemblée nationale, la position française sur ce « *très délicat dossier* » qu'est celui de la « vache folle », Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, a expliqué que la France avait demandé à Bruxelles qu'il soit possible de « *suspendre la décision* » de levée de l'embargo « *si toute nouvelle information devait intervenir dans le paysage scientifique et juridique.* »

Pour leur part, les experts en charge de ce dossier interrogés par *Le Monde* – qui souhaitent tous garder l'anonymat – rappellent qu'aucune nouvelle donnée médicale et scientifique ne permet de justifier la décision de lever l'embargo qui, depuis la fin mars 1996, frappait les viandes bovines britanniques. Selon eux, la décision du conseil agricole européen (*Le Monde* du 25 novembre) ne correspond à aucune logique. Rien, *disent-ils*, ne permet, d'un strict point de vue scientifique, de justifier une telle mesure qui à l'évidence, selon eux, a été prise au vu de données diplomatiques et économiques.

Cet embargo avait été initialement décidé par la France, rapidement suivie par la Commission européenne, après l'annonce faite le 20 mars 1996 par le gouvernement britannique devant la Chambre des Communes : l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle ») avait, *contre toute attente*, franchi la « *barrière d'espèces* » et atteint l'homme chez qui il peut provoquer une forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ).

Une dizaine de cas avaient alors été identifiés par les scientifiques britanniques et, informé, le gouvernement de John Major avait estimé ne plus pouvoir ignorer le risque de transmission de l'agent pathogène à l'homme par voie alimentaire. Evoquant officiellement cette hypothèse, le premier ministre anglais avait, du même coup, déclenché une crise internationale sans précédent.

Aujourd'hui, alors qu'une trentaine de cas de la nouvelle forme de MCJ ont été recensés (tous en Grande-Bretagne, sauf un en France), rien ou presque n'a changé dans l'équation scientifique. Rien, compte tenu des incertitudes demeurant dans le domaine des maladies à prions et de la longueur des périodes d'incubation, ne permet de prévoir quel sera le nombre à venir des victimes de cette nouvelle affection. Depuis 1996, divers travaux ont apporté la preuve du lien entre les maladies bovines et humaines et des interrogations demeurent quant à la possible transmission, en Grande-Bretagne, de l'agent de la « vache folle » au mouton.

On observe, d'autre part, qu'en dépit des différents avis formulés par les comités d'experts officiellement commis dans ce dossier, aucune harmonisation n'a pu être mise en œuvre dans l'Union européenne quant aux processus de fabrication des farines de viandes et d'os, substances à l'origine de l'épidémie de l'ESB. Aujourd'hui, les principaux experts scientifiques du dossier se demandent s'ils n'ont pas servi d'alibi dans la gestion de cette crise.

Jean-Yves Nau

Lire aussi notre éditorial page 18

La croissance de l'économie américaine reste forte

L'ÉCONOMIE américaine affiche une santé insolente. Le produit intérieur brut (PIB) américain a progressé de 3,9 % en rythme annuel au troisième trimestre de 1998, a indiqué, mardi 24 novembre, le département du commerce à Washington, corrigeant à la hausse l'estimation antérieure de 3,3 %. Ce rythme de croissance est deux fois plus important que celui enregistré au deuxième trimestre (+ 1,8 %). Malgré les effets de la crise financière internationale, les ménages américains continuent de consommer, le déficit commercial est moins important que prévu et l'inflation reste basse. Cet « acquis de croissance » devrait permettre aux Etats-Unis d'éviter un recul trop prononcé de l'activité en 1999, après une croissance pour 1998 qui devrait être située autour de + 3,5 %, selon les chiffres de l'OCDE.

Rien n'indique pour l'instant que la période de croissance américaine inaugurée en avril 1991 devrait s'arrêter, même si tous les économistes s'attendent à un « atterrissage en douceur » en 1999 (le consensus des économistes prévoit une croissance de + 2 %). L'inflation basse (+ 0,8 % en augmentation annuelle au troisième trimestre) a permis à la Réserve fédérale de baisser ses taux à trois reprises au cours des dernières semaines pour éviter une pénurie de liquidités et soutenir la croissance.

C'est la consommation des ménages qui explique avant tout la bonne santé de l'économie. L'indice de confiance des consommateurs dans l'économie américaine a regagné 6,7 points en novembre, inversant une tendance négative qui avait fait perdre près de 20 points à ce baromètre au cours de l'été.

OPTIMISME BOURSIER

« *Des conditions économiques plus favorables et un regain d'optimisme dans les perspectives de croissance aux Etats-Unis dans les six prochains mois ont redonné un coup de fouet au moral des consommateurs américains* », explique Lynn Franco, directeur adjoint du service de recherche sur la consommation du Conference Board, un institut privé de conjoncture proche des milieux industriels. Les dépenses de consommation sont le principal moteur de la croissance aux Etats-Unis (elles représentent 70 % du PIB).

Si inquiétude il y a, elle concerne l'évolution des bénéfices des entreprises, qui ne suivent pas le mouvement de la croissance. Au troisième trimestre, les bénéfices après impôts des entreprises ont reculé de 6,2 % en glissement annuel, la plus faible performance en une décennie. Ces mauvais indices témoignent des difficultés persistantes de l'industrie manufacturière, plus touchée par la crise asiatique que les services.

Du coup, le regain d'optimisme boursier des dernières semaines pourrait s'avérer excessif. Les entreprises américaines commencent à réduire leurs dépenses d'investissement et leur masse salariale, ce qui devrait à présent affecter négativement la demande des ménages.

Certains économistes, comme Steve Roach, de la banque Morgan Stanley, voient une « *double bulle* » se mettre en place aux Etats-Unis : une bulle de la consommation (le taux d'épargne vient de passer en dessous de zéro, ce qui signifie que les ménages s'endettent pour consommer) et une bulle sur le marché des actions, avec un indice Dow Jones qui a manifesté une reprise vigoureuse au cours des dernières semaines.

Lucas Delattre

Commentateurs-nés

par Pierre Georges

IL NE PUT être journaliste. Il fut espion. Il faut lire d'urgence en page 15 l'enquête consacrée à David Shayler, l'espion « *rebelle* » de Sa Majesté. L'affaire est grave certes. Mais le personnage est croquignolet, hilarant, bouffon. A se demander s'il n'a pas obtenu, d'abord, l'asile politique dans les bistrots de France.

Donc les autorités anglaises ont demandé, vainement, l'extradition de cet espion, ou contre-espion, au motif que ce personnage étrange, dépositaire de plein d'inavouables secrets du MI 5, les racontent à qui veut les entendre. C'est un travers fort connu, chez l'espion défroqué, que d'aller à confesse. Et pour peu qu'il ait un coup dans le nez, les secrets d'Etat deviennent vite des brèves de comptoir.

David Shayler, pas un agent pour rire nonobstant, savait plein de choses sur les errements des services secrets britanniques. Il en fait état dans des révélations de nature à mettre nettement en péril et son pays et la réputation desdits services, ordinairement mieux servis par leur propre légende. Ce n'est certes pas au cinéma qu'on verrait un agent comme celui-là, James Bond revisité « beaujolpif » nouveau.

Au point qu'on se demande ce qui l'a emporté dans la demande d'extradition anglaise : la nécessité de mettre un terme aux agissements d'un traître à la cause de *la Couronne* ? Ou l'urgence de se prémunir contre un éclat de rire continental ? Car, d'évidence, il y eut une faille dans le système de recrutement du MI 5. Et il doit y avoir bien des turbulences au département ressources humaines de la centrale : comment a-t-on pu embaucher un citoyen pareil ? Comment a-t-on pu ne pas se méfier dès lors que l'espionnage n'était pour lui qu'une vocation de substitution à une carrière journalistique entravée ? Autrement dit, dès lors qu'on ne disposait sur son compte, que des renseignements les plus alarmants.

Car c'est un fait établi, de ce côté-ci de la Manche. Les aspirants-journalistes ou journalistes aspirés sont des gens parfaitement dangereux. Quand ils ont un secret ou une information, ils le ou la racontent. Quand ils n'en n'ont pas, ils le ou la racontent aussi. Et dans tous les cas, ils commentent. Les journalistes sont des commentateurs-nés ! C'est plus fort qu'eux. Ils commentent comme David Shayler raconte. A tort et à travers. Toujours le mot qui tue dans l'impatience du moment.

Les journalistes sont les mouches zélées et folles de l'impatience. Incapables de respecter le pas tranquille et conjugué des gouvernants et des peuples sondés. Le coche politique passe, selon la méthode jospinienne infaillible et sereine du pas après l'autre – et du surplace quand celui-ci s'impose aux carrefours dangereux d'un « *gouvernement au long cours* » –, la piétaille journalistique vaticine !

La peste soit des espions anglais trop bavards et des journalistes français trop impatients ! Qu'on les extrade tous, hors le pays serein des gauches plurielles. Qu'il soit dit et écrit que tout va bien, tout va mieux, tout va à son rythme pour le bien du mieux, au doux pays des roses résolutions. Le peuple aime le gouvernement. Le gouvernement aime le peuple. Ainsi soit-il. Ainsi sera-t-il. Si j'avions su, j'aurais fait espion !

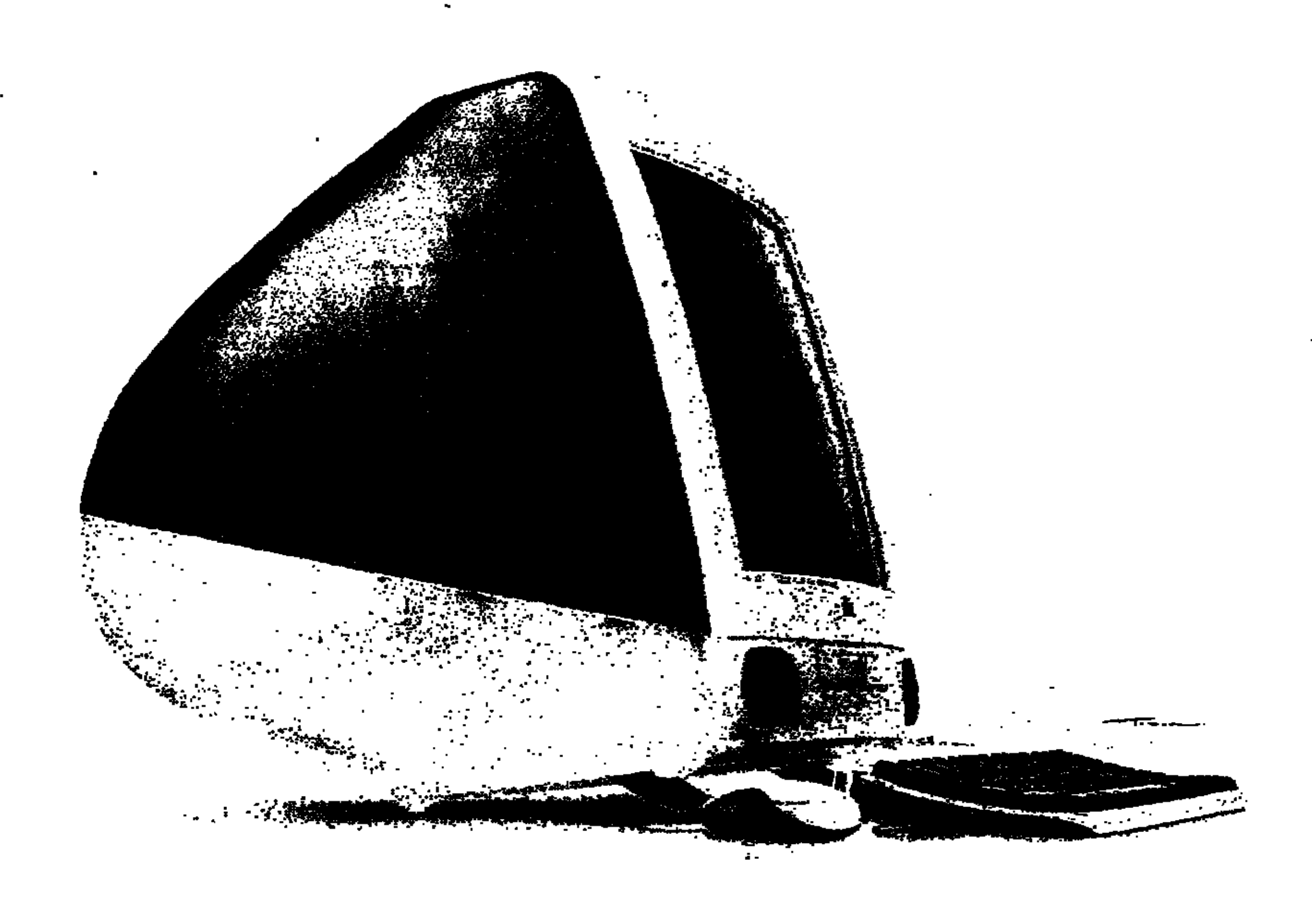
L'Iran et la Russie signent un accord de coopération nucléaire

À TÉHÉRAN, l'Iran et la Russie ont signé, mardi 24 novembre, un accord prévoyant l'« *accélération* » des travaux de la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr et des études pour de nouvelles centrales, malgré l'opposition des Etats-Unis et d'Israël à toute coopération avec Téhéran dans ce domaine. L'accord a été signé par le ministre de l'énergie atomique russe, Evgueni Adamov, et le vice-président iranien et directeur de l'Organisation de l'énergie atomique, Gholamreza Aghazadeh. Les travaux de la première phase de la centrale de Bouchehr, sur le Golfe, avaient pris du retard pour des raisons financières et techniques. Ils seront achevés en 52 mois au lieu des 55 prévus. Une commission mixte sera chargée d'examiner « *les questions économiques* » relatives « *à l'achèvement de la seconde phase* ». Trois cents ingénieurs russes participent aux travaux de la centrale de Bouchehr. L'Iran a toujours affirmé que son programme nucléaire était exclusivement civil. – (*AFP.*)

■ **JUSTICE : le juge des référés rendra sa décision mardi 1er décembre sur la demande de retrait du livre *Les Secrets de l'affaire Jean Moulin*** (*Le Monde* du 25 novembre), plaidée mardi 24 novembre par Me Alain Lévy, au nom de Lili Méré, mise en cause dans l'ouvrage. Me Dominique de Leusse, pour l'éditeur (Seuil), et Me Thierry Lévy, pour l'auteur, Jacques Baynac, ont estimé « *infondée* » cette demande. Le substitut, écartant la saisie, a proposé l'interdiction d'une « *diffusion complémentaire ou d'une réimpression éventuelle* ».

Tirage du Monde daté mercredi 25 novembre 1998 : 492 288 exemplaires

Simple à admirer. Simple à utiliser. Et maintenant, simple à acheter.



290 FF par mois.*

Tout le monde en parle. iMac a déjà créé la sensation grâce à sa simplicité et à son design étonnants. Aujourd'hui, il devient aussi simple à acheter qu'à utiliser. Pour 290 FF par mois, vous ramenez iMac chez vous et ouvrez à votre famille un nouveau monde d'opportunités. Découvrez immédiatement toute cette simplicité chez votre revendeur Apple le plus proche participant à l'opération ou téléphonez au 08 03 05 90 50.



Think different.

*Un crédit facile : Du 31 octobre au 31 décembre 1998, achetez votre iMac pour 9990 francs au comptant ou en 48 mensualités de 290 francs à un TEG hors assurance facultative de 13,404% annuel soit 1,117% mensuel. Coût total du crédit : 3930 francs, prime d'assurance facultative : 959,52 francs, coût total de l'achat à crédit * : 13920 francs. Après acceptation du dossier de crédit par SOFINCO. * assurance facultative incluse. Un crédit souple : Si vous le souhaitez, vous pourrez solder votre dossier par anticipation, à tout moment et sans pénalités.*







